

Le LABO

De l'Economie Sociale & Solidaire

MET EN DEBAT

50 Propositions ***pour changer de cap***

*Une initiative pilotée par Claude Alphandéry
Président d'honneur de France Active*

en collaboration avec Laurent Fraisse et Tarik Ghezali

SOMMAIRE

1	AVANT-PROPOS : POURQUOI CE TEXTE ET CETTE DEMARCHE ?	4
2	SYNTHESE	9
3	L'ESS, POUR UN AUTRE MODE DE DEVELOPPEMENT	23
3.1	Une conjonction de crises profondes, des déséquilibres structurels	23
3.2	Sortir de la crise par le haut	24
3.3	L'ESS, un levier pour sortir de la crise par le haut	27
<u>3.3.1</u>	<u>Une réalité plurielle, des fondamentaux communs</u>	<u>27</u>
<u>3.3.2</u>	<u>Une force économique et sociale</u>	<u>31</u>
<u>3.3.3</u>	<u>Un laboratoire qui ouvre le champ des possibles</u>	<u>35</u>
	Investir sur l'intérêt général pour créer des activités utiles et des emplois de qualité	35
	Mettre des limites au marché, à l'accumulation et réduire les inégalités : Sortir de la démesure	38
	Pour un développement durable qui intègre véritablement les enjeux sociaux	40
	Redonner du pouvoir économique aux citoyens : pour une démocratie économique	42
	Faire du territoire le cœur de l'économie réelle	44
3.4	L'ESS : défis et perspectives pour une économie plurielle	48
<u>3.4.1</u>	<u>Des défis internes à surmonter</u>	<u>48</u>
<u>3.4.2</u>	<u>Des défis externes à surmonter</u>	<u>61</u>
<u>3.4.3</u>	<u>L'ESS face à la crise : du risque de banalisation à une opportunité historique de transformation</u>	<u>63</u>
4	50 PROPOSITIONS POUR CHANGER DE CAP	66
4.1	Pour un New Deal sur les politiques d'intérêt général : un Etat partenaire pour une action publique renouvelée	67
	Réorienter le plan de relance à partir des projets durables et des besoins des territoires	68
	Engager la signature d'une <i>charte</i> des engagements réciproques entre l'Etat et l'ESS face à la crise	68
	Réinvestir et développer les conventions Etat – Régions (ou collectivités territoriales), en y intégrant un volet significatif ESS	68
	Intégrer l'ESS dans un dialogue social renouvelé qui tienne compte de ses spécificités	68
	Faciliter la mise en œuvre d'un encadrement social et environnemental du marché : systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	69
	Préciser les conditions de prestation hors marché	70
	Donner une base légale à la notion de convention de partenariat d'intérêt général	71
4.2	Pour un Etat investisseur social	72
	Utiliser l'emprunt pour développer l'investissement social	73
	Investir, professionnaliser et sécuriser les métiers d'avenir et les activités d'intérêt général	73
	Services à la personne : conditionner les aides publiques à l'amélioration de la qualité de l'emploi	73

4.3	Créer des emplois de qualité sans attendre le retour de la croissance	75
	Préserver et maintenir les emplois de l'ESS face à la crise	76
	Investir dans les capacités humaines pour répondre au besoin de main-d'œuvre de demain.....	76
	Conditionner la participation aux politiques d'emplois aidés à une politique de consolidation et développement d'activité d'intérêt général	77
	Contribuer à la conversion écologique des emplois.....	77
	Faciliter la relocalisation de certaines activités économiques	77
4.4	Développer les coopérations sur les territoires entre acteurs d'une économie plurielle et solidaire	79
	Expérimenter et labelliser des pôles de coopération territoriaux.....	80
	Définir et mettre en place un dialogue économique et social territorial multipartites prenantes.....	81
	Expérimenter la délivrance de nouveaux services d'intérêt général locaux, par l'investissement des collectivités dans des entreprises de l'ESS (notamment Scic).....	82
	Capitaliser et élargir les politiques territoriales et les dispositifs locaux de soutien à l'ESS.....	83
	Développer des fonds territorialisés d'innovation sociale mixant financements publics et privés.....	84
	Développer une commande publique locale responsable et conditionner les aides publiques aux entreprises	84
	D'une politique de promotion et de connaissance de l'ESS à une politique d'évaluation et de capitalisation.....	85
4.5	Ouvrir la gouvernance des entreprises aux autres parties prenantes	87
	Renforcer la participation des salariés et de leurs représentants dans la gouvernance des entreprises.....	88
	Parvenir à une juste représentation des femmes dans les Conseils d'Administration	89
	Organiser une gouvernance multi-parties prenantes au sein des entreprises.....	90
	Encadrer l'échelle des rémunérations dans l'entreprise	91
4.6	Evaluer les impacts sociaux et environnementaux des entreprises et favoriser les bonnes pratiques.....	92
	Pour un référentiel public européen, co-construit avec les parties prenantes, des indicateurs économiques, sociaux et écologiques de l'entreprise.....	92
	Elaboration par les entreprises d'un rapport de développement durable public, pour rendre compte de leurs performances économiques, sociales et écologiques et de leur gouvernance.....	93
	Moduler l'octroi des aides publiques aux entreprises à des critères sociaux et écologiques.....	95
4.7	Développer une finance solidaire et responsable.....	97
	Développer de nouveaux fonds de garantie sur des territoires ou filières d'activité.....	98
	Améliorer l'accès aux financements européens par de la formation et des facilités de trésorerie	99
	Drainer une part minimale de l'assurance-vie sur la finance solidaire.....	101
	Orienter sur la finance solidaire une part (1 à 10 %) des fonds d'investissement « souverains » ou de long terme.....	101
	Créer un mécanisme « 1% économie sociale et solidaire »	102
	Attirer davantage les investisseurs de droit commun via la mise en place d'un label « entreprise sociale et solidaire » et/ou d'un référentiel de reporting social.....	103
	Mettre en place un CRA (Community Reinvestment Act) à la française.....	105
	Reconnaître et diffuser une autre approche du risque financier et bancaire.....	106
4.8	Faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs sociaux et solidaires	107
	Construire un « référentiel métier » de l'entrepreneur social et solidaire	107
	Développer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat social et solidaire.....	108
	Démultiplier les formations à l'entrepreneuriat social et solidaire	110

Développer des dispositifs permettant de faire mieux rencontrer projets et entrepreneurs solidaires	111
4.9 Développer l'innovation sociale.....	113
Créer une avance remboursable Oséo Innovation sur de l'innovation sociale.	115
Adapter et promouvoir le Crédit d'Impôt Recherche sur les activités de R&D sociale.	116
Ouvrir les structures publiques d'accueil et d'accompagnement des entreprises innovantes à au moins 10 % d'entreprises ESS innovantes	116
Créer et soutenir des dynamiques territoriales de développement de l'innovation sociale	118
Créer un fonds public / privé d'innovation sociale pour financer la R&D de l'ESS	119
4.10 Développer et démocratiser la consommation responsable	120
Pour un étiquetage social et environnemental des produits de consommation.	121
Développer les circuits courts solidaires	122
Mettre en place des dispositifs de soutien à la consommation responsable des ménages modestes.....	125
Généraliser dans l'ensemble du système éducatif la présence de modules sur la consommation responsable et ses enjeux.	126
Développer une mission « consommation responsable » au sein de l'INC (Institut National de la Consommation) orientée notamment sur les enjeux éducatifs.	127
Mettre en place un plan de développement des filières d'activités de consommation responsable, au niveau national et territorial.	128
Mettre en place un plan d'appui à l'installation et l'exploitation des agriculteurs bio (aides financières et techniques, sensibilisation, formation...) à la hauteur des objectifs du Grenelle.....	128
Lever l'insécurité juridique de certaines formes de consommation responsable	130
Développer à grande échelle la monnaie solidaire SOL.....	132
4.11 Favoriser la vigilance et la participation citoyennes dans le débat économique et social	134
Créer un Forum citoyen pour une autre relance, socialement juste et écologiquement sobre	134
Capitaliser les expériences de démocratie économique au niveau local	134
Favoriser les lieux d'éducation populaire et de savoirs citoyens : université populaires, recherche en partenariat, sites de partage	135
Rendre plus efficace les dépenses publiques par la participation citoyenne.	136
4.12 Mettre en place de nouveaux indicateurs de richesse au niveau territorial, national et européen.....	137
Adopter de nouveaux indicateurs de richesse et de progrès social	137
Associer les citoyens et la société civile aux choix des indicateurs	139
Mutualiser les expériences et bonnes pratiques d'indicateurs territorialisés de richesse et sociaux impliquant les acteurs de l'ESS	139
5 CONCLUSION : FAIRE MOUVEMENT.....	141
6 REFERENCES	142

1 Avant-propos : pourquoi ce texte et cette démarche ?

L'économie sociale et solidaire (ESS), aux racines historiques profondes mais aussi d'une ardente modernité, rassemble une grande diversité d'initiatives économiques, ne relevant ni du secteur public ni du champ capitaliste.

Ces initiatives cherchent à produire, consommer, employer, épargner et décider autrement, de manière plus respectueuse des hommes, de l'environnement et des territoires.

Diverses dans leurs réalités, ces entreprises partagent néanmoins des caractéristiques essentielles : une finalité d'utilité sociale s'inscrivant dans un projet économique ; une mise en œuvre du projet fondée sur une gouvernance démocratique et une gestion éthique ; une dynamique de développement s'appuyant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

La crise actuelle du capitalisme constitue une « **opportunité** » historique pour affirmer, faire connaître et reconnaître l'ESS, une ESS offensive mais ouverte, qui travaille à son propre développement, interroge et améliore ses pratiques, et œuvre aussi à une transformation sociale, écologique et démocratique de l'économie globale, en alliance avec d'autres acteurs de la société (élus, syndicats, ONG, consommateurs, patronat responsable...).

Par sa réactivité et les solidarités qu'elle met en œuvre, l'ESS constitue en effet une réponse immédiate importante aux conséquences de la crise. Mais au-delà d'un nécessaire essor quantitatif et qualitatif de l'ESS, ses valeurs et ses pratiques peuvent inspirer positivement les nécessaires réformes des régulations économiques et inciter les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens à changer de comportement, pour tendre vers une économie plus solidaire, plus équitable, plus responsable.

*

Claude Alphandéry, président d'honneur de France Active, a lancé, dans le cadre d'un large groupe de réflexion et avec l'appui de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, une vaste réflexion s'inscrivant dans cette perspective.

Cet ouvrage collectif concrétise cette réflexion¹, menée en collaboration avec Laurent Fraisse et Tarik Ghezali. Il se divise en deux parties :

→ Une première partie sur comment l'ESS peut et doit être un laboratoire pour un autre mode de développement, un mode de développement nourri des valeurs et des meilleures pratiques de l'ESS et qui affirme la centralité de l'Homme plutôt que celle de l'Etat ou du capital.

→ Une seconde partie plus opérationnelle présentant 50 propositions pour permettre à l'ESS de changer d'échelle et plus largement de contribuer à un changement de cap de l'économie dans son ensemble.

Ce texte s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'ESS et au-delà à tous les acteurs, politiques, économiques et civils désireux de s'appuyer sur la crise pour affirmer un nouveau mode de développement plus solidaire et plus soutenable. Toutes celles et ceux qui veulent agir vite et fort maintenant, avant que les habitudes et dogmes libéraux ne reprennent la main...

Il y a urgence. Car le débat public semble de plus en plus se résumer à l'équation sortie de crise = reprise de la croissance. La petite musique d'un "business as usual" - certes plus vert et plus social - commence à s'imposer, faisant fi des leçons des crises financière, économique, écologique, sociale, culturelle. Ces crises nous imposent de questionner en profondeur nos modes de production, de consommation, d'investissement ; de réinterroger le sens de la croissance, du développement ; de construire un nouveau projet de société. L'économie sociale et solidaire est un laboratoire pour y parvenir.

¹ Une 1ère étape des travaux (sept-déc 08) a visé à analyser et problématiser les leviers et obstacles au développement de l'ESS, à la fois en interne (périmètre, utilité sociale, financements, gouvernance...) et en externe (relations avec la puissance publique, les entreprises classiques, la société civile...). Elle a débouché sur un rapport ad hoc disponible sur demande.

De ce point de vue, ce texte n'est pas un aboutissement mais plutôt le **point de départ** d'une démarche collective.

Dans les 6 mois qui viennent, nous chercherons ainsi collectivement à diffuser et mettre en débat cette véritable boîte à outils, à l'installer dans le débat public.

Nous viserons en particulier les acteurs de l'ESS pour contribuer à les mettre en mouvement dans une direction partagée ainsi que les décideurs politiques (locaux, nationaux et européens) et les médias qui reconnaissent souvent les initiatives de l'ESS de manière individuelle, mais ignorent très largement sa dimension globale de mouvement social.

N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions et suggestions concernant le texte (cf. contacts page 1). Notre démarche est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent y contribuer.

Le comité de pilotage de l'initiative :

Claude Alphanféry, Christiane Bouchart (RTES), Eve Chiapello (HEC), Laurent Fraisse (Crida), Tarik Ghezali, Marie-Hélène Gillig (Ceges), Jean-Guy Henckel (Jardins de Cocagne), Madeleine Hersent (Mes), Isabelle Laudier (CDC), Jean-Louis Laville (Cnam), Jean-Michel Lécuyer (Sifa), Christian Sautter (France Active), Hugues Sibille (Avisé, Ides), Jean-Luc Tissier (Envie).

Ont participé aux travaux (par ordre alphabétique), soit via des entretiens, soit via les huit groupes de travail organisés au 1^{er} semestre 2009, soit les deux :

Michel Adam (IRIS-Boutique de gestion)
Julien Adda (CPCA)
Marc Alphanféry (AMAP)
Pierre Alphanféry (INRA)
Jamel Arfi (CNLRQ)
Floran Augagneur (Terra Nova)
Patrick Baquin (CDC)
Florence Bardot (Fondation de France)
Yannick Barbançon (Cn Cres)
Annie Berger (Caen, Ardes)
Jacky Blanc (La Nef)
Jean-Marc Borello (Groupe SOS)
Zinn-Din Boukhenaissi (CNLRQ)
Gaby Bonnand (CFDT)
Christophe Boyer (Fonda)
Clotilde Bréaud (Régies de quartier)
Jean-Pierre Caillon (Chantier-école)
Pierre Calame (FPH)
Jean-Pierre Caldier (Guide de l'économie équitable)
Maud Candela (Pour la Solidarité)
Michel Capron (Paris VIII)
Marjorie Carré (Forum Actions Modernités)
Philippe Chesneau (Région PACA)
Christophe Chevallier (Coorace, Groupe Archer)
Pierre-Yves Chanu (CGT)
Pierre Choux (Id'ees)
Denis Clerc
Jean-Louis Cabrespine (CRESS Bourgogne)
Daniel Cohen
Jean-François Connan (Adecco)

Thomas Coutrot (Attac)
Georges D'Andlau (PFCE)
Seybah Dagoma (Ville de Paris)
Jacques Delors
Denis Dementhon (France Active)
Jean-Baptiste de Foucauld (Nouvelles Solidarités face au Chômage)
François de Witt (Finansol)
Sébastien Darrigrand (Usgeres)
Bernard Devert (Habitat & Humanisme)
Jacques Dughera (CNIAE)
André Dupon (Vitamine T)
Guillaume Duval (Alternatives Economiques)
Marie-Pierre Establie (Alliance Ville Emploi)
Alain Etienne (CRESS Rhône-Alpes)
François Fatoux (ORSE)
Anne-Laure Federici (RTES)
Olivier Ferrand (Terra Nova)
Philippe Frémeaux (Idies, Alternatives économiques)
Sophie Gaudeul (CFDT)
Jean Gadrey
Véronique Gallais (Action consommation)
Patrick Gèze (Avisé)
Roger Godino
Bernard Gomel (CEE)
Romain Guerry (UNIOPSS)
Nathalie Hanet (Pôle Emploi)
Jacques Henrard (CPCA)
Marcel Hipszman (INAISE)
Kent Hudson (KH Net)
Florence Jany-Catrice (CLERSE, Université de Lille)
Roland Katz (Mouvement Colibris)
Laurent Laïk (Varappe)
Cyrille Langendorff (Crédit Coopératif)
Bruno Lasnier (Apeas, MES)
Daniel Lebègue (ORSE)
Jean-Michel Lécuyer (SIFA)
Philippe Leconte (La Nef)
Philippe Lemoine (Laser, Forum Actions Modernités)
Jean Legarec (Alliances Villes Emploi)
Guillaume Légaut (Finansol)
Robert Lion (Greenpeace, Agrisud International)
M'Baïreh Lisette (Action consommation)
Jean-Pierre Loisel (Institut national de la consommation)
Philippe Louveau (Cantier-école)
Jean Philippe Magnen (Nantes Métropole)
Edmond Maire (SIFA)
Julie Maisonhaute (PFCE)
Sylvie Mayer (Guide de l'économie équitable)
Gus Massiah (Aitec)
Nicole Maestracci (FNARS)
Karine Melzer (Cn Cres)
Edgar Morin

Agnes Naton (CGT)
Bernard Noulin (FO)
Thomas Paga (Terra Nova)
Bernard Perret
Alain Philippe (Fondation Macif)
Dominique Picard (CDC)
Edgar Pisani
Jean-Luc Placet (Medef)
Jean-Philippe Poulnot (Projet SOL)
Jacques Rastoul (CFDT)
Sébastien Ravut (Le marché citoyen)
Emmanuel Renaut (PEKEA)
Danièle Rived (CFDT)
Guy Roustang
Hugues Sibille (IDES, Crédit Coopératif)
Julie Stoll (PFCE)
François Soulage (Secours Catholique)
Denis Stokkink (Pour la Solidarité)
Martine Théveniaut-Muller (Pactes Locaux)
Annie Thomas (CFDT)
Hugues Toussaint (Biocoop)
Christian Valadou (L'Autre entreprise)
Salavatore Vetro (Ensie)
Patrick Viveret
Anne. Wintrebert (ARF)
Laura Winn (L'Atelier, Centre ressources ESS en IDF) »

Postface d'Edgar Morin

En raison de ses déplacements et de sa charge de travail, Edgar Morin nous fera parvenir une postface à la mi-novembre.

Nous pourrons alors l'ajouter en ligne et la ferons bien sûr figurer dans le texte imprimé définitif au premier trimestre 2010.

2. LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX

2 Synthèse

A) SORTIR DE LA CRISE PAR LE HAUT, EN S'APPUYANT SUR L'ENGAGEMENT DES CITOYENS

Nous vivons une crise de civilisation qui appelle un projet de civilisation.

Si cette idée progresse et s'impose peu à peu dans tous les milieux, elle reste trop à l'état de discours. Les mesures prises ne sont pas à la hauteur des périls : 2,6 millions² de chômeurs (650 000 de plus en 2009), créent dans notre pays une situation insoutenable.

Le retour de la croissance, point de mire des Etats, n'assurera en rien un retour des emplois supprimés, précarisés ou délocalisés. Et ce n'est pas plus une croissance non maîtrisée qui pourra conjurer les risques pesant sur l'environnement et sur l'avenir de nos enfants.

La société ne se satisfait pas de cette perspective ; elle appelle de profondes transformations³ : face à une économie engagée dans une course effrénée vers le profit, survoltée par la mondialisation et la financiarisation des échanges, elle souhaite un développement respectueux de l'Homme et de son environnement.

Des centaines de milliers de citoyens, qui ont soif de vrais changements, agissent déjà concrètement à leur niveau pour y parvenir.

Salariés, entrepreneurs, consommateurs, épargnants, bénévoles, militants... ces centaines de milliers d'acteurs de la « société civile », de toutes classes sociales, de tous milieux professionnels et de tous âges, **œuvrent à construire des alternatives et des réponses pour changer le monde au quotidien**. Ils s'investissent et expérimentent des voies nouvelles dans l'entreprise, l'Internet, la culture, l'environnement et sur les territoires.

Beaucoup de ces personnes évoluent dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce champ, aux racines historiques profondes mais aussi d'une ardente modernité, rassemble une grande diversité d'initiatives économiques, ne relevant ni du champ capitaliste, ni du secteur public *stricto sensu*.

Ces initiatives ouvrent des voies nouvelles : elles **cherchent à produire, consommer et décider autrement, de manière plus respectueuse des personnes, de l'environnement et des territoires**.

Consommation responsable et commerce équitable, agriculture paysanne et produits bio, services aux personnes âgées et petite enfance, insertion par l'activité économique, valorisation du patrimoine, accès à la santé, logement social et solidaire, monnaies complémentaires et circuits courts, éco-construction et coopératives d'habitants, solidarité internationale et tourisme solidaire, épargne et finance solidaire, coopératives d'activités et d'emploi, recycleries et ressourceries, co-voiturage et aide à la mobilité, Internet coopératif et logiciels libres, associations et lieux culturels... autant **d'activités développées sur les territoires**, depuis plusieurs années par les acteurs de l'ESS.

² Beaucoup plus si l'on considère les allocataires de minima sociaux, les chômeurs non inscrits ou radiés du pôle emploi ou encore ceux qui ont une activité réduite ou précaire.

³ Trois enquêtes parmi de nombreuses autres qui le montrent : 53 % des Français souhaitent une réforme en profondeur du capitalisme ; 74 % des Français estiment que la crise remet en cause leurs valeurs et leur façon de vivre (TNS Sofres / Secrétariat d'Etat à la prospective, janvier 2009). 81% des Français se déclarent autant voire plus inquiets des risques liés à la dégradation de l'environnement que des risques liés à la crise financière (LH2 - Comité 21, février 2009). 1 français sur 2 souhaite une transformation profonde (35 %) voire totale (17%) du système économique. Sondage Ipsos – Macif, sept. 2009.

B) L'ESS, UNE REALITE PLURIELLE, SIX FONDAMENTAUX COMMUNS

Cette **diversité** est d'abord sectorielle. L'ESS incarne en effet une autre manière d'entreprendre présente dans tous les secteurs. Ceux des services d'intérêt général : santé (mutuelles de santé et prévoyance...), social (insertion, régies de quartier...), services aux personnes (personnes âgées, petite enfance...), environnement (énergies renouvelables, éco-habitat, valorisation des déchets...), culture (cafés culturels, écomusées...), tourisme associatif et solidaire, éducation, sport, etc.

Mais aussi des secteurs plus marchands : banques et assurances (banques coopératives, mutuelles d'assurance...), BTP (coopératives du bâtiment, éco-construction...), agriculture (coopératives agricoles, produits bio, circuits courts...), commerce (commerce équitable, épiceries solidaires...), etc.

De plus, ces initiatives prennent des formes statutaires variées (associations, coopératives, mutuelles, fondations, SA, SARL, SAS...). Projets collectifs par essence, où la personne prime sur le capital, elles privilégient néanmoins souvent les statuts de sociétés de personnes (association, coopérative, mutuelle).

Leurs salariés, leurs dirigeants, leurs bénévoles ont aussi des profils et parcours très variés : anciens travailleurs sociaux, militants syndicaux, cadres d'entreprises classiques, jeunes diplômés, retraités...

Certaines de ces entreprises sociales et solidaires sont 100 % marchandes, d'autres ont recours essentiellement à des ressources économiques non marchandes et non monétaires. Certaines ont plusieurs milliers de salariés, d'autres aucun. Certaines sont très récentes (exemple : Scic créées depuis 2002), d'autres très anciennes (exemple de pionniers des coopératives et des mutuelles au 19^{ème} siècle).

Diverses dans leurs réalités, ces entreprises partagent néanmoins des caractéristiques essentielles :

- **un projet économique au service d'une finalité d'utilité sociale.**
- **une mise en œuvre du projet fondée sur une gouvernance démocratique et une gestion éthique.**
- **une dynamique de développement s'appuyant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.**

L'utilité sociale est ainsi au cœur du projet des initiatives de l'ESS. Au cours des dernières années, les entreprises de l'ESS se sont développées dans des services d'intérêt général qu'une économie engagée dans la poursuite démesurée du profit ignore faute de rentabilité : entreprises adaptées aux personnes handicapées, logements des exclus, services pour les personnes âgées, pour la petite enfance, éducation populaire, initiatives artistiques et culturelles...

Dans une économie qui, avant même la crise, détruisait et délocalisait des millions d'emplois pour gagner en performance, elles oeuvrent également à donner accès à l'emploi à des centaines de milliers de personnes jugées inaptées et déclassées et que la crise touche au premier plan. Elles élaborent à cet effet des méthodes originales d'accompagnement, de formation et d'organisation du travail, qui sont susceptibles de faire école.

Ce service de l'intérêt général intègre aussi une dimension écologique, contribuant ainsi à un développement durable. Elles sont par exemple pionnières de filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques...) et de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne...).

La finalité d'utilité sociale des initiatives de l'ESS s'incarne dans un **projet économique** à part entière, c'est-à-dire une activité continue de production et d'échange de biens et services, un modèle économique viable, la création de richesses⁴. Les ressources économiques qu'elle met en œuvre sont **plurielles** : marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires, publiques et privées, afin de faire face à la double mission économique et solidaire.

⁴ Nombre de biens et de services produits aujourd'hui sont inutiles ou nuisibles. L'ESS contribue à leur transfert vers une production plus soucieuse de l'emploi, de la qualité de vie, de l'environnement et de ce fait plus apte à préparer l'avenir.

Par ailleurs, l'utilité sociale implique une **gestion éthique** de l'entreprise, fondée sur des règles de fonctionnement et mécanismes de décision ad hoc (dans les statuts par exemple) mais aussi sur un respect des autres et un autre regard sur soi-même.

Dans les entreprises de l'ESS, la rémunération du capital est limitée ou nulle, évitant le diktat de la performance financière maximale. L'échelle des salaires y est souvent encadrée. Les excédents réalisés sont partiellement mis en réserves impartageables, favorisant la pérennité et la vision de long terme de l'entreprise. Pour les entreprises de l'ESS, le profit n'est pas une fin en soi mais bien un moyen au service d'un projet social et solidaire et des personnes qui le font vivre.

Au-delà des rémunérations, les valeurs humanistes de l'ESS se retrouvent dans **l'exercice du pouvoir qui repose sur des principes démocratiques**. Par exemple, dans les entreprises de l'ESS sous forme de Scop (société coopérative de production), ceux qui décident sont ceux qui travaillent ; les salariés prennent ensemble les grandes décisions, selon le principe « une personne - une voix » : choix des dirigeants, orientations stratégiques, affectation des résultats.

Dans celles sous forme de Scic (société coopérative d'intérêt collectif), le multisociétariat permet d'organiser démocratiquement la gouvernance autour des différentes parties prenantes de l'activité : salariés, bénéficiaires, financeurs, collectivités locales, etc.

De plus, l'ESS **se développe avec et pour les territoires**. Initiatives de proximité aux emplois non délocalisables, les entreprises de l'ESS se caractérisent par une capacité à mobiliser et faire travailler ensemble une grande diversité d'acteurs locaux (usagers, entreprises, collectivités...). Elles maintiennent ainsi une offre de biens et services dans des territoires fragiles ou enclavés et elles contribuent à leur développement durable et à leur attractivité. À ce titre, leurs rapports avec les collectivités territoriales sont étroits et multiples (financier, commercial, entrepreneurial...).

Les initiatives de l'ESS n'émergent et ne se développent que par la **participation active des citoyens**. Il s'agit ainsi de considérer chaque personne de façon inséparable, dans sa double qualité de contributeur et de bénéficiaire du progrès économique, social et écologique. La personne comme acteur à part entière de l'économie et l'économie pleinement au service des personnes. L'ESS est ainsi une économie d'initiative citoyenne, revendiquant son autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics.

Ces six caractères fondamentaux se manifestent de façon variable, plus ou moins intense, plus ou moins visible. Mais appartenir à l'ESS, c'est s'en réclamer de manière **explicite et évaluable**.

L'ESS est en fait présente partout où l'on promeut la recherche du bien commun. Au sens le plus large, elle représente **200.000 entreprises** et plus de **2 millions de salariés** soit près de 10 % de l'emploi en France. Entre 2005 et 2006, près d'un emploi sur cinq a été créé par les entreprises de l'ESS, en particulier dans l'éducation, la santé, l'action sociale, le commerce et les services aux entreprises. Loin d'être une exception française, l'ESS se retrouve et se développe partout en Europe mais aussi au Québec, en Amérique Latine...

Par sa réactivité et les solidarités qu'elle met en œuvre, l'ESS constitue une **réponse** immédiate importante aux conséquences de la crise. Mais au-delà d'un nécessaire essor quantitatif et qualitatif de l'ESS, ses valeurs et ses pratiques peuvent **inspirer** positivement les nécessaires réformes des régulations économiques et inciter les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens à changer de comportement, pour tendre vers une économie plus solidaire, équitable et responsable.

Ni économie de réparation vouée uniquement à pallier les carences de l'Etat et du marché, ni Grande Alternative clé en main prête à remplacer le capitalisme, l'ESS, force économique et sociale, **ouvre par l'exemple et la contagion, la voie à un autre type de développement**.

Les collectivités territoriales l'ont déjà bien compris et la soutiennent de plus en plus, ayant compris son intérêt pour un développement local durable.

C) UN AUTRE MODE DE DEVELOPPEMENT

Nous avons identifié **cinq enjeux clés** qui dessinent un autre projet de société, et **sur lesquels l'ESS a des pratiques à valoriser, des réponses à apporter.**

1) Investir dans l'intérêt général pour créer des activités utiles et des emplois de qualité

Il importe d'investir massivement sur les services d'intérêt général (petite enfance, aide à domicile, éducation et formation, préservation de l'environnement, culture, accompagnement et insertion professionnelle, etc.) dont une large part est mise en œuvre par l'ESS. La puissance publique doit changer de regard sur ces services, en ne les considérant plus comme un coût qu'il convient de minimiser mais comme un investissement socialement, écologiquement et même économiquement rentable pour la collectivité, à moyen et long terme.

Pour y parvenir, l'amélioration de la qualité de l'emploi est la condition d'une meilleure qualité des services et de l'attractivité de ces métiers mais aussi de la réduction de la précarité salariale qui est aujourd'hui l'un des principaux facteurs des inégalités de revenus.

2) Sortir de la démesure : mettre des limites au marché, à l'accumulation et réduire les inégalités

L'économie a pris une place démesurée dans nos vies, au détriment des autres dimensions humaines (sociale, politique, culturelle, artistique, spirituelle...). Le défi est simple : donner à l'économie toute sa place, mais *rien que sa place*.

L'enjeu n'est pas que technique, il est plus profond : philosophique, moral et même anthropologique. La poursuite du profit s'appuie sur un usage immodéré de la publicité et du marketing, sur une incitation idéologique à la consommation ; une consommation qui n'est le plus souvent pas à la portée des plus pauvres et qui assujettit et aliène les autres (par la frustration, le crédit, la dépendance...) en les poussant vers des biens et services sophistiqués, souvent inutiles, parfois nuisibles. A l'inverse, l'ESS vise un développement plus sobre mais plus créateur d'activités relationnelles et de bien-être.

3) Intégrer véritablement les enjeux sociaux dans le développement durable

Le développement durable se limite aujourd'hui trop souvent, dans le débat public à « concilier performance économique et respect de l'environnement », oubliant le pilier « social » et la nécessité d'une gouvernance plus démocratique.

En témoigne symboliquement l'organisation distincte du Grenelle de l'environnement, très médiatisé et central, et du Grenelle de l'insertion, moins visible et périphérique. Or, les populations fragiles sont toujours les premières victimes des dégradations de la planète, au Nord comme au Sud.

De plus, les avancées du Grenelle de l'environnement sur le volet écologique (étiquetage environnemental des produits, reddition environnementale des entreprises, par exemple) ne sont pas suivies des mêmes avancées sur le volet social. Avec le risque de se limiter à faire de l'environnement le nouveau carburant de la croissance mondiale, sans questionner socialement les modes de production et de consommation et de retomber alors dans les dérives du passé (profits démesurés, endettement, bulles, crises). Il faut ainsi reconnecter les enjeux sociaux et environnementaux, les réencadrer au service d'une ambition de transformation de la société.

4) Redonner du pouvoir économique aux citoyens : pour une démocratie économique

L'un des plus grands maux dont souffre aujourd'hui la société est le sentiment d'impuissance ressenti au niveau individuel et collectif, sentiment aggravé par la crise : les marges de manœuvre paraissent plus ténues, les contraintes extérieures plus fortes, le champ des possibles plus restreint.

Ce sentiment d'impuissance est particulièrement exacerbé dans le domaine économique, où « l'abstention économique » prévaut : le citoyen lambda a peu l'impression de participer au système économique ; il ne se perçoit souvent que comme un rouage d'une machine qui le dépasse et envers laquelle il ne pense pas pouvoir grand-chose, si ce n'est essayer de s'en accommoder au mieux... Et contrairement à l'abstention politique, l'abstention économique est généralement subie et non choisie.

Il y a là un enjeu crucial : redonner à une majorité de personnes l'envie et la possibilité de s'impliquer directement et positivement dans le jeu économique ; les rendre « citoyens économiques » à part entière - retrouvant marges de manœuvre et libre arbitre économiques, notamment sur trois sujets : la consommation (responsable), le rôle du citoyen-salarié (démocratie d'entreprise) dans l'entreprise et l'épargne (solidaire).

5) Faire du territoire le cœur de l'économie réelle

Face à une économie qualifiée de « virtuelle », plus soucieuse de placements financiers que des besoins réels des individus et de l'intérêt général, l'économie des territoires traduit bien les difficultés quotidiennes des femmes et des hommes, leurs aspirations pour une vie meilleure, leur intérêt pour une proximité plus accueillante, une meilleure cohésion sociale.

La leçon de la crise montre que la soutenabilité des territoires dans la mondialisation et leur développement à long terme tiennent à leurs forces de résilience face à des chocs externes. La crise de l'économie mondialisée va redonner un second souffle à l'économie de proximité : les coûts de transport vont monter ; la part des grands groupes dans l'emploi national va continuer à se réduire ; la demande des pays européens se tourner encore davantage vers les services relationnels et d'intérêt général (santé, aide à domicile, loisirs, etc.) et vers les économies d'énergie.

L'ancrage territorial des initiatives et entreprises de l'ESS apparaît à ce niveau comme un atout majeur d'une biodiversité économique, s'appuyant sur des activités vivantes aux formes multiples, publiques et privées, marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires.

Pour étendre à grande échelle ce mode de développement, pour changer de repères et changer de cap, nous appelons de nos vœux une double dynamique :

- ➔ **Une dynamique interne** de mobilisation des acteurs de l'ESS (voir page suivante)
- ➔ **Une dynamique externe**, de mobilisation de l'ESS et de l'ensemble des autres acteurs de la société civile autour de propositions politiques fortes, immédiatement opérationnelles à même d'amorcer un changement de cap (voir page 16).

D) DES MESSAGES A L'ATTENTION DES ACTEURS DE L'ESS

1) Développer un langage de la preuve

Le discours de la reconnaissance (valeurs, historique, statutaire) passe aujourd'hui par un langage de la preuve.... Nous devons le développer et le diffuser. Alors que se multiplient les labels, certifications et normes sociales ou environnementales, l'ESS doit se doter d'outils pour affirmer son identité, montrer que « cela marche », rendre compte de son poids et de son efficacité économique, de la qualité de ses emplois, de son utilité sociale, de son impact écologique, notamment à l'échelle des territoires et des filières.

Les statuts ne peuvent suffire à caractériser l'ESS. L'appartenance à l'ESS doit se démontrer, par des engagements solidaires, des pratiques démocratiques et des résultats évaluables.

Ce langage de la preuve renvoie enfin à la nécessité d'exemplarité. Avant de donner des leçons aux autres, il faut se les donner à soi et lutter contre ses propres dérives.

2) Développer les mutualisations et coopérations économiques entre entreprises de l'ESS

Soulignons ce paradoxe : l'ESS est porteuse de valeurs de coopération et de solidarité, et pourtant, les outils et expériences de coopérations et de mutualisation entre entreprises ESS, transversaux aux secteurs d'activité et aux statuts (par exemple à l'échelle des territoires), sont encore peu nombreux.

Dans un contexte de crise et de mutations des politiques publiques (réforme des collectivités en 2009, LOLF, RGPP...), le renforcement des partenariats entre entreprises de l'ESS constitue pourtant un enjeu important pour l'avenir du secteur :

- d'une part, pour sortir de l'isolement, favoriser la construction d'un sens partagé, renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté, ouverte et offensive et faire système ;

- d'autre part, pour atteindre une taille critique, s'imposer comme interlocuteur territorial incontournable, être en capacité de répondre à des appels d'offre de taille significative et/ou exigeant des délais rapides, diversifier et renforcer les modèles économiques et résister à l'arrivée du privé lucratif ou à des évolutions réglementaires.

Cette volonté de mutualisation et de coopération peut se traduire de différentes manières de la plus souple à la plus intégrée : la mise en place de lieux de rencontres et d'échanges par territoires ou filières, la création d'outils économiques ou financiers partagés, la mise en place de structures de mutualisation, la création et le développement de groupes d'entreprises ESS intégrés, etc.

3) Se positionner comme fer de lance d'une économie territoriale solidaire et soutenable

Par son ancrage territorial, l'ESS peut apporter une contribution majeure à l'emploi, au vivre ensemble et à la soutenabilité de bassins de vie à taille humaine. Positionner l'ESS comme moteur d'un autre développement territorial invite cependant à éviter plusieurs écueils :

- i) L'enfermement dans un localisme étroit. Un autre développement local appelle à des politiques structurelles d'accès au foncier, de redistribution et péréquation fiscales, de normes environnementales, de reconversion professionnelle et d'investissement social qui dépendent en partie de politiques internationales, européennes et nationales.

- ii) La réduction de la contribution de l'ESS sur les territoires à la seule réparation sociale par la création d'activités subsidiaires au marché et déconnectées des moteurs de l'économie globalisée. L'ESS risque alors d'être seulement vue comme productrice d'activités permettant le maintien de services et d'emplois dans des

zones défavorisées, l'insertion de populations en difficulté, la production de lien social et de solidarités de proximité.

iii) Aller au-delà de l'innovation institutionnelle que constituent les politiques territoriales de l'ESS. Si la consolidation de ce nouveau domaine de l'action publique est indispensable, il est tout aussi nécessaire de faire de ces politiques spécifiques dédiées à l'ESS (promotion et connaissance, appel à projets, soutien aux réseaux) un marchepied vers une régulation d'une économie plurielle qui s'adresse à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (commande publique responsable, pôle de coopération, conditionnalités des aides au développement économique, etc.). L'ESS peut et doit être *productrice de territoire*, au sens d'une capacité à construire des systèmes locaux d'acteurs nouveaux autour de projets d'activités solidaires et soutenables.

4) Faire Mouvement, autour d'un double projet entrepreneurial et politique

A côté d'une logique institutionnelle de l'ESS, essentielle à sa reconnaissance, nous appelons au développement d'une logique de mouvement, fondée d'abord sur l'adhésion à un projet, des pratiques spécifiques et des apports actuels ou potentiels à la société.

Pour cela, il convient de ne plus opposer les idées d'économie sociale, d'économie solidaire, d'entreprise sociale... mais plutôt d'en valoriser les complémentarités. L'économie sociale insiste sur la cohérence de l'organisation juridique, la non-lucrativité et la gouvernance démocratique ; l'économie solidaire sur l'utilité sociale, la mobilisation citoyenne et le projet politique ; l'entrepreneuriat social sur la dimension entrepreneuriale, innovante et sur l'évaluation de l'impact et des pratiques réelles.

A l'heure d'une crise profonde du capitalisme qui a secoué jusqu'aux plus libéraux, nous pouvons et devons faire mouvement pour sortir de la marge et aller au centre, pour peser et s'affirmer dans le débat public, pour changer d'échelle.

Cela implique d'une part de développer le sentiment d'appartenance encore inégalement présent au sein des structures sensées appartenir à l'ESS ; et d'autre part, de porter un double projet entrepreneurial et politique.

La conjonction des deux dimensions est essentielle. Sans projet entrepreneurial, le projet politique ne sera pas audible et entendu au-delà des convaincus (risque de « marginalisation »). Sans projet politique, le projet entrepreneurial risque d'être récupéré et phagocyté par le capitalisme (risque de « banalisation »). Il y a bien une tension nécessaire et féconde entre les deux.

Le projet doit également mettre en tension les trois rôles de l'ESS et montrer leur complémentarité : un rôle *amortisseur* des urgences sociales et environnementales ; un rôle *régulateur* d'une économie plurielle ; un rôle *transformateur* de la société.

L'ESS devrait au fond se définir d'abord par ce qu'elle fait et par où elle veut aller. Elle doit être dès maintenant partie prenante de la sortie de crise et de la construction d'une vision et d'un projet pour la France et pour l'Europe à 10 ans.

5) Nouer de nouvelles alliances, autour d'un projet de société, avec tous les acteurs du changement

L'ESS ne peut et ne doit pas rester en vase clos. Pour jouer pleinement son rôle, trouver toute sa place dans une **économie plurielle**, elle doit nouer de nouvelles alliances avec l'ensemble des acteurs du changement, élus, syndicats, ONG, mouvements sociaux, consommateurs, entrepreneurs socialement responsables, etc.

Certaines de ces relations sont dynamiques et développées (notamment avec les collectivités). D'autres se développent mais font débat (avec les entreprises classiques socialement responsables). Certaines sont à inventer (avec les ONG, les mouvements de consommateurs). D'autres à réinventer (avec les syndicats, les organisations employeurs, le mouvement social).

Une ESS, forte d'une identité réaffirmée, d'un projet renouvelé, n'a pas à craindre de ces relations et des alliances qui peuvent en découler. Ces partenariats contribuent à dessiner une *ESS sans rivages*. Ces alliances doivent se faire autour d'un projet de civilisation dont nous avons esquissé quelques premières lignes directrices pages 12 et 13. L'ESS peut et doit être **l'acteur pivot** du changement économique et social.

E) DES PROPOSITIONS À L'ATTENTION DES DECIDEURS POLITIQUES

Dans les quinze prochaines années, l'économie doit profondément changer de cap, de repères, de valeurs. Elle doit remettre l'Homme au cœur du système, respecter et préserver l'environnement, s'ancrer sur les territoires. L'ESS est un laboratoire pour y parvenir.

Voici **15 exemples synthétiques de propositions** (détaillées dans le rapport), et s'inscrivant dans cette perspective, propositions immédiatement réalisables que nous mettons en débat.

1) Elaborer une loi cadre pour investir dans les services d'intérêt général

Pour sortir d'un soutien public purement conjoncturel et contra-cyclique, investir dans le social et l'environnement est un enjeu majeur de la sortie de crise. Mettre en place *une politique de la qualité de vie* implique d'enrichir la croissance en produits durables et en services relationnels, en emplois de proximité et de qualité, écologiquement plus sobres et socialement plus responsables.

Faire une loi cadre pour le développement des services d'intérêt général fixant les objectifs, les procédures et les financements, à l'instar de la loi cadre de lutte contre les exclusions, est aujourd'hui indispensable alors que les contours de l'intérêt général sont mis à mal dans de nombreux secteurs d'avenir. Cette loi devra cibler les secteurs prioritaires (petite enfance, aide aux personnes âgées, insertion par l'économie, culture et environnement) de cet investissement social de manière à fixer les limites à la marchandisation des services sociaux au regard de critères tels que l'accès de tous et des publics fragiles aux services, la personnalisation de l'accompagnement, la qualité et l'ancrage locale des emplois

Soit le développement des services est considéré comme celui d'emplois peu productifs, mal rémunérés et dont le financement induit un accroissement des inégalités de revenus ainsi qu'une marchandisation croissante. Soit l'on considère qu'au regard des bénéfices collectifs qu'ils engendrent en termes d'apprentissage et de qualification, de prévention des risques sociaux, de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, de préservation de l'environnement, ces emplois d'intérêt général sont au cœur d'un Etat d'investissement social.

2) Donner une base légale à la « convention de partenariat d'intérêt général » pour sécuriser les partenariats pouvoirs publics - ESS d'intérêt général hors marché (subvention).

Entre la mise en concurrence et la délégation de service public, alternative étroite renforcée par le cadre européen, il s'agit de pouvoir reconnaître et qualifier d'intérêt général une régulation économique fondée sur la coopération hors marché entre pouvoirs publics et la société civile. Il existe aujourd'hui des modalités de partenariats entre pouvoirs publics et ESS, conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), conventionnements, agréments et subventions qu'il s'agit de préserver comme une condition indispensable à l'exercice de l'action publique.

Sécuriser juridiquement les conditions de contractualisation et de financement entre Etat et ESS (notamment associations d'utilité sociale, structures d'insertion par l'activité économique...) dans des conventions pluriannuelles précisant les objectifs, les moyens et les procédures d'évaluation s'avère aujourd'hui indispensable pour offrir un cadre juridique alternatif à la marchandisation croissante des services d'intérêt général.

3) Systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics sont de plus en plus mises en avant par l'Etat et les collectivités locales comme un outil d'une commande publique responsable. Les élus et acteurs de l'ESS sont souvent à l'origine de ces démarches qui restent cependant trop peu nombreuses.

Aussi il convient de faire des clauses sociales et environnementales la norme des marchés publics (120 milliards d'euros par an) et non l'exception en renversant la charge de la preuve de manière à sécuriser le choix des élus et des collectivités territoriales et à éviter que leur introduction soit perçue comme un risque politique et juridique insurmontable.

Cela exige un engagement annuel de l'Etat et des collectivités territoriales sur la conversion d'un pourcentage significatif (20%) de leur commande publique. Cela suppose aussi des politiques d'accompagnement des élus, techniciens et entreprises pour faciliter l'intégration des exigences sociales et environnementales dans les pratiques.

4) Intégrer un volet ESS significatif dans les conventions Etat – Régions (ou autres collectivités)

Les politiques de développement des collectivités territoriales sont confortées et valorisées dans le cadre de convention Etat-régions. Mais celles-ci n'intègrent que trop rarement les politiques de développement de l'ESS. En s'inspirant d'accords initiés dans certaines régions (Rhône-Alpes par exemple), l'impulsion de diagnostic commun et de signatures d'accord territoriaux ou sectoriels entre l'Etat et les collectivités territoriales sur les actions engagées en faveur de l'ESS permettrait de consolider le cadre de gouvernance multi-niveaux en la matière.

Ces conventions pourraient être testées sur 2 ou 3 Régions pilotes, et conduire par la suite à une conférence nationale sur le sujet.

5) Mettre en place 100 pôles de coopération territoriaux au service d'un développement local solidaire et soutenable

A l'instar des pôles de compétitivité, nous proposons de mettre en place 100 pôles de coopération territoriaux sur la base de critères tels que l'ancrage local des activités économiques, l'utilité sociale de la production, le caractère faiblement délocalisable de l'emploi, la formation des compétences locales, les coopérations et les synergies économiques entre entreprises locales, etc.

L'objectif est de rassembler sur un territoire donné, des entreprises ESS, des PME/TPE classiques, des collectivités, des laboratoires et des établissements de formation pour développer des partenariats et des coopérations, au service d'un développement local durable.

Ces pôles ne viseraient pas uniquement à informer, accompagner et mutualiser des moyens entre acteurs et réseaux mais aussi à appuyer des expérimentations économiques, des reprises de TPE/PME en difficulté et à valoriser les compétences des entrepreneurs et salariés du territoire.

Il ne s'agit pas de proposer un modèle unique mais plutôt un cadre réglementaire et fiscal incitatif à leur création. La Caisse des dépôts pourrait jouer un rôle central dans la mise en place de ces pôles. Basé à Romans (Drôme), le Groupe Archer est un pionnier de ces pôles de coopération territoriaux.

6) Expérimenter la délivrance de nouveaux services d'intérêt général locaux, par l'investissement des collectivités dans des entreprises sociales et solidaires (notamment Scic).

L'attractivité des territoires et la cohésion sociale dépendent de la qualité des services publics de proximité ainsi que des services aux habitants. Les nouvelles formes d'économies mixtes proposées par l'ESS (comme les sociétés coopératives d'intérêt collectif) constituent un terrain d'expérimentation de nouvelles formes de contractualisation et de conventionnement, avec comme objectif partagé de répondre pleinement aux besoins des citoyens, de ne laisser aucun territoire sans services publics de proximité tout en apportant des garanties de non appropriation privée ou lucrative des fonds publics.

7) Moduler les aides publiques aux entreprises en fonction de critères sociaux et écologiques.

Le soutien financier sans précédent de la puissance publique aux banques ainsi qu'à certains secteurs (automobile, restauration...) a remis dans le débat public la question des contreparties sociales et écologiques des aides publiques aux entreprises.

L'argent public est rare, les déficits publics se creusent. Il faut donc en faire un usage raisonné, au service des générations futures qui devront supporter le poids de la dette. C'est-à-dire l'investir dans une perspective de développement durable, en fonction de critères économiques, sociaux, écologiques et démocratiques. Les aides publiques aux entreprises (65 milliards d'euros par an) doivent être reconsidérées sous cet angle.

D'autant plus qu'aucune évaluation approfondie et exhaustive de l'impact réel et de l'efficacité de ces aides n'a encore été réellement menée. Il est temps de remettre à plat ce système et d'adopter un principe simple de bonus-malus, fonction des comportements économiques, sociaux et écologiques des entreprises.

8) Instaurer un CRA (Community Reinvestment Act) à la française.

Face à la crise de confiance des citoyens vis-à-vis du système bancaire, de l'utilisation de leur épargne, des conditions d'octroi des prêts, il est urgent de fixer des missions d'intérêt général aux banques de dépôts.

En s'inspirant du dispositif législatif américain mis en place en 1977 et qui depuis a fait ses preuves, un « CRA à la française » viserait à amener les banques à prêter et investir de manière responsable et pérenne (rentable) sur des territoires défavorisés, au service d'entreprises et de personnes souvent exclues du système bancaire ainsi qu'à soutenir financièrement et développer l'activité des acteurs de l'ESS (associations, fondations, ONG, fonds solidaires, banques sociales, etc.).

9) Orienter sur la finance solidaire une part minimale (1 à 5 %) du Fonds de Réserve des Retraites

Le Fonds de Réserve des Retraites (FRR), créé en 2000, est doté d'environ 30 milliards d'€ d'actifs en 2008 (150 milliards prévus d'ici à 2020). Son objectif : prendre en charge une partie des dépenses des régimes de base du secteur privé à compter de 2020, au moment du plein impact du choc démographique.

Trois raisons peuvent justifier l'orientation d'une petite partie du FRR sur le financement de l'ESS. D'abord, l'engagement de responsabilité sociale et environnementale du FRR inscrite dans les statuts et son orientation d'« investisseur public de long terme ». Ensuite, sa gouvernance multi-parties prenantes (partenaires sociaux, ministères, parlementaires, etc.) soucieuse d'un intérêt collectif. Enfin, l'ESS, en créant de l'emploi notamment pour des personnes exclues du marché du travail, permet d'augmenter le nombre de cotisants pour les retraites de demain : il en va donc de l'intérêt direct du FRR que d'investir sur l'ESS.

Des réflexions de ce type sont également engagées à l'étranger (Norvège, Hollande...) avec des fonds similaires au FRR.

10) Créer un fonds public / privé d'investissement sur l'innovation sociale, de 100 M€ sur 3 ans.

Ce fonds aurait deux missions :

- soutenir les innovations émergentes à fort impact potentiel, sous forme d'avances remboursables. Ces innovations sont encore peu ou mal financées par les dispositifs existants.
- aider les initiatives et entreprises sociales et solidaires innovantes qui existent déjà, à fort potentiel de développement, à grandir et changer d'échelle, soit par le biais de prêts, soit par l'apport de fonds propres (ou de quasi-fonds propres).

Il investirait 5 à 10 % de son montant sur l'élaboration d'indicateurs permettant de rendre compte de l'impact de l'innovation sociale. Amorcé par l'Etat par exemple dans le cadre du grand emprunt, ce fonds serait appuyé par la Caisse des Dépôts, des collectivités locales et des fondations, et piloté en partenariat avec des

acteurs financiers de l'ESS comme France Active ou l'Ides. Il contribuerait à diffuser des initiatives qui induisent des changements de comportements durables et solidaires.

S'inspirant des meilleures expériences étrangères (Obama a par exemple créé un fonds d'innovation sociale de 50 M\$ pour accélérer le changement d'échelle des innovations sociales à fort impact et potentiel de diffusion), ce FIIS pourrait être le déclencheur d'une révolution dans le champ de l'innovation et la première brique significative d'une politique ambitieuse de la France sur le sujet.

11) Développer la monnaie SOL sur 100 territoires solidaires avec 10 000 entreprises partenaires et 100 000 Solistes.

Le Sol a pour projet de diffuser, sous forme de carte à puce, une monnaie complémentaire fonctionnant comme des « points fidélités », mais visant faciliter la vente de produits solidaires, l'accès aux services d'intérêt général des collectivités territoriales et les échanges bénévoles entre particuliers. Elle s'appuie sur le réseau Sol, ensemble des entreprises et partenaires qui adhèrent à cette monnaie.

Expérimenté dans cinq régions françaises (Alsace, Bretagne, Ile de France, Nord Pas de Calais et Rhône Alpes), la proposition vise à déployer le projet Sol à de nombreux territoires avec pour objectifs de développer la coopération entre entreprises de l'ESS et citoyens, favoriser les activités d'entraide entre personnes et permettre l'accès à des biens et services à des personnes en difficulté.

12) Introduire des modules de sensibilisation et formation à l'ESS dans l'ensemble des formations initiales et continues de l'enseignement secondaire et supérieur

Un des freins au développement de l'ESS tient à sa méconnaissance tant par les décideurs économiques et politiques que par le grand public. Marginalisée, sinon absente des programmes de la plupart des enseignements secondaires et supérieurs, l'ESS peut difficilement devenir un référentiel partagé du développement économique et de l'action sociale.

Plusieurs orientations sont prioritaires : une initiation à l'ESS dans l'enseignement du secondaire, ce qui suppose évidemment son insertion dans les programmes de sciences économiques et sociales ; la consolidation de la quinzaine de licence et Masters en ESS qui ont su se développer depuis une dizaine d'année en s'appuyant largement sur le tissu local de l'ESS ; l'introduction de modules dédiés à « l'entreprendre autrement » au sein des écoles de commerce et universités de management ; l'intégration de l'ESS dans la formation continue, notamment auprès des cadres et agents territoriaux, des DRH et des travailleurs sociaux ; enfin la reconnaissance des universités populaires et citoyennes ainsi que d'autres lieux d'éducation populaire favorisant l'expertise citoyenne en économie.

13) Renforcer la participation des salariés et de leurs représentants dans la gouvernance des entreprises et au premier chef au sein de celles de l'ESS

Le nécessaire changement de paradigme sur l'entreprise implique de remettre en cause le droit de propriété exclusif des actionnaires sur l'entreprise (plus précisément sur l'affectation des bénéfices, le choix des dirigeants et des orientations stratégiques) et de reconnaître la légitimité d'autres parties prenantes à peser sur les décisions du management et à lui réclamer des comptes - et notamment une partie prenante centrale, celle des salariés.

Il s'agit ainsi de les faire reconnaître dans leur rôle de co-producteur de la richesse de l'entreprise et de contrebalancer le pouvoir des actionnaires. Il faut pour cela généraliser la présence d'une « masse critique » d'administrateurs salariés au sein des conseils de surveillance. Il ne s'agit pas de plaider pour une co-gestion et un brouillage des rôles mais pour un droit d'intervention et de contrôle sur les décisions stratégiques de l'entreprise, les rémunérations des dirigeants, l'usage des bénéfices.

Autre voie complémentaire : instaurer un droit de reprise des activités par les salariés sous forme de coopérative (ou de mutuelle), en cas de licenciements collectifs, de fermeture de site, de délocalisation ou de transformation ou création de nouvelles activités. Ce droit ne peut être réellement effectif que s'il est accompagné d'un appui financier ad hoc des salariés repreneurs.

14) Construire un référentiel d'utilité sociale, garanti par les pouvoirs publics et co-construit avec les acteurs de l'ESS

De nombreuses initiatives (outils, expérimentations...) ont été menées ces dernières années pour évaluer l'utilité sociale des entreprises de l'ESS, de manière générale ou à l'échelle d'un territoire ou d'une filière.

Mais ces démarches, complexes, restent encore confinées à une minorité de spécialistes et d'initiés. Il y a besoin de poursuivre les travaux pour aller vers des outils opérationnels et appropriables à grande échelle, par l'ensemble des entreprises ESS et par leur environnement, notamment les pouvoirs publics.

Dans cette perspective, il s'agit de construire un véritable référentiel de l'utilité sociale, garanti par la puissance publique et co-construit avec les acteurs ESS, qui établirait notamment des jeux d'indicateurs par filières ainsi que des niveaux d'utilité sociale. Certains acteurs de la finance solidaire comme France Active commencent d'ailleurs à pratiquer des notations de ce type, pour les entreprises ESS financées.

Un tel référentiel permettrait de mieux mesurer l'impact des entreprises ESS, de le comparer entre elles, et avec les entreprises classiques. Il donnerait davantage de visibilité et de lisibilité à l'ESS. Il attirerait plus d'investisseurs qui pourraient fonder leur stratégie sur une meilleure information et une véritable évaluation du « retour sur investissement » social. Il permettrait enfin aux pouvoirs publics de mettre en place des politiques sectorielles ou territoriales favorisant l'essor d'entreprises ESS, sur la base de critères sociaux et écologiques.

15) Mettre en place un Forum de type « Grenelle » pour construire, avec les acteurs de l'ESS, l'Etat, les collectivités locales et la société civile organisée, un plan d'actions pour développer l'ESS et en faire un levier de sortie de crise par le haut.

Il s'agirait de co-construire, une vision et une stratégie commune face à la crise : comment l'ESS et les pouvoirs publics peuvent-ils travailler ensemble pour construire un projet commun et répondre aux grands défis d'après-crise de la France à 10 ans (environnement, inclusion sociale, vieillissement, désindustrialisation, éducation, services publics, citoyenneté, banlieues, dette...) ? Comment soutenir et développer l'ESS dans cette perspective ?

Cette concertation impliquerait l'ensemble des parties prenantes locales et nationales (Etat, services déconcentrés, collectivités locales, mouvements ESS, employeurs de l'ESS, syndicats, ONG, consommateurs...). Elle aboutirait à de grandes orientations stratégiques et un plan d'actions gouvernemental pour développer l'ESS, un peu à la manière dont a procédé l'OTS (Office of third sector) anglais, rattaché au Premier ministre.

A sa création en 2006, l'OTS a lancé une grande consultation sur le « *future role of the third sector in social and economic regeneration*. » Il s'agissait alors pour l'Etat de travailler avec le tiers secteur pour élaborer une vision de long terme et marquer une nouvelle phase dans la relation tiers secteur – gouvernement. La consultation a consisté en des événements (90 événements régionaux, plus de 2,000 personnes représentant plus de 1,000 organisations), des séminaires de travail sur les grands axes mis en évidence, des études basées sur des questionnaires, etc. Ce travail a abouti à un rapport fondateur qui a servi de base au plan d'actions de l'OTS sur 2008-2011 (500 M£)⁵.

⁵ http://www.cabinetoffice.gov.uk/media/cabinetoffice/third_sector/assets/the_future_role_of_the_third_sector_in_economic_and_social_regeneration.pdf

3. L'INTEGRALE DES TRAVAUX

3 L'ESS, pour un autre mode de développement

3.1 UNE CONJONCTION DE CRISES PROFONDES, DES DESEQUILIBRES STRUCTURELS

La crise actuelle qui détruit massivement et précarise l'emploi, qui fragilise un nombre considérable d'entreprises, qui dégrade les conditions de vie des classes moyennes, et jette dans la misère et l'exclusion des populations du Nord et du Sud n'est pas seulement le produit de financiers pris de vertige et sans scrupules, elle a ses racines dans des crises successives (asiatique, russe, bulle technologique, hausse des matières premières...) signes des profonds déséquilibres qui frappent l'économie.

Celle-ci, dopée par les nouvelles technologies et la mondialisation des échanges, survoltée par la déréglementation, produit des richesses impressionnantes mais simultanément des effets dévastateurs : destruction d'emplois, précarité, insécurité, délocalisations afin de réduire les charges salariales ; flexibilité par la durée réduite ou prolongée, intermittente, instable du temps de travail en vue d'optimiser production et distribution en fonction du marché ; rejet des salariés jugés insuffisamment performants, pression sur le personnel à tous les niveaux pour améliorer la productivité.

C'est dans ce même esprit de recherche démesurée du profit et pour bénéficier des progrès technologiques et des gains de productivité que les entreprises privilégient certaines activités jugées en pointe, en abandonnant les commerces ruraux ou de quartiers, les services à la personne, le petit entretien, la protection de l'environnement etc... estimés non ou peu rentables.

Les entreprises publiques elles-mêmes dont la mission d'intérêt général est d'offrir à tous des prestations appropriées tendent (ne serait-ce que pour résister à la privatisation) à réduire leurs coûts aux dépens de la qualité et de l'universalité de leurs services.

La croissance de la production – credo largement partagé – masque alors le déséquilibre croissant entre une certaine forme d'abondance et l'abandon de pans entiers de l'intérêt général. Ce renoncement se manifeste aussi bien dans les sphères financières et marchandes peu soucieuses de l'environnement que dans le secteur non marchand ou mixte pour les besoins individuels et collectifs non ou peu solvables mais dont l'utilité est évidente.

Parmi ceux-ci figure l'urgence écologique : elle est à la fois une défense de l'environnement contre sa dégradation et la dilapidation ou la pollution des ressources naturelles ; une protection contre les risques climatiques ; une prévention contre les pratiques nuisibles aux générations futures. Elle est néanmoins souvent sacrifiée aux comportements, des producteurs, des distributeurs et des financiers motivés par l'appât de gains immédiats et à ceux des consommateurs désinformés par un marketing insistant.

Ces déséquilibres liés à l'insécurité de l'emploi, à l'insatisfaction des besoins sociaux, à l'insouciance écologique ont été fortement aggravés par l'ampleur de la dérégulation au cours des trois dernières décennies : des flux financiers sans rapport avec la production réelle se sont surmultipliés ; ils ont contribué à concentrer des capitaux considérables dans la sphère financière et dans des groupes mondiaux de production, de distribution et de communication, tout en asséchant la trésorerie des petites et moyennes entreprises et en réduisant encore le revenu des plus pauvres.

Cette aggravation des déséquilibres oriente les capitaux en quête de rentabilité vers des productions qui sont un ferment de gaspillage de ressources naturelles et de risques écologiques ; elle affaiblit les classes moyennes ; elle élargit encore l'écart entre ceux dont les rémunérations et produits financiers s'envolent et ceux, migrants, chômeurs, sans domicile fixe qui sont en situation ou danger d'exclusion ; elle crée un légitime sentiment d'injustice et un risque de panne sur le marché du fait de l'insolvabilité.

C'est alors que, pour poursuivre et accélérer sa progression, le système **économique**, encouragé par la politique de financiarisation et de libéralisation, a trouvé dans le crédit les moyens de nourrir un pouvoir d'achat factice. A la faveur de mécanismes de plus en plus sophistiqués, les banques ont accordé des prêts sans proportion avec les revenus des emprunteurs. L'absence de toute réglementation opérante a produit des spéculations sans retenue, sources de bulles immobilières et financières puis de la crise que nous traversons.

Elle est particulièrement cruelle et injuste pour les plus fragiles, menaçante au plan social, écologique, économique et politique. Elle a servi de justification et de cause à la fois à la montée des incivilités, à l'essor de la délinquance et de l'économie souterraine. Il existe un risque réel que, dans l'incapacité d'en mesurer l'ampleur et les effets, de réformer ses institutions et ses pratiques, dans une tendance irréversible à revenir à ses plus fâcheux comportements, ce système n'évolue vers des situations de désespoir et de violence.

3.2 SORTIR DE LA CRISE PAR LE HAUT

Sans doute les Etats – et de façon timide les institutions internationales – cherchent-ils à résister à cette évolution. Ils tendent à réagir par une politique volontariste qui rompt, au moins provisoirement, avec le crédo libéral des années passées. Leur action se manifeste contre les excès du système financier et cherche à parer à la panne des investissements et de la consommation (en discutant sur la préférence entre celle-ci et ceux-là). Ils le font en injectant dans les banques et l'économie des milliers de milliards de dollars qu'ils se procurent par le déficit budgétaire et l'emprunt.

Aussi considérables et insolites que soient ces interventions publiques, elles ne mettent pas réellement en cause le marché auto régulateur comme moteur de la prospérité. Elles ne tranchent pas nettement en faveur des priorités écologiques et sociales. Elles ne font pas l'objet d'un vrai débat démocratique sur les choix retenus, sur l'ampleur des déficits et les moyens de les financer.

Au surplus, il existe de grandes incertitudes sur leur résultat : la reprise risque d'être insignifiante, de faible ampleur ou de courte durée, insuffisante en tout cas pour réduire significativement le chômage et rétablir donc le pouvoir de consommation. L'ampleur des déficits et de l'endettement, l'obligation d'augmenter les prélèvements fiscaux et sociaux pour y faire face, la difficulté grandissante d'émettre des nouveaux emprunts peuvent casser tout début de redressement.

Les conséquences seraient alors tragiques et l'on ne peut exclure des réactions populistes et violentes, des affrontements nationaux et internationaux conduisant à des régimes autoritaires et des reculs de civilisation. Déjà se manifestent en Europe la montée dans nombre de pays des partis d'extrême droite et aux Etats-Unis des manœuvres néo conservatrices qui sont des signes alarmants d'une telle évolution.

Il existe certes un scénario plus encourageant, souvent qualifié de « croissance verte », fondé sur des interventions publiques cohérentes, persévérantes, rendues complémentaires entre états par un appui rigoureux des institutions internationales et ciblées sur un double dispositif : celui clairement exprimé en France notamment par le « Grenelle de l'environnement » de développement écologiquement soutenable et celui plus contesté mais lié au premier, de soutenir les plus démunis et de réduire des inégalités rendues plus évidentes par la crise.

Un tel scénario est concevable au plan macro économique : ne serait-ce qu'en taxant les quelques huit cent milliards de dollars de dépenses publicitaires dans le monde, on imagine les transferts réalisables vers des besoins élémentaires non satisfaits. On sait aussi à quel point sont excessives les commissions financières sans compter le coût des dépenses contentieuses et des différentes formes de corruption. Mais on sait aussi que ces excès comme d'ailleurs ceux écologiquement nuisibles ou encore le luxe sont au cœur du système et nourrissent l'activité d'ensemble.

Et à voir les tiraillements entre Etats, au sein des gouvernements sur les mesures les plus bénignes, les signes de résistance des agents financiers, des acteurs économiques les plus en vue quant à leurs intérêts et les difficultés de mise en œuvre des agendas de protection de l'environnement, il y a tout lieu de craindre qu'un tel scénario, inspiré certes par des soucis plus sociaux, plus écologiques mais timide à l'égard des forces du marché, fidèle aux pratiques du « business as usual » ne produise pas des effets significatifs et de longue durée.

S'attaquer aux causes profondes de la crise

Réduire drastiquement les déséquilibres qui l'ont produite et qui la feraient renaître dans des répétitions de plus en plus dangereuses, inexorablement liées à l'aggravation des risques écologiques, implique une ambition sans commune mesure avec les moyens mis en œuvre et les projets plus ou moins audacieux lancés ici ou là.

L'Etat seul – à supposer qu'il reçoive l'appui aujourd'hui très effacé des institutions internationales – ne parviendra pas à casser les résistances, à réorienter les comportements, à reconquérir le terrain de l'intérêt général, à trouver dans un autre mode de développement de nouveaux équilibres. Son face à face avec le marché se réduit à des mesures essentiellement utilitaires, appréciées en terme monétaires : agir par la fiscalité et la redistribution, relever le niveau de vie des salariés et des retraités, restaurer la capacité de concurrence des petites entreprises et les moyens d'intervention des collectivités territoriales etc. ont certes une grande importance mais les dispositifs législatifs et réglementaires rencontrent rapidement sur le marché des limites, des stratégies d'évitement, s'ils ne s'appuient pas sur une éthique, sur un respect des autres, sur un souci de l'avenir de l'humanité et de son environnement, sur une exigence de démocratie.

Ce sont des comportements que l'on peut trouver dans la société : même si, imprégnée par l'idéologie ambiante, elle est fascinée par l'abondance de biens, gagnée par une sorte de fétichisme de la marchandisation et convoite des produits qui lui procurent une certaine satisfaction immédiate, elle s'inquiète des risques accompagnant un développement débridé ; elle éprouve un profond malaise devant des inégalités choquantes. Sans doute ne saisit-elle pas clairement la relation entre ce malaise et la marchandisation extrême. Mais elle réagit au moins ponctuellement, elle tend à renouer les liens entre économie et solidarité, à produire des richesses en prenant soin (care) des autres.

Des économistes de grande qualité, des élus, quelques chefs d'entreprises, font écho à ce malaise. On trouve des textes visant une indispensable transformation radicale tant par une distribution plus équitables des réseaux (par exemple par une taxation dissuasive des très hauts revenus, Piketty) que par un autre développement fondé dans les pays en développement sur les besoins essentiels non satisfaits (et pouvant l'être par des moyens locaux) et dans les pays développés moins sur la quantité que sur la qualité écologique et sociale de la production. Qui peut imaginer, nous dit Jean Gadrey (Alter-éco - la crise avril 2009) que nous ayons besoin d'une croissance annuelle quantitative de 2 % qui en moins d'un siècle doublerait la production actuelle pour une population stagnante ? Mais en revanche réduire l'empreinte écologique, satisfaire l'immensité des besoins reconnus et non satisfaits, c'est à la fois assurer le mieux vivre ensemble du présent et de l'avenir et créer un nombre considérable d'emplois.

Ceci est certes mieux reconnu aujourd'hui qu'hier. Mais comment y arriver dans un système orienté vers la performance monétaire et le profit maximum ? On ne souligne jamais assez l'incompatibilité des transformations souhaitables, des mesures préconisées avec le système actuel ; le besoin absolu d'un mouvement puissant à la base, fondé sur des entreprises ayant vocation écologique et sociale et des citoyens motivés et mobilisés pour donner corps aux réformes envisagées.

C'est précisément ce qu'apporte aujourd'hui la société civile.

L'application laborieuse en France des accords du « Grenelle environnement », les difficultés de Barak Obama, au lendemain d'une élection triomphale pour faire passer des réformes élémentaires témoignent de

la résistance du système. Elle n'a jamais cédé que sous la pression très forte des citoyens, de leurs organisations et des pratiques de coopération, de solidarité qu'ils mettent en œuvre.

Sous des formes variées (coopératives d'insertion, régies de quartier, associations consommateurs-producteurs, groupes culturels, finances solidaires etc...), la société donne naissance à des initiatives qui obéissent à une autre finalité que le profit, qui ne sont pas pour autant caritatives, qui se situent sur le marché dans des domaines laissés par les entreprises ordinaires. Ces initiatives forment un vaste secteur d'économie sociale et solidaire dont nous voulons analyser la nature, les enjeux, les perspectives.

Disons immédiatement que, souhaitant élargir son champ et son impact, nous ne considérons pas pour autant ce secteur comme clos et figé. Renforçant ses propres bases, restant très vigilant sur le respect de son éthique, il doit nouer des rapports étroits, échanger des expériences et des savoir-faire, être une sorte de laboratoire pour un développement durable et solidaire.

Ainsi se constituerait une économie plurielle où l'ESS jouerait pleinement son rôle. En s'appuyant sur les citoyens, l'Etat et le marché, elle conduirait l'ensemble de la société vers de nouveaux équilibres.

Nous analyserons la réalité complexe de cette force : elle se déploie dans des activités et selon des formes et des statuts multiples ; sa terminologie elle-même n'est pas arrêtée, mais, sous des appellations diverses d'un pays à l'autre et dans chaque pays (économie sociale, économie solidaire, tiers secteur etc...), elle se rassemble autour de principes fondamentaux :

L'*utilité sociale* est au cœur de son projet économique – au nom d'une *éthique* qui guide son action - celle-ci repose sur une gouvernance *démocratique* – elle appelle une *participation active des citoyens* - et se manifeste naturellement sur les *territoires* la mettant en contact avec les besoins et les acteurs locaux.

La puissance de ces principes, projetée sur la société dans son ensemble, fait de l'ESS un laboratoire où s'élaborent les objectifs et les moyens d'un développement permettant une sortie de la crise par le haut. Peu à peu se constituent dans l'ESS un savoir-faire et des priorités. Parmi celles-ci les enjeux écologiques et sociaux sont étroitement liés.

Cette orientation freine nécessairement la recherche d'un profit démesuré ; elle redonne le pouvoir aux citoyens, renforce par là l'exercice de la démocratie et la capacité de mobiliser tous les acteurs et toutes les ressources sur les territoires. En cela aussi l'ESS est un laboratoire.

Ces enjeux de sortie de crise par la force de l'ESS et par sa contagion ne sont pas sans défis.

Internes en raison de sa double vocation économique et sociale, de son mode démocratique de gouvernance, de la diversité et complexité de ses activités. Externes, car elle est soumise tant aux conditions du marché qu'à la fragilité, à l'insuffisance de ressources qu'entraîne sa vocation sociale ; elle subit les effets d'une pression idéologique qui n'est pas favorable à l'action collective. L'ESS n'est pas à l'abri de risques de dérives altérant sa nature et le rôle de l'ESS que la crise amplifie mais qui, mis en évidence, ont plus de chance d'être surmontés. Nous aborderons tous ces problèmes dans le prochain chapitre avant de présenter des propositions pour renforcer l'ESS en elle-même et dans sa capacité d'agir sur tous les acteurs de la société.

3.3 L'ESS, UN LEVIER POUR SORTIR DE LA CRISE PAR LE HAUT

3.3.1 UNE REALITE PLURIELLE, DES FONDAMENTAUX COMMUNS

Une grande diversité d'initiatives

L'économie sociale et solidaire (ESS) recouvre une très grande diversité d'initiatives et d'entreprises qui partagent la même ambition : entreprendre au service de l'Homme, dans une perspective de développement durable.

Cette diversité est d'abord sectorielle.

L'ESS incarne en effet une autre manière d'entreprendre présente dans tous les secteurs. Ceux d'intérêt général : santé (mutuelles de santé et prévoyance...), social (insertion, régies de quartier...), services aux personnes (personnes âgées, petite enfance...), environnement (énergies renouvelables, éco-habitat, valorisation des déchets...), culture (cafés culturels, écomusées...), tourisme associatif et solidaire, éducation, sport, etc.

Mais aussi des secteurs plus classiques : banques et assurances (banques coopératives, mutuelles d'assurance...), BTP (coopératives du bâtiment, éco-construction...), agriculture (coopératives agricoles, produits bio, circuits courts...), commerce (commerce équitable, épiceries solidaires...), etc.

De plus, ces initiatives prennent des formes statutaires variées (associations, coopératives, mutuelles, fondations, SA, SARL, SAS...). Projets collectifs par essence, où la personne prime sur le capital, elles privilégient néanmoins souvent les statuts de sociétés de personnes (association, coopérative, mutuelle).

Leurs salariés, leurs dirigeants, leurs bénévoles ont aussi des profils et parcours très variés : anciens travailleurs sociaux, militants syndicaux, cadres d'entreprises classiques, jeunes diplômés, retraités,...

Certaines de ces entreprises sociales et solidaires sont 100 % marchandes (*exemples*), d'autres très peu et combinent des ressources non marchandes et non monétaires (*exemples*). Certaines ont plusieurs milliers de salariés (*exemples*), d'autres aucun (*exemples*).

Certaines très récentes (*par exemple les Scic créées depuis 2002*) d'autres très anciennes (*exemple de pionniers des coopératives et des mutuelles*). Les racines historiques de L'ESS sont en effet profondes. L'ESS est née au XIX^{ème} siècle et s'est ensuite développée, face aux limites de l'Etat et aux carences du marché, pour répondre à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits.

Ce mouvement né d'initiatives citoyennes est à l'origine de nombreuses conquêtes sociales. Forte d'une riche tradition historique, elle est également bien en phase avec son époque : toujours en mouvement, elle ne cesse de se renouveler et d'innover, pour inventer des réponses à de nouvelles attentes sociales et écologiques. Aujourd'hui, loin d'être une exception française, l'ESS se développe partout dans le monde, notamment en Europe.

Pour une économie plurielle

La diversité est au cœur du projet politique de l'ESS.

Par ses spécificités, l'ESS refuse en effet une vision unilatérale et réductrice de l'économie, largement vulgarisée par l'idéologie néolibérale, où la motivation d'entreprendre est limitée à la recherche du profit, où la seule organisation productive considérée comme légitime est l'entreprise de capitaux, où l'allocation optimale des ressources passe forcément par le marché et où le développement est synonyme de croissance du PIB.

C'est pourquoi elle défend l'idée d'une économie plurielle.

Pluralité des motifs de l'agir économique, de l'action des entrepreneurs sociaux ou de l'engagement bénévole ne visant pas principalement le retour sur intérêt matériel. *Pluralité* des formes d'entreprendre par l'invention historique d'autres statuts d'entreprise. *Pluralité* des modes de financement, l'équilibre économique de nombre d'organisations de l'ESS reposant sur une hybridation des ressources issues de la vente de biens et services sur le marché, d'aides publiques, de cotisations, de dons et de travail bénévole...

Pluralité des modes d'allocation des ressources, la mise en concurrence pouvant s'avérer dans bien des cas moins efficace que la redistribution publique mais aussi que de nombreuses formes de partenariats et de coopérations entre acteurs et institutions. *Pluralité* des conceptions et des indicateurs d'une richesse non réductible à une production matérielle sans limite et à la marchandisation sans fin de l'activité humaine.

La richesse d'une société, mais aussi sa capacité de résilience à des chocs externes ou des crises, tiennent à la préservation de cette biodiversité économique mise à mal ces dernières années par les tenants du tout marché. La crise vient rappeler combien les sociétés qui n'avaient pas tout misé sur la financiarisation de leur économie et la mise en concurrence permanente font aujourd'hui preuve d'une capacité d'adaptation plus forte.

La reconnaissance d'une économie plurielle a des incidences politiques multiples dans les politiques d'innovation, d'appui et de financement de la création d'entreprise, d'ouverture du dialogue social à d'autres représentants employeurs, de régulation de la commande publique, d'élargissement et de choix des indicateurs de richesse.

Par ailleurs, l'affirmation de cette économie plurielle ne se limite pas à la recherche d'un nouvel équilibre entre marché et Etat. Elle s'appuie largement sur un troisième pilier issu de la société civile organisée et dont l'ESS incarne en grande partie la dimension économique.

Plutôt que de s'enfermer à nouveau dans une confrontation stérile et binaire Etat vs marché, l'ampleur et l'urgence des crises actuelles devraient nous inciter, collectivement, à inventer un nouveau compromis social qui place le citoyen au cœur du modèle économique. L'ESS est un levier pour y parvenir.

Un pluralisme sémantique

Nous reprenons dans ce texte le terme « économie sociale et solidaire », car c'est bien autour de lui que se sont construits depuis plusieurs années des coalitions d'acteurs, des compromis territoriaux et un début de reconnaissance institutionnelle en France – bref, une identité collective.

Soulignons néanmoins qu'il n'existe pas pour le moment de terminologie unificatrice pour l'ensemble du secteur. Economie sociale, économie solidaire, entreprise sociale, tiers secteur sont aussi des termes utilisés pour qualifier cette autre économie.

Loin de s'opposer, ces visions constituent plutôt à notre sens des éclairages différents de la même réalité : l'économie sociale insiste sur l'organisation juridique et la gouvernance démocratique des initiatives ; l'économie solidaire sur leur projet politique et la nécessaire mobilisation citoyenne ; l'entreprise sociale sur la dimension entrepreneuriale et l'importance des pratiques réelles et de leur évaluation.

(Pour plus de détail, voir dans la partie défis internes l'alinéa, « dépasser un pluralisme sémantique »).

Nous cherchons à proposer ici une description qui articule ces différentes dimensions.

Se rassembler autour de fondamentaux communs

Diverses dans leurs réalités, les initiatives de l'ESS ont en commun de ne relever ni du secteur public *stricto sensu*, ni du champ capitaliste et de chercher à produire, investir et décider autrement, de manière plus respectueuse des hommes, de l'environnement et des territoires.

Elles partagent de fait des caractéristiques essentielles : une finalité d'utilité sociale⁶ s'inscrivant dans un projet économique ; une mise en œuvre du projet fondée sur une gouvernance démocratique et une gestion éthique ; une dynamique de développement s'appuyant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

L'utilité sociale est ainsi au cœur du projet des initiatives de l'ESS. Non seulement leur motivation de produire, d'échanger, de consommer répond souvent à une finalité sociale ou écologique, mais leur activité économique génère aussi de nombreux bénéfices collectifs, notamment à l'échelle des territoires.

Au cours des dernières années, les entreprises de l'ESS se sont développées dans des services d'intérêt général qu'une économie engagée dans la poursuite démesurée du profit ignore faute de rentabilité : entreprises adaptées aux personnes handicapées, logements des exclus, services pour les personnes âgées, pour la petite enfance, éducation populaire, initiatives artistiques et culturelles...

Dans une économie qui, avant même la crise, détruisait et délocalisait des dizaines de millions d'emplois pour gagner en performance, elles oeuvrent également à donner accès à l'emploi à des centaines de milliers de personnes jugées inaptes et déclassées et que la crise touche au premier plan. Elles élaborent à cet effet des méthodes originales d'accompagnement, de formation et d'organisation du travail.

Ce service de l'intérêt général intègre aussi une dimension écologique. C'est ainsi qu'elles agissent pour protéger l'environnement et contribuer à un développement durable. Elles sont par exemple pionnière de filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques...) et de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne...).

La finalité d'utilité sociale des initiatives de l'ESS s'incarne dans un **projet économique** à part entière, c'est-à-dire une activité continue de production et d'échange de biens et services, un modèle économique viable, la création de richesses ; mais, on l'a vu, un projet d'économie plurielle, qui conjugue des ressources différentes, marchandes et non marchandes, publiques et privées, monétaires et non monétaires.

L'originalité de l'ESS tient à la mixité de ces financements, rendue notamment nécessaire par la nature de la demande à laquelle elle répond et des personnes qu'elles emploient.

Par ailleurs, pas d'utilité sociale sans une **gestion éthique** de l'entreprise, garantie par des règles de fonctionnement et des mécanismes de décision ad hoc (dans les statuts par exemple).

Dans les entreprises de l'ESS, la rémunération du capital est limitée ou nulle, évitant le diktat de la performance financière maximale. L'échelle des salaires y est souvent encadrée comme dans l'entreprise solidaire. Les excédents réalisés sont mis en réserve et les réserves souvent impartageables, favorisant la pérennité et la vision de long terme de l'entreprise. L'originalité du fonctionnement de l'ESS est d'asseoir son fonctionnement éthique sur un choix statutaire, les entreprises de l'ESS font souvent (mais pas toujours) le choix de statuts associatif, coopératif ou mutualiste.

Pour les entreprises de l'ESS, le profit n'est pas une fin en soi mais bien un moyen au service d'un projet social et solidaire et des personnes qui le font vivre.

Au-delà des rémunérations, les valeurs humanistes de l'ESS se retrouvent dans l'exercice du pouvoir qui ne repose pas sur l'arbitraire des détenteurs du capital mais sur des **principes démocratiques**. Par exemple, dans les entreprises de l'ESS sous forme de Scop (société coopérative de production), ceux qui décident sont ceux qui travaillent ; les salariés prennent ensemble les grandes décisions, selon le principe « une personne - une voix » : choix des dirigeants, orientations stratégiques, affectation des résultats.

Dans celles sous forme de Scic (société coopérative d'intérêt collectif), le multisociétariat permet d'organiser démocratiquement la gouvernance autour des différentes parties prenantes de l'activité : salariés, bénéficiaires, financeurs, collectivités locales, etc.

⁶ Certains préfèrent parler de valeur sociétale pour mieux intégrer la finalité écologique de la production et éviter une approche trop utilitariste de la production de richesse. Voir par exemple les travaux de PEKEA, <http://www.pekea-fr.org>.

De plus, l'ESS se développe avec et pour **les territoires**. Initiatives de proximité aux emplois non délocalisables, les entreprises de l'ESS se caractérisent par une capacité à mobiliser et faire travailler ensemble une grande diversité d'acteurs locaux (usagers, salariés, bénévoles, entreprises, collectivités...).

Elles maintiennent ainsi une offre de biens et services dans des territoires fragiles ou enclavés et elles contribuent à leur développement durable et à leur attractivité. À ce titre, leurs rapports avec les collectivités territoriales sont étroits et multiples (financier, commercial, entrepreneurial...).

Les entreprises de l'ESS favorisent enfin **la participation active de tous les citoyens** à l'économie.

Il s'agit ainsi de considérer chaque personne de façon inséparable, dans sa double qualité de contributeur et de bénéficiaire du progrès économique, social et environnemental. La personne comme acteur à part entière de l'économie et l'économie pleinement au service des personnes.

L'ESS est ainsi une économie d'initiative citoyenne, qui revendique son autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics.

Ces 5 caractères fondamentaux se manifestent de façon variable, plus ou moins intense, plus ou moins visible. Mais appartenir à l'ESS, c'est s'en réclamer de manière explicite et évaluable.

3.3.2 UNE FORCE ECONOMIQUE ET SOCIALE

En raison de son périmètre et de son identité en mouvement, il n'existe pas encore de chiffres définitifs et exhaustifs sur l'ESS. On peut néanmoins mettre en évidence son poids économique et social, à travers un faisceau d'indices :

- Selon les visions retenues (une vision focalisée sur l'économie solidaire ou une vision économie sociale élargie à toutes les associations gestionnaires, coopératives, mutuelles et fondations), son périmètre peut varier de quelques dizaines de milliers d'entreprises à plus de 200 000 entreprises, de quelques centaines de milliers de salariés à plus de 2 millions de salariés, soit près de 10 % de l'emploi en France (et 12 % de l'emploi privé). (*Insee, Observatoire CN CRES, Recherches & Solidarités*).
- En se basant sur la vision la plus large, on constate qu'entre 2005 et 2006, près d'un emploi sur cinq a été créé par les entreprises de l'ESS, en particulier dans l'éducation, la santé, l'action sociale, le commerce et les services aux entreprises (*Insee*) ; que le nombre de salariés a progressé de 17 % entre 2000 et 2008, soit un gain considérable de 328.000 emplois ; que la masse salariale distribuée a cru de 15 % sur la même période, pour atteindre 47 milliards d'euros en 2008 (*R&S*) ; que l'ESS représente environ 6 à 7 % du PIB (*Addes*).
- Les ISBL - institutions sans but lucratif (dont beaucoup évoluent dans l'ESS) - dégagent une valeur ajoutée égale à 3 % du PIB français (*Insee*).
- Les recettes d'activités (publiques ou privées) représentent près de la moitié du budget des associations (une majorité d'entreprises ESS sont associatives), plus que les subventions publiques qui ne constituent qu'1/3 des ressources (34,3 %). Les cotisations pèsent elles 12 % du budget et les dons et mécénat 5 % (*CNRS-Matisse, 20005-2006*).
- Plus de 14 millions de français sont bénévoles actifs dans une ou plusieurs associations. Leur travail cumulé représente près d'1 million emplois « équivalents temps plein » (*CNRS-Matisse, 20005-2006*).
- L'insertion par l'activité économique, secteur important de l'ESS, représente plusieurs milliers d'initiatives et d'entreprises et plusieurs centaines de milliers de salariés.
- Loin d'être une exception française, l'ESS se retrouve et se développe partout en Europe mais aussi au Québec, en Amérique Latine, etc.
- De nombreuses entreprises ESS ont réussi économiquement sans perdre leurs valeurs ou altérer leur projet fondateur. Exemples : Id'ees, Bretagne Ateliers, Vitamine T, Biocoop, Les nouveaux Robinson, La Varappe, DSI, La Nef / Banca Ethica, etc.

L'étude en cours de Céline Baud sur les informations économiques et financières des entreprises ESS, réalisée à partir de l'analyse d'un échantillon de 1000 organisations appuyées par France Active sur 2006 et 2007, montre que l'ESS constitue bien une forme particulière d'économie où :

- Les organisations de l'ESS sont productrices de valeur ajoutée. Celle-ci est en moyenne de 630 000 € *par organisation* et 424 000 € avant les subventions d'exploitation et les impôts sur la production, c'est à dire avant les transferts avec les autorités publiques.
- Elles redistribuent *la quasi-totalité de leur valeur ajoutée en direction des salariés* et elles ne rémunèrent pas le capital. Elles privilégient la redistribution « au présent » plutôt que l'accumulation « à tout prix ».
- Une très large partie des organisations de l'ESS se contente d'être économiquement soutenable, sans chercher une rentabilité maximale.

Le poids économique et social de l'ESS prend véritablement son sens, rapporté à son activité sur certaines filières et à son impact dans les territoires.

Une force économique et sociale sur les filières

L'ESS occupe une position très significative sur certains secteurs d'activité : 90 % des établissements pour personnes handicapées, 45 % des maisons de retraite, plus de 60 % des services à la personne sont des associations qui demeurent, malgré la concurrence accrue des entreprises, les organismes agréés les plus importants avec plus de 80% de l'emploi salarié et plus de 90% des heures prestées et en termes d'emplois salariés (plus de 80% des emplois)⁷. L'ESS, dont une des vocations est de répondre à des besoins sociaux et sociétaux, mal satisfaits ou émergents, est très présente sur le champ des services.

L'ESS positionnée sur des filières d'intérêt général

L'ESS un acteur clé des services à la personne

Les services à la personne sont un des axes majeurs des politiques sociales et de l'emploi depuis plusieurs années. *L'ESS, en particulier les associations, est un acteur historique de ce champ d'activités* que ce soit dans l'aide à domicile aux personnes âgées, l'accueil des jeunes enfants ou les services ménagers. Malgré la concurrence massive de l'emploi direct chez des particulier-employeurs et l'entrée significative des entreprises, le secteur non lucratif demeure dynamique. Les associations représentent plus de 50% des 11000 structures du champ des services à la personne. L'aide aux personnes fragiles et dépendantes constitue le cœur de leur activité là où les organismes concurrents se positionnent avant tout sur des services de confort. Elles ont connu *un accroissement significatif de leur volume d'heures depuis 2000*, favorisé notamment par un développement de l'activité prestataire plus rapide que celle de l'emploi direct et désormais relativement plus important que le service mandataire.

L'emploi dans les structures non lucratives se développe également plus rapidement que l'emploi des particulier-employeurs qui représentait pourtant 80% des emplois SAP en 2006 (contre 94% en 1994). Malgré la concurrence accrue des entreprises lucratives, *la grande majorité de l'emploi dans des organismes agréés services à la personne reste dans le secteur associatif.*

Dans un contexte où l'augmentation du nombre d'emplois masque souvent sa très faible qualité tant en termes de rémunération, de statut, de pénibilité et de considération sociale, le secteur associatif présente un certain potentiel d'amélioration. D'abord, une durée moyenne de travail annuel nettement supérieure à celle de l'emploi direct dans un secteur où le temps de travail est souvent que de quelques heures par mois. Ensuite, une taille moyenne d'organisation plus conséquente par rapport à la myriade des micro-entreprises composées de quelques salariés, ce qui permet d'envisager une véritable gestion des ressources humaine. Pour autant, les efforts de professionnalisation, de qualification et d'amélioration des rémunérations de nombre d'associations sont régulièrement fragilisés par les réticences des financeurs (conseils généraux, organismes de sécurité sociale) à payer le coût réel d'une meilleure qualité de l'emploi dans un contexte où concurrence exacerbée tire parfois les prix vers le bas.

Sources : *Chiffres clés des services à la personne*, UNIOPSS/CNAR médico-social, décembre 2008 / *L'aide à domicile face aux services à la personne*, Devetter F-X., et al., rapport CLERSE-CRIDA-Réseau 21 pour la DIIESES, mars 2008.

Pour une autre économie de la culture

Les associations culturelles employeuses, au nombre de 31 000 en France, représentent 92 000 emplois en équivalents temps plein, 430 000 bénévoles, 4,8 millions d'adhérents et 5 milliards de budget. Il y a un foisonnement d'initiatives, souvent de petite taille, qui entreprennent dans des activités variées de création artistique et de diffusion culturelle (compagnies de théâtre, arts de la rue, musiques actuelles, cirques, lieux de production et de diffusion...). Les associations jouent aussi un rôle majeur dans l'accompagnement, la gestion et la formation des pratiques artistiques amateurs en proposant des stages, cours, ateliers et enseignements quotidiens aux populations.

Hybride dans leurs financements (billetterie et prestations, subventions, bénévolat), les associations culturelles se caractérisent souvent par une pluriactivité (création, animation, formation, diffusion) et un fort ancrage territorial. Leur économie ne relève donc ni d'un modèle principalement marchand (industrie de la culture et de la communication), ni des institutions publiques de la culture (conservatoires, musées, bibliothèques...) au point que certains se fédèrent pour défendre une autre économie de la culture aujourd'hui fragilisée par la crise de l'intermittence, le désengagement financier de l'Etat, la requalification du travail bénévole et le recours croissant aux appels d'offre.

⁷ Source Bipe, Observatoire de l'emploi et de l'activité des services à la personne, mars 2008.

Sources : Les associations culturelles employeurs en France, Opale-CNAR Culture, novembre 2008, <http://www.culture-proximite.org/> / Pour une autre économie de la culture, Bruno Colin et Arthur Gauthier, Erès, 2008 / Manifeste de l'UFISC pour une autre économie de l'art et de la culture, <http://www.ufisc.org/>

Une force économique et sociale sur les territoires

L'ancrage territorial est souvent présenté comme consubstantiel des dynamiques de l'économie sociale et solidaire. La *finalité des activités* de l'ESS prend souvent tout son sens sur un territoire. Cet ancrage territorial est d'autant plus important qu'il s'agit souvent d'initiatives locales aux finalités et fonctionnalités multiples et qu'elles combinent de plus en plus souvent des dimensions sociale, environnementale et/ou politique (Fraisie, 2007).

L'ESS répond aux besoins locaux des populations et pas seulement à la seule solvabilité de la demande, ce qui circonscrit différemment son territoire d'action (Bouchard et al. 2005). Parce qu'elle mobilise des ressources non marchande et non monétaire, l'implantation de l'ESS dans les territoires dépend moins de leur solvabilité. *Le territoire est souvent une ressource identitaire* importante dans la constitution d'un groupe social innovateur. La force historique de l'ESS dans des régions Catalogne, pays Basque, Nord-Pas de Calais, Québec en témoigne. L'existence d'un sentiment d'appartenance territoriale préalable et de solidarités héritées peut être une condition de l'innovation socio-économique.

Fortement investie dans les services relationnels de proximité dont la production suppose une interaction directe entre l'utilisateur et le producteur, l'ESS est présente dans des activités d'aide aux personnes fragiles (aide à domicile et en établissements aux personnes dépendantes, accueil de jeunes enfants, etc.), dans la santé (hôpitaux, centres de santé), d'amélioration du cadre de vie (culture, sport, transport, auto-production etc.), de valorisation du patrimoine (bâti, environnemental) qui sont difficilement délocalisables et dont la gouvernance suppose la participation des consommateurs, épargnants et habitants.

L'ESS peut être *productrice de territoire, au sens d'une capacité à construire des systèmes locaux d'acteurs nouveaux* autour d'un projet d'activité. Elle est capable en effet non seulement de générer de l'action collective - y compris sur le terrain économique - mais aussi de faire travailler ensemble de parties prenantes (usagers, bénévoles, travailleurs, collectivités territoriales) autour d'un projet commun.

Cette tradition de coopération peut donc trouver sa traduction territoriale, soit dans des organisations productives spécifiques (type Scic), soit dans des partenariats locaux.

Enfin, l'ESS peut également être le marchepied d'actions multi-niveaux de par l'interaction et la multi-appartenance de ses acteurs à des réseaux régionaux, nationaux et européens.

*Les apports de l'ESS aux territoires sont multiples*⁸. Elle contribue à la dynamisation et l'attractivité territoriale : orientation de l'épargne locale et des échanges sur les territoires à travers la finance solidaire et les circuits courts, développement de services à la personne et de services proximité (dans l'éducation, la santé, l'action sociale, la culture), valorisation de savoir-faire anciens, réhabilitation et maintien de filières. Dans des territoires enclavés, paupérisés ou ghettoïsés, ses acteurs et entreprises sont souvent un frein à la déqualification des territoires par le maintien d'une offre de service collectif et d'intérêt général.

L'ESS a généralement un solde largement positif en matière de création d'emplois locaux souvent non délocalisables. Sa part dans l'emploi varie entre 6,6% et 13 % selon les régions⁹. Elle joue un rôle clé dans le maintien de la capacité de travail des personnes fragilisées sur le marché du travail.

L'ESS participe à la valorisation des patrimoines naturels et protection de l'environnement (éco-construction, co-voiturage, location de vélos, transports économes en énergie, recyclage et valorisation des déchets, énergies renouvelables, réhabilitation du patrimoine naturel...). Enfin par les engagements bénévole et

⁸ Demoustier, Vallat, *Economie sociale et solidaire et politique de la ville*, Recma, n° 296, 2005

⁹ Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions, CnCREC, décembre 2008.

citoyen qu'elle suscite, l'ESS dynamise positivement le capital social local par la création de nouvelles solidarités, de nouvelles sociabilités, de mixité sociale.

document de débat

3.3.3 UN LABORATOIRE QUI OUVRE LE CHAMP DES POSSIBLES

L'ESS, cette force économique et sociale dont nous venons de donner quelques exemples et de rappeler les principes fondamentaux ne se limite pas à satisfaire des besoins individuels et collectifs insatisfaits, à ouvrir l'accès de l'emploi aux personnes qui en sont écartées, à réparer les injustices, à prévenir les risques écologiques. Elle est aussi un laboratoire où s'élaborent, par des expérimentations et des ajustements de nouveaux modes d'action politique, des modèles économiques de développement durable :

Investir dans l'intérêt général pour créer des activités utiles et des emplois de qualité,

Mettre des limites au marché, à l'accumulation et réduire les inégalités,

Intégrer véritablement les enjeux sociaux dans le développement durable,

Redonner du pouvoir économique aux citoyens : pour une démocratie économique,

Faire du territoire le cœur de l'économie réelle.

Ces modes d'action politique qui donnent tout leur sens à l'ESS sont des orientations ayant en commun de mettre en mouvement les forces de la société civile pour une sortie de crise par un nouveau projet de société.

Investir sur l'intérêt général pour créer des activités utiles et des emplois de qualité

Pour sauver le système bancaire et relancer l'économie, la dépense publique est, pour le moment, réhabilitée aux Etats-Unis comme en Europe par des plans de relance historiquement exceptionnels. Pour autant, ne s'agit-il pas d'un retour en trompe l'œil tant les déséquilibres financiers et monétaires, les défis sociaux et écologiques sont plus que jamais à envisager entre une pluralité d'acteurs et d'institutions ? Le périmètre de l'intérêt général ne se confond ni avec le pouvoir administratif et réglementaire, ni avec la disposition à générer de la dépense publique.

Le risque existe bien qu'au nom d'une relance à n'importe quel prix, nous entamions durablement nos capacités à investir dans des activités et emplois socialement et écologiquement utiles. Le grand emprunt annoncé par le gouvernement français pourrait être l'occasion de changer l'ordre des priorités en mettant l'accent sur les dépenses d'avenir. A ce sujet plusieurs principes et priorités nous semblent devoir orienter une politique d'investissement par l'intérêt général.

Le premier principe vise à *ne pas engager de nouvelles dépenses publiques sans négocier publiquement des contreparties sociales et écologiques*. Dans cette perspective, une véritable concertation aurait conduit à intégrer dans le plan de relance *un volet investissement dans les services d'intérêt général*, à considérer le développement de ceux-ci comme une nécessité pour prévenir les inégalités sociales, créer les emplois de demain et améliorer la qualité de vie des concitoyens. A ne mettre l'accent que sur les pôles de compétitivité et l'innovation technologique (biotechnologie, multimédia, nouveaux matériaux), on en oublie que le développement des territoires et la cohésion sociale sont aussi prioritaires pour l'avenir.

Un second principe s'attache précisément à *ne plus injecter massivement de l'argent public sans mettre en cause profondément les modes de production et de régulation qui sont à l'origine de la crise*. A cet égard, la subordination de pans entiers d'activités d'intérêt général, notamment des services à la personne, aux techniques de financiarisation et de marchandisation, c'est perpétuer cette recherche effrénée du profit au détriment de la qualité des services et de l'emploi et au prix d'inégalités accrues. Il convient de reconsidérer plus fondamentalement un modèle de croissance « productiviste » fondé sur l'industrialisation et la commercialisation sans limite d'un nombre croissant de biens et de services sans considération sur leurs impacts écologiques et leur utilité sociale.

Le troisième principe vise à promouvoir un autre modèle d'action publique où l'intérêt général n'est pas le monopole des élus et de l'administration mais une co-construction avec les entreprises, collectivités territoriales, partenaires sociaux et organisations de la société civile.

L'ESS, vecteur d'une action publique renouvelée

Initiatives économiques créées en réponse à des préoccupations sociales et environnementales, l'ESS participe régulièrement à la mise en débat public d'enjeux de société. Par ses diverses innovations, de la mutualisation des risques à la constitution de réserves impartageables en passant par la mobilisation de dons et d'engagements bénévoles, ses entreprises internalisent en grande partie les coûts sociaux et environnementaux de leur production. Elles participent en cela à l'économie de l'intérêt général. Pour autant, cette contribution à la prise en charge du bien commun appelle aussi à une véritable reconnaissance, évaluation et rémunération par les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales).

Historiquement, les mutuelles de santé ont en France largement participé à la mise en place des assurances sociales qui ont préfiguré notre système de protection sociale obligatoire. Aux Etats-Unis, la proposition de création de coopératives à but non lucratif pour asseoir une option publique concurrente des assurances privées dans le cadre de la réforme santé prônée par Obama vient utilement rappeler combien les spécificités organisationnelles de l'ESS peuvent être considérées comme des garanties pour concourir au bien commun.

Dans nombre de pays européens, les associations ont joué un rôle déterminant dans la détection de nombre de besoins sociaux et à la mise d'une grande partie des services de santé et d'action sociale au point que certains auteurs (Evers, Laville) parlent de système mixte de protection sociale (Welfare Mix) pour des pays tels que l'Allemagne, la France ou la Belgique. L'institutionnalisation d'une offre associative de services non marchands encadrée et financée par la puissance publique témoigne d'une reconnaissance des missions d'intérêt général accomplies par l'ESS.

Les bénéfices collectifs et les impacts de l'action associative méritent d'être revalorisés. Quantifier l'impact monétaire en termes de promotion et d'image gratuite d'une commune par l'animation d'un lieu culturel ou d'un festival géré par une association avec des contributions bénévoles est tout de suite très parlant pour les collectivités territoriales. Même chose quant à l'attractivité d'un territoire et au maintien de population en milieu rural grâce à la gestion associative de lieux d'accueil pour les jeunes enfants. Plus largement, ce débat renvoie à la question de la valorisation de l'utilité sociale (Gadrey).

Exemple : ESS et petite enfance

Dans le secteur de la petite enfance, le développement des structures multi-accueil (40% de l'offre) ainsi que des crèches parentales (100% de l'offre) a été en grande partie le résultat des associations. Les mutuelles gèrent également de nombreuses structures d'accueil (crèches, haltes-garderies, multi accueils), des relais assistantes maternelles (R.A.M.), de la ludothèque et des accueils enfants/parents. L'ESS a fait preuve d'une capacité d'anticipation et spécialisation des nouvelles attentes des familles et a été à l'origine de nouveaux services : accueil en milieu rural (haltes-garderies itinérantes), accueil et soutien des familles immigrées, accueil d'enfants dont les parents sont en insertion professionnelle, soutien à la parentalité, développement de nouvelles pédagogies, garde à horaires atypiques, lieux passerelles, etc.

La légitimité et l'efficacité de la dépense publique dans l'ESS trouvent leur fondement dès lors qu'elle n'est plus considérée comme un coût, mais comme un investissement pour la collectivité (Clerc, 2008).

La démonstration du retour sur investissement public en termes d'impôts et de cotisations sociales a d'ailleurs été plusieurs fois effectuée tant par les acteurs de l'IAE que de nouvelles structures comme les coopératives d'activités et d'emploi.

Exemple de l'impact de l'IAE sur les territoires

L'étude réalisée en Aquitaine par l'Avise a démontré que les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de la région ont généré en 2004 un gain financier de 49,7 millions d'euros pour la collectivité : si elles bénéficient de subventions et d'exonérations de charge, les SIAE paient par ailleurs des cotisations patronales, des impôts et des taxes, et versent des salaires à leurs salariés qui auraient été autrement à la charge de la collectivité (indemnités chômage, minima sociaux, etc.).

Au travers de ces quelques exemples se dessinent les contributions de l'ESS à l'intérêt général. La finalité sociale et environnementale de la production qui est souvent au service de la collectivité. Les bénéfices collectifs (ou externalités positives) trop souvent invisibles à défaut d'être correctement évalués en termes de lutte contre les exclusions et les inégalités, de lien social et de solidarités, d'engagements citoyen et bénévole, de préservation de l'environnement, etc.

L'efficacité de la dépense publique au regard des économies réalisées pour la collectivité. L'innovation sociale dans sa capacité à révéler de nouveaux besoins et à construire une offre de biens et services pour y répondre. Enfin, la fonction démocratique par l'expression dans l'espace public de problèmes sociétaux, ainsi que par la co-construction de l'action publique avec les élus et l'administration.

*

Pour autant cette capacité à concourir à l'intérêt général est aujourd'hui contestée.

Le nouvel interventionnisme de l'Etat ne semble pas profiter pour le moment à l'ESS. Le gouvernement n'a pas fait de l'ESS un acteur clé du plan de relance, sinon de manière indirecte, conjoncturelle et insatisfaisante par le biais des politiques de l'emploi et d'insertion. Déjà faiblement reconnu institutionnellement par le gouvernement alors même que les collectivités territoriales mènent des politiques innovantes, l'appui de l'Etat à l'ESS se trouve fragilisé par des remises en cause régulières de financements dans les secteurs (culture, animation rurale, éducation populaire, etc.) où ses initiatives et entreprises sont fortement positionnées.

En outre, la loi LOLF, qui ne fait pas place à une mission transversale d'ESS, la RGPP (révision générale des politiques publiques), menée sans réelle concertation, la réforme des collectivités (avec des risques de rationalisation et probablement diminution des budgets) sont autant de facteurs de fragilisation des financements des entreprises sociales et solidaires. Enfin, la mise en concurrence, par l'agrément d'entreprises et par généralisation des appels d'offre, de nombreux services sociaux tend à faire des organisations de l'ESS de simples prestataires de service parmi d'autres.

L'économie sociale et solidaire se trouve dans l'obligation de redéfinir son rapport à la puissance publique pour faire de la crise une opportunité et non une menace pour son avenir.

Se rassembler autour de propositions fortes pour revendiquer et mettre en œuvre « un new deal pour les politiques d'intérêt général » s'appuyant sur « une commande publique soumise au partenariat général », une politique « de relance par l'investissement social » et « la création d'emplois de qualité sans attendre le retour de la croissance » est sans doute le moyen de retrouver son rôle de partenaire de l'action publique.

C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'il serait envisageable de *reconstruire une politique nationale de l'ESS* sur la base d'une vaste concertation nationale permettant de bâtir la contribution de l'ESS aux grands défis d'après-crise de la France et de préciser le cadre et les moyens de sa représentation institutionnelle.

Mettre des limites au marché, à l'accumulation et réduire les inégalités : Sortir de la démesure

Remettre le citoyen au cœur de l'économie, c'est aussi retrouver la mesure et l'échelle de l'Homme dans les activités économiques et sortir d'une démesure qui est au cœur des crises actuelles.

Rappelons quelques signes de cette démesure qu'il est difficile de tolérer, face à l'immensité des besoins insatisfaits : le patrimoine des 3 personnes les plus riches du monde dépasse le PIB global des 48 pays les moins avancés. Les 225 personnes les plus riches détiennent l'équivalent du revenu de 2,5 milliards et demi d'êtres humains. Le volume mondial annuel des transactions réelles de biens et services ne représente que 3 % de celui des transactions sur les marchés monétaires et financiers. Les inégalités ont explosé depuis 20 ans¹⁰. Chaque année, le monde dépense 20 fois plus dans l'armement que dans l'aide au développement. Enfin, si le monde entier vivait et consommait comme un Français moyen, il faudrait trois « Terre » pour satisfaire ses besoins (six dans le cas d'un Américain moyen)...

Pour sortir de cette démesure, il faut réhabiliter la notion de limite dans l'économie.

La première des limites à intégrer est celle que nous devons imposer à nos esprits : l'économie a pris une place démesurée dans nos vies, au détriment des autres dimensions humaines (sociale, familiale, politique, culturelle, artistique, sportive, spirituelle...). Le défi est simple : **donner à l'économie toute sa place, mais rien que sa place.**

Il ne s'agit donc pas de diaboliser la logique économique mais plutôt de la remettre à sa place : celle d'une logique importante mais non exclusive ; celle d'une logique puissante mais à soumettre à l'intérêt général.

Le transfert vers la sphère marchande de l'ensemble des activités humaines ne peut être le moteur du progrès. Les biens communs, les biens publics doivent échapper à une logique strictement marchande qui ne permet que de répondre aux besoins des populations solvables.

L'enjeu n'est pas que technique, il est plus profond : philosophique, moral et même anthropologique. La soif de démesure est en effet au cœur de l'Homme. Son encadrement appelle la recherche d'une sobriété comme limitation des désirs, mais non par esprit sacrificiel, mais par souci de liberté, de libération d'une idéologie du « toujours plus » qui prétend épanouir par l'accumulation de biens de consommation sophistiqués, pour en fait mieux assujettir et aliéner (par le crédit, la frustration, la dépendance...) - **une sobriété** choisie, créative et heureuse (de Foucauld, Rabhi, Viveret).

*

De par leur lucrativité limitée ou nulle, leur intérêt collectif, leur ancrage territorial, leur gouvernance collective non fondée sur la propriété du capital et leur modèle économique souvent hybride, les initiatives et entreprises de l'ESS, sont moins enclins à l'accumulation et au gigantisme (même si elles n'en sont parfois pas exemptes, comme en témoignent les dérives de certaines banques coopératives).

Par ailleurs, les statuts d'économie sociale (association, coopérative, mutuelle, fondation), adoptés par une très grande majorité de structures de l'ESS, obligent à la constitution de réserves impartageables, à une rémunération limitée ou nulle du capital ainsi qu'à une redistribution nulle ou limitée des excédents. Ce sont aussi des garde-fous contre la démesure.

10 Sur la période 1998-2005, par exemple, les 0,01% des foyers français les plus riches ont vu leur revenu réel croître de 42.6 % contre 4.6 % pour les 90 % des foyers les moins riches. Autre illustration : 50 % du surcroît de richesses créées aux États-Unis entre 1983 et 1998 a bénéficié au 1 % des ménages les plus aisés, et 90 % de cette même richesse aux 20 % des ménages déjà les plus favorisés (parmi les plus aisés). Sources : Les hauts revenus en France (1998-2006) : Une explosion des inégalités ? Camille Landais, Paris School of Economics, Juin 2007 / Travaux de l'économiste américain Edward Wolff (qui parle « d'un retour à Marie-Antoinette »), cités par Jean-Paul Fitoussi dans La démocratie et le marché, Grasset, 2004

Enfin, que ce soit sur les enjeux de sobriété, d'encadrement de l'échelle des salaires et de la rémunération du capital ou encore d'usage des excédents, **beaucoup d'entreprises ESS ont des pratiques pertinentes à mettre en avant**, qui peuvent avoir à la fois une vertu pédagogique ouvrant le champ des possibles (ces pratiques éthiques n'empêchent en effet ni la performance, ni le développement) ; **une vocation inspiratrice** de nouveaux mécanismes réglementaires permettant de rompre avec une course effrénée vers la croissance et de privilégier confiance et convivialité.

Exemples

Au sein du Groupe SOS (près de 3000 salariés), présent dans de nombreux champs (santé, social, commerce équitable, IAE...), l'échelle des salaires est plafonnée de 1 à 8.

Au sein de Macoretz, Scop du BTP (150 salariés, Loire-Atlantique), elle est de 1 à 2,5.

Au sein du groupe coopératif espagnol Mondragon (100 000 salariés dont 30 000 coopérateurs), l'échelle de salaires est de 1 à 6.

Par ailleurs, l'agrément « entreprise solidaire » en France intègre une condition sur l'échelle des salaires : « *La moyenne des sommes versées aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, cinq fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du SMIC.* »

L'exigence de sobriété se retrouve également dans des pratiques de circuits courts solidaires où la production est fonction de la demande des consommateurs et pas l'inverse : les gaspillages sont dès lors limités et les prix plus compétitifs en raison de l'absence de stocks.

Pour un développement durable qui intègre véritablement les enjeux sociaux

Le développement durable se limite aujourd'hui trop souvent, aux yeux de l'opinion publique comme des chefs d'entreprises, à « concilier performance économique et respect de l'environnement », oubliant le pilier « social » (notamment la responsabilité sociale de l'employeur) et la nécessité d'une gouvernance plus démocratique.

On assiste ainsi à un découplage du social et de l'environnement. En témoigne symboliquement l'organisation distincte du Grenelle de l'environnement, très médiatisé, et du Grenelle de l'insertion, moins visible. Comme si les enjeux de protection de l'environnement et de lutte contre l'exclusion étaient disjoints. Or, les populations fragiles sont toujours les premières victimes des dégradations de la planète, au Nord comme au Sud.

De plus, les avancées du Grenelle de l'environnement sur le volet écologique par exemple ne sont pas suivies d'avancées sur le volet social : le projet d'étiquetage environnemental des produits de consommation avance et se concrétise, celui d'étiquetage social stagne et ne débouche pas sur des orientations précises ; la problématique de reddition environnementale (bilan carbone) des entreprises a beaucoup progressé, celle de l'évaluation de leurs pratiques sociales beaucoup moins, elle n'est pas traitée avec la même importance et la même urgence ; etc.

Même constat au niveau européen. Les questions liées aux problématiques énergétiques et au changement climatique sont parmi celles sur lesquelles la Commission Barroso a le plus progressé ces cinq dernières années. Il s'agit d'une question majeure pour les institutions européennes, qui cherchent à se positionner au niveau mondial comme leader en la matière.

D'autres thématiques liées à l'environnement prennent aussi une importance croissante au niveau européen, comme par exemple la consommation responsable, c'est-à-dire orientée sur des critères écologiques et sociaux, une mobilité durable qui ne soit pas source de consommation d'énergie polluante ou d'insécurité ou encore les « emplois verts ».

Les emplois verts sont de plus en plus considérés comme un secteur à fort potentiel de développement, comme l'a notamment montré un rapport important et récent du BIT¹¹. Une autre étude de WWF Europe publiée mi-juin 2009 montre que les secteurs économes en carbone emploient d'ores et déjà plus de personnes en Europe que les industries polluantes traditionnelles : 3,4 millions d'emplois dans les énergies renouvelables, le transport vert et les produits et services efficaces énergétiquement, contre 2,8 millions d'emplois dans les mines, l'électricité, le gaz, le ciment, la ferraille, l'acier.

Cet intérêt pour les emplois verts est évidemment positif, mais encore faut-il inclure dans ce concept encore vague et fourre-tout, des objectifs sociaux et une préoccupation humaine : par exemple, en promouvant les services environnementaux de proximité, en développant des emplois verts à haut intensité de main-d'œuvre et favorisant l'inclusion sociale, en donnant aux acteurs de l'ESS un accès prioritaire aux gisements de produits collectés, etc. Ce qui n'est pas encore le cas.

De plus en plus d'élus, d'entrepreneurs, de militants de l'ESS refusent cette vision qui dissocie l'Homme et la Planète. Ils se réclament d'un développement durable au sens véritable du terme, c'est-à-dire d'un développement qui « réponde aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » ; ce qui implique une vision du développement qui ne cloisonne pas les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et démocratiques, mais cherche à les connecter dans une conception de transformation profonde de la société.

11 Rapport « Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone » http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---comm/documents/publication/wcms_098506.pdf

De fait, les approches d'un « réel » développement durable et de l'ESS se rejoignent sur de nombreux points :

→ Dans leur commune préoccupation éthique de construire une société juste, une démocratie réelle pour aujourd'hui et demain

→ Dans leur souci partagé à l'égard des personnes en situation de fragilité (le rapport Brundtland, fondateur du développement durable, insiste sur « les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité » ; l'ESS est très active sur le champ de l'inclusion sociale)

→ Dans le souci commun d'une gouvernance qui ne soit pas centrée sur les actionnaires, mais qui associe des parties prenantes soucieuses de ces enjeux.

Exemples parmi d'autres illustrant les 3 points précédents : Champ des Cimes, Enercoop, 7 Vents du Cotentin, Bois Bocage Energie, Recyclerie-Ressourceries, Au fil de l'eau, Biocoop, Le Chênelet, etc.

→ Dans des politiques territoriales socialement et écologiquement responsables (« Agenda 21 » locaux pour le développement durable, politiques territoriales en faveur de l'ESS)

→ Dans une commande publique responsable qui intègre de plus en plus de clauses sociales et écologiques et soutient ainsi des entreprises de l'ESS.

→ Dans des filières d'activités liées au développement durable sur lesquelles l'ESS est pionnière ou se développe : commerce équitable, agriculture biologique, énergies renouvelables, éco-construction, transports doux, DEEE, recyclage, tourisme solidaire, logiciels libres, etc.

Exemples parmi d'autres illustrant les 3 points précédents : exemple de la politique publique ESS de Nantes, de PACA, exemple européen de RREUSE fédération européenne des entreprises sociales du réemploi et du recyclage, exemple d'une collectivité italienne ?, etc.

→ Dans une vision mondiale des enjeux et des défis humains qui implique le développement d'une solidarité économique Nord-Sud que l'ESS a contribué à défricher.

Exemples parmi d'autres illustrant ce point : Artisans du Monde, exemples membres PFCE, développement de la filière coton bio et équitable par l'ONG Helvetas et Région Bretagne, Centre de Recherches Phytothérapeutiques, Terre (Ensie)...

L'ESS a donc une parole légitime et utile à porter, pour affirmer un sens plus fort, plus profond et plus exigeant du développement durable. Un sens qui implique de changer en profondeur le mode de développement économique, la manière de produire, d'investir et de consommer, pour aller vers plus de sobriété (« décarboniser » la production, réduire l'empreinte écologique), de créativité (innover dans un contexte de contraintes plus fortes, de ressources plus rares) et de solidarité (refonder le contrat social), à travers de nouveaux équilibres entre approches économique, sociale et écologique.

Cela est plus que jamais d'actualité, car le risque est grand de se limiter à verdir l'économie, à faire de l'environnement le nouveau carburant de la croissance mondiale, sans questionner les modes de production, d'investissement et de consommation, leur finalité, leur fonctionnement et la place de l'Homme en leur sein, est le plus sûr moyen de retomber dans les dérives qui ont marqué l'essor des nouvelles technologies informatiques : profits démesurés, bulles financières, endettement excessif, sans bénéficier des avancées technologiques pour élargir le champ des activités relationnelles et de l'utilité sociale.

Il faut donc sortir de cette approche qui cloisonne et disjoint les enjeux sociaux et démocratiques des enjeux environnementaux ou qui privilégie les seconds au détriment des premiers. L'ESS a un rôle clé à jouer dans cette perspective. **Pas de développement durable sans ESS et pas d'ESS sans développement durable.**

Redonner du pouvoir économique aux citoyens : pour une démocratie économique

L'un des plus grands maux dont souffre aujourd'hui la société est le sentiment d'impuissance ressenti au niveau individuel et collectif, sentiment aggravé face à la crise : les marges de manœuvre paraissent de plus en plus ténues, les contraintes extérieures de plus en plus fortes, le champ des possibles de plus en plus restreint.

Ce sentiment d'impuissance est particulièrement exacerbé dans le domaine économique, où « l'abstention économique » prévaut : l'individu lambda n'a aujourd'hui que peu l'impression de participer au système économique ; il ne se perçoit souvent que comme un rouage d'une machine qui le dépasse et envers laquelle il ne pense pas pouvoir grand-chose, si ce n'est essayer de s'en accommoder au mieux et d'en tirer le parti le moins pire pour lui-même... Et contrairement à l'abstention politique, l'abstention économique est généralement subie et non choisie.

Il y a là un enjeu crucial : redonner à une majorité de personnes l'envie et la possibilité de s'impliquer directement et positivement dans le jeu économique. Les extraire de la position de « citoyens déçus » pour les amener à celle de citoyens acteurs directs de l'économie - « citoyens économiques » à part entière - retrouvant marges de manœuvre et libre arbitre économiques. Et **œuvrer à une démocratie économique, notamment sur 3 enjeux : la consommation, le rôle du citoyen-salarié dans l'entreprise et l'épargne.**

Sur ces trois enjeux, l'ESS, économie par les citoyens et pour les citoyens, a des réponses à apporter, des pratiques à mettre en avant.

Premier enjeu : la consommation. La crise remet en effet profondément en cause un modèle productiviste de consommation fondé sur :

- la contradiction permanente du citoyen-consommateur qui recherche les prix les plus bas, avec pour conséquence une moindre qualité sociale, des délocalisations et au final, la perte de son emploi et la baisse de son pouvoir d'achat ; une moindre qualité écologique, des pollutions et au final la dégradation de sa santé.
- l'accumulation, le « toujours plus » de biens et services qui ne répondent pas forcément à des besoins réels, mais dont la demande est entretenue par une publicité omniprésente (plus de 700 milliards dans le monde par an) et par un endettement croissant et excessif des populations...

Pour sortir de cette double impasse, il y a besoin de redonner le pouvoir économique au citoyen consommateur, de le rendre consomm'acteur, consommateur responsable.

Exemples ESS de consommation responsable : Amap, Artisans du Monde, Biocoop, Les Nouveaux Robinson, l'Assiette sans Frontières, Habicoop, Brasserie de l'espace, Tierrhabitat, AIL 46, Mobilib, ATR05, Vision du Monde, etc.

*

Cette exigence participative et démocratique ne peut s'arrêter aux portes de l'entreprise. Si la démocratie est un impératif évident dans le champ politique, elle est paradoxalement absente du champ entrepreneurial. Or, là où il y a pouvoir et relations humaines, et donc prise de décisions, la question démocratique se pose. Pourquoi l'entreprise y échapperait-elle ?

Pourtant, le thème de la démocratie économique n'est guère à la mode auprès des décideurs, qui en restent encore généralement à une vision où le pouvoir économique appartient *naturellement* aux actionnaires. La crise financière actuelle, où la cupidité d'une minorité affranchie de tout contrôle politique et démocratique, cause un désastre pour la majorité, a montré avec force l'impasse de cette vision.

Le temps vient donc de soumettre l'entreprise à l'exigence démocratique et citoyenne, en ouvrant notamment sa gouvernance aux autres parties prenantes (notamment les salariés).

Exemples ESS de démocratie d'entreprise

Scop Chèque Déjeuner, Scop Ethiquable, Scop Titi Floris, Scic Websourd, Scic Lilas Autopartage, Scic Okhra, Scic Enercoop, Scop Acome, etc.

Démocratiser l'entreprise, c'est faire en sorte que les personnes puissent être associées aux décisions économiques qui les concernent. C'est le cas des sociétaires dans les mutuelles de santé et d'assurance, des adhérents dans les associations 1901, des salariés dans les coopératives de production (Scop), des usagers dans les coopératives de consommateurs, des entrepreneurs dans les coopératives d'entreprises, etc. autant d'entreprises de l'ESS qui portent cette ambition commune : la solidarité et la coopération entre hommes libres et égaux en droits économiques, comme meilleurs vecteurs d'émancipation individuelle et de progrès collectif.

*

Un troisième enjeu de citoyenneté économique est celui de l'épargne.

Il y a besoin aujourd'hui de refonder le contrat social bancaire entre citoyens et institutions financières. La crise financière a en effet largement semé le doute chez les épargnants, et plus largement les acteurs économiques, sur les vertus des marchés financiers et la sécurité apportée par l'intermédiation bancaire. Qui plus est, la restriction des crédits provoquée par la crise affecte en premier lieu les acteurs les plus exposés : les petites et moyennes entreprises et les ménages modestes.

Retrouver la confiance implique de remettre les épargnants et leurs intérêts communs au cœur du système bancaire, par une plus grande traçabilité des circuits financiers, par une approche différente du risque moins court termiste et plus multidimensionnelle, par une orientation préférentielle de l'activité bancaire vers des activités économiques socialement et écologiquement utiles ou encore par une lutte renforcée contre l'exclusion bancaire.

Exemple de l'épargne solidaire, de sa traçabilité, de son utilité sociale et environnementale

Terre de Liens, Entreprendre pour humaniser la dépendance, La Nef, la Sidi, Autonomie et Solidarité, Garrigue, etc.

L'exigence démocratique de l'ESS se caractérise également par une volonté de :

→ Toucher tous les citoyens - pas seulement une minorité aisée ou militante. Par exemple, l'ESS porte une ambition de démocratisation de la consommation responsable, qui reste en effet encore souvent l'apanage des catégories sociales moyenne et supérieure. Ambition qui ne doit pas se faire au prix d'un affadissement de la dimension politique de la consommation responsable.

→ Sortir d'une opposition consommateur / producteur, propre aux visions néolibérales (primat du consommateur) ou celle d'un marxisme productiviste (primat du producteur). L'ESS porte une vision particulière de l'économie où les consommateurs et les producteurs ne s'opposent pas mais coopèrent. Une vision où tous les acteurs de la filière (producteur, transformateur, distributeur, consommateur) s'impliquent activement et démocratiquement dans la construction d'un prix et d'une chaîne de valeur équitables.

→ Ne pas dissocier l'acte économique de l'acte éducatif. L'ESS intègre une véritable dimension de formation et d'éducation populaire. Au-delà des mécanismes incitatifs à la citoyenneté économique, influencer sur les comportements suppose en effet d'éduquer le citoyen pour qu'il ait à la fois le désir et la capacité d'y adhérer. L'ESS est un acteur de cette émancipation.

Les entreprises de l'ESS oeuvrent ainsi à ce que chacun puisse exercer pleinement sa responsabilité économique, disposer d'une capacité de maîtrise de sa propre destinée, répondre à ses besoins fondamentaux (emploi, santé, logement, alimentation, énergie, éducation, culture, crédit...) et s'émanciper, en égalité de droits et de dignité. **Mais ces expériences ESS n'ont pas encore fait école. L'exigence démocratique qu'elle porte doit encore irriguer l'ensemble de l'économie et la société.**

Faire du territoire le cœur de l'économie réelle

Il est aujourd'hui courant de souligner que le territoire ne se réduit pas aux différents découpages administratifs et compétences des collectivités locales, mais est le produit d'un système de décisions et de relations, d'échanges de biens et de services, de réseaux professionnels et sociaux et de flux matériels et énergétiques qui font sens et système à travers une histoire, une représentation commune de l'espace et un projet partagé. Le territoire est alors appréhendé comme le lien d'articulation entre dynamiques entrepreneuriales, investissement et régulation publique et actions citoyennes. Par territoire, nous entendons avec Pierre Calame (2008, p.375), « *l'espace où se déploie l'essentiel de la vie quotidienne, professionnelle, familiale et sociale, ce qu'économistes et géographes appellent bassin d'habitat ou bassin d'emploi.* »

Revendiquant la compatibilité des valeurs de coopération, de démocratie et de solidarité avec la création d'activités et d'emplois, l'échange de biens et services, la gestion des entreprises, les acteurs de l'ESS disposent d'un certain nombre d'atouts pour promouvoir des territoires socialement et écologiquement responsables. D'autant que leur ancrage territorial est aujourd'hui conforté par des politiques de l'ESS qui se sont progressivement mises en place dans nombre de collectivités locales depuis une dizaine d'années.

L'ESS peut être le prototype d'un autre développement local, à condition de se transformer. D'abord, en prenant conscience et en s'attachant à remédier à ses limites et fragilités locales parfois exacerbées par la crise. Ensuite, en sortant d'un simple rôle de réparation et d'insertion sociale pour se revendiquer pleinement d'une démarche de développement local durable. Enfin, en passant d'une politique spécifique de reconnaissance de l'ESS à celle d'une coopération territoriale entre acteurs économiques et sociaux.

Une innovation institutionnelle : les politiques territoriales de l'ESS

Depuis les années 2000, des délégués à l'économie sociale et solidaire apparaissent dans les collectivités territoriales françaises. Il existe des politiques de l'économie sociale et solidaires dans la plupart des régions. Depuis les élections municipales françaises de 2001, le nombre de conseillers municipaux, délégués à l'économie sociale et solidaire, n'a cessé de croître passant d'une vingtaine d'élus à plusieurs centaines.

Le Réseau des territoires pour l'économie solidaire (Rtes)¹², fondé en 2001, regroupe une cinquantaine de collectivités locales. Et l'Association des régions de France (ARF) a publié en 2008 son « Manifeste des régions pour l'économie sociale et solidaire »¹³. Ce sont là des signes tangibles que des politiques territoriales qui promeuvent l'économie sociale et solidaire sont en pleine ébullition.

Les politiques régionales de l'ESS

La quasi-totalité des régions ont aujourd'hui un élu et un service dédié à l'ESS qui comprend en moyenne 1 à 2 chargés de mission. Les budgets vont de 1 million à 3 millions d'euros, de 7 à 20 millions si on y intègre les aides à l'emploi (emplois tremplin, emplois associatifs) et les dispositifs IAE. Souvent rattachée à la direction du développement économique, la compétence ESS peut aussi être intégrée dans les services emploi, développement durable, coopération décentralisée, etc.

Les actions ciblées ESS figurent désormais dans les Schémas régionaux de développement économique (SRDE), généralement par le biais d'un chapitre spécifique et de plus en plus de manière transversale en indiquant les contributions de l'ESS à l'ensemble des priorités du développement économique régional.

Connaître et promouvoir l'ESS ; faciliter la structuration des réseaux ; appuyer la création d'activités, la duplication et la reprise d'entreprises dans l'ESS ; renforcer les outils financiers ; améliorer la formation et l'emploi...sont les principaux axes d'interventions des politiques régionales au-delà des soutiens à telles filières ou telles familles d'entreprises (coopératives, mutuelles, associations). Si l'entrepreneuriat collectif et coopératif, les services à la personne, la consommation responsable, les finances solidaires, l'insertion par l'activité économique constituent des champs

¹² RTES, <http://www.rtes.fr>.

¹³ www.arf.asso.fr/.../Revue%20de%20Presse%20ARF%20-%202022%20octobre%202008.doc -

d'activités privilégiés par les régions, elles ont également su diversifier le périmètre d'intervention de l'ESS à de nouveaux enjeux tels que le développement durable, le transport et le logement, la culture, etc.

Les enjeux clés des politiques régionales de l'ESS sont aujourd'hui la pérennité et la consolidation de ce nouveau domaine de l'action publique, l'intégration transversale de l'ESS dans l'ensemble des politiques de droit commun, l'inflexion des politiques de développement économique à partir de ses valeurs et de ses pratiques (commande publique responsable, conditionnalités sociales et environnementales des aides aux entreprises, partenariat d'intérêt général, pôle local de coopération, services d'intérêt général sous forme coopérative et associative, etc.).

Sources :

- *Les régions agissent pour l'économie sociale et solidaire*, site ressource ARF/CDC animé par l'Avise.

<http://www.essenregion.org/annuaires/index.php/accueil/>

- *Avec les régions, l'économie sociale et solidaire en mouvement*, MES/RTES, http://le-mes.org/M.E.S/Etude_MES_RTES.html

Ces politiques sont concomitantes d'une consolidation des regroupements d'acteurs collectifs sur les territoires. La transformation des Groupements régionaux de la Coopération, de la Mutualité et des associations (GRCMA) en Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES) à la fin des années 90 marque la volonté de faire des représentants de l'économie sociale de véritables partenaires territoriaux.

C'est également dans la seconde partie des années 90 que se constituent les premiers regroupements d'acteurs de l'économie solidaire sur plusieurs territoires¹⁴.

Les regroupements territoriaux de l'économie sociale et solidaire

Les *chambres régionales de l'économie sociale (CRES)* se sont structurées à partir de la fin des années 90. Présentes dans l'ensemble des régions françaises, elles ont vocation à promouvoir l'ESS, à rassembler ses acteurs et à les représenter auprès des pouvoirs publics.

Plusieurs d'entre elles se sont développées autour d'activités structurantes telles que l'animation d'un observatoire régional, l'organisation du mois de l'ESS, la gestion des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) ou FSE, la formation professionnelle et bénévole. Certaines CRES ont intégré une composante économie solidaire.

Le CNCRES est le lieu de concertation et de coordination national des CRES(S). Il se situe comme acteur au sein du CEGES. Lien : <http://www.cncres.org/>

Sur plusieurs territoires se sont constitués historiquement des *regroupements des acteurs et initiatives de l'économie solidaire*. Fortement ancrés sur des territoires infrarégionaux, les premiers collectifs rassemblent des acteurs et initiatives divers aspirant à un autre modèle de développement. Initialement créés autour de l'appui aux initiatives et la promotion de l'économie solidaire, ils se sont progressivement structurés comme lieux ressources, voire pour certains, ont développé une fonction de représentation et d'accompagnement auprès des collectivités territoriales.

Association régionale pour le développement de l'économie solidaire (ARDES, Basse-Normandie), Assemblée permanente de l'économie solidaire (APES, Nord-Pas de Calais), Agence provençale de l'économie alternative et solidaire (APEAS, Provence-Alpes-Côte d'Azur), Agence Régionale pour le développement et la promotion de l'économie solidaire (ADEPES, Midi-Pyrénées), Centre et réseau d'économie solidaire (CRESOL, Centre), Collectif pour l'économie solidaire en Ile-de-France (CESIF), Acteurs et collectifs pour une économie Solidaire (ACPES)..., ces regroupements sont membres du *Mouvement pour l'économie solidaire (MES)*.

Il est difficile d'évaluer l'ampleur et les impacts de ces politiques. Il n'existe pas à ce jour de recensement exhaustif des centaines d'élus qui, dans les municipalités, agglomérations, départements et régions ont fait reconnaître et développer une compétence en économie solidaire. Mais il est d'ores et déjà possible de pointer quelques originalités, bon exemples et pistes pour leur généralisation à l'avenir.

Si l'économie sociale et solidaire est un domaine récent des politiques publiques territoriales, cela ne veut pas dire que les coopératives, les mutuelles, les associations et, plus largement, l'ensemble des initiatives d'économie sociale et solidaire n'étaient pas jusqu'à présent soutenues par les collectivités territoriales. Elles l'étaient, mais de manière irrégulière et cloisonnée.

Surtout, ce qui fait leur spécificité, leur double finalité économique et sociale, leur fonctionnement socio-économique collectif et participatif et plus largement leur prétention à faire de l'économie autrement, était rarement intégré comme un atout pour le développement local.

L'affirmation de politiques transversales par nombre d'élus qui inscrivent leur action au-delà de la gestion d'un (tiers) secteur de réparation sociale et d'insertion marque la volonté d'agir pour l'ensemble de la population d'une collectivité. L'enjeu affiché est d'aller au-delà d'un assemblage des dispositifs existants (appui à la création d'entreprise, insertion par l'activité économique, promotion de la vie associative), auxquels on ajoute le soutien à des filières politiquement porteuses : services à la personne, commerce équitable, finance solidaire, etc.

La constitution d'enjeux politiques communs en termes de connaissance et de promotion de l'ESS, de soutien aux réseaux et à la structuration du milieu, de création d'emplois et d'activités, d'appui à l'innovation sociale, de financements et de réorientations budgétaires, d'accès et d'encadrement social et environnemental des marchés publics, etc. s'avère alors déterminante pour rassembler autour d'un projet de développement des acteurs et des réseaux dont la cohérence idéologique et économique est parfois questionnée.

Aussi encourageant que soit ce renouveau d'intérêt porté par les élus territoriaux à l'ESS, il ne représente encore qu'un contre courant ; il ne se manifeste que par des réactions ponctuelles à une certaine forme de globalisation où les ressources locales, y compris non marchandes et non monétaires, étaient principalement mobilisées pour rendre toujours plus attractifs et compétitifs les territoires et brancher toujours davantage les collectivités locales et populations sur les flux financiers, informationnels, résidentiels et migratoires de la globalisation. Ce modèle incarné par celui des « régions qui gagnent », des grandes métropoles en réseaux et de la « ville globale » est aussi en crise.

Dit autrement, ce sont bien les territoires qui avaient principalement fondé leur développement sur l'attraction de grandes entreprises, l'exportation de biens et services manufacturés, le placement de l'épargne locale sur les marchés financiers, la spéculation du marché immobilier et la croissance du secteur du bâtiment qui se trouvent aujourd'hui les plus fragilisés. Le « retour de l'économie réelle » face à une économie parfois qualifiée de « virtuelle » n'est pas seulement celui d'une économie de production industrielle face à une économie de placements financiers, mais c'est bien aussi celui d'une économie des territoires.

La leçon de la crise montre que le soutien des territoires face à la mondialisation et leur développement à long terme tiennent à leurs forces de résilience face à des chocs externes. L'ancrage territorial des initiatives et des entreprises de l'économie sociale et solidaire apparaît à ce niveau comme un atout majeur à l'instar du maillage des PME et du maintien de services publics de proximité. Cette biodiversité économique passe également par l'importance des activités et des échanges non monétaires issus de solidarités locales, d'engagements militants et bénévoles, de la vitalité du tissu associatif, de pratiques d'autoproduction et d'échanges de savoirs. Bref, de ce que d'aucun appelle le capital social territorial participe largement au dynamisme d'un territoire et au bien-être de ses habitants.

La crise ne fait que révéler un peu plus le divorce entre logique de croissance et logique de développement local. L'économie « présenteielle » (Davezies, 2008) montre d'ailleurs que la richesse des territoires ne repose pas uniquement sur une économie de la production marchande fortement dépendante des stratégies de localisation des entreprises, mais aussi sur une économie de la consommation qui dépend largement des

divers revenus des populations qui habitent le territoire. La qualité du cadre de vie apparaît alors tout aussi importante que la compétitivité des territoires pour concevoir un développement équilibré, c'est-à-dire moins dépendant et sensible aux retournements de la conjoncture mondiale. Bien vivre semble tout aussi sinon plus important que produire davantage pour maintenir les revenus des populations et lutter contre le chômage et la pauvreté.

Pour autant, la crise financière, économique et sociale n'est que l'accélérateur de recompositions des économies territoriales qui sont devenues impératives du fait des crises énergétiques et alimentaires. Le territoire est plus que jamais le pivot non seulement pour mesurer les flux d'énergie et de matière entrants et sortants, pour concevoir des stratégies et des pratiques d'efficacité énergétique et matérielle, pour substituer une logique de fournitures de services plus que d'acquisition de biens, etc. (Calame, 2008).

L'étude du métabolisme écologique local n'est pas uniquement cruciale pour la préservation et reproduction des ressources naturelles. Elle est aujourd'hui indispensable pour inventer des formes de mutualisation et redistribution à même de prévenir de futurs conflits entre habitants, groupes sociaux et territoires liés à l'inégal accès à l'eau, à l'énergie, au foncier, à l'habitat ou à la mobilité.

A cet égard, le passage d'une économie locale fondée sur la vente d'objets à une économie fondée sur la mise à disposition de services de fonctionnalité (vente de kilomètres parcourus plutôt que de voitures, par exemple) n'est donc pas uniquement affaire d'innovations technologiques et d'investissement dans de nouvelles infrastructures de réseaux. Il invite aussi une participation et éducation du consommateur-citoyen à l'usage de biens quasi-collectifs fortement sensibles aux risques d'incivilité et d'inégalité.

Reste que faire du territoire la charnière d'un réencastrement social et écologique de l'économie ne va pas de soi.

La crise accélère des logiques de concentration et de délocalisation qui mettent à mal la responsabilité territoriale des grands groupes vis-à-vis de nombre de sous-traitants constitutifs et essentiels au tissu productif local.

La crise signe aussi le retour à une politique descendante d'aménagement et d'équipement des territoires qui tient insuffisamment compte des acteurs locaux et des collectivités territoriales, sinon comme co-financiers de projets prédéfinis en amont. A cet égard le plan de relance est révélateur de manque d'une gouvernance multi-niveaux pour définir les priorités et les moyens d'une sortie de crise à partir des dynamiques, des besoins et des ressources des territoires.

Aussi la première des priorités est de relancer l'économie à partir des projets durables et des besoins des territoires. L'idée est de privilégier une logique ascendante à partir de diagnostics territoriaux concertés pour évaluer les besoins, les initiatives citoyennes, les dynamiques entrepreneuriales, les dispositifs et infrastructures à soutenir et développer. Il s'agit de faire des territoires l'axe d'une reconversion de l'économie vers un développement local durable.

3.4 L'ESS : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR UNE ECONOMIE PLURIELLE

3.4.1 DES DEFIS INTERNES A SURMONTER

L'ESS comme toute autre force économique n'est pas seulement confrontée à des difficultés extérieures, elle a également des faiblesses internes, des tensions liées à ses finalités spécifiques, à son mode de fonctionnement, à son manque d'homogénéité et de capacité de s'affirmer dans son environnement. Comme tout laboratoire, elle doit faire face, pour passer du prototype à la grande série, à des enjeux décisifs, décrits ci-dessous.

C'est en prenant à bras le corps ces problèmes que l'ESS rendra crédible et audible une demande de reconnaissance politique en sa faveur, et qu'elle pourra *in fine* changer d'échelle.

1) Bien gérer les tensions qui sont le propre de son histoire, sa diversité et sa complexité.

Il existe des contradictions inévitables entre l'objet écologique et social d'une activité et son efficacité économique. Elles créent des tensions particulières dans l'ESS : c'est plus difficile d'attirer des capitaux lorsqu'on limite leur rentabilité, de recruter des cadres de haut niveau si l'on resserre les salaires, l'échelle des salaires, de s'ouvrir des marchés face à la croissance de groupes puissamment dotés. Au surplus, la gouvernance démocratique, la participation effective des salariés, la prise en compte des préférences des usagers rendent plus exigeantes - mais à long terme plus productive - la gestion de l'entreprise.

Et les contradictions entre les préoccupations éthiques sociales, écologiques, l'exercice réel d'une gouvernance démocratique et la dynamique économique se révèlent plus délicates encore, se manifestent en tensions plus fortes lorsque la croissance souhaitable, la création d'emplois plus nombreux, la réponse aux besoins sociaux non satisfaits conduisent à changer d'échelle, transforment les relations internes et paraissent exiger plus de compétences, de professionnalisme et d'autorité.

L'exigence de solidarité qui reste essentielle dans l'ESS, y compris lorsqu'une forte croissance transforme ses modes de fonctionnement, ne peut en aucune façon se traduire par une insuffisance de pilotage (stratégie, vision, mobilisation des salariés et des bénévoles etc...). Et inversement l'affirmation de l'entrepreneur et son charisme personnel ne doivent pas affaiblir ou renier ce qui constitue le code génétique et la force de ces entreprises : le sens du collectif.

Consubstantielles de leur finalité sociale, de l'exercice de la démocratie, ces tensions sont source de fragilité mais font en même temps la force de l'ESS : les moyens, les méthodes, les bonnes pratiques mis en œuvre pour articuler au mieux sa double exigence font la preuve de sa vitalité. Il faut analyser ces pratiques, les approfondir, les confronter.

La crise qui n'est pas sans accroître ces tensions est aussi une opportunité pour mieux les gérer et pour les dépasser.

2) Surmonter la pluralité sémantique de l'ESS

Economie sociale, économie solidaire, entreprise sociale, tiers secteur...il existe une pluralité de notions qui coexistent en France comme en Europe. Cette pluralité peut-être perçue comme une richesse utile à la compréhension des diverses dimensions de l'ESS : entrepreneuriale (entreprise sociale), organisationnelle et institutionnelle (économie sociale), politique et citoyenne (économie solidaire), bénévole et volontaire (tiers secteur).

Pourtant, l'absence de concept unificateur est plus souvent perçue comme un handicap pour changer de modèle mental et de représentations de l'économie, pour être visible au niveau des institutions, pour construire des politiques, bâtir des programmes et obtenir des financements.

Economie sociale, Economie solidaire, Entreprise sociale

Economie sociale

L'économie sociale, c'est l'ensemble des *entreprises de personnes* qui ont choisi de diriger *collectivement* et *démocratiquement* leur entreprise. Les bénéfices sont partagés et répartis entre tous par des règles équitables et/ou réinvestis dans le projet de l'entreprise. Ils ne rémunèrent pas de capital investi. Les statuts garantissent leur organisation liant le projet collectif avec l'efficacité économique. L'économie sociale se décline à travers les associations, **les** mutuelles, **les** coopératives **et les** fondations.

Economie solidaire

L'économie solidaire peut se définir comme « l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (Eme, Laville, 2006). Cette approche insiste sur la prédominance du principe de réciprocité sur les principes du marché et de la redistribution dans l'émergence de pratiques économiques ainsi que sur l'hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires dans leur consolidation et leur développement. Cet équilibre n'est économiquement tenable que par l'affirmation d'engagements publics et critiques sur les normes dominantes de l'économie de marché.

Entreprise sociale

Selon la définition du réseau EMES, les entreprises sociales sont des organisations privées et autonomes, organisées à partir d'une dynamique collective de citoyens et de la participation reconnue de différentes parties prenantes, dont la finalité de l'activité économique est explicitement au service de la communauté et dont la distribution des profits est limitée par des processus de décision non fondés sur la détention du capital. Dans la lignée d'Emes Le Codès (Collectif pour développer l'entrepreneuriat social), groupe de référence sur le sujet en France, les définit comme « *des entreprises à finalité sociale, sociétale ou environnementale et à lucrativité limitée ; elles cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance.* »

Références :

Ceges, <http://www.ceges.org/index.php/ceges/presentation/leconomie-sociale-et-solidaire/la-presentation>
 Defourny J., « Economie sociale », in Laville, J-L., Cattani D-A, Dictionnaire de l'Autre économie, Paris, Folio Gallimard.
 Eme, B., Laville, J-L., « Economie solidaire » in Laville, J-L., Cattani D-A, Dictionnaire de l'Autre économie, Paris, Folio Gallimard.
 Defourny J., « Entreprise sociale », in Laville, J-L., Cattani D-A, Dictionnaire de l'Autre économie, Paris, Folio Gallimard.
 Livre blanc pour développer l'entrepreneuriat social, Codès, février 2009

Il n'y a pas de réponse définitive et figée à la question de la définition de l'ESS. Tout l'enjeu est aujourd'hui d'articuler deux types d'approches en France qui coexistent en pratique sur les territoires :

Une définition statutaire généralement à l'œuvre dans les statistiques régionales de l'INSEE et reprise dans de nombreux textes législatifs et réglementaires. Cette définition repose sur des statuts régissant les rapports au capital et au profit, sur la gouvernance de l'entreprise et sur l'existence de conventions avec l'Etat. Associations, coopératives, mutuelles, fondations sont largement majoritaires dans cette acception. Inversement dans le champ de l'IAE, les SIAE permettent la comptabilisation statistique de certaines sociétés commerciales obéissant à certaines règles statutaires et conventionnées par l'Etat.

L'intérêt de cette définition est de pouvoir se compter et se comparer avec les entreprises de capitaux en termes d'emplois, de nombre d'organisations, de chiffres d'affaire, d'implantation sectorielle, etc...avec tout l'impact des chiffres dans le débat public.

L'inconvénient d'une telle définition est d'être trop globalisant pour retraduire les dynamiques entrepreneuriales et les projets de développement de l'ESS sur des territoires. D'où le questionnement sur la cohérence socio-économique d'un ensemble statistique d'établissements de taille et de secteur très différents.

En outre, le portrait socio-économique statistique n'est pas suffisant pour forger une identité collective et faire mouvement. « Géant économique » mais « nain politique », l'approche statistique de l'ESS peut donner une image disproportionnée qui masque les tensions internes et rivalités internes entre familles et leur difficulté à construire et porter un projet de société commun.

Enfin, cette définition privilégie une entrée par les statuts qui n'apparaît pas toujours attractive pour les formes d'entrepreneuriat social qui adoptent des statuts plus classiques.

Une définition opérationnelle s'appuyant certes sur le respect des dispositions statutaires, mais fondée principalement sur l'utilité sociale, la création d'emplois, l'ancrage territorial, la protection de l'environnement et des personnes. Elle sert de fondement à l'éligibilité des projets susceptibles d'être soutenus financièrement ou techniquement.

Des sociétés de capital-risque solidaire telles que la SIFA utilisent ce mode d'identification des dossiers éligibles, en l'élargissant progressivement à de nouvelles filières d'activité. Cette approche est également repérable dans certains guides, sites d'achat et circuits de distribution qui mixent produits équitables, bio et solidaire. C'est enfin le cas de nombreux dispositifs d'appui et de financement (appels à projets) à l'ESS mis en place par les collectivités locales ces dernières années.

Ce mode d'éligibilité à l'ESS ne répond pas uniquement à des considérations fonctionnelles. Pour l'essentiel, il obéit conjointement au *troisième type d'approche* : *le partage de valeurs éthiques et une volonté politique de développement équitable et durable*. C'est cette dynamique d'acteurs autour d'un projet territorial commun qui est le plus souvent mise en avant par les collectivités territoriales.

La construction d'un projet commun autour de propositions fortes est donc une première piste pour surmonter les tensions identitaires inhérentes au milieu de l'ESS. Nous espérons que cet ouvrage apportera une pierre à l'édifice.

Conjuguer approche statutaire avec la reconnaissance de la finalité sociale et environnementale est une autre piste qui appelle de nouvelles garanties démocratiques et publiques.

Si l'on souhaite un assouplissement de l'approche statutaire, sans se satisfaire de simples engagements non contraignants (comme paraissent le souhaiter certains tenants de la RSE) et si l'on veut affirmer la valeur éthique et la volonté politique de développement équitable et durable, plusieurs formules existent qu'il s'agit sans doute d'articuler (référentiels ou labellisation privées garanties par les pairs : label CNLRQ, Finansol, commerce équitable, etc.).

Les garanties peuvent aussi être publiques sous la forme d'agrément, de certifications, de cadres réglementaires et fiscaux spécifiques donnant lieu à des obligations contractuelles ou sous forme d'incitation par la conditionnalité sociale et environnementale des aides publiques. Enfin, elles peuvent reposer sur l'institutionnalisation de contre-pouvoirs issus de la société civile à même de veiller à la cohérence du projet social et de dénoncer les dérives, comme celles du « greenwashing »¹⁵.

3) Développer significativement l'appropriation et le sentiment d'appartenance à l'ESS.

Le sentiment d'appartenance à l'ESS est très inégalement développé au sein des structures sensées y appartenir.

Certaines initiatives qui par leur statut ou leur convention avec l'Etat pourraient être considérées comme relevant de l'ESS ne se réclament pas activement d'elle. Une partie des mutuelles, beaucoup de coopératives et même un certain nombre d'associations (par exemple dans le champ sportif) ne s'estiment pas liées à une forme spécifique de développement. Même constat dans le champ de l'insertion de l'activité par l'économie ou du commerce équitable.

¹⁵ Traduction possible, « éco-blanchiment » ou blanchiment écologique. Voir <http://www.vedura.fr/economie/entreprise/ecoblanchiment>.

A l'inverse certaines entreprises dont les finalités sont très conformes à celles de l'ESS pourraient en être exclues en raison de leur statut commercial.

Il serait ainsi utile de mener un travail d'enquête sur un échantillon représentatif de l'ESS pour savoir quels acteurs se sentent vraiment partie prenante de l'ESS et au-delà, quelle signification ils lui donnent (les points de vue des dirigeants, des salariés, des consommateurs et des bénévoles pouvant être différents, cette pluralité de regard serait également pertinente à recueillir et étudier).

Et comment faire de l'ESS un mouvement (social) crédible, si on ignore précisément quels acteurs, quelles initiatives, quelles entreprises portent et partagent vraiment son projet ? Comment « changer d'échelle », sortir de la marge pour porter au centre une réalité dont on ne sait pas objectivement par qui elle est réellement portée ? Comment évaluer a fortiori son poids économique et social réel ?

4) Développer les mutualisations et coopérations économiques entre entreprises de l'ESS

Soulignons ce paradoxe : l'ESS est porteuse de valeurs de coopération et de solidarité, et pourtant, les outils et expériences de coopérations et de mutualisation entre entreprises ESS, transversaux aux secteurs d'activité et aux statuts (par exemple à l'échelle des territoires), sont encore peu nombreux.

A tel point que c'est parfois la puissance publique qui provoque ces partenariats, en conditionnant son financement à leur mise en œuvre. Qui plus est, les phénomènes de concurrence entre entreprises ESS d'un même secteur ou territoire existent et sont même parfois très affirmés, malgré les apparences et les discours qui tendent à les relativiser, voire à les ignorer.

Dans un contexte de crise et de mutations des politiques publiques (réforme des collectivités en 2009, LOLF, RGPP...), le renforcement des partenariats entre entreprises de l'ESS constitue pourtant un enjeu important pour l'avenir du secteur, non pas pour cultiver un entre-soi mortifère, mais pour :

- Sortir de l'isolement, favoriser la construction d'un sens partagé, renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté, ouverte et offensive ; permettre aux entreprises ESS de se rencontrer, d'échanger, de mieux se connaître, en vue de développer leurs partenariats (flux d'affaires, mutualisation et réduction des coûts, nouveaux marchés, bonnes pratiques...) et de faire davantage « système ».
- Atteindre une taille critique, pour : s'imposer comme interlocuteur territorial incontournable, être en capacité de répondre à des appels d'offre de taille significative et/ou exigeant des délais rapides, diversifier et renforcer le modèle économique, résister à l'arrivée du privé lucratif ou à des évolutions réglementaires.

Cette volonté de mutualisation et de coopération peut se traduire de différentes manières de la plus souple à la plus intégrée :

→ La mise en place de lieux de rencontres et d'échanges, à dimension essentiellement territoriale, pour favoriser les collaborations.

Exemples

Coventis, première Convention d'affaires des entreprises de l'économie sociale en Languedoc-Roussillon, s'est tenue en décembre 2008 à Montpellier. Portée par la CRES, avec le soutien de la Région, son credo est : « *l'économie sociale sera d'autant plus forte que nous multiplierons les connexions entre les entreprises qui la composent !* ». Au programme : espace d'exposition de 1000 m², 150 stands d'entreprises ESS, rencontres, ateliers (thèmes : utilité sociale, développement durable, innovation sociale), conventions partenariales, contrats commerciaux, « speed dating » pour présenter projets ou produits originaux des exposants... L'objectif est de démultiplier l'expérience sur l'ensemble des régions.

Citons également deux expériences intéressantes à l'international :

- Au Québec : les **Foires** nationale et régionales de l'économie sociale et du commerce équitable, initiées en 2006, dans le cadre de la « Saison de l'économie sociale et solidaire ».
- En Angleterre : le salon « **Footsey : social economy trade fair** », 7^{ème} édition en 2008, événement d'envergure nationale, visant à démultiplier les connexions et opportunités d'affaires des entreprises sociales et solidaires, entre elles et avec des acheteurs publics (ou privés).

-> La création d'outils économiques partagés pour fédérer et promouvoir une offre commune sur un territoire ou une filière ; la création d'outils financiers collectifs pour appuyer le développement et la consolidation de réseaux territoriaux et/ou filières d'entreprises ESS

Exemples

En Poitou-Charentes, les 4 GAB (groupements départementaux de l'agriculture biologique) ainsi que le GRAB (groupement régional) ont créé la Scic (d'abord association) **Paysans Bio Distribution**, plateforme partagée pour approvisionner la restauration régionale « hors domicile (restauration collective, restaurants et traiteurs, magasins spécialisés et GMS...) en produits biologiques locaux et mener également un travail de sensibilisation et d'accompagnement. (CA 2006 : 260 K€, 300 000 repas servis, 72 fournisseurs et 130 clients). La démarche est soutenue par les collectivités territoriales (Région, communauté de communes, mairies).

La Scic **Cap 44** pour l'agriculture paysanne, créée en 2007 par la confédération paysanne du département de Loire Atlantique, œuvre à la structuration de la filière agricole et agroalimentaire, par une aide à l'installation des jeunes agriculteurs et un appui à la pérennisation des exploitations, dans une logique de développement durable. Elle vise également à renforcer l'implication de l'agriculture dans le développement du territoire.

Face à la dégradation progressive du régime de l'intermittence, aux difficultés à « vivre de son art », au développement de la pluri-activité (et de la complexité administrative), se créent des coopératives d'activité et d'emplois, spécialisées sur les métiers artistiques et culturels. Elles visent à permettre aux professionnels du secteur de développer leur activité dans un cadre collectif et sécurisé (droits sociaux du salariat), de sortir de l'isolement, de bénéficier d'un accompagnement dédié et d'un portage juridique et administratif, de mutualiser les moyens et expériences, de développer des collaborations et partenariats, de penser le projet dans la durée. Ces innovations économiques et sociales, à la base de nouvelles solidarités entre professionnels de la culture, dessinent progressivement une forme d'alternative économique à la création artistique et culturelle, plus solidaire et moins directement dépendante des pouvoirs publics. Ex. : **Artenréel** (Alsace), **Clara** (Ile de France), **L'Echo** (Saint-Etienne), etc.

Face aux nouvelles réglementations et règles de fonctionnement de la filière DEEE, les principaux réseaux de l'ESS (CNEI, Emmaüs France, Envie, Réseau des Recycleries et Ressourceries, UNEA), pionniers du champ de la récupération, du recyclage et de la valorisation de déchets, ont pris l'initiative de travailler ensemble sur un outil partagé, permettant d'identifier et de qualifier « l'offre ESS » sur l'ensemble du territoire national. Cet outil a pris la forme d'un **annuaire** (*annuaire DEEE 2007 : « choisir les entreprises de l'ESS »*), à destination des acteurs et décideurs de la filière (écosystèmes, constructeurs,...). Il présente les différents réseaux ESS du champ, des cartographies de leurs implantations (279 établissements) et des fiches pour chaque entreprise ESS, précisant leurs domaines privilégiés d'intervention.

Le réseau Actes if, réseau solidaire d'une vingtaine de lieux culturels franciliens (du café littéraire au café musiques en passant par le théâtre, pour la plupart implantés dans des friches industrielles), a créé avec l'appui de La Nef, un fonds de solidarité financière, afin de pallier les difficultés financières conjoncturelles de lieux adhérents.

Immobilisée sur un compte bancaire spécifique et rémunéré, une somme venant d'Actes if et des membres qui souhaitent y contribuer, constitue une "caution" et permet à l'organisme de crédit partenaire d'accorder aux adhérents du réseau des prêts à court terme et à taux avantageux ou bien des découverts à taux avantageux et avec des conditions d'obtention très favorables.

Des approches similaires sont à l'étude pour des fédérations départementales de centres sociaux.

→ La mise en place de structures de mutualisation. Dans le cas de fonctions supports, les économies d'échelle peuvent être utilisées pour investir sur de la compétence.

Exemples

Le « Pôle Sud Rhône-Alpes » regroupe à Romans, depuis 2007, un ensemble d'acteurs de l'ESS de la Drôme : le groupe Archer, la délégation départementale de l'Urscop, le Coorace régional, la Cress Rhône-Alpes décentralisée, l'Adie, le fonds territorial France Active et la Nef. Ce regroupement favorise une dynamique collective d'échange, d'information, de mutualisation de services et même de développement de nouvelles activités avec des partenaires extérieurs (PME locales, chambre de commerce, collectivités, associations...). Le lieu accueille également, au rez-de-chaussée, différents services ouverts au public : logement (CLSH), insertion, micro-crédits sociaux, alphabétisation... Un portail d'achat éthique (www.achatspolesud.fr) est aussi en cours d'élaboration.

La "Città dell'Altra Economia" (« Ville de l'Autre Economie ») est un espace de 3 500 m², ouvert en 2007 à Rome (impulsé par la Mairie, avec un groupe d'une quarantaine d'organisations ESS), entièrement dédié à l'économie solidaire (bio, commerce équitable, énergies renouvelables, recyclage, tourisme solidaire, finance éthique...). Ce lieu pluriel combine différentes fonctions : vitrine de l'ESS et sensibilisation, boutiques (alimentation, habillement, voyages, banque...), restauration, bar, centre de documentation, médiathèque, conférences, expositions, formations, etc. Une trentaine d'acteurs ESS de Rome y sont présents. Le lieu a accueilli 2 000 visiteurs par mois en moyenne sur 2007 (10 000 en déc. 2007 pour la "Fête de l'autre économie").

Le Phares, hôtel d'activités solidaires, sur l'île Saint-Denis (93) regroupe depuis 2001/2002 une dizaine de structures de l'ESS du territoire de Plaine Commune, représentant au total 150 salariés (dont la moitié en insertion) et autant de bénévoles. Ce lieu, initié par Halage, entreprise d'insertion dans l'environnement, permet de mutualiser outils et services (salles, cantine d'insertion, communication, formations...) et de créer des collaborations fructueuses, par exemple sur la réponse à des appels d'offre.

Outre sa multi-activité et son taux de croissance important (2 500 salariés, 3000 prévus en juin 2009, 23 millions d'euros de budget en 1999, 140 millions d'euros en 2008), une originalité du **Groupe SOS dans son GIE**, créé dès 1996, pour centraliser et faire monter en compétence toutes les « fonctions supports » (ressources humaines, comptabilité, finances, juridique, communication...) et permettre ainsi aux différentes entités du groupe de se concentrer sur le cœur de métier. Fort de cet outil, le Groupe SOS a repris plusieurs associations en difficulté ou restructuration (Arcat Sida, JCLT, Crescendo, Auxilia, Kiosque Info Sida...), pour leur faire bénéficier de l'expertise et de la capacité de mutualisation du groupe. Il se positionne désormais également sur la reprise d'entreprises classiques, par exemple dans le cadre du départ à la retraite de leur dirigeant, ou lorsqu'elles sont jugées non rentables par leurs actionnaires financiers, alors qu'elles sont viables économiquement.

→ La création et le développement de groupes d'entreprises ESS intégrés, à la direction centralisée (Archer / Ardense / Vitamine T / Id'ees / La Varappe Développement / Bretagne Ateliers...). Ces groupes évoluent essentiellement dans le champ de l'IAE et des entreprises adaptées, mais pas exclusivement. Ils comptent entre plusieurs centaines et plusieurs milliers de salariés et utilisent des statuts variés (association, coopérative, SAS...). Ils ont souvent un entrepreneur social et solidaire à la tête, qui a porté et/ou porte encore le projet de groupe et son développement.

Exemples

Basé à Romans, le **Groupe Archer** rassemble aujourd'hui des SIAE des « 4 types » (AI, ACI, EI, ETTI) et des activités économiques hors IAE (entreprises classiques, coopérative d'activités). Entre 2005 et 2008, l'effectif est passé de 165 à 280 ETP (et 1250 salariés). Le Groupe a évolué d'un projet d'ensemblier d'insertion vers un projet de « développeur de territoire », notamment pour multiplier les possibilités de sorties positives des salariés en insertion, sur un territoire fragile et en restructuration.

Archer travaille ainsi dans trois directions : mise en place d'activités nouvelles (services à la personne, déchets bois, fibre optique...); aide à la création ou au développement d'activités par la coopération et la mutualisation de moyens (à travers notamment la coopérative d'activité Arcoop); la reprise de produits, d'activités ou d'entreprises en difficulté ou en

voie de délocalisation (par exemple dans le secteur de la chaussure, industrie historique du territoire).

Depuis décembre 2006, le Groupe Archer est gérée sous forme de SAS (société par action simplifiée), dont est actionnaire une grande diversité d'acteurs : professionnels de l'ESS, particuliers au titre de l'ISF, entreprises locales, URScop, etc. Cette SAS se distingue par trois spécificités : elle fonctionne selon le principe « 1 homme – 1 voix » ; elle se caractérise par une « charte éthique » votée à l'unanimité ; les dividendes sont limités au taux du livret A.

5) Réinterroger les pratiques démocratiques de l'ESS, parfois plus formelles que réelles, les approfondir et les renforcer.

La démocratie économique est un idéal, un horizon. La démocratisation de l'économie est un processus, toujours inachevé, qui appelle moins à la perfection qu'à l'amélioration continue, par une évaluation constante de sa pratique et son adaptation aux évolutions de la société.

De ce point de vue, la démocratie dans les entreprises de l'ESS n'est ni parfaite, ni aboutie. Elle peut et doit encore progresser.

Construite autour du principe fondateur « 1 personne - 1 voix », cette démocratie d'entreprise est appelée aujourd'hui à réinterroger à la fois la réalité de ses pratiques et ses modalités d'association des différentes parties prenantes.

i) Renforcer la démocratie réelle

L'exercice du droit de vote et l'égalité théorique de droit entre les membres ne sont pas suffisants pour garantir une réelle démocratie économique au sein des entreprises. Il y a besoin de dynamiser cette démocratie, de la faire vivre pleinement, en donnant à tous les sociétaires l'envie et les moyens (formation, information) de s'impliquer concrètement dans la gouvernance de leur entreprise.

La réalité du pouvoir risque sinon d'être abandonnée à une « technocratie » cooptée, plus soucieuse de défendre ses intérêts propres que la vie démocratique de l'entreprise (dans de tels cas, l'émergence et l'essor d'un « activisme sociétariat » est indispensable).

Plus globalement, ce défi démocratique renvoie aussi à la nécessité d'avoir des conseils d'administrations plus représentatifs de la société, de les renouveler (limitation du cumul des mandats), de les féminiser, de les rajeunir et de les ouvrir à la diversité de la population française : comment comprendre et prétendre transformer une société à laquelle on ne ressemble pas ?

ii) Mieux associer les différentes parties prenantes

La gestion du pouvoir dans les statuts d'économie sociale est généralement organisée autour d'une catégorie d'acteurs. Le pouvoir appartient essentiellement aux clients/sociétaires dans les mutuelles, les banques coopératives et les coopératives de consommateurs, aux salariés dans les Scop, aux adhérents et administrateurs dans les associations, aux entrepreneurs dans les coopératives de commerçants ou d'artisans, etc.

Cet « unisociétariat » peut déboucher d'une certaine façon sur une démocratie d'intérêts catégoriels. Or, dans le monde complexe et interdépendant où nous vivons, la construction de l'intérêt collectif doit de plus en plus passer par la bonne articulation et résolution d'une pluralité d'intérêts, parfois divergents.

Deux parties prenantes importantes sont particulièrement à considérer. Les salariés : quelle place et quel rôle pour les salariés dans les mutuelles, dans les coopératives (hors Scop), dans les entreprises associatives ? Les bénéficiaires, usagers-consommateurs : quelle peut être leur place dans les entreprises ESS ?

L'ESS pourrait inventer une gouvernance démocratique impliquant mieux l'ensemble des parties prenantes. La Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est une première réponse, il faut l'approfondir et explorer

également d'autres voies collectives complémentaires.

iii) Renforcer et enrichir le dialogue social

L'approfondissement de la pratique démocratique interroge également les évolutions du dialogue social sous différentes formes :

- La concertation, en réinterrogeant le rôle de la communication interne dans les pratiques managériales des entreprises, en créant des espaces d'échanges paritaires sur des thématiques comme la santé au travail, la diversité dans l'entreprise, etc.
- Le développement de la négociation collective dans les entreprises, dans les branches, dans les territoires, la représentativité des acteurs salariés et employeurs dans ce cadre.

La réelle participation des usagers au service d'intérêt général et la représentation syndicale en sont la condition.

Le défi démocratique des banques coopératives : revenir aux fondamentaux

La crise a touché les banques coopératives. Contrairement à ce qui a été parfois dit, ce sont pas les banques coopératives « de base » du système coopératif décentralisé qui ont été touchées (caisses régionales, banques régionales), mais ce sont les fonctions centralisées, en particulier les banques de financement et d'investissement comme Natixis, celles qui ont échappé au contrôle coopératif.

Les banques de base n'ont pas défailli mais insuffisamment contrôlé leurs organismes centraux, qui ont développé des stratégies « hors sol ». Il faut ajouter que le mélange des genres avec la bourse a aggravé le problème. Les deux foyers de perte des Banques Populaires et Caisse d'Epargne ont été la salle des marchés logée dans l'organe central des Caisse d'Epargne (750 M€ en 2008) et la filiale commune Natixis cotée en Bourse (2,8 Md€ de pertes en 2008)

Le modèle coopératif ne s'est pas montré moins performant que le modèle commercial. Ce sont les dérives des organes centraux qui ont pris des risques excessifs. Ce ne sont pas les principes coopératifs qui doivent être remis en cause mais bien leur non-application.

Ces principes sont d'une grande actualité : rémunération limitée du capital qui évite la finance impatiente ; impartageabilité des réserves qui en font des entreprises intergénérationnelles ; double qualité de sociétaires et de clients qui permet au client de mieux connaître sa banque et faire entendre sa voix et à la banque de réduire son risque ; capital acquis sur la confiance du sociétaire.

L'enjeu est donc de revenir aux fondamentaux coopératifs et pour cela

- Affirmer le besoin de règles spécifiques pour les banques coopératives (parts sociales considérées comme des fonds propres et non comme de la dette)
- Eviter que l'organe central d'un groupe coopératif n'exerce d'activités opérationnelles non directement liées à ses missions au service des banques régionales. Les banques coopératives ne doivent pas être gérées comme les succursales de l'organe central. La pyramide doit être inversée.
- Faire valider par les banques territoriales les participations stratégiques prises par l'organe central, pour que le pouvoir reste aux sociétaires
- Equilibrer l'organisation des pouvoirs et contre-pouvoirs, notamment entre fédérations des caisses régionales et organe central, de façon à ce que le contrôle des dirigeants reste entre les mains des sociétaires et qu'il n'y ait pas une caste dirigeante hors sol, ne rendant plus compte à personne.
- Former et informer davantage les conseils d'administration des banques coopératives de base, y faire siéger des représentants des salariés, y introduire des représentants indépendants ou mandatés pour être les gérants des réserves impartageables, les féminiser.
- Favoriser l'« activisme sociétariat » c'est-à-dire l'action de sociétaires regroupés pour être en capacité d'analyser les données, de maîtriser les sujets financiers et d'exercer un contre-pouvoir utile.

- Développer une traçabilité financière beaucoup plus forte dans la gestion financière pour compte propre qui permette de formaliser les politiques d'affectation et de gestion de l'argent confié et d'en rendre compte aux sociétaires, aux salariés, aux autres parties prenantes.

6) Mieux évaluer et rendre compte de leur utilité sociale et de leurs spécificités, les faire davantage reconnaître par leurs partenaires, notamment publics.

L'appartenance à l'ESS ne se décrète pas, elle se démontre, par des projets et pratiques solidaires et démocratiques qui peuvent être mesurés, et par l'exercice d'une responsabilité sociale de l'employeur qui peut être évaluée.

Il n'y a ainsi pas d'entreprise de l'ESS sans évaluation qui permette de rendre compte, dans la durée, des pratiques réelles de l'entreprise, de leur conformité avec les valeurs affichées, de leurs spécificités par rapport aux entreprises de capitaux. Il s'agit d'un impératif démocratique.

L'ESS doit ainsi se doter, à grande échelle, d'outils pour mieux mesurer ses impacts et défendre ses spécificités ; des outils pour rendre compte de son poids et efficacité économiques, de la qualité de ses emplois, de son utilité sociale, de sa pratique démocratique, de son impact environnemental, notamment à l'échelle des territoires.

L'ESS doit ainsi développer et diffuser un « langage de la preuve » plus à même de convaincre, au-delà de son propre périmètre, qu'un discours d'incantation des valeurs ou de légitimité historique ou statutaire.

Qui plus est, si elle ne le fait pas elle-même, elle risque de se voir imposer des critères, normes et procédures qui ne correspondent pas à ses réalités (exemple de la LOLF). La menace d'une définition unilatérale par la puissance publique d'indicateurs de « performance » privilégiant les dimensions de gestion et de contrôle, est ainsi réelle, avec le risque de déformation, voire d'instrumentalisation de certaines entreprises de l'ESS.

Ces outils doivent aussi permettre de comparer le « retour sur investissement » des éventuelles aides publiques dédiées aux entreprises de l'ESS et celui des aides diverses accordées par l'Etat ou les collectivités aux entreprises classiques - aides dont l'efficacité n'a pas encore été réellement évaluée, malgré leur importance (65 milliards d'euros).

De nombreuses initiatives ont été menées ces dernières années pour évaluer l'utilité sociale des entreprises de l'ESS, de manière générique ou à l'échelle d'un territoire ou d'une filière. Mais ces démarches, complexes, restent confinées à une minorité de spécialistes et d'initiés, encore trop peu diffusées et prises en main par les acteurs de l'ESS (exemple du Bilan Sociétal©, Cjdes, CNIAE, étude PACA utilité sociale).

Il y a besoin de poursuivre les travaux, en tenant compte également de ceux en cours dans le champ de la RSE (extension loi NRE, Afaq 1000NR, norme internationale ISO 26000, label diversité...), pour aller vers des référentiels et outils opérationnels et appropriables à grande échelle, par l'ensemble des entreprises de l'ESS et par leur environnement (pouvoirs publics, milieux économiques et financiers, société civile).

Le « reporting d'ESS » qui rendrait compte des spécificités et impacts réels de ses entreprises reste à inventer.

Exemple

Le Réseau Cocagne a élaboré ses outils de « démarche qualité développement durable » en puisant à la fois dans les bonnes pratiques du secteur public (Anpe), du secteur privé conventionnel (Kronenbourg, Carrefour...) et dans l'expertise spécifique de l'ESS, via le Collège Coopératif PACA¹⁶.

¹⁶ Le Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée a mené une importante recherche-action d'évaluation de l'utilité sociale sur dix champs d'activité de l'économie solidaire en région Paca (2002) : commerce équitable, autoproduction accompagnée, échanges non monétaires, culture, finances solidaires, lutte contre les exclusions, services de proximité, insertion par l'économie, appui à la création d'activités, développement local.

Le guide élaboré propose un cadre méthodologique commun à tous les Jardins (référentiel, enjeux, indicateurs de moyens et d'impact...), à charge pour chacun d'eux de l'adapter ensuite à sa propre situation. Le guide est aussi utilisé pour construire des plans d'amélioration sur les trois dimensions du développement durable (social, économique, écologique) et pour s'inscrire ainsi dans une démarche permanente de progrès.

7) Faire émerger une parole politique nationale (et locale) partagée et offensive

Comparé au 19^{ème} siècle, l'impact économique et social des entreprises de l'ESS est devenu tout à fait significatif. On observe pourtant un fort contraste entre ce poids économique et social et le rôle de l'ESS dans le débat public et l'élaboration des politiques publiques.

L'ESS a donc gagné du coffre mais perdu du souffle - hormis au niveau des territoires, notamment les Régions, au sein desquelles sa reconnaissance et son soutien ont fortement progressé - : elle doit ainsi amplifier sa voix, à toutes les échelles territoriales, et notamment aux niveaux national et européen.

La conjonction de crises actuelles (financière, économique, écologique, sociale) ouvre une réelle fenêtre de tir pour construire et porter cette voix, de différentes manières :

→ Elaborer et diffuser des prises de positions publiques, des réponses collectives et concrètes sur des thématiques sociétales majeures : emploi, cohésion sociale, exclusions, discriminations, crises financière, alimentaire et écologique, logement, vieillissement des populations, santé et couverture sociale, éducation, formation, culture, sport, services d'intérêt général, recherche, consommation responsable, pouvoir d'achat, normes comptables internationales, responsabilité sociale et environnementale, etc.

→ Formuler des propositions lors des échéances électorales (européennes, régionales, présidentielles, législatives, cantonales), en faveur du développement de l'ESS et de nouvelles régulations publiques, entrepreneuriales et citoyennes de l'économie.

→ Défendre et promouvoir la diversité économique, dans l'enseignement et la recherche, dans les médias, dans le dialogue social, dans le débat public et plus globalement dans tout ce qui concourt à forger l'imaginaire collectif en économie. La démocratie économique pose en effet la question de la juste représentation des réalités économiques et entrepreneuriales.

Or, si la diversité est valorisée quand il s'agit de parler de l'origine des salariés des entreprises, des acteurs des médias et de la politique, ou de l'environnement (bio-diversité), elle est tout simplement ignorée, voire niée dans le champ de l'économie. Il y a ainsi besoin d'imposer l'idée de la pluralité des entreprises, de leurs ressources, de leurs motivations, de leurs innovations, de leurs performances, de leurs richesses.

→ Faire reconnaître les employeurs de l'ESS - qui ont connu une forte progression aux dernières élections prud'homales - comme acteurs à part entière du dialogue social. Valoriser leur contribution quantitative et qualitative à l'emploi national.

→ Agir pour donner la parole à ceux qui n'ont pas la parole.

Pour concrétiser ces orientations, il faut :

→ Faire émerger une volonté politique collective qui privilégie les stratégies de coopérations à moyen, long terme aux tactiques de compétition à court terme, qui sorte de l'entre-soi pour aller vers les autres. L'unité n'est pas l'uniformité, et il est possible de parler d'une voie unifiée qui respecte en même temps la diversité des organisations et entreprises de l'ESS. Comment défendre l'idée de la diversité au-delà de l'ESS et la refuser en son sein ?

Cette parole doit dépasser un simple discours de la demande de reconnaissance (au demeurant nécessaire) pour porter une vision globale de transformation de l'économie. Le changement d'échelle de l'ESS implique en effet une évolution profonde de son environnement (Etat, entreprises, citoyens), dans un sens plus favorable à son essor. L'ESS doit ainsi saisir l'opportunité de cette crise pour affirmer la nécessité de changer

un cadre institutionnel ne correspondant pas à ses valeurs et à ses pratiques et pour proposer des régulations économiques plus appropriées.

→ Investir sur des outils d'intelligence politique. Pour irriguer le débat public, il faut d'abord pouvoir investir sur la production d'idées et de propositions et sur les moyens de les diffuser. Les grandes entreprises de capitaux l'ont bien compris et savent financer de la R&D politique (exemple de l'Institut Montaigne, financé par plus de 90 entreprises, pour un budget total de 3,5 millions d'euros ou encore de l'Institut de l'Entreprise). Pourquoi l'ESS se priverait-elle d'agir aussi de la sorte ?

Développement et meilleure articulation des outils existants (Fonda, Recma, Addes...), création d'un think tank de l'ESS, développement d'une force de lobbying et d'expertise juridique, soutien de la recherche et du dialogue entre chercheurs et praticiens... autant de moyens possibles à se donner, pour arriver à construire et faire entendre des décideurs une autre voix sur l'économie.

Exemple

En Angleterre, la SEC (Social Enterprise Coalition) fédère les entreprises sociales, leurs réseaux et leurs partenaires et représente aujourd'hui environ 10 000 entreprises. Elle est logiquement le principal interlocuteur du gouvernement sur le sujet. S'appuyant au départ (au début des années 2000) sur un regroupement d'acteurs de la région londonienne, l'initiative faisant rapidement florès et s'est très vite focalisée sur deux missions essentielles : promouvoir et susciter la prise de conscience sur cette autre manière d'entreprendre (« raising awareness ») et être une voix pour les entreprises sociales face aux décideurs politiques (« voice »).

S'appuyant sur sa légitimité et sa capacité à représenter le secteur, elle a su devenir un partenaire stratégique du gouvernement, capable de porter une voix collective et unique (sur un secteur à la base très dispersé) et de développer une réelle expertise sur les sujets traités.

Son action a joué un rôle majeur dans l'installation d'un environnement politique favorable à l'ESS : plan d'actions gouvernemental rattaché au premier ministre, fonds Future Builders de 215 M£ sur 3 ans pour investir sur l'ESS dans les services publics, des unités ES dans les ministères (dans la Santé par exemple : 10 personnes et un fonds de 100 M£ pour investir sur les ES...) ; reconnaissance politique bipartisanne et au plus haut niveau (G. Brown, D. Cameron...).

Autres exemples : CEPES Espagnole et Andalouse, Chantier de l'économie sociale au Québec, Forum brésilien de l'économie solidaire.

8) Nouer de nouvelles alliances avec les acteurs du changement social et économique

L'ESS doit donc porter un projet politique qui la dépasse. L'ESS ne peut être une corporation motivée uniquement par augmenter sa « part de marché » du PIB... Passer de 8 à 15 ou 20 % du PIB manque en effet de pertinence et d'intérêt si dans le même temps, les 85 ou 80 % restant de l'activité économique continuent d'ignorer la démocratie, la solidarité et la responsabilité.

Pour atteindre ce double objectif (changer d'échelle, changer l'économie), l'ESS doit nouer de nouvelles alliances avec des acteurs partageant sa volonté de changement social et économique :

→ Des collectivités territoriales, qui soutiennent, stimulent et accompagnent le développement d'entreprises plus humanistes, d'une consommation plus responsable et cherchent à associer les citoyens dans l'élaboration de leurs politiques.

→ Des syndicats qui défendent les intérêts des salariés et leur légitimité à peser sur la gouvernance des entreprises, luttent pour une répartition de la valeur ajoutée plus équitable et cherchent à faire vivre un dialogue social fructueux, pilier de la démocratie, au niveau national mais aussi territorial, sectoriel et international.

→ Des PME socialement responsables, celles qui subissent la financiarisation de l'économie sans l'accepter celles qui considèrent l'Homme et la Planète comme des finalités et non comme de simples ressources au

service du capital, celles qui partagent certaines pratiques de l'ESS (réinvestissement des excédents, gouvernance participative, ancrage territorial...) et font vivre avec elle une véritable économie de proximité.

→ Des ONG qui poussent les entreprises (notamment les plus grandes, souvent affranchies de tout contrôle politique ou démocratique) à plus de solidarité, de justice et de traçabilité, dénoncent les mauvaises pratiques et les amènent à agir de manière plus responsable.

→ Des mouvements de consommateurs qui défendent les intérêts des consommateurs face aux grands distributeurs et réclament davantage de transparence et d'équité dans la chaîne de valeur.

→ Des mouvements altermondialistes qui remettent en cause le fonctionnement opaque des institutions internationales et militent pour une réappropriation de l'économie par les citoyens.

Certaines de ces relations sont dynamiques et développées (notamment avec les collectivités). D'autres se développent mais font débat (avec les entreprises classiques socialement responsables). Certaines sont à inventer (avec les ONG, les mouvements de consommateurs, les altermondialistes). D'autres à réinventer (avec les syndicats et les organisations employeurs).

Une économie sociale et solidaire, forte d'une identité réaffirmée, d'un projet renouvelé, n'a pas à craindre de ces alliances, pour peu qu'elles soient équilibrées et aillent dans les deux sens (évitant le risque d'instrumentalisation ou de récupération).

Ces partenariats contribuent à dessiner une « ESS sans rivages ».

Exemples

Bretagne Ateliers (entreprise adaptée, 800 salariés) équipementier de rang 1 du site de PSA à Rennes.

Participation croisée : Groupe Vitamine T détient 10 % de Coolrec France, Groupe Van Gansewinkel (maison mère de Coolrec) 17 % d'Envie2e Nord (90 salariés). Partenariat gagnant-gagnant : complémentarité métier ; nécessité d'un partenaire industriel, financier et technologique pour Envie2e Nord ; intérêt de Coolrec pour la démarche sociale et les retombées positives sur le territoire et en termes de renommée.

SFS Intec France (fixations et composants pour menuiseries et charpente) et l'entreprise d'insertion Sdava collaborent depuis 8 ans. Après une montée en puissance progressive, Sdava s'est vu confié, pour sa proximité, sa réactivité et sa flexibilité, la sous-traitance de conditionnement, montage et parachèvement (500 K€/an).

Fleurs de Cocagne – et Auchan (fondation) sont en train d'expérimenter le lancement d'un nouveau projet. Auchan aide Fleurs de Cocagne dans son lancement financièrement, mais aussi sur le plan de la distribution, de la commercialisation et du marketing. Auchan y voit, de son côté, un laboratoire sur de nouvelles façons de développer de l'activité, par une relocalisation de l'économie.

Clares & Mer, ESAT (65 salariés, créée en 2005), en Charente-Maritime (bassin d'Oléron), vise à permettre à des personnes handicapées de s'intégrer en milieu ordinaire, et au-delà, de préserver la tradition aquacole de la région et le patrimoine naturel. Objectifs : concilier métiers de la mer et handicap ; jouer la mixité entre travailleurs accidentés et handicapés mentaux ; investir des secteurs en crise mais potentiellement à haute valeur ajoutée. La pêche est un secteur où le reclassement des accidentés du travail n'est pas organisé, à la différence des agriculteurs ou des métiers du bâtiment. Ce sont pourtant 10 % des professionnels de la mer qui sont touchés. Claires & Mer bénéficie du soutien actif des acteurs locaux de la pêche (fédérations professionnelles,...) et des élus de la commune, ostréiculteurs pour la plupart.

La Scic Lilas, société lilloise d'auto-partage, cofondée par le groupe européen de transport en commun Kéolis, qui a financé une partie de l'investissement et du démarrage (et a aussi garanti un emprunt de 150 K€). Lilas compte différents collègues dans sa gouvernance : fondateur (Keolis), usagers et structures d'ESS, collectivités, entreprises partenaires, salariés. La société Caisse Commune (pionnière de l'autopartage en France) est aussi un partenaire clé de Lilas.

Partenariat entre Lorval (filiale Sita) et l'entreprise d'insertion Valoprest, sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (manœuvres, caristes, chef de production...). 10 salariés de Lorval sur 27 sont issus de l'insertion.

Partenariat entre Groupe Stalaven et l'ETI Alter (Côtes d'Armor) sur le recrutement d'intérimaires en insertion (96 en 2007), pour diversifier les profils et dans le cadre d'une politique de RSE. Les cadres dirigeants de Stalaven ont participé

à la fondation de l'ETI Alter. Ces trois dernières années, 15 intérimaires d'Alter sont entrés dans le groupe, dont deux qui occupent aujourd'hui des postes à responsabilité.

Crédit Coopératif / acteurs ESS (Habitat & Humanisme, France Nature Environnement, la Nouvelle Economie Fraternelle, etc.) sur des produits financiers de partage.

...

9) Exister politiquement sur la scène européenne

A une échelle de l'Europe, les difficultés d'une expression politique de l'économie sociale tiennent à l'absence de concept fédérateur doublée d'une inégale reconnaissance institutionnelle entre Etats-membres. Le terme d'économie sociale est utilisé principalement en Europe francophone (France, en Belgique) et latine (Espagne dans une moindre mesure l'Italie).

Dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, on parle davantage de social enterprises (entreprises sociales) ou de tiers secteur. En Allemagne comme dans d'autres pays, une forte différenciation identitaire et institutionnelle existe entre d'une part les coopératives qui se positionnent comme des organisations économiques sur le marché et les associations qui se représentent avant tout comme des entités politiques et sociales.

La distinction entre secteur marchand et non marchand est alors souvent structurante tant dans les formes d'alliances que dans le rapport aux pouvoirs publics. Certaines entreprises ont des difficultés à s'identifier avec le modèle d'économie sociale tel que défini en France (certains parlent plutôt d'économie participative, comme en Allemagne par exemple, ...).

Dans ce contexte, les approches, fondées principalement sur la reconnaissance et la défense d'une forme de structure juridique plus que sur des enjeux communs et des objectifs partagés, ne facilitent pas toujours l'émergence d'une parole politique commune.

En outre, l'élargissement de l'UE en 2004 et 2007a en grande partie été une étape manquée l'ESS, qui n'a par exemple pas su utiliser suffisamment les fonds de pré-adhésion. L'ESS est peu connue dans les nouveaux États membres quant elle ne fait pas l'objet d'un a priori négatif tant la période communiste a jeté l'opprobre sur les formes d'entreprises coopératives et collectives.

Enfin, le manque de moyens chronique de l'ESS pour assurer sa représentativité au niveau européen en comparaison avec le lobbying patronal européen ne renforce pas sa cohésion : on ne rencontre pas suffisamment de coopération entre les acteurs à l'heure actuelle, avec une faible mutualisation de moyens, qui s'explique notamment par une certaine concurrence entre les différentes formes juridiques de l'ESS ainsi que par des intérêts parfois divergents entre les secteurs d'activité.

3.4.2 DES DEFIS EXTERNES A SURMONTER

Une idéologie dominante individualiste et consumériste imprégnant la société

Les préoccupations sociales et écologiques de l'ESS, son caractère éthique, son souci de l'intérêt collectif ne sont pas sans porter atteinte à des intérêts individuels âprement défendus. Le refus de la démesure est contradictoire avec l'extrême valorisation de la performance financière. Une consommation respectueuse de l'environnement, de l'avenir et préventive des risques naturels se heurte aux méthodes de marketing des groupes industriels et de la grande distribution.

D'une façon générale l'ESS est à contre courant d'une idéologie néo-libérale, individualiste, consumériste, souvent portée par les médias et les élites, ce qui imprègne la société toute entière jusqu'à ceux mêmes qui croient y échapper.

Comme le dit Hervé Kempf¹⁷, « ceux qui détiennent les leviers politiques et financiers sont aussi les promoteurs d'un modèle de consommation à outrance, dévastateur pour la planète... mais imité par les couches moyennes ». Il est en partie illusoire d'exiger des changements de comportements dans les modes de consommation de la grande majorité qui assiste au quotidien à la consommation ostentatoire des plus aisés.

L'Etat lui-même n'échappe pas à l'idéologie de la performance au mépris des coûts sociaux et environnementaux. Au surplus les productions les plus sophistiquées liées aux bonds en avant des nouvelles technologies sont d'autant moins chers que, conçus par une ingénierie réduite, ils sont fabriqués par une main d'œuvre externe à très bas salaires.

Ces considérations ne bloquent pas mais freinent fortement l'émergence et l'essor de la consommation bio, des transports et des logements écologiques, l'utilisation de produits non polluants ; elles nuisent à la Recherche-Développement, à l'investissement de capitaux qui pourraient donner l'élan nécessaire à une généralisation des pratiques solidaires.

Des financements fragiles et insuffisants

Aux difficultés liées à l'idéologie dominante, s'ajoutent celles très concrètes des financements.

La nature de l'ESS, sa finalité sociale et environnementale la conduit à recourir à diverses sources de financement (Chapitre 2.7) : le marché pour les biens et services qui correspondent à une demande solvable ; des soutiens publics (venant de l'Europe, de l'Etat, des collectivités territoriales) pour leur part d'activités d'intérêt général qui n'ont pas de prix sur le marché ; des concours bénévoles ; de l'épargne solidaire...

Ce financement mixte est souvent mal appréhendé par les financeurs publics comme privés tant l'alternative entre solvabilisation sur le marché ou la délégation de services non marchands demeure l'horizon indépassable des représentations et des pratiques d'une majorité d'économistes, de politiques et de conseillers techniques. Cette mixité des ressources, souvent complexe à valoriser et mettre en oeuvre, invite à une expertise et un accompagnement spécifique pas toujours intégrés par les professionnels et dispositifs d'aide à la création d'entreprise. Et s'agissant d'aides publiques, elles émanent d'autorités qui ne sont pas en phase, de procédures lourdes et lentes. Elles sont, au nom de l'impératif budgétaire, annuelles et de ce fait, remises en question du fait de la conjoncture.

La fragilité de leurs financements entraîne une méfiance de leurs banques, de leurs fournisseurs ; et les usagers eux-mêmes doutent de leur validité. Il devient aussi difficile de pérenniser l'activité à plus forte raison de l'élargir, de changer d'échelle.

¹⁷ *Comment les riches détruisent le monde*, Seuil, Paris, 2007

Les propositions que nous faisons au chapitre 2.1. pour une « charte entre l'Etat et l'ESS » et pour des « conventions de partenariat d'intérêt général entre toutes les parties prenantes » sont de nature à pallier ces difficultés.

Une concurrence exacerbée

Ces propositions ne peuvent néanmoins éviter les risques d'une concurrence accrue dans un monde en crise. L'ESS n'est pas à l'abri du marché ; elle avoisine avec des artisans, des TPE qui ont eux-mêmes des problèmes de survie ; elles font face à des groupes puissants qui les ignorent d'abord, puis reconnaissant leur savoir-faire et leur pertinence, cherchent à les dominer. C'est le cas notamment de toutes les activités de recyclage et dans le vaste domaine de l'écologie.

Plus largement, le nouveau management public qui érige la mise en concurrence par appel d'offre comme un modèle de production du bien commun au moindre coût et qui postule que la finalité de l'activité et le statut de l'entreprise sont indifférentes à la réalisation de l'intérêt général tend à réduire les acteurs et entreprises de l'ESS à de simples prestataires de biens et services. La régulation concurrentielle incarnée par la généralisation des appels d'offre à un nombre croissant de services d'intérêt général tend à devenir la norme pour nombre d'élus, de techniciens et d'entrepreneurs sans questionnement sur sa pertinence, son efficacité et ses effets.

Un contexte européen globalement peu favorable

Alors qu'au début des années 90, l'économie sociale disposait d'une d'administration dédiée à travers la DG23, ainsi que d'une politique prospective qui faisait la part belle au soutien aux initiatives locales de développement et d'emploi (Jouen, 2000), le tournant des années 2000a vu le paysage s'assombrir. Outre la suppression de la DG 23, la politique dite de « less regulation – better regulation » de la Commission Baroso a notamment entraîné la suppression pure et simple de plus de 80 textes européens en chantier dont les projets de directive pour un statut européen des mutuelles et celui sur les associations.

Si la crise financière de 2008 a clairement ébranlé les fondements de l'approche libérale européenne, du moins au départ, elle ne s'est pas **soldée par une réorientation fondamentale du modèle macro-économique de l'Europe**. Bien que la Commission européenne ait assoupli ses principes en autorisant, à l'automne 2008, de nombreux Etats à accorder des aides massives pour sauver les institutions bancaires et l'industrie automobile, les entraves à la concurrence libre et non faussée demeurent exceptionnelles et ciblées. Ainsi, les agendas de libéralisation et de mise en concurrence d'un nombre croissant de service d'intérêt général se poursuivent. **Peu de changements sont à prévoir**, la tendance actuelle étant davantage à une **uniformisation du modèle** qu'à une ouverture sur l'économie plurielle (regroupant ESS, économie publique et entreprises socialement responsables).

Sur le plan politique, les élections européennes du début du mois de juin 2009 ont vu un **renforcement de la droite européenne**, composée de la droite libérale conservatrice classique mais aussi de la droite populiste. De son côté la gauche a subi de graves revers notamment en France, Grande-Bretagne ou en Allemagne, tandis que le **groupe des Verts est le seul à se renforcer**. Globalement, le nouveau Parlement européen n'a **pas a priori de sensibilité particulière en faveur de l'ESS**, plutôt défendue par des partis de gauche : le seul rapport d'initiative porté par l'institution en faveur de l'économie sociale a été préparé par une députée italienne du groupe des démocrates et libéraux, Patrizia Toia, dont le parti s'est rapproché des socialistes européens après les élections de juin.

Comme les défis internes, les défis externes sont l'expression des tensions qui caractérisent l'ESS. La crise rend celles-ci plus douloureuses. Mais elle l'incite aussi à trouver les moyens de les surmonter. C'est l'objet des chapitres suivants.

3.4.3 L'ESS FACE A LA CRISE : DU RISQUE DE BANALISATION A UNE OPPORTUNITE HISTORIQUE DE TRANSFORMATION

L'affirmation progressive de l'ESS dans l'espace public a historiquement été liée à des moments de crise (Laville, 2007). Crise des valeurs post 68, la remise en cause des modes de production et de consommation issus du fordisme par les nouveaux mouvements sociaux étant le terrain de nouvelles expérimentations socio-économiques sur la base d'aspiration à d'autres modes de vie. Crise du chômage et de l'exclusion dans les années 80 qui ouvre la voie à de nouvelles formes d'entreprises sociales (Defourny, 2006) et d'initiatives solidaires (Gardin, 2006).

La crise du « néo-libéralisme » peut constituer une opportunité historique pour l'ESS à condition qu'elle renoue explicitement avec l'ambition de faire, avec d'autres, projet de société. Dit autrement, la reconnaissance des entreprises sociales sur le marché qui a pu être, durant la dernière période, le positionnement défensif d'une partie de l'ESS face aux politiques de libéralisation n'est plus à la hauteur des enjeux dès lors que l'on considère que la crise financière n'est que le prolongement d'une crise plus large de civilisation.

Les critiques renouvelées du marché autorégulateur comme moteur de la prospérité et la légitimité retrouvée de la dépense publique n'ouvrent-elles pas la voie d'une nouvelle économie mixte d'intérêt général où l'hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaire cesse d'être considérée comme une hérésie économique ?

La remise en cause de la création de valeur pour l'actionnaire comme critère principal de la rémunération des dirigeants et comme mesure ultime de la performance des entreprises appelle à une autre gouvernance d'entreprise reconnaissant de véritables contre-pouvoirs aux parties prenantes non actionnaires. Le retour inattendu des nationalisations partielles de certaines banques ou entreprises devrait susciter par contagion un nouvel intérêt pour la reprise d'entreprise sous forme coopérative. La réhabilitation soudaine du modèle social français comme amortisseur des conséquences de la crise est l'occasion de rappeler que mutuelles et associations y contribuent largement.

L'ampleur de la crise historique du capitalisme à laquelle nous assistons contraste pourtant avec la relative discrétion des représentants de l'ESS dans les discussions actuelles sur la sortie de crise faisant malheureusement écho au peu d'intérêt porté par le gouvernement actuel à son développement.

Si la partition que jouera à l'avenir l'ESS n'est pas encore écrite, une chose est déjà certaine : pas plus que les membres de la société, l'ESS ne sortira indemne de la situation actuelle. Il est difficile de savoir comment, faute de disposer d'un diagnostic exhaustif par secteur d'activité et par famille d'entreprise.

L'ESS se doit anticiper aujourd'hui ses propres transformations et surmonter ses défis internes si elle ne veut pas devoir à s'adapter demain à une société indifférente à son histoire, ses entreprises et ses pratiques. Si les acteurs et les entreprises de l'ESS ont par le passé fait preuve d'indéniables capacités d'adaptation et de résilience face aux chocs externes, elles n'ont pas toujours été au cœur des transformations majeures de la société et n'en sont pas moins, comme toute institution historique, mortelles.

Au-delà d'une réactualisation de la controverse entre logique d'anticipation ou logique de rattrapage, l'ESS doit prendre publiquement position par rapport aux dangers et opportunités des scénarios de sorties de crise souligné dans la partie 1, faute de quoi l'instrumentalisation, la banalisation et la marginalisation sont les scénarios d'évolution pour l'ESS probables que la crise risque d'exacerber.

L'instrumentalisation : l'ESS comme amortisseur social de crise

Le scénario keynésiano-libéral tablant sur une simple intervention contra-cyclique des Etats par injection massive d'argent public pour sauver le système bancaire, éviter l'effondrement de quelques secteurs et

grands groupes industriels, faciliter le crédit aux PMI-PME et faire jouer les amortisseurs sociaux reste largement d'actualité. L'intervention des pouvoirs publics en économie n'est alors légitime que si elle est provisoire et qu'elle met en place des régulations à la marge qui ne contestent pas les principaux pouvoirs de décision économique.

L'ESS a un rôle possible mais restreint dans ce scénario. Celui de la réparation sociale et de l'invention de nouvelles formes de solidarités et d'entraide mutuelle pour faire face à la montée du chômage et de la pauvreté. L'augmentation des postes d'insertion sur la base d'une vision purement comptable du chômage, l'amplification d'une politique quantitative et concurrentielle des services à la personne sans considération pour la qualité de l'emploi, la relance des emplois aidés dans le secteur non marchand sans tenir compte pour la situation difficile traversée par de nombreuses associations montrent qu'indirectement le gouvernement attribue une place à l'ESS dans le plan de relance, celui d'amortisseur social.

Cette prise en compte à la marge de l'ESS, via l'IAE, les contrats aidés et les services à la personne, n'enferme-t-elle pas un peu plus l'ESS dans un rôle de variable d'ajustement des politiques de l'emploi ? Outre l'impact contestable des politiques de « stop and go » tant sur l'insertion durable des personnes que sur la pérennité de certaines activités associatives, cette approche purement conjoncturelle ne permet ni de saisir les potentialités de l'ESS en matière de création d'emplois durables, ni de répondre aux problèmes structurels auxquels ses initiatives et ses entreprises doivent faire face.

La banalisation : l'ESS par contrainte et par fascination prend un tournant strictement entrepreneurial

La crise pourrait aussi accélérer la tendance à la banalisation de l'ESS. Que ce soit par fascination pour les pratiques financières et managériales de ses concurrents capitalistes ou sous la contrainte de survie face à une mise en concurrence exacerbée, les organisations de l'ESS deviendraient plus que jamais des entreprises comme les autres au point d'approfondir la méconnaissance et l'indifférence des décideurs comme de l'opinion publique.

A tort ou à raison, ni leur objet social, ni leur mode de gouvernance n'apparaissent constituer aujourd'hui, aux yeux même d'une grande majorité de leurs salariés, épargnants et usagers, des gardes fous suffisants face à la montée du chômage et la précarisation des emplois, aux dérives de la finance ou à la qualité des services et des emplois proposés.

Les comportements vertueux des uns sont chassés par les scandales médiatiques des autres si bien qu'il devient difficile d'affirmer a priori que l'ESS résiste mieux à la crise.

L'affaire Natixis et la fusion par le haut de la Caisse d'épargne et des Banques populaires ont fait un tort considérable à l'ensemble du champ de l'économie sociale et solidaire. Le déficit de contrôle démocratique par les sociétaires sur les orientations et la gestion de leurs banques est apparu au grand jour dès lors que celles-ci n'étaient épargnées, ni par les placements hasardeux sur les marchés financiers, ni par l'inflation salariale de certains dirigeants. Cette banalisation est d'autant plus inquiétante du fait de la timidité des réactions des banquiers mutualistes et coopératifs et du peu d'empressement à faire valoir que d'autres solutions et pratiques bancaires sont possibles.

Mais la banalisation se manifeste également par la fragilité de nombreuses structures face à des processus de concentration, parfois accélérés par la crise comme dans l'IAE ou parfois provoqués par les pouvoirs publics comme dans le secteur sanitaire et social. Alors que les entorses aux règles de la concurrence et aux aides d'Etat sont tolérées pour sauver le secteur bancaire et l'industrie automobile, elles ne sont pas de mise pour qui conteste la libéralisation des services sociaux d'intérêt général.

La généralisation des appels d'offre et la mise en concurrence croissante des associations entre elles et avec des entreprises lucratives dans un nombre important de secteurs (petite enfance, services à la personne) accélèrent le recrutement de gestionnaires et la diffusion de techniques managériales et commerciales qui appellent une réflexion sur la responsabilité d'employeurs des administrateurs bénévoles et le maintien de

savoir-faire militants. Désormais considérées comme des prestataires comme les autres par les pouvoirs publics, les associations gestionnaires ont plus de mal à faire valoir leur rôle de coproduction de l'intérêt général. C'est la fonction tribunicienne des associations qui est aujourd'hui menacée (Saleres, 2009).

La marginalisation : éclatement, affaiblissement et isolement

Le dernier risque est celui de la marginalisation économique et de l'éclatement politique.

Marginalisation économique en raison d'une incapacité collective à faire valoir les logiques de mutualisation et de solidarité entre initiatives et réseaux fragilisés par un environnement économique hostile. Le repli sur soi et les réflexes de survie exacerbent la concurrence pour la reconnaissance et les ressources parfois bien éloignée des valeurs affichées par l'ESS. La créativité et l'innovation sociale ne sont pas toujours filles de la nécessité. Elles ne peuvent prendre corps qu'au travers des coopérations et des solidarités éprouvées dans l'action.

Marginalisation économique aussi faute de négocier positivement les changements d'échelle par crainte de récupération mais aussi la préférence pour l'entre soi identitaire. Changer d'échelle, c'est souvent compliqué car cela induit des changements de comportements, de nouvelles alliances, des compromis institutionnels qui sont sources de pressions et de dérives. Mais il y a pire que la récupération, c'est le risque de ne pas être récupéré du tout ! D'où la nécessité de sortir de postures purement défensives et statutaires où la récupération est vécue comme forcément instrumentée et subie. Il faut aussi sortir de la logique « pur » / « impur », logique stérile et contraire à un dialogue constructif.

Plutôt que de renforcer la recherche de l'unité, dans le respect des sensibilités qui traversent l'ESS, la crise peut tout aussi bien agir comme une force centrifuge qui conduise à *son éclatement institutionnel*.

Le repli sur des intérêts sectoriels et statutaires pariant sur l'efficacité à court terme de stratégies corporatistes peut aussi menacer la double originalité de la construction française de l'ESS. D'abord, celle d'une alliance historique entre dirigeants coopératifs et associatifs, là où dans de nombreux pays les deux familles considèrent qu'elles n'appartiennent pas au même monde. Ensuite, celui de la nouvelle alliance entre économie sociale et économie solidaire, alliance accélérée par des politiques territoriales accommodantes. Dans les deux cas, c'est bien l'idée de faire de l'économie autrement, au-delà de son secteur d'activité ou de son statut, qui a permis de maintenir un sentiment d'appartenance.

Faire projet de société : une opportunité historique de transformer l'ESS

Répondre à l'ampleur de la crise, chercher à en sortir par le haut, en donnant toute sa place à l'ESS, c'est en refusant son instrumentalisation, sa banalisation, sa marginalisation, lui donner les moyens de se renforcer, de se renouveler, d'être un vecteur de transformation sociale. Ceci implique, au-delà de ses actions défensives, réparatrices, ponctuelles, subordonnées, une volonté de proposer et faire partager un projet de société et une stratégie de décroisement, d'alliance, de mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux.

Pour donner chair à cette ambition, nous avançons une série de propositions pour et au-delà de l'ESS dans la partie suivante.

4 50 propositions pour changer de cap

Les propositions que nous présentons ne sortent pas du néant. Elles ont pour origine une longue tradition sociale et sont liées au rôle qu'exerce aujourd'hui l'ESS dans une économie en grave déséquilibre ; elles sont liées aussi aux enjeux d'une sortie de la crise par une révision profonde de nos façons de produire, d'échanger, de consommer, d'investir.

Elles visent certes, à cet effet, le renforcement et le renouvellement de l'ESS ; mais cet objectif, aussi important soit il, reste insuffisant, limité, s'il ne s'inscrit pas dans une politique de transformation impliquant l'ensemble des acteurs de la société :

- Les collectivités territoriales qui sont bien placées pour faire converger les problèmes économiques, sociaux, écologiques dans le sens d'un développement durable et solidaire mais dont les divers niveaux de compétence ont le plus grand mal à coopérer entre eux et avec les autres acteurs que sont l'Etat, les entreprises et les citoyens,
- l'Etat qui ne doit pas pour autant se dégager, qui est garant de l'intérêt général, dont les investissements pèsent lourd dans le développement du pays mais dont les marges de manœuvre sont à l'intérieur soumises aux pressions des intérêts particuliers et à l'extérieur dépendantes des institutions internationales et en particulier de l'Union Européenne. La réalisation de nombre de propositions suppose une synergie avec les acteurs et institutions européennes qui fera l'objet d'un chapitre à part entière dans cet ouvrage.
- Les entreprises qui ont leurs propres problèmes de compétition sur le marché mais qui ne dépendent pas seulement de celui-ci. Elles ne peuvent en effet pas ignorer les problèmes écologiques et sociaux.
- Des citoyens mieux informés, plus vigilants, aptes à se dégager de l'idéologie consumériste.

Les uns et les autres de ces acteurs sont confrontés à des choix politiques qui orientent la nature du développement : qu'il s'agisse de **l'emploi**, de la **protection de l'environnement**, de l'utilisation des **ressources financières**, du développement **des territoires**, de la **gouvernance des entreprises**, des pratiques de **consommation**, de **l'innovation sociale** qui accompagne nécessairement les points précédents, il existe des voies qui conduisent vers un développement solidaire et durable.

Elles passent par un soutien de l'ESS, s'inspirent de son savoir-faire et de ses valeurs, mais elles pénètrent aussi le champ de l'économie marchande et de l'économie publique. Les propositions qui suivent concernent à la fois les acteurs (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) et les grandes fonctions (emploi, investissement, financement, consommation) qui sous-tendent leurs choix pour un autre développement.

Ce sont des propositions qui ne peuvent être considérées séparément ; elles s'enchaînent et ne prennent tout leur sens qu'en réunissant deux conditions : une éducation permanente, à l'école et dans toutes les formes d'activités et de loisirs, mettant en lumière le lien entre l'épanouissement personnel et l'action collective pour une société respectant l'Homme et l'environnement ; informations et éducation qui conduisent les citoyens à **reconsidérer la richesse**, à réévaluer la valeur des activités relevant de la solidarité.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les 12 chapitres de propositions qui vous sont présentées.

4.1 POUR UN NEW DEAL SUR LES POLITIQUES D'INTERET GENERAL : UN ETAT PARTENAIRE POUR UNE ACTION PUBLIQUE RENOUVELEE

A) Pour un new deal sur les politiques d'intérêt général

Nous avons déjà souligné (partie 1) combien le retour du balancier du marché vers l'Etat provoqué par la crise se fait sans prise en compte ni de l'expertise citoyenne et des initiatives économiques de la société civile, ni de celle des collectivités territoriales. Pour anticiper la sortie de crise à moyen terme, nous avons plus que jamais besoin d'un Etat qui accepte le débat démocratique et le contrôle citoyen sur le contenu de décisions économiques importantes. Un Etat qui tient compte et coordonne véritablement son action avec celles des collectivités territoriales, proches des besoins des populations et soucieuses de l'environnement.

Les initiatives et entreprises de l'ESS ne se revendiquent pas seulement comme de simples fournisseurs de biens et services sur un marché fût-il d'intérêt général. En raison de la finalité sociale de leur production et de la lucrativité limitée de leur activité, elles se veulent aussi soucieuses du bien commun et font régulièrement des propositions en ce sens. En outre, nombre de politiques territoriales de l'ESS sont le fruit de politique de co-construction impliquant fortement les acteurs, réseaux et regroupements de l'ESS.

Pour autant, cette double fonction économique de producteur de biens et services mais aussi politique de révélation de nouveaux besoins sociaux, de veille sur des questions de société et de propositions est aujourd'hui fragilisée. Cette remise en cause n'a pas commencé avec la crise, mais est le résultat de politiques délibérées depuis quelques années. La tendance à la reprise en main par l'Etat et de certaines collectivités territoriales de la conception de l'intérêt général s'affirme.

Un faisceau d'indices indique *le passage d'une logique de partenariat à une logique de prestation de services*. On est en train d'inverser les rapports entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS, en particulier les associations. Jusqu'à récemment, les initiatives présentaient des projets répondant à des besoins repérés dont l'utilité sociale était politiquement discutée et parfois intégrée dans les politiques des collectivités locales et des administrations. Aujourd'hui les besoins et les prestations sont de plus en plus définis en amont par les pouvoirs publics, voire des agences régionales, qui lancent des appels d'offre sans concertation ou renforce une logique tutélaire de délégation de service public. Entre le mandatement et la mise en concurrence, la logique de co-construction de l'action publique est mise sous tension au nom des principes d'impartialité et de neutralité.

Il faut également mentionner *l'impact plutôt négatif de la RGPP¹⁸ sur une partie de l'ESS* avec certaines réductions budgétaires drastiques liées à une décentralisation sans financements (comme par exemple la baisse des crédits en faveur des jeunes majeurs). La diminution des financements d'origine étatique se conjugue à une reconfiguration et un élargissement des compétences entre collectivités territoriales qui ne sont plus en mesure sur le plan budgétaire de relayer de l'administration centrale. Il y a là un risque de réduction des guichets publics. Certains réseaux sectoriels en sont plus visiblement affectés dans l'actualité récente, à l'instar de l'éducation populaire, de l'animation rurale ou encore du champ de la culture.

Enfin, il convient de mentionner une politique de rationalisation *des politiques de solidarité* qui conduit à *l'injonction des pouvoirs publics aux regroupements d'entreprises et de fusion d'établissements* sans débat préalable et dans une logique purement comptable d'économie d'échelle. A l'ESS de proposer un autre modèle de regroupement sur une base volontaire, co-construite et incitative à la mutualisation plutôt que penser sur le modèle industriel de rationalisation des coûts.

18 Lancée en juillet 2007, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) se présente comme un chantier ayant pour ambition de « remettre à plat, « sans tabou ni a priori » l'ensemble des missions, méthode et action de l'État, pour dépenser mieux tout en améliorant la qualité du service rendu ». S'appuyant sur une vague d'audits issue de la LOLF, la RGPP vise à « adapter les politiques publiques aux besoins des citoyens ; valoriser le potentiel humain de l'administration ; dégager des marges de manœuvre pour financer les priorités ». Pour une présentation officielle, <http://www.performance-publique.gouv.fr/la-performance-de-l'action-publique/approfondir/la-revision-generale-des-politiques-publiques-rgpp.html>

Ces constats appellent à **un Etat partenaire d'une action publique renouvelée qui co-construit l'intérêt général à partir des territoires avec les collectivités locales et les acteurs locaux** en faisant toute leur place à ceux de l'ESS. Dans cette perspective, plusieurs propositions peuvent être avancées.

Réorienter le plan de relance à partir des projets durables et des besoins des territoires

Il s'agit de renverser la logique et la dynamique du plan de relance construit de manière descendante et sans prendre en compte les dynamiques des territoires. Sans contester la nécessité d'orientations définies par l'Etat face à une crise sans précédent, l'idée est de partir de diagnostics territoriaux concertés pour évaluer les besoins, les initiatives citoyennes, les dynamiques entrepreneuriales, les dispositifs et infrastructures à développer. Bref, il s'agit de faire des territoires le pivot d'une réorientation de l'économie vers un développement local durable et non simplement des co-financeurs de projets décidés centralement.

Formulés à l'échelle départementale, voire au niveau des pays ou à celui des bassins d'emploi, ces diagnostics pourraient déboucher sur des pactes territoriaux de relance associant non seulement les collectivités territoriales de différents échelons et les institutions publiques, mais surtout les acteurs économiques et sociaux concourant au développement des territoires.

Engager la signature d'une *charte des engagements réciproques* entre l'Etat et l'ESS face à la crise.

Issue d'un travail préalable de concertation, cette charte préciserait les objectifs, actions et moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS pour gérer les conséquences de la crise et anticiper sa sortie mais aussi sur les 10 ans à venir. Comment l'ESS et la puissance publique peuvent-elles travailler ensemble pour construire un projet commun et répondre aux *grands défis d'après crise* de la France à 10 ans (environnement, inclusion sociale, vieillissement, désindustrialisation, éducation, dette...) ?

Réinvestir et développer les conventions Etat – Régions (ou collectivités territoriales), en y intégrant un volet significatif ESS.

A l'instar de l'accord signé en Rhône-Alpes, il s'agit d'impulser des démarches de diagnostic commun et de signatures d'accord territoriaux ou sectoriels entre l'Etat et les collectivités territoriales sur les actions engagées en faveur de l'ESS de manière à faire émerger un cadre de gouvernance multi-niveaux en matière d'ESS.

Intégrer l'ESS dans un dialogue social renouvelé qui tienne compte de ses spécificités

Il s'agit d'abord de reconnaître la représentativité des employeurs de l'économie sociale. Suite aux résultats des dernières élections prud'homales, il devient de plus en plus problématique que les organisations représentatives de l'ESS ne soient pas davantage consultées en amont des politiques de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion.

Plus largement, il s'agit de reconnaître dans les instances de la négociation collective une représentation patronale plurielle à l'instar de celle des salariés qui fasse place aux modes d'entreprendre et aux emplois de l'ESS. L'absence de présence des employeurs d'économie sociale dans les instances nationales et locales de l'IAE ne facilite pas non plus le renforcement des passerelles entre l'IAE et les structures généralistes de l'ESS. La validation par l'Etat des accords signés par les syndicats et organisateurs employeurs de l'ESS comme celui sur la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une autre étape importante.

La condition d'une telle représentation est le développement de la représentativité syndicale dans les organisations de l'ESS, ce qui n'est pas toujours facile compte tenu de la petite taille de nombreuses initiatives et entreprises.

Outre un renouvellement possible de la gouvernance démocratique des grandes entreprises de l'économie sociale par la participation syndicale, l'ESS pourrait devenir le fer de lance d'une représentation syndicale dans les PME avec comme modalité la participation des salariés au projet et leur intervention dans l'élaboration de la stratégie des entreprises de l'ESS.

Compte tenu de l'ancrage territorial et de la petite taille de nombreuses organisations de l'ESS, ne faudrait-il pas envisager le traitement d'enjeux tels que la qualité de l'emploi des salariés multi-employeurs, la sécurisation de parcours professionnels, la mutualisation d'emplois et des formations entre entreprises sur un territoire, la représentation des salariés dans les PMI-PME dans le cadre d'un dialogue social territorial ?

Les modalités de ce dialogue social territorial (quels acteurs, quel niveau d'intervention pertinent...) restent à préciser. Une première base de travail réside dans les propositions du « Grenelle de l'insertion » concernant la gouvernance territoriale. Elles reposent sur la coordination des acteurs multiples concourant à l'emploi et à l'insertion (pactes territoriaux, convention d'objectif, chef de file territorial et plates formes uniques...).

B) La commande publique soumise à un partenariat d'intérêt général

Un des rôles des pouvoirs publics est également de reconnaître et de garantir les conditions d'exercice d'une économie plurielle (Laville, 2006) comprise comme diversité des motivations d'entreprendre, pluralité des formes d'entrepreneuriat, de modes d'allocation des ressources et des indicateurs de richesse.

L'un des enjeux majeurs tient aux incertitudes politiques et juridiques relatives aux modalités de régulation des services d'intérêt général et tout particulièrement des services sociaux. L'arrivée des entreprises lucratives et la mise en concurrence des prestataires dans de nombreuses activités non marchandes, la transposition de la directive service et le débat sur les SSIG, appellent à revoir les modes de contractualisation entre la puissance publique et les acteurs de l'ESS.

L'Etat en lien avec les collectivités territoriales a un rôle important de clarification des conditions de mise en œuvre de la commande publique entre la mise en concurrence, le mandatement et la délégation de service public, les modalités de subvention et du conventionnement. Derrière des discussions parfois techniques, se pose un choix de société relatif au degré de marchandisation des services d'intérêt général.

Lever les incertitudes juridiques et construire avec les partenaires sociaux, des « règles du jeu » claires et pérennes concernant la mise en concurrence pour les services d'intérêt général et ses limites s'avère donc crucial de manière à préserver une pluralité de modes de collaboration entre puissance publique et acteurs de l'ESS (conventionnement, subventions, délégation de service public, appels d'offres...) et à permettre, aux élus comme aux citoyens, de faire de la mise en œuvre de l'intérêt général le résultat d'un choix politique assumé et non d'une concertation technico-administratif.

Faciliter la mise en œuvre d'un encadrement social et environnemental du marché : systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

L'expérience des dernières années en matière de clauses sociales et environnementales indique les stratégies pour faire de l'ESS un levier d'une économie plurielle. Saisir les opportunités qu'offre le code des marchés publics en matière de clauses d'insertion (articles 14, 30, 53) suppose un long travail de connaissance et de persuasion politique auprès des élus mais aussi des différents services techniques des collectivités territoriales.

La volonté des élus et l'engagement d'un ou deux techniciens s'avèrent décisifs. Les expériences existantes

montrent qu'une des stratégies de gouvernance efficaces pour l'ESS tient (1) à la co-construction de l'offre et la demande en amont, lors de la définition du cahier des charges, visant selon les filières (2) à l'adaptation de la commande publique à la taille des entreprises de l'ESS (allotissement) et (3) à un changement d'échelle de l'offre ESS par un accompagnement technique et un soutien aux regroupements de producteurs ou (4) au montage de partenariats avec d'autres entreprises locales en tenant compte des besoins de recrutement des bassins d'emploi.

Dans tous les cas, il s'agit d'introduire du débat public sur l'organisation du marché et des coopérations entre l'ensemble des acteurs économiques du territoire pour tenter de juguler stratégies habituelles, rapports de force et de lobbying.

Exemples

Parmi les expériences à méditer, citons l'introduction de la clause de commerce équitable dans le marché traiteur de la ville de Lyon ou encore la politique transversale d'achat éthique de Villeneuve d'Ascq qui concernent à la fois l'environnement (recyclage, produits agriculture bio., dans la restauration, etc.), l'insertion de clause sociale (marché de la propreté, entretien des espaces verts et éclairage public) et l'achat de produits équitables dans les distributeurs (café) ou cantines scolaires (riz).

Au niveau européen, mentionnons les initiatives des régions wallonne et de Bruxelles qui offrent un service gratuit d'assistance aux pouvoirs adjudicateurs de son territoire comprenant des formations à l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics, l'organisation de rencontres entre entreprises de l'ESS et adjudicateurs ainsi qu'une assistance à la rédaction des clauses sociales dans les cahiers des charges.

Ces démarches ont d'ores et déjà permis aux entreprises d'ESS de progresser en termes de parts de marchés publics dans leur chiffre d'affaire et nombreuses sont celles se présentant aujourd'hui comme partenaires des pouvoirs publics.

Aller plus loin supposerait de *faire des clauses sociales et environnementales la norme des marchés publics et non l'exception en renversant la charge de la preuve* de manière à sécuriser le choix des élus et des collectivités territoriales et éviter que leur introduction soit perçue comme un risque politique et juridique insurmontable. Cela suppose aussi des politiques d'accompagnement des élus, techniciens et entreprises pour faciliter l'intégration des exigences sociales et environnementales dans les pratiques.

Préciser les conditions de prestation hors marché

Avec la tendance à généraliser les appels d'offre, y compris pour fournir des services sociaux, la mise en concurrence devient implicitement le référentiel de la puissance publique en matière de régulation des services sans que son efficacité soit toujours questionnée. Pour un certain nombre de biens et de services, le formalisme des procédures, l'investissement de l'ensemble des parties prenantes, la lourdeur des commissions d'appel, n'aboutissent pas forcément à une allocation efficace des ressources publiques sans toujours garantir d'équité vis-à-vis du citoyen.

Le plan de relance a procédé à un assouplissement et une à simplification en relevant le seuil applicable aux marchés de travaux pour les TPE-PME, en supprimant la commission d'appel d'offre d'État et des hôpitaux, en clarifiant les possibilités de négociation des prix et de passage des marchés complémentaires, etc. Pourquoi ne pas l'appliquer aussi pour les marchés de fournitures et de services ?

Au-delà des mesures conjoncturelles, il faudrait pouvoir, en deçà d'un certain seuil, faciliter les possibilités de prestation hors marché dès lors qu'il s'agit de commandes publiques qui intègrent des finalités sociales et environnementales dans des secteurs (culture, logement, santé, action sociale) touchant à l'intérêt général et aux droits sociaux fondamentaux. Reste que la voie est étroite au regard des règles communautaires sur la concurrence, le marché intérieur et les services.

Donner une base légale à la notion de convention de partenariat d'intérêt général

L'enjeu est de sécuriser les conditions de contractualisation, financement et partenariat entre Etat et ESS (notamment associations d'utilité sociale, structures d'insertion par l'activité économique...) dans des conventions pluriannuelles précisant les objectifs, les moyens et les procédures d'évaluation.

La transposition de la directive service induit de plus en plus une logique binaire entre mandatement et mise en concurrence des services sociaux d'intérêt général qui insécurise les logiques de subvention et de conventionnement avec les pouvoirs publics. Pour éviter que les seules limites à la marchandisation des services sociaux d'intérêt général soient le retour d'une puissance publique tutélaire confortée dans un statut d'unique garant de l'intérêt général, des propositions sont avancées pour rendre plus compatible le régime de la subvention avec la réglementation européenne.

La CPCA (rapport 2008) demande une loi permettant de mieux définir la notion de subvention d'intérêt général au regard des financements par les marchés publics ou par la délégation de services publics. Le rapport Thierry propose une base légale à la notion convention de partenariat d'intérêt général (Rapport Thierry, 2009). De telles avancées permettraient de pouvoir qualifier d'intérêt général une régulation économique fondée sur la coopération et le partenariat entre pouvoirs publics et ESS. En outre, une convention de partenariat d'intérêt général peut fournir un cadre légitimant et stabilisant pour les conventions pluri-annuelles d'objectifs (CPO).

Les démarches de progrès mises en place dans le cadre de certaines politiques régionales de l'ESS comme en région PACA fondées sur la co-construction de grille d'évaluation de l'utilité sociale sont sans doute à étudier pour penser la mise en œuvre de telles conventions.

4.2 POUR UN ETAT INVESTISSEUR SOCIAL

Le plan de relance cible des secteurs (automobile, bâtiment) dans lesquels l'ESS est peu ou pas présente. Il est justifié au nom d'un investissement dans des infrastructures à même d'améliorer l'emploi dans l'immédiat et la compétitivité à long terme de l'économie.

L'ESS n'est que partiellement concernée via la relance des politiques de l'emploi. Soit au travers de la création de postes d'insertion et de contrats aidés sur la base d'une vision purement comptable du chômage dans le prolongement des politiques de « stop and go » des précédents gouvernements. Soit par le renforcement d'une politique de développement quantitatif des services à la personne qui a du mal à intégrer que la qualité du service dépend d'une qualité de l'emploi (rémunération, durée du travail, sécurisation juridique, reconnaissance sociale) que seuls des organismes prestataires comme les associations peuvent à terme améliorer par comparaison aux particuliers-employeurs. Bref, l'ESS risque d'être de nouveau renvoyée à un rôle de réparateur et gestionnaire des conséquences sociales de la crise.

Pour sortir d'un soutien public purement conjoncturel et contra-cyclique, l'ESS doit revendiquer avec d'autres (Clerc, 2008) qu'investir dans le social est un enjeu majeur de la sortie de crise. Au nom de l'efficacité, de l'égalité et de la solidarité, il s'agit de prévenir autant que possible la formation des inégalités en agissant en amont plutôt que de faire reposer en aval sur la collectivité les coûts économiques et sociaux d'une société fortement inégalitaire. Prévenir les risques de basculement dans la pauvreté et garantir l'autonomie de tous suppose d'investir dès le plus jeune âge et de manière continue dans les capacités d'apprentissage, l'accès aux savoirs et les compétences des personnes. Cette transformation d'un Etat social réparateur vers un Etat prévoyant (Méda, 2009) conduit à préférer le développement de services d'intérêt général plutôt que de nouvelles prestations sociales (Delors, Dollé, 2009). L'ESS, porteuse d'une grande part de ces services, serait nécessairement concernée.

Investir à long terme dans l'ESS

Une étude en cours sur les organisations non financières appuyées par France Active montre que les organisations de l'ESS reçoivent, en moyenne, 235 500 euros de subvention et paient 35 500 euros de taxes à l'Etat, soit un soutien net de 200 000 euros, qui permettent de reverser 657 000 euros de salaires et charges sociales. *Pour un euro de soutien net versé par l'Etat, les organisations de l'ESS reversent 3,15 euros de salaires et charges sociales.*

L'Etat fournit 19% des ressources de long terme de ces organisations et participe à hauteur de 1/3 environ à leur création de valeur (200 000 € net de soutien à l'exploitation pour une VA au coût des facteurs de 630 000 euros en moyenne). *Les pouvoirs publics préfèrent donc subventionner plutôt qu'investir dans les organisations de l'ESS.* La logique de subventionnement porte ses fruits en permettant, pour chaque euro de subvention accordé, un retour sur investissement positif versé sous forme de salaires et charges sociales. *Néanmoins, les organisations de l'ESS ont besoin d'investissements publics pour continuer à se développer* puisqu'elles s'autofinancent déjà tout autant que les organisations du secteur privé mais que leur faible lucrativité les écarte des marchés bancaires traditionnels.

Outre le projet et l'impact social ou environnemental de leur activité, *l'utilité sociale des organisations de l'ESS tient à leur faible lucrativité qui va de pair avec un véritable engagement en regard des emplois, qu'elles préservent ingénieusement en diversifiant leurs activités et leurs ressources lorsque leur activité principale ne le permet pas.* Elle gage par ailleurs l'utilisation des ressources publiques en faveur de l'emploi et des communautés puisque, dès lors que l'EBE devient significativement positif, *elles engagent des dépenses exceptionnelles d'investissement ou d'actions vis à vis des communautés.*

Source : Céline Baud, étude statistique sur les 982 organisations non-financières financées par FA en 2006 ou 2007.

Un plan de relance conçu comme un investissement à 10 ans dans les services d'intérêt général, c'est aussi faire le pari que la prévention des inégalités sociales s'avèrera économiquement rentable à long terme.

Utiliser l'emprunt pour développer l'investissement social

A l'encontre des techniques financières habituelles et au risque d'être émis dans des conditions onéreuses, l'emprunt fait appel à l'épargne publique ; il tend à faire participer les citoyens à l'effort de redressement ; il se présente comme une cause nationale. Pour souligner cet aspect, la commission co-présidée par Alain Juppé et Michel Rocard comprend des personnalités aptes à ouvrir un large débat public sur l'objet de l'emprunt.

Les citoyens entendent participer à ce débat, faire en sorte que leur épargne contribue à des activités d'intérêt général : soutenir, renforcer les services et les métiers qui sont indispensables à un développement solidaire et durable, comme il est dit dans le paragraphe suivant ; promouvoir l'innovation sociale ; le chapitre que nous lui consacrons plus loin s'inscrit parfaitement dans la logique de l'emprunt. Le fonds public prévu pour financer la recherche-développement de l'ESS devrait être l'un de ses objets. On peut attendre un retour sur investissement au même titre que pour la Recherche-Développement dans l'innovation technologique.

Investir, professionnaliser et sécuriser les métiers d'avenir et les activités d'intérêt général

Au-delà d'une préservation à court terme d'emploi face à une conjoncture exceptionnelle, anticiper l'après crise, c'est aussi investir dans les métiers de demain et les emplois d'intérêt général. D'après les projections du Commissariat général au plan et de la DARES (2005), la tertiarisation de l'économie devrait se poursuivre. L'environnement, l'éducation, la formation professionnelle, la santé, l'action sociale, culturelle et sportive, les services à la personne sont autant de secteurs identifiés comme créateurs d'emplois et sur lesquels l'ESS est déjà fortement positionnée. Encore faut-il les considérer comme un investissement social et environnemental indispensable à la performance, au bien-être et à l'équilibre écologique futur de notre société.

Plus que jamais, l'ESS est au cœur d'un choix de société de service. Soit le développement des services est considéré comme celui d'emplois peu productifs, mal rémunérés et dont le financement induit un accroissement des inégalités de revenus ainsi qu'une marchandisation croissante. Soit l'on considère qu'au regard des bénéfices collectifs qu'ils engendrent en termes d'apprentissage et de qualification, de prévention des risques sociaux, de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, de préservation de l'environnement, ces emplois d'intérêt général sont au cœur d'un Etat d'investissement social que plusieurs auteurs appellent de leurs vœux (Méda, 2009 ; Delors, Dollé, 2009).

Cette politique d'investissement social pourrait prendre la forme d'un plan national pour le développement des services sociaux et environnementaux d'intérêt général (CPCA, 2009).

Services à la personne : conditionner les aides publiques à l'amélioration de la qualité de l'emploi.

Parmi les services à la personne, ceux à la petite enfance et aux personnes âgées pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale sont particulièrement à développer. La promotion d'emplois de qualité et la garantie de revenus convenables, notamment pour les femmes fortement présentes dans ces secteurs, sont une des conditions pour prévenir la pauvreté des enfants (notamment dans les familles monoparentales) et pour garantir un taux d'emploi suffisamment élevé pour assurer la soutenabilité future du système de protection sociale. Cela suppose une inflexion des politiques actuelles.

Les plans de développement des services à la personne continuent à favoriser le développement de l'emploi direct en gré à gré par les particuliers-employeurs au détriment des organismes d'aides à domicile qui sont

pour une large majorité des associations. Ce choix historique de la France pour l'emploi direct constitue une singularité européenne qui témoigne d'un choix implicite de société pour la création d'emploi de service mal rémunéré et peu sécurisé. Si le régime prestataire n'est pas en soi un gage de stabilité de l'emploi, il est le seul à proposer un cadre d'amélioration durable de l'emploi comme l'attestent de nombreux exemples.

Moduler les aides publiques aux services à la personne (APA, déductions fiscales) en fonction du recours à des organismes prestataires, en particulier les associations, qui s'engagent à améliorer la rémunération, la qualification, la durée du travail et la représentation de leur aide à domicile, va dans le sens de plusieurs propositions (Clerc, 2008 ; Delors, Dollé, 2009). C'est non seulement une question d'équité mais d'efficacité de la dépense publique, la qualité du service ne pouvant être séparée de l'attractivité et la qualité des emplois proposés. En outre, macro-économiquement le maintien de la consommation des ménages passe aussi par la réduction de la précarité et des inégalités salariales.

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental sur les services aux personnes (rapport et avis de suite d'Yves Verollet 2007 et 2008)¹⁹ comporte de nombreuses propositions pour améliorer la qualité de l'emploi (harmoniser les droits des salariés, accroître le temps de travail et permettre une diversification des activités, réduire l'isolement des salariés à domicile, harmoniser par le haut les différentes procédures qualité ; développer la formation et permettre de réels parcours professionnels) qui sont autant de critères indicatifs pour réfléchir à une conditionnalité des aides.

L'ESS est fortement concernée par les champs d'application de cette politique : insertion et accompagnement au retour à l'emploi, lutte contre l'échec scolaire, formation tout au long de la vie et qualification pour tous, services à la petite enfance et aux personnes âgées sont parmi les axes centraux du développement de l'Etat-préventif. L'ESS doit évaluer et positionner ses pratiques au regard des effets produits en terme de prévention des inégalités et des exclusions.

Quant aux financements, ils passent à la fois par une réorientation des financements des politiques sociales (de l'accueil collectif plus qu'individuel pour les jeunes enfants, des services prestataires plus que d'emploi direct pour les services à la personne), une plus grande efficacité de la dépense publique et une redistribution plus juste qui appelle à une réforme des prélèvements sociaux et fiscaux (Delors, Dollé, 2009).

¹⁹ <http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/docton/08112734.pdf>

4.3 CREER DES EMPLOIS DE QUALITE SANS ATTENDRE LE RETOUR DE LA CROISSANCE

La montée historique du chômage est la manifestation la plus visible de la crise en France. Les plans de licenciement se succèdent de façon dramatique parfois fortement médiatisés mais souvent de manière moins visibles lorsqu'il s'agit des salariés des PME, voire de particuliers-employeurs comme dans les services à la personne.

Agir à court terme en facilitant le chômage partiel, en multipliant les conventions de reclassement ou les contrats de transition professionnelle, en relançant les postes d'insertion et emplois aidés ont été les premières solutions mises en avant par le gouvernement. Outre que leurs effets s'épuisent face à la marée montante du chômage, ces mesures tablent sur un retour pour le moins aléatoire de la croissance. Les discours volontairement optimistes sur une sortie prochaine de la crise résistent difficilement à l'analyse. Peut-on attendre fin 2010 pour envisager une décrue du chômage aux contreparties plus qu'inquiétantes en termes de précarisation accrue l'emploi et d'augmentation des travailleurs pauvres ?

N'est-il pas temps d'envisager un autre scénario, celui d'une création d'emplois de qualité sans attendre le retour de la croissance pour reprendre la proposition de Jean Gadrey (2009) ?

Il s'agit de fonder la prospérité sur l'amélioration de qualité de vie et la durabilité des produits plutôt que sur une augmentation des quantités produites et de la productivité du travail qui ne tient pas compte des dégradations du bien-être des populations et des destructions du capital naturel et des ressources non renouvelables. Passer d'une politique du niveau de vie à celle de la qualité de vie (Roustang) suppose de ne pas attendre de l'accroissement du PIB la solution à la crise de l'emploi mais d'investir dans des activités à plus fort contenu en travail.

Un tel scénario est envisageable macro-économiquement par transfert de productions inutiles ou nuisibles vers des biens et services d'intérêt général ; il exige d'investir massivement et d'inciter fiscalement dans la reconversion écologique des secteurs agricole, du bâtiment, des transports et de l'énergie qui ont un très fort potentiel de création nette d'emploi. Augmentation de la part de l'agriculture bio, remplacement des déplacements individuels par du transport collectif, isolation des bâtiments, des nombreux « emplois verts » peuvent être créés dans les prochaines années (Canfin, Kempf).

Il s'agit aussi d'enrichir le PIB en services relationnels, en emplois de proximité et de qualité, écologiquement plus sobres et socialement plus responsables. Pour y parvenir, il importe d'investir massivement sur les services d'intérêt général dont une large part est mise en œuvre par l'ESS. La puissance publique doit changer de regard sur ces services, en ne les considérant plus comme un coût qu'il convient de minimiser mais comme un investissement socialement, écologiquement et même économiquement rentable pour la collectivité, à moyen et long terme.

Un tel scénario suppose aussi de profondes inflexions des politiques de l'emploi tant dans leur contenu que dans leurs modalités d'élaboration et de mise en œuvre. D'abord, penser un partage plus équitable du travail qui ne repose pas sur l'incitation fiscale à l'augmentation des heures supplémentaires pour les uns et à l'imposition de temps partiel subis pour les autres.

Ensuite, il faut résister à l'idée de « l'emploi à n'importe quel prix » sans tenir compte ni du sens et des conditions de travail, ni des inégalités de revenus²⁰ qu'elle engendre. L'instauration du RSA sans remise en cause de la multiplication des travailleurs pauvres induite par certaines politiques de l'emploi n'est pas sans poser question.

Le développement de miettes d'emploi est implicitement encouragé dans certains secteurs comme celui des services à la personne où la politique de mise en concurrence des modes d'intervention et des financements inéquitables pénalise les prestataires qui investissent dans la qualité de l'emploi. La crise invite aussi à

²⁰ Les inégalités de revenus tiennent autant sinon plus au taux de salaire qu'à la précarité (Delors, Dollé, 2009)

reconsidérer la politique de réduction des emplois d'intérêt général induite par une gestion purement comptable de l'emploi public (non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux), mais aussi des emplois associatifs fragilisés par le désengagement de l'Etat.

Enfin, il convient de sortir des politiques d'emplois aidés quantitative, descendantes, instrumentales et court-termistes pour les conditionner à des mesures de développement d'activité et d'investissement social et pour les (ré)inscrire dans un dialogue social sectoriel et territorial qui fasse toute sa place aux employeurs comme aux salariés de l'ESS. Une représentation patronale plurielle suppose cependant une organisation collective lisible des employeurs de l'économie sociale et solidaire avec une capacité d'engagements de ses membres.

Amélioration de la qualité de l'emploi et lutte contre la précarité salariale, investissement dans les métiers d'avenir, formation et qualification professionnelle, financement de l'encadrement et de l'accompagnement des emplois d'intérêt général, intégration des jeunes et gestion prévisionnelle des départs à la retraite des « baby-boomers », sécurisation professionnelle des parcours et promotion sociale au sein de l'ESS, construction d'un dialogue social original qui renforce la représentation des employeurs comme des salariés en tenant compte des modes de gouvernance spécifiques de l'ESS, promotion de la parité et de la diversité, ce sont de vastes chantiers que la crise rend plus urgents encore et qui s'inscrivent dans un véritable changement des politiques de l'emploi.

Remettre à demain le traitement de ces enjeux sous prétexte d'une dégradation sans précédent du marché du travail, c'est implicitement tabler sur une crise conjoncturelle alors même qu'il s'agit d'une crise sociétale qui appelle à de profondes inflexions des politiques de l'emploi tant dans leur contenu que dans leurs modalités d'élaboration et de mise en œuvre. L'ESS peut être partie prenante d'un scénario de consolidation d'emplois qui ne table pas sur le seul retour de la croissance. Plusieurs propositions peuvent être faites dans ce sens.

Préserver et maintenir les emplois de l'ESS face à la crise.

Positionnée a priori sur des activités économiquement créatrices d'emploi, faiblement délocalisables, non opéables, l'ESS peut être un amortisseur de crise au même titre que l'emploi public à condition de sécuriser le cadre institutionnel de son développement. Il s'agit d'abord d'établir un diagnostic partagé, branche par branche sur chaque territoire, de la situation de l'emploi dans l'ESS de manière à identifier les secteurs où l'emploi est potentiellement en difficulté. Il s'agit ensuite de sécuriser les financements de l'emploi dans des secteurs aujourd'hui fragilisés comme la culture, l'éducation populaire ou l'animation rurale. Il s'agit enfin d'intégrer davantage l'ESS dont nombre d'entreprises et d'établissements sont de moins de 50 salariés dans les mesures de soutien au PME-TPE²¹ ainsi que dans les projets du fonds d'investissement social²².

Investir dans les capacités humaines pour répondre au besoin de main-d'œuvre de demain

Compte tenu du vieillissement de la population et des départs à la retraite dans les prochaines années, les besoins en main-d'œuvre seront criants dans plusieurs secteurs. Dans ce contexte, l'appui aux structures de l'IAE et à leur rôle d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi classique doit être pensé non pas au nom du traitement social du chômage, mais d'un investissement en capital humain à même de répondre au besoin de main-d'œuvre de demain. A condition que les modes d'accompagnement, de formation, d'encadrement ainsi que la durée des contrats soient suffisantes pour l'acquisition de véritables savoirs professionnels qui permettent d'anticiper la sortie de crise.

²¹ Aides à l'embauche pour les entreprises de moins de 10 salariés, renforcement de la trésorerie et garantie bancaire Oséo, simplification d'accès à la commande publique, etc.

²² Notamment, le renforcement des actions de formation professionnelle, l'indemnisation des activités partielles et l'insertion des jeunes.

Conditionner la participation aux politiques d'emplois aidés à une politique de consolidation et développement d'activité d'intérêt général

La participation de l'ESS aux politiques publiques de l'emploi reste faible pour nombre d'organisations et entreprises de l'ESS alors même que le taux de recrutement des personnes éloignées de l'emploi est plus important que chez d'autres employeurs (USGERES). Des politiques de « stop and go » difficilement compatibles avec la pérennisation d'emplois durables et le renforcement de la fonction d'employeurs dans les petites structures, des injonctions gouvernementales à participer à la montée en charge quantitative des contrats aidés alors même que nombre d'activités et d'emplois associatifs sont fragilisés par des financements incertains, une déconsidération des emplois non marchands vite qualifiés de peu insérant, etc., ce sont autant de griefs qui expliquent les rapports ambivalents de l'ESS avec les politiques d'emplois aidés.

Face à la montée dramatique du chômage, l'ESS est prête à participer à l'effort de solidarité qui passe aussi par une relance des emplois aidés, mais non sans une renégociation nationale et sectorielle du plan gouvernemental. Plusieurs conditions semblent aujourd'hui nécessaires à la mise en œuvre de contrats aidés par les employeurs de l'économie sociale :

- Des contrats pluriannuels ouvrant une aide aux postes d'encadrement, à un accompagnement des employeurs comme des bénéficiaires des emplois aidés ;
- Une politique de développement de services d'intérêt général, condition d'une amélioration de la qualité de l'emploi dans l'ESS et de perspectives d'emploi durable des personnes en insertion.
- La négociation des objectifs comme de la mise en œuvre des contrats aidés dans le cadre d'un dialogue social renouvelé et territorialisé qui favorise la participation et la représentation des employeurs et des salariés de l'économie sociale et solidaire.
- Une meilleure articulation des parcours d'insertion entre structures de l'IAE, entre celles-ci et les entreprises de l'ESS. Coopération qui doit s'étendre aux entreprises classiques.

Contribuer à la conversion écologique des emplois

L'originalité de l'ESS tient à ce que les emplois verts qu'elle crée sont tout aussi bien issus d'une offre de biens et de services moins polluants et plus économes en énergie que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement afin d'agir sur les modes de consommation. Dans une économie fondée sur la durabilité des produits et le développement des services plus que sur l'accumulation de biens, le développement durable ne tient pas uniquement à des bifurcations technologiques, mais à des changements de comportements qui sont essentiels dès lors que satisfaction des besoins individuels reposent sur la mutualisation et la mise à disposition de services collectifs (exemple des incivilités avec Velib).

Faciliter la relocalisation de certaines activités économiques

Par le développement des circuits courts et des filières de produits solidaires et responsables (bio...), par la mobilisation de l'épargne locale sur des projets locaux, par l'expérimentation de monnaies complémentaires favorisant l'activité territoriale ou encore par la mise en place de pôles de coopération territoriaux, etc., l'ESS peut contribuer à la relocalisation de certaines activités économiques et à la création d'emplois sur les territoires. L'ensemble des propositions visant à développer et à démocratiser la consommation responsable (cf. partie 3.10) aura des impacts positifs non seulement sur l'environnement par la diminution du nombre de kilomètres alimentaires parcourus par chaque produit, mais aussi sur des emplois faiblement délocalisables

tant dans les secteurs agricole, les transports collectifs, les énergies renouvelables que dans les services relationnels (éducation, santé, culture et loisirs...).

document de débat

4.4 DEVELOPPER LES COOPERATIONS SUR LES TERRITOIRES ENTRE ACTEURS D'UNE ECONOMIE PLURIELLE ET SOLIDAIRE

Faire de l'ESS un acteur d'un autre développement local plus qu'un secteur à soutenir sur les territoires

Trop souvent valorisés par leur seul poids quantitatif (nombre d'activités, d'entreprises, d'emplois et de bénévoles sur un territoire), les réseaux territoriaux de l'ESS sont amenés à insister auprès des élus locaux sur la nécessité d'augmenter le nombre de coopératives, mutuelles et associations sur leurs territoires. Cette action des collectivités locales est certes légitime et nécessaire mais elle n'est pas suffisante si elle ne porte pas sur un projet de développement durable du territoire auquel les acteurs de l'ESS aspirent et peuvent contribuer avec d'autres acteurs locaux.

Si l'on ne souhaite pas cantonner l'ESS dans un seul rôle d'insertion et de réparation sociale, deux scénarios sont envisageables.

L'ESS comme facteur de valorisation des ressources locales au service de l'attractivité des territoires. Ce positionnement est souvent mis en avant lorsque l'action de l'ESS est perçue comme participant à la constitution de milieux innovateurs, producteurs d'externalités territoriales positives. Qualification de la main d'œuvre, gestion prévisionnelle des compétences, valorisation du patrimoine et de l'environnement, aides à la reprise d'activité productive, mutualisation et coopération entre acteurs et entreprises, etc., l'ESS contribue à l'attractivité du territoire qui est de plus en plus la condition d'une insertion positive dans une économie mondialisée. Le territoire est alors le *produit* d'un projet entrepreneurial à l'utilité territoriale explicite et négociée.

Plus ambitieux encore est de faire de l'ESS le moteur d'un autre développement territorial. Relocalisation des activités économiques, pôles de coopération, production locale d'énergie, circuits courts entre producteurs et consommateurs, orientation locale de l'épargne par la finance solidaire, expérimentations de monnaies sociales, valorisation de savoir-faire anciens et réhabilitation de filières historiques, maintien et développement de services locaux d'intérêt général, promotion d'une consommation responsable, construction d'indicateurs locaux de richesse et de bien-être, budgets participatif, etc., l'ESS est aussi porteuse d'une économie territoriale durable.

Ce scénario présente plusieurs intérêts. Premièrement de présenter l'ESS comme un prototype de développement local par extension des valeurs de coopération, démocratie et solidarité à la gouvernance économique territoriale. L'ESS est potentiellement porteuse d'un renouvellement, voire d'un modèle d'action publique territorialisée fondée sur la mise en place de diagnostics participatifs impliquant élus, entrepreneurs et citoyens dans l'identification des besoins, d'espaces publics de proximité contribuant à la co-construction de l'intérêt général local, de soutien à l'expérimentation et l'innovation sociale, de démarches de progrès ou encore de mise en place d'une commande publique responsable. Deuxièmement de mettre l'ESS au service d'une écologie territoriale en valorisant son rôle de prévention, de mutualisation et de régénération des patrimoines collectifs et naturels et consolidant ses pratiques pionnières dans les domaines de l'éco-construction, du co-voiturage, de la location de vélos, du recyclage et valorisation des déchets, de patrimoine naturel, d'éducation à l'environnement...

Un autre développement local ne signifie pas pour autant nouveau localisme puisque la relocalisation d'activités appelle par exemple à des politiques structurelles d'accès au foncier, de normes environnementales, de reconversion professionnelle, d'investissement social qui dépendent en partie des politiques régionales, nationales et européennes. A cet égard, le travail en réseau des acteurs et structures de l'ESS à différentes échelles s'avère décisif pour la diffusion des innovations et la création d'un environnement institutionnel favorable aux changements d'échelle.

Inscrire l'ESS dans une approche territoriale, l'exemple des pactes locaux

Au travers un processus de capitalisation d'expériences, itinérant et apprenant, les Pactes locaux²³ ont dégagé les conditions pour faire de l'approche territoriale un levier pour une économie responsable, plurielle et solidaire.

De l'analyse partagée d'expériences aussi diverses que les groupements d'employeurs en Poitou-Charentes, leurs centres de ressources régionaux et leur place dans le dialogue social territorial²⁴ le tourisme responsable comme laboratoire d'un développement territorial durable²⁵ en Auvergne, le réseau d'économie solidaire de 820 salariés et de 400 acteurs bénévoles que constitue Objectifs plein emploi²⁶ au Luxembourg, la redynamisation du centre commercial des Larris à Fontenay sous bois, en un pôle d'activités de l'économie solidaire réalisé par le collectif EQUITESS²⁷... ce collectif a identifié plusieurs facteurs de réussite des pactes locaux : des réseaux efficaces producteurs d'alliances, des connaissances et des valeurs partagées entre acteurs locaux, des ressources pour une animation pérenne, une culture de l'évaluation qualitative et quantitative.

Les premiers jalons d'une régulation locale de l'économie plurielle

Expérimenter et labelliser des pôles de coopération territoriaux

A l'instar des pôles de compétitivité, il s'agit de développer *des pôles de coopération territoriaux* sur la base de critères tels que l'ancrage local des activités économiques, l'utilité sociale de la production, le caractère faiblement délocalisable de l'emploi, la formation des compétences locales, les coopérations et les synergies économiques entre entreprises locales, etc.

L'objectif est de rassembler sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des partenariats et des coopérations. Ces pôles ne joueraient pas uniquement un rôle d'information, d'accompagnement, de mutualisation de moyens entre acteurs et réseaux mais aussi d'expérimentation économique, de reprise de TPE/PME en difficulté, d'hébergement et de valorisation des compétences d'anciens entrepreneurs devenus salariés.

Il ne s'agit pas de proposer un modèle unique mais plutôt un cadre réglementaire et fiscal incitatif à la création de tels pôles qui, selon leurs dynamiques de constitution, peuvent être principalement entrepreneuriaux mixant ESS, PME-TPE, IAE, plus axés sur le regroupement intersectoriel de réseaux d'économie sociale et solidaire, sur des dynamiques multi-parties prenantes entre ESS, collectivités locales, universités, etc. Une politique d'expérimentation et de labellisation progressive des pôles semble nécessaire afin d'éviter qu'une institutionnalisation administrative et réglementaire trop rapide prenne le pas sur les coopérations entrepreneuriales et l'innovation sociale.

Les pôles de coopération territoriaux pourraient avoir un volet défensif face à la crise en facilitant un cadre de mutualisation et de regroupements volontaires entre entreprises et établissements de l'ESS, et les alliances avec d'autres acteurs économiques.

Plusieurs exemples peuvent être cités : Pôle Sud - Groupe Archer (Roman) ; Artis, hôtel d'activités artisanales et solidaires (Grenoble) ; le pôle de coopération d'économie solidaire du Sicoval (communauté d'Agglomération du sud-est toulousain et ville de Ramonville).

²³ Pour plus de renseignements sur la démarche Pactes locaux et leurs travaux de capitalisation : <http://www.pactes-locaux.org/>

²⁴ Voir les réflexions et les actions du *Centre Européen de Ressources pour les Groupements d'employeurs (CERGE)* animé par France Joubert.

²⁵ Voir à ce sujet, *Tourisme responsable, Clé d'entrée du développement territorial durable - Guide pour la réflexion et l'action*, dir. Alain Laurent, éditions chroniques sociales, 2009.

²⁶ Objectifs plein emploi, <http://web.ope.lu>.

²⁷ Collectif Equitess, <http://equitess.blogspot.com/>

Exemples :

ARTIS, hôtel d'activités artisanales et solidaires de 4000 m² sur l'agglomération grenobloise propose une offre multi-activités de qualité. Soutenu par Grenoble Alpes Métropole, ARTIS regroupe des structures d'insertion par l'activité économique, des entreprises d'économie solidaire coopératives ou associatives et des entreprises artisanales. Au-delà d'une mutualisation de moyens, ce lieu vise à favoriser les synergies économiques et les projets communs comme par exemple la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics. À ce jour, plus de vingt entreprises sont associées à la gestion collective du site, représentant près de 130 emplois dont une trentaine d'emplois d'insertion. <http://www.lametro.fr/364-artis.htm>

Dans le prolongement de sa politique en faveur de l'ESS, la commune de Ramonville-St-Agne et la Communauté d'agglomération du Sicoval (sud-est toulousain) ont réservé près de 4 hectares pour une nouvelle zone économique, dédiée entièrement à l'économie sociale et solidaire. Ce pôle de coopération aura pour objectifs de faciliter l'installation d'entreprises d'économie solidaire, de favoriser les démarches de coopération des acteurs, de valoriser auprès du grand public leurs productions et leurs services. Un bâtiment réservé à la création d'activités et d'entreprises accueillera à la fois un incubateur, une couveuse et une pépinière.

<http://www.sicoval.fr/entreprendre/artisanat/economie.php>

Définir et mettre en place un dialogue économique et social territorial multipartites prenantes

Face à des emplois souvent à temps partiel ou en contrats aidés, c'est sur les territoires que des solutions de mutualisations des ressources, de globalisation de financements, de groupements économiques solidaires, de groupements d'employeurs et autres entreprises de reconversion peuvent être envisagées pour consolider des emplois, gérer des solutions multi-employeurs, construire des transitions professionnelles et une gestion prévisionnelle des compétences.

La mise en place de *nouvelles formes de dialogue social territorial* ne relèvent pas uniquement de la négociation collective classique, mais intègrent plusieurs parties prenantes dont les collectivités locales et les réseaux de l'ESS sur des questions relatives au développement d'activités et de création emplois sur les territoires. Il s'agit de construire de nouveaux compromis territoriaux où le développement socio-économique local est le fruit d'une responsabilité partagée entre différents acteurs et institutions locales en s'inspirant par exemple des corporations de développement économique communautaire (CDEC) au Québec.

Ce dialogue territorial pourrait être le terrain privilégié d'un certain nombre d'expérimentations pour réorienter les politiques conjoncturelles d'emplois aidés et d'insertion vers des politiques d'investissement local de moyen terme. Plusieurs pistes sont à explorer. D'abord, la *globalisation territoriale de certains financements d'emplois aidés* de manière à consolider et à pérenniser des emplois dans la durée et à sortir d'une logique de sectorisation qui fait fi des besoins sur les bassins d'emploi.

Ensuite, pourquoi ne pas imaginer *une réallocation des crédits d'insertion non affectés pour constituer des groupements économiques solidaires* ? Certains postes d'insertion sont parfois non pourvus du fait de la baisse d'activité de certaines entreprises et associations d'insertion aujourd'hui fragilisées par la crise.

Enfin, le dialogue territorial pourrait faciliter *l'expérimentation d'entreprises de reconversion* dans le cadre de plans sociaux touchant des salariés de premier ou second niveau de qualification. Pour éviter la précarisation d'une partie du personnel licencié et la perte de savoir-faire pour les territoires, il s'agit de proposer à l'entreprise, en accord avec les représentants du personnel d'investir une partie des financements dédiés au reclassement sur des postes de travail dans une entreprise de reconversion afin de permettre à son personnel en fin de carrière une expérience de travail ou une formation sur d'autres métiers ou un engagement sur une mission de développement de nouvelles activités. Une première expérimentation de ce type est menée par Flandre Ateliers dans le Nord avec un industriel.

Expérimenter la délivrance de nouveaux services d'intérêt général locaux, par l'investissement des collectivités dans des entreprises de l'ESS (notamment Scic).

L'attractivité des territoires et la cohésion sociale dépend de la qualité des services publics de proximité ainsi que des services aux habitants. Les nouvelles formes d'économies mixtes proposées par l'ESS peuvent constituer un terrain d'expérimentation de nouvelles formes de contractualisation et de conventionnement, avec comme objectif partagé de répondre pleinement aux besoins des citoyens et de ne laisser aucun territoire sans services publics de proximité. Ces expérimentations qui visent de nouveaux services dans le cadre d'une action publique renouvelée ne sauraient être mises en œuvre qu'à la condition qu'elles n'engendrent ni privatisation, ni marchandisation des services publics.

Intégrer systématiquement les regroupements représentatifs de l'ESS dans l'élaboration des politiques territoriales en reconnaissant leurs missions de nature consulaires

Un dialogue économique et social renouvelé sur les territoires implique que les acteurs et regroupements territoriaux représentatifs de l'ESS, en particulier les CRES, soient sollicités de droit, et au même titre que les autres acteurs socio-économiques, dans les différents lieux et processus de consultation relatifs à l'élaboration des politiques territoriales.

Il s'agit de faire reconnaître leurs missions de nature consulaire : la représentation des acteurs de l'ESS, le soutien au développement des entreprises (promotion, formation, conseil, observation, soutien aux filières, animation du réseau régional et territorial...), l'animation du réseau au niveau régional et dans les territoires, gestion de dispositifs publics délégués...

Plus largement, il s'agit d'associer systématiquement les représentants territoriaux de l'ESS aux lieux ou travaux de consultation relatifs à l'élaboration de politiques locales tels que, par exemple sur le plan régional, le schéma Régional d'Aménagement du Territoire, le schéma Régional de Développement Economique et, plus généralement, sur tout dispositif d'assistance aux entreprises dont la région envisage la création. Au niveau départemental ou local, il convient de systématiser la présence de l'ESS dans les contrats de pays, schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.

Consolider les politiques territoriales de l'ESS et en faire des politiques de droit commun

La première génération des politiques de l'ESS a souvent consisté, soit à créer des dispositifs spécifiques de l'ESS, soit à faire entrer l'ESS dans les politiques de droit commun en ouvrant les dispositifs d'aide à la création d'entreprise et au développement économique à l'ESS. Aller plus loin suppose, comme l'affirment certains élus, d'infléchir les politiques territoriales sur la base des valeurs et des principes portés par l'ESS ou de généraliser les dispositifs ESS à l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire.

Pour cela, il faut réinterroger les priorités politiques des collectivités locales, notamment en matière de développement économique. Conditionner les aides aux entreprises sur la base de critères sociaux et environnementaux, introduire les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, infléchir la politique d'achat public, favoriser la reprise ou relocalisation d'entreprises sous forme coopérative, construire de nouveaux services d'intérêt général par l'investissement des collectivités locales dans des SCIC, etc., sont autant de pistes prometteuses, déjà mises en œuvre. On peut regretter qu'elles ne soient pas suffisamment généralisées pour devenir la norme sur l'ensemble des territoires.

Capitaliser et élargir les politiques territoriales et les dispositifs locaux de soutien à l'ESS

Mais avant de vouloir élargir, il convient de pérenniser les politiques existantes au-delà des échéances électorales. Consolidation des réseaux et des lieux ressources, élargissement du portage politique et administratif de l'ESS, campagnes de sensibilisation de l'opinion publique au-delà des cercles militants sont des enjeux stratégiques.

Le maintien des dispositifs d'appui aux initiatives locales est capital, notamment dans une stratégie de mise en visibilité territoriale de l'ESS par l'exemplarité et le nombre d'initiatives. L'adaptation aux singularités de l'entrepreneuriat social et solidaire des dispositifs d'appui de financement de droit commun est aussi essentielle.

La mise en place de dispositifs dédiés à l'économie sociale et solidaire est sans doute la voie la plus fréquemment empruntée. Elle prend souvent la forme d'un appel à projet avec des procédures et des critères d'attribution et de financements spécifiques. Elle peut également se concrétiser par différentes aides à la création d'activité qui, selon les collectivités, distinguent les phases d'élaboration du projet, de démarrage, de développement avec différentes modalités financières pour chaque étape.

Un bon exemple est l'appel à projets de Nantes Métropole : 40 actions soutenues, 350 000 euros cumulés en 2006-2008. Son originalité tient à la participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le processus d'identification, de pré-instruction et de suivi des projets, avec la constitution de groupes d'appuis partenariaux pour les pérenniser.

Autre dispositif intéressant, Creactives, en région Paca, qui soutient la création et la consolidation d'activités de l'économie sociale et solidaire qui répondent à des critères de développement durable. Son intérêt est aussi de mettre en place des conventions pluriannuelles qui intègrent une évaluation régulière des projets.

Cependant, définir les critères pertinents d'un appel à projets et obtenir un budget propre ne suffit pas à favoriser l'innovation socio-économique. Il faut aussi des changements politico-administratifs dans les manières d'instruire, d'évaluer et de sélectionner les projets, d'accompagner et de former les entrepreneurs, de prendre en compte la mixité des ressources et de renforcer les capacités d'autofinancement des initiatives.

Le soutien des régions est parfois plus ciblé en privilégiant un type spécifique d'entreprises. C'est le cas de programmes d'appui à la création de Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Un tiers de la centaine de Scic existantes ont des collectivités locales dans leur tour de table. Les collectivités locales s'intéressent à la fois à l'obligation d'utilité sociale des services rendus et à l'impossibilité de délocaliser la société.

Enfin, les collectivités territoriales en charge de l'économie sociale et solidaire n'appuient pas seulement les porteurs de projets ou les organisations déjà existantes, mais construisent également les cadres d'une coopération élargie entre acteurs et entreprises souhaitant s'investir dans des initiatives économiques socialement et écologiquement soutenables.

Citons également la création de pépinière d'entreprises solidaires, de plates-formes de commercialisation ou de pôles de finance solidaire qui visent, non seulement à faciliter l'hébergement et la mutualisation de moyens entre entrepreneurs sociaux, mais à créer des synergies économiques et des projets communs. L'aide à la création de plateformes de commercialisation telle qu'Ofretic, à Grenoble, ou Paysans bio distribution, en Poitou-Charentes, est typique de cette volonté de mettre en réseau, de faire coopérer.

Développer des fonds territorialisés d'innovation sociale mixant financements publics et privés.

Une manière de capitaliser est d'élargir les dispositifs d'appui aux initiatives et entreprises de l'ESS à l'ensemble des acteurs économiques en les intégrant dans des fonds territorialisés d'innovation sociale qui seraient abondés tant par l'État que par des fondations privées.

Alors qu'Obama vient de fonder un bureau de l'innovation sociale et que la crise appelle plus que jamais à expérimenter des solutions nouvelles face à des restructurations économiques et des besoins sociaux croissants il s'agit de reconnaître le caractère hybride de nombreuses initiatives d'ESS à la fois producteur de biens et services et contributeur à l'intérêt général local, mais aussi la spécificité du financement de l'innovation qui ne peut se réduire ni à une logique de marché public, ni à celle d'une délégation de services d'intérêt général.

Une politique visant à l'innovation sociale territoriale pourrait amplifier et élargir les nombreux dispositifs d'appui aux initiatives locales et à l'entrepreneuriat collectif mis en place par les politiques locales de l'ESS. Un tel fonds pourrait aussi utilement construire des synergies avec certains programmes européens. Les fonds territorialisés d'innovation sociale constitueraient un premier pas concret vers une gouvernance multi-niveaux qui fait cruellement défaut en matière d'ESS faute d'engagement de l'État en la matière.

Développer une commande publique locale responsable et conditionner les aides publiques aux entreprises

Clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, achat éthique et responsable, campagne d'éducation et de sensibilisation des citoyens, guide de l'achat public solidaire, les élus et les politiques locales de l'ESS ont souvent été les fers de lance d'une réorientation de la commande publique.

L'expérience récente en matière de clauses sociales indique les stratégies pour faire de l'économie sociale et solidaire un levier d'une économie plurielle. Saisir les opportunités qu'offre le code des marchés publics en matière de clauses spéciales suppose un long travail de connaissance et de persuasion politique auprès des élus et des services techniques des collectivités territoriales. A ce titre, la volonté des élus et l'engagement d'un ou deux techniciens sont décisifs. Les expériences existantes montrent qu'une des stratégies de gouvernance efficace pour l'économie solidaire tient à la co-construction de l'offre et de la demande en amont, lors de la définition du cahier des charges des commandes publiques.

Du côté de la conditionnalité des aides économiques aux entreprises, plusieurs initiatives régionales méritent que l'on s'y intéresse. Ainsi en région PACA, c'est en partie sous l'impulsion de l' élu en charge de l'ESS et du fait de la participation de la CRES à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) qu'il a notamment été décidé de sortir d'une logique d'aide aux grandes entreprises, considérant que cela faisait rarement levier en matière d'emplois, pour passer à une logique de prêts.

Citons également la région Limousin qui a introduit début 2007 une modulation du taux d'aide aux entreprises (du simple au double) en fonction de critères économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche a été renforcée à partir du 1er janvier 2009.

Toutes les entreprises sont alors invitées à valoriser leurs pratiques en matière de gouvernance, de redistribution des résultats aux salariés, d'insertion durable ou encore d'implication dans des actions de développement local et régional.

D'une politique de promotion et de connaissance de l'ESS à une politique d'évaluation et de capitalisation

L'action des élus et des réseaux d'acteurs a permis une meilleure connaissance de l'ESS sur les territoires. Sa visibilité et sa légitimité sont mieux qu'auparavant fondées sur des statistiques montrant son poids en termes de nombre d'établissements, d'emplois, de chiffre d'affaires, de secteurs d'activité, etc. Outre un chiffrage territorialisé de l'ESS, cet approfondissement de la statistique ESS a incité à une harmonisation nationale des méthodes et données statistiques par l'INSEE en collaboration avec la CNCRES (Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale) et la DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale).

C'est ainsi qu'un premier panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans ses régions a été publié en 2008 par l'Observatoire nationale de l'économie sociale et solidaire²⁸. Signalons aussi le travail complémentaire de cartographie des initiatives d'économie solidaire sur plusieurs régions et filières initié par l'APEAS²⁹.

La multiplication d'événementiels (conférences, rencontres, forums, visites et parcours itinérants) du type mois de l'économie sociale et solidaire sur les territoires a gagné en généralité et en continuité au point de couvrir cette année l'ensemble du territoire français. En novembre 2008, plus de 900 événements ont été organisés dans 20 régions françaises (<http://www.lemois-ess.org/>).

Même chose sur les multiples guides des initiatives de l'ESS (guides Alternatives économiques, publications RTES, etc.), de la finance solidaire, du commerce équitable, de la consommation éthique, de l'achat public responsable, etc. qui ont été déclinés sous diverses formes au niveau des régions, département et des agglomérations.

Il est aussi possible de citer quelques sites Internet dédiés à l'économie sociale et solidaire, notamment lorsqu'il s'agit de véritables sites ressources (Ressources solidaires³⁰) ou mieux des sites collaboratifs comme Alpes-Solidaires³¹ qui permet la mutualisation d'information entre acteurs de l'ESS sur un territoire.

A se replacer dix ans en arrière, l'ensemble de ces démarches et outils de communication était embryonnaire et n'avait sans doute pas atteint un tel degré de généralités.

Pour autant les résultats et les impacts des politiques entreprises restent trop partiels et fragmentés par collectivités et territoire pour être utile à l'action. L'exercice indispensable d'évaluation et de capitalisation devrait être l'occasion d'un retour sur expériences entre territoires, d'une mutualisation des méthodes, des outils de connaissance et des indicateurs de manière à obtenir une évaluation consolidée et autant que possible chiffrée de ces politiques.

Certaines données manquent cruellement pour avoir une idée de l'ampleur et de l'impact des politiques de l'ESS à commencer par le nombre et les caractéristiques de la centaine d'élus ayant une compétence ESS dans les différents échelons des collectivités locales.

De même, que représentent les appels à projet ESS en termes de nombre de projets, type d'initiatives, d'emplois créés, d'effets sur les territoires ? Sont-ils financièrement symboliques ou permettent-ils de faire effet de levier ? A quelles conditions les expériences de l'ESS sont-elles transférables d'un territoire à l'autre ? Il y a aussi peu d'éléments sur les impacts des actions d'information et des événements de promotion de l'ESS en termes de nombre et fréquence, de nombre et types de participants.

²⁸ L'Observatoire de l'ESS est piloté par le CNCRES (Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale) avec le soutien de l'ARF (Association des Régions de France) et de la CDC (Caisse des dépôts et consignations).

²⁹ Agence Provençale de l'économie alternative et solidaire (APEAS). Pour une présentation alternative par Marc Alphanféry de la démarche base de données des initiatives solidaires (BDIS), cf. http://www.apeas.fr/IMG/pdf/d57_web.pdf

³⁰ <http://www.ressources-solidaires.org>

³¹ Site Internet participatif des acteurs et structures de l'économie sociale et solidaire sur l'agglomération grenobloise. <http://www.alpesolidaires.org>.

S'agit-il avant tout de démarches identitaires visant à construire ou renforcer une identité commune entre différents acteurs, entreprises et réseaux à même d'agir ensemble sur un territoire ? Parviennent-elles à sensibiliser au-delà du premier « cercle des convaincus », les autres acteurs économiques, les médias et les citoyens ?

Voilà autant de questions qui méritent d'être traitées à l'échelle de différents territoires, de manière à favoriser la diffusion et la duplication d'expériences, d'innovations et d'outils. Elles appellent une articulation entre les évaluations quantitatives et statistiques des données existantes avec des études plus qualitatives et sectorielles tant sur l'impact des initiatives et entreprises soutenues que sur les politiques elles-mêmes.

Plus largement ce travail transversal de mutualisation pourrait être le premier pas vers *une évaluation-prospective* de manière à poser collectivement les jalons d'une seconde génération de politique publique d'ESS. La production de données fiables s'avère aujourd'hui indispensable pour construire un argumentaire à même d'élargir le cercle des convaincus et de favoriser une démarche d'accompagnement au changement d'échelle.

4.5 OUVRIR LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES AUX AUTRES PARTIES PRENANTES

La crise remet en cause la norme de gouvernance d'entreprise focalisée sur la création de valeur actionnariale, maximale et à court terme, norme qui tend à faire des salariés la variable d'ajustement de l'activité et du niveau de rendement exigé.

Le débat sur la légitimité de distribution de dividendes et sur les systèmes de rémunération des financiers et des dirigeants des grands groupes pendant la crise témoigne de cette remise en cause. Le slogan « *nous ne paierons pas leur crise* » mis en avant lors des manifestations souligne le fossé qui se creuse entre les citoyens, salariés dans leur grande majorité, et les dirigeants économiques et politiques. Pour éviter la rupture et ses conséquences dramatiques, il y a un besoin impératif d'affirmer un nouveau paradigme d'entreprise. L'ESS peut fortement y contribuer.

La crise amène ainsi à reconsidérer le partage de la valeur entre les différentes parties prenantes de l'entreprise (en particulier les salariés), mais aussi à valoriser d'autres modes de gouvernance, d'innovation, d'encadrement des salaires et d'affectation des bénéfices, comme ceux pratiqués au sein de l'ESS.

Plus largement, cette crise est une opportunité pour changer de vision sur l'entreprise, sur son rôle et sa finalité. L'entreprise ne peut pas (plus) être un simple instrument de génération de profit, dont l'usage est décidé exclusivement par les actionnaires. Elle est une institution, une entité socio-économique complexe et essentielle, encastrée dans la collectivité, chargée de produire des biens et services utiles à la société.

Sa santé économique est une condition essentielle de son existence, mais elle doit en même temps assumer et exercer sa responsabilité vis-à-vis de ses parties prenantes (notamment les salariés) et des impératifs sociaux et environnementaux.

L'ESS constitue un laboratoire pour un nouveau modèle d'entreprise, plus adapté aux défis sociaux, écologiques et démocratiques du 21^{ème} siècle ; un modèle d'entreprise qui partage les principes suivants, qui peuvent se traduire de manière très plurielle :

- 1) Le profit est un moyen au service du projet, pas une fin en soi (*exemple d'une SIAE, d'une entreprise adaptée*).
- 2) La gouvernance n'est pas focalisée sur les actionnaires, mais s'ouvre aussi aux salariés et aux autres parties prenantes (*exemple d'une Scic*) ; elle s'organise et se structure dans ce sens.
- 3) La performance n'est pas strictement économique, mais aussi sociale et écologique (*exemple Envie, Le Chênelet,...*).
- 4) La rémunération des dirigeants et l'échelle de salaires est raisonnée et encadrée (*exemple agrément entreprise solidaire, exemple Macoretz...*).
- 5) L'équité sur l'ensemble de la filière (*exemple Biocoop Ensemble pour plus de sens, Minga, Amap...*).

Les propositions présentées dans cet ouvrage concernent plus particulièrement le point 2 (présent chapitre 5.5) et le point 3 (traité dans le chapitre suivant 5.6). Ces propositions s'appliquent évidemment aussi bien aux entreprises classiques qu'aux entreprises de l'ESS.

Encadré sur RSE & ESS

La perspective décrite ci-dessus implique d'aller plus loin que les pratiques les plus courantes de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) reposant essentiellement sur des démarches volontaires qui peinent à modifier la « génétique » de l'entreprise.

Trop souvent en effet, les pratiques de RSE, pour louables qu'elles soient, affectent modérément le cœur de métier et l'ensemble de l'activité de l'entreprise. Le manque de caractère contraignant associé à la pression concurrentielle limite la diffusion et l'ampleur de ces pratiques.

Les entreprises les plus engagées appellent elles-mêmes de leur vœux des régulations mondiales qui égaliseraient sur ce plan les conditions de la concurrence, voire même les favoriseraient dans ce jeu, alors qu'aujourd'hui seules les entreprises plus riches ou les moins dépendantes des marchés financiers peuvent se permettre de mener des politiques engagées potentiellement plus coûteuses.

Ainsi, la RSE telle qu'elle est couramment pratiquée aujourd'hui ne remet pas en cause la norme entrepreneuriale dominante, qui a pourtant conduit à la crise. On peut craindre a contrario que s'inscrivant pleinement dans ce cadre, elle contribue indirectement à la légitimer en se présentant comme le « supplément d'âme » nécessaire. La question du sens et de la finalité de l'entreprise a été perdue de vue.

Il est possible d'aller plus loin et d'affirmer et de déployer une autre vision de l'entreprise. Une politique publique ambitieuse est nécessaire pour y parvenir, une politique s'inspirant notamment des meilleures pratiques des entreprises de l'ESS (gouvernance démocratique, utilité sociale, gestion éthique, échelle de salaires...) qu'il s'agit de diffuser à travers l'ensemble du tissu économique.

Renforcer la participation des salariés et de leurs représentants dans la gouvernance des entreprises.

Le nécessaire changement de paradigme sur l'entreprise implique de remettre en cause le droit de propriété exclusif des actionnaires sur l'entreprise (plus précisément sur l'affectation des bénéfices, le choix des dirigeants et des orientations stratégiques) et de reconnaître la légitimité d'autres parties prenantes à peser sur les décisions du management et à lui réclamer des comptes - et notamment une partie prenante centrale, celle des salariés.

Il s'agit ainsi de les faire reconnaître dans leur rôle de co-producteur de la richesse de l'entreprise et de contrebalancer le pouvoir des actionnaires. En effet, le capital humain devient de plus en plus le facteur décisif de réussite et de compétitivité des entreprises (notamment dans les entreprises de conseil, services, R&D...). Il est dès lors légitime que les salariés, « propriétaires » de leur capital humain, influent le gouvernement de l'entreprise, aussi légitimement que les actionnaires le font depuis l'origine du capitalisme.

Exemples des Scop.

Cette influence peut se concrétiser de trois manières, non exclusives l'une de l'autre :

i) La généralisation de la présence d'une « masse critique » d'administrateurs salariés au sein des conseils d'administration (indépendamment du fait qu'il y ait des actionnaires salariés au sein de l'entreprise) et leur pleine participation aux différents Comités (rémunération, éthique, audit...).

Il ne s'agit pas de plaider pour une co-gestion et un brouillage des rôles (la représentation salariale pourrait d'ailleurs se faire strictement au niveau du Conseil de surveillance), mais plutôt pour un droit d'intervention et de contrôle sur les décisions stratégiques de l'entreprise, les rémunérations des dirigeants, l'usage des bénéfices (dividendes, investissement, intéressement...).

En France, l'Institut français des administrateurs, référence dans le champ de la gouvernance, plaide pour cette évolution : « Les avantages de la présence d'administrateurs représentant les salariés en tant que tels et/ou en leur qualité d'actionnaires l'emportent sans conteste sur les risques : par leur connaissance des réalités de l'entreprise, leur engagement à long terme, l'attention portée à l'importance du capital humain, leur diversité d'origine et de formation, les administrateurs salariés contribuent le plus souvent à enrichir le travail du Conseil d'Administration³². »

³² Source : *Les administrateurs salariés : un atout pour la gouvernance des entreprises françaises*, IFA, fév. 2006.

Face à un monde de plus en plus complexe et incertain, les conseils d'administration ont intérêt à diversifier les compétences et les profils des administrateurs, et à sortir d'un entre-soi d'élites dirigeantes cooptées, source de nombreuses dérives (notamment l'explosion des rémunérations).

La présence d'administrateurs salariés compétents est de ce point de vue un atout. Elle permet aussi, et des études l'ont montré, de faire progresser et de renforcer la construction d'un esprit et d'une culture d'entreprise partagée, véritable facteur de compétitivité et de différenciation.

Dans cette perspective, il est nécessaire de créer les conditions d'un bon exercice de ce mandat par les salariés (formation, carrière...) et, en amont, de travailler à susciter des candidatures parmi les salariés et de donner aux candidats les moyens de mener campagne, lors de la désignation des administrateurs.

ii) Instaurer un droit de reprise des activités par les salariés sous forme de coopérative (ou de mutuelle), en cas de licenciements collectifs, de fermeture de site, de délocalisation ou de transformation ou création de nouvelles activités.

Exemple de reprise en Scop (Cepam, LCAB Jayot, Ceralep...)

Ce droit ne peut être réellement effectif que s'il est accompagné d'un appui financier des salariés repreneurs. Par exemple, en leur permettant de récupérer en une fois un an (ou plus) d'indemnités chômage, en vue de les investir dans l'entreprise (ce type de dispositif existe en Espagne et est à l'étude en Angleterre).

iii) → Un élargissement des prérogatives des comités d'entreprise et des autres représentations des salariés (CHSCT, Délégués du personnel), avec par exemple (idées faisant débat, y compris dans le monde syndical):

- Un droit de regard suspensif sur toute décision majeure concernant l'emploi et l'investissement.
- En cas de « plans de sauvegarde de l'emploi » (PSE), l'obligation de le faire signer par une majorité de représentants du personnel. Aujourd'hui, en cas de PSE, l'employeur n'a que l'obligation d'informer et de consulter le comité d'entreprise. En Italie et en Espagne, s'il n'y a pas d'accord majoritaire entre les représentants du personnel et l'employeur, c'est la direction du travail qui doit donner une autorisation de licenciements.

Parvenir à une juste représentation des femmes dans les Conseils d'Administration

Certaines propositions sont indispensables mais très complexes et longues à mettre en œuvre (par exemple, celles qui concernent le reporting, voir chapitre suivant).

Mais il existe aussi des propositions susceptibles à la fois de susciter rapidement du changement et d'être mises en œuvre à court terme, sous réserve d'une volonté politique. Cette proposition en fait partie. Elle propose d'atteindre une « masse critique » d'administratrices dans les entreprises, c'est-à-dire une présence suffisante de femmes pour provoquer du changement.

Les expériences étrangères montrent que cela a un réel impact sur la gouvernance, qui intègre alors davantage les enjeux sociaux et écologiques. La Norvège impose un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises (sous peine de dissolution de l'entreprise !) : avec succès, la proportion est passée de 7 % en 2002 à 40% en 2008. (Voir travaux de l'ORSE)

Un rapport récent de l'IGAS (rapport Grésy) remis aux ministres des Affaires sociales et de la Famille, préconise d'aller dans cette direction et d'arriver, dans les entreprises publiques et les sociétés cotées, à 40 % d'administratrices dans un délai de 6 ans, avec un objectif intermédiaire de 20 % dans un délai de 2 ans.

Organiser une gouvernance multi-parties prenantes au sein des entreprises.

Au-delà de la partie prenante majeure « salariés », se pose la question de comment identifier et associer au mieux les autres parties prenantes (consommateurs, collectivités, associations écologistes, fournisseurs...). Dans le monde complexe et interdépendant où nous vivons, la construction de l'intérêt collectif de l'entreprise doit en effet de plus en plus passer par la bonne articulation et résolution d'une pluralité d'intérêts, parfois divergents.

Il ne peut exister de méthode unique pour y parvenir. De l'organisation de réunions de concertation avec l'ensemble des parties prenantes jusqu'à la présence d'administrateurs représentant les différentes parties prenantes, en passant par la mise en place de « délégués environnementaux », le spectre d'approches est large et pluriel chacune des approches étant plus ou moins adaptée et pertinente, en fonction du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise ou de son territoire.

Deux approches, inspirées du « laboratoire » de l'ESS, nous paraissent notamment à approfondir :

i) Développer des instances de dialogue et de concertation des parties prenantes au niveau territorial.

De par son ancrage territorial, l'ESS pourrait avoir un rôle moteur sur cette structuration du dialogue des parties prenantes. *A compléter à partir des travaux du Forum Citoyen pour la RSE.*

ii) Instaurer une représentation des différentes parties prenantes au sein du conseil d'administration

de l'entreprise, en s'inspirant par exemple comme c'est le cas dans des Scic (société coopérative d'intérêt collectif).

L'exemple des Scic. Sociétés coopératives d'intérêt collectif

La Scic se caractérise par la possibilité d'un « multisociétariat ». Si salariés et bénéficiaires sont obligatoirement associés, chaque Scic peut ventiler son sociétariat selon des catégories propres : un salarié peut être identifié comme « fondateur », une collectivité comme « bénéficiaire »...

L'Observatoire des Scic a identifié 70 appellations différentes. 95 % des Scic ont ainsi une catégorie salariés, 62 % une catégorie bénéficiaires, 36 % une catégorie collectivités, 30 % une catégorie bénévoles, 25 % une catégorie financeurs, 9 % une catégorie fondateurs.

La Scic constitue une indéniable innovation économique et sociale. Les projets sous forme de Scic se caractérisent souvent par une vraie capacité à faire coopérer sur les territoires une pluralité d'acteurs publics et privés. Et l'utilisation de la Scic comme outil « d'économie mixte » pour la gestion de services publics locaux constitue une voie émergente prometteuse, à approfondir.

Les Scic sont présentes dans plus de 40 secteurs, ventilés en trois grands groupes : social (52 %), environnement (30 %), culture (9 %). Les Scic emploient en moyenne 10 salariés (6,5 ETP - équivalent temps plein - en moyenne). Le développement quantitatif n'est cependant pas encore au rendez-vous : 140 Scic seulement en 7 ans.

Cette perspective est notamment intéressante à considérer pour les entreprises positionnées sur des biens communs et publics (santé, éducation, énergie, eau, culture, monnaie et finance, etc.).

Ces entreprises ne peuvent être des entreprises comme les autres car elles engagent l'ensemble de la société et des générations futures, bien au-delà de leurs intérêts directs. Dans le cas des banques et des entreprises pétrolières par exemple, les crises écologiques et financières montrent qu'elles ne peuvent être abandonnées à une auto-régulation privée, ni aux seuls intérêts des actionnaires, fussent-ils socialement responsables.

L'instauration d'une représentation des différentes parties prenantes au sein du conseil d'administration de l'entreprise (versus une nationalisation pure et simple), peut contribuer à rapprocher démocratiquement l'intérêt de l'entreprise de celui de la société civile.

Encadrer l'échelle des rémunérations dans l'entreprise

Enfin, l'entreprise étant le lieu fondamental de production de richesses économiques, il est essentiel, pour lutter contre les inégalités, de s'intéresser à celles qui se produisent en son sein.

A la fin du 19^{ème} siècle, le banquier JP. Morgan affirmait que l'échelle des salaires au sein de l'entreprise ne devait pas dépasser 1 à 20. H. Ford avait ensuite placé le niveau à 1 à 40... Mais à partir des années 1980, les écarts explosent aux Etats-Unis, pour atteindre 1 à 500 voire un à plusieurs milliers !

Alors que ces enjeux ont été longtemps ignorés du débat public, la crise et les scandales liés aux montants des bonus, parachutes dorés et salaires des dirigeants des banques et autres entreprises aidées par l'Etat les ont remis avec force sur le devant de la scène. Ces rémunérations, leur justification et leur progression, non seulement déconnectées des réalités des salariés, le sont aussi des performances réelles des entreprises concernées. Le maintien de tels niveaux et écarts de revenus est d'autant moins que justifiable dès lors qu'il se nourrit d'aides publiques massives financées par les contribuables.

La réflexion sur l'encadrement des rémunérations apparaît aujourd'hui légitime pour l'opinion publique, les syndicats et même une partie du patronat.

Cette réflexion pourrait se concrétiser de différentes manières : intégration dans les travaux sur la répartition de la valeur ajoutée (à l'ordre du jour de l'agenda social), recommandation de « bonne pratique » RSE (mise en place d'un encadrement de l'échelle des salaires issu d'une délibération des parties prenantes), réglementations relatives (à des secteurs, des tailles d'entreprise, des territoires, etc.) ou absolues (plafond universel d'écart des salaires), etc. Elle passe aussi par une revalorisation des bas salaires par un lien effectif avec les compétences professionnelles et la qualification exercées.

Certains plaident même pour l'instauration d'un salaire maximal ou d'un revenu maximum admissible (qui serait le pendant du SMIC), soit fixé par la loi, soit instauré de fait grâce à un taux d'imposition marginal supérieur à 90 % pour les salaires dépassant un seuil défini démocratiquement. Cette idée, jugée saugrenue il y a encore un an, émerge dans le débat public, et intéresse de plus en plus des économistes, intellectuels ou chercheurs. Elle demeure néanmoins très difficile à mettre en œuvre.

Ces différentes voies doivent faire l'objet d'un débat démocratique, associant notamment les partenaires sociaux.

4.6 EVALUER LES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DES ENTREPRISES ET FAVORISER LES BONNES PRATIQUES

Appréhender la performance de l'entreprise également par ses dimensions sociales et écologiques (et pas seulement économiques et financières), est l'un des piliers d'une autre vision de l'entreprise, décrite dans la partie précédente.

Voici ci-dessous quelques propositions visant à la concrétiser.

Pour un référentiel public européen, co-construit avec les parties prenantes, des indicateurs économiques, sociaux et écologiques de l'entreprise.

L'information est la condition sine qua non de toute politique publique en faveur des entreprises responsables. Sans information de qualité, reconnue et lisible, aucune action n'est possible. Le premier enjeu qui conditionne tous les autres, est donc d'établir un référentiel « développement durable » pour l'entreprise.

De premiers référentiels ont été élaborés ces vingt dernières années, impulsés par des institutions internationales et des acteurs privés : les principes directeurs de l'OCDE, le Global Compact (Pacte mondial) des Nations Unies, les 8 conventions fondamentales de l'OIT (rendues obligatoires pour les Etats membres) et, probablement le plus abouti (même si son usage fait débat³³), le GRI (Global Reporting Initiative), initiative multiparties-prenantes soutenue par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

Parallèlement, des normes et des labels, publics et privés, sociaux (SA 8000, OHSAS 18001...) et environnementaux (Emas, ISO 14000...), se sont multipliés. Une première norme globale internationale sur la « responsabilité sociétale des organisations » (ISO 26 000) est en cours d'élaboration (prévue pour 2010).

Enfin, des agences de notation extra-financière des entreprises (Vigéo, Euris... une trentaine dans le monde) se sont développées, notamment pour répondre à la demande des gestionnaires de fonds ISR (investissement socialement responsable), chacune ayant élaboré sa propre méthodologie d'évaluation.

Dans ce foisonnement de cadres informationnels, il est difficile de s'y retrouver, y compris pour les entreprises elles-mêmes qui deviennent demandeuses d'une standardisation des procédures et de normes garanties par les pouvoirs publics.

Qui plus est, les démarches existantes restent essentiellement centrées sur les multinationales et les entreprises cotées, laissant pour le moment de côté les TPE et PME qui représentent pourtant l'écrasante majorité des entreprises (seulement 1 entreprise sur 500 en France a plus de 250 salariés).

Pour retrouver lisibilité, stabilité et cohérence, il y a donc besoin d'une régulation publique. En France, le Grenelle de l'environnement (loi 1) va dans ce sens et affirme que « *La France proposera un cadre de travail au niveau communautaire pour l'établissement d'indicateurs sociaux et environnementaux permettant la comparaison entre les entreprises.* »

L'élaboration d'un tel référentiel est forcément un travail long et progressif, qui doit associer les différentes parties prenantes de l'entreprise et ses représentants, valoriser les outils existants et adapter le contenu en fonction par exemple du pays, du secteur et de la taille de l'entreprise. Mais il est aussi essentiel d'affirmer une volonté politique claire et ferme quant à cet objectif et sa réalisation au niveau européen.

Certains arguant du risque « d'usine à gaz » d'une démarche multipartie prenante associant les 27 pays européens (avec aussi le risque d'aboutir à un « consensus mou » après des années de discussion) plaident

³³ Sur l'utilisation du GRI en pratique, les avis sont partagés. Il s'agit en effet de la seule initiative mondiale multi-parties prenantes, et en ce sens, elle est précieuse ; mais il lui est en même temps parfois reproché d'avoir du mal à appréhender les enjeux sectoriels et territoriaux, d'avoir une logique trop « business » ou encore d'être trop formatée « à l'anglo-saxonne ».

pour faire du GRI (Global Reporting Initiative) le référentiel public, sous réserve d'une modification de sa gouvernance (via notamment son ouverture à des parties prenantes publiques).

D'autres soulignent le danger à laisser la maîtrise d'une régulation publique à une initiative privée et orientée « business », rappelant ce qui s'est passé avec les normes comptables (glissement d'une normalisation publique à un lobbying privé, avec au final des dérives comme celle de la « faire value » qui a nourri la crise financière) : l'Europe doit élaborer ses propres indicateurs (vus comme des instruments de souveraineté) et animer elle-même son travail de concertation avec les parties prenantes.

Pour le moment, l'Europe ne s'engage dans aucune des deux voies. La Commission européenne qui travaille sur le sujet depuis 2000 (Livre vert, communications, Forum plurilatéral...) se refuse en effet toujours à toute idée de réglementation, privilégiant une approche stricte de « soft law », à travers un référencement des bonnes pratiques, assorti d'une recommandation en faveur de l'adoption de dix indicateurs communs.

Elaboration par les entreprises d'un rapport de développement durable public, pour rendre compte de leurs performances économiques, sociales et écologiques et de leur gouvernance.

En France, la loi NRE (nouvelles régulations économiques) instaurée en 2001 demande aux entreprises cotées à la bourse de Paris sur le marché réglementé de fournir un ensemble de données sociales et environnementales relatives à leur activité (*exemples de données*).

Mais cette loi est trop souvent mal appliquée (absence, insuffisance ou erreur des informations exigées), faute de sanctions, de risques à ne pas l'appliquer (pression limitée de la société civile) et de contrôles suffisants. Ainsi, moins de la moitié des entreprises du CAC 40 se réfèrent au GRI, principal référentiel international actuel³⁴.

Qui plus est, d'une année à l'autre, les entreprises mettent en avant des aspects différents, ce qui ne facilite pas la mesure d'une évolution sur la durée. Leurs efforts sont également diversement répartis d'une année à l'autre, d'un secteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre au sein d'un même secteur.

Le Grenelle de l'environnement (Loi 2) prévoit d'étendre cette obligation aux entreprises de plus de 500 salariés dont le total de bilan est supérieur à 43 millions d'euros (à condition qu'elles aient également l'obligation de réaliser un bilan social ou si elles ont recours à l'épargne publique sur le marché réglementé).

Cette évolution est utile mais insuffisante. Il faut aller plus loin (en tenant compte néanmoins de la complexité inévitable des modes opératoires) :

i) En utilisant un référentiel commun, légitime et partagé permettant d'harmoniser les démarches et de mieux les suivre (comparaison sur la durée ou entre entreprises).

Soulignons néanmoins que la logique d'indicateurs sociaux et écologiques ne peut être simplement décalquée sur la logique comptable des indicateurs économiques. Ces indicateurs sont plus « mous » et plus subjectifs. Ils doivent également intégrer une approche qualitative, des descriptions littéraires, etc.

Les indicateurs sociaux sont aussi très relatifs à des secteurs d'activité (exemple du taux de CDD, important dans les secteurs saisonniers : est-ce pour autant une preuve d'irresponsabilité ?). Les enjeux territoriaux sont aussi essentiels. Il y a donc besoin d'adapter les indicateurs à ces spécificités, ce qui n'est pas aisé.

Certains plaident pour commencer par un jeu de quelques indicateurs synthétiques universels et systématiquement calculés, pour élargir ensuite progressivement à d'autres indicateurs spécifiques, fonction des réalités sectorielles et territoriales.

³⁴ Source : étude Capitalcom et RiskMetrics, 2009. La loi Grenelle 2 prévoit de renforcer le rôle des commissaires aux comptes dans le contrôle des obligations légales en matière d'information sociale et environnementale.

ii) En étendant progressivement cette obligation à l'ensemble des entreprises (ainsi qu'à l'ensemble des agents économiques, comme les collectivités par exemple). La production d'un rapport de développement durable doit devenir aussi « normale » que la production d'un compte de résultat ou d'un bilan annuels.

Bien sûr, cette extension ne peut être que progressive et il faut également réfléchir à des démarches adaptées, simplifiées et soutenues financièrement pour les TPE et PME.

Cette démarche de reddition ne doit pas se limiter au remplissage d'un catalogue d'indicateurs. Elle doit s'accompagner d'une véritable démarche de questionnement et d'évaluation des pratiques, dans une logique de progrès continu (*exemple du Bilan Sociétal, CJDES*).

Il y a besoin d'accompagner les entreprises dans ce véritable changement culturel. Si le bilan de la loi NRE est mitigé, c'est aussi parce que cette loi n'a jamais été accompagnée de formation, d'information et d'outillage (voire de soutien financier) des entreprises concernées.

Autre difficulté à intégrer : à qui rendre compte ? Le reporting NRE est focalisé sur les actionnaires. Mais si demain, les entreprises doivent rendre compte aux différentes parties prenantes, comment traiter l'hétérogénéité des attentes ? Les différentes parties prenantes ont des enjeux propres, elles ne sont en effet pas intéressées par les mêmes informations.

iii) En traitant avec la même importance les informations sociales et les informations environnementales. Le Grenelle de l'environnement a mis l'accent sur ces dernières. La Grenelle 2 par exemple prévoit d'instaurer l'obligation d'un bilan (rendu public et mis à jour tous les cinq ans) des émissions directes de gaz à effet de serre pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants, les entreprises publiques de plus de 250 salariés et les entreprises privées de plus de 500 salariés.

Ce découplage entre le social et l'écologie, entre l'Homme et la Planète, est contraire à la vision originelle du développement durable, celle que porte l'ESS, qui plaide justement pour une interdépendance des deux dimensions et pour un réencastrement de l'économie dans la société.

iv) En rendant l'information publique et en donnant les moyens de sa publicité (par exemple via un site Internet). Les mouvements sociaux et la société civile doivent pouvoir se saisir de ces rapports, pour faire pression.

v) En encadrant et soutenant l'indépendance des acteurs (cabinets d'audit, conseils...) chargés d'accompagner les entreprises dans l'élaboration de ces rapports, pour garantir et valider la qualité informationnelle de leur contenu (qui aujourd'hui a plus souvent une vocation communicationnelle qu'informationnelle).

Il importe de distinguer les acteurs chargés de produire le rapport et ceux chargés de le contrôler (commissaire aux comptes, comité d'entreprise, parties prenantes de l'entreprise...). A minima, le contenu de ces rapports devrait être validé³⁵ par le Conseil d'administration et par les instances de représentation du personnel. L'AMF (Autorité des marchés financiers) doit également renforcer son rôle dans la validation et le contrôle des reporting « développement durable » des entreprises cotées.

³⁵ La notion de validation devant être précisée : quelle signification en droit ? Quelle forme de la consultation ? Quelle portée juridique ? Qui traite des désaccords et comment ?

Moduler l'octroi des aides publiques aux entreprises à des critères sociaux et écologiques

L'argent public est rare, déficits publics obligent. Il faut donc en faire un usage raisonné, au service des générations futures qui devront supporter le poids de la dette. C'est-à-dire l'investir dans une perspective de développement durable, en fonction de critères économiques, sociaux, écologiques et démocratiques. Les aides publiques aux entreprises (65 milliards d'euros par an) doivent être reconsidérées sous cet angle.

Pourtant, aucune évaluation approfondie et exhaustive de l'impact réel et de l'efficacité de ces aides n'a encore été réellement menée (cf. rapport IGAS, IGF, IGA, 2007). Paradoxalement, ces aides font l'objet de contrôles et de contraintes beaucoup moins importants que celles accordées aux entreprises de l'ESS (aides encadrées en amont avec le mandatement et les conventions d'objectifs, en aval avec la LOLF). Cette différence de traitement justifie aussi la nécessité d'un conditionnement des aides publiques³⁶.

Les dispositifs se sont en fait empilés les uns sur les autres, au fil des urgences et priorités politiques du moment, sans cohérence globale, sans cap politique, si ce n'est un objectif général de lutte contre le chômage et de développement de l'activité.

Il est temps de remettre à plat ce système et d'adopter un principe simple de bonus-malus, fonction des comportements économiques, sociaux et écologiques des entreprises.

Ce système de bonus-malus a fait ses preuves dans le cadre du Grenelle de l'environnement : sur les automobiles par exemple. Il constitue une approche efficace pour faire évoluer les comportements. Plus une entreprise se comporterait de manière responsable, socialement et écologiquement, plus elle serait aidée ; a contrario, plus une entreprise adopterait des comportements irresponsables, moins elle serait aidée.

Une telle vision permet de sortir de l'impasse planification étatique / autorégulation du marché. Par un jeu de préférences collectives, combinant incitations et contraintes, elle permet de se rapprocher le plus possible de l'optimum « développement durable ».

Cette proposition s'inscrit dans une perspective plus globale et fondamentale de refonte de la fiscalité qui doit s'adapter aux impératifs du développement durable.

*

Trois approches sont en fait possibles pour opérationnaliser le principe de bonus-malus. La conditionnalité des aides pourrait ainsi se fonder sur :

i) Une évaluation de l'entreprise sous forme d'un « scoring »

Il s'agirait d'établir une évaluation de l'entreprise, à minima sur les deux dimensions sociale et environnementale (ces deux grandes dimensions pouvant être divisées chacune en sous-dimensions avec notations ad hoc), pour permettre de la positionner par rapport au bonus malus.

Pour assurer une lisibilité et un bon fonctionnement du système, un système de classement simple - de type A-B-C-D-E comme celui pratiqué dans le domaine de l'assurance - pourrait être utilisé.

Ce mode opératoire implique :

- L'existence d'un référentiel partagé et garanti par la puissance publique, qui normalise et standardise les indicateurs économiques, sociaux et écologiques des entreprises et permet un reporting efficace.
- Le développement de l'activité des agences de notation extra-financière et simultanément leur encadrement, pour s'assurer de leur indépendance et de leur bon fonctionnement et éviter de répéter les

³⁶ Par ailleurs, les aides aux entreprises classiques devraient s'ouvrir davantage aux entreprises ESS (exemple de la Région Picardie qui, en juin 2008, dans le cadre de la réforme des aides aux entreprises, a ouvert l'ensemble de ces dispositifs aux structures de l'ESS).

dérives des agences financières (conflits d'intérêt, informations erronées...) qui ont fortement contribué à nourrir la crise financière. La légitimité démocratique des agences de notation doit être solidement établie.

Certains estiment qu'il est illusoire de vouloir pondérer des enjeux sociaux très différents (par exemple : mixité, prise en compte du handicap, formation...). Pourtant, des pondérations de ce type existent déjà dans des champs connexes : « l'indicateur de développement humain », indicateur composite, synthèse de critères hétérogènes (espérance de vie, taux d'alphabétisation, PIB...), est par exemple devenu une référence internationale, utilisée dans les politiques de pays en développement.

La mise en place d'une telle infrastructure de « scoring » sera forcément progressive et devra tenir compte des spécificités sectorielles, territoriales et de taille de l'entreprise (les approches TPE, PME et grands groupes sont forcément différentes³⁷).

ii) Des labels et normes reconnues, concernant le volet social (SA 8000, OHSAS 18001...) ou environnemental (Emas, ISO 14000...), voire un label « entreprise sociale et solidaire » (cf. *partie « développer une finance solidaire et responsable »*).

Une approche intermédiaire et de transition, déjà adoptée dans certaines régions ou pays, consiste à accorder des aides financières ou avantages spécifiques (accès privilégiés aux marchés publics, garanties bancaires et des financements dédiés, relations simplifiées avec l'administration...) à des entreprises qui vérifient certaines normes ou certifications sociales et environnementales.

Exemple des régions italiennes de l'Ombrie et de la Toscane. Exemple de la région Limousin.

iii) Des critères simples, universels et mesurables qui peuvent être en partie inspirés des pratiques de l'ESS : relocalisation de la production près des lieux de consommation, structure de capital claire et transparente, reporting développement durable, reporting sur l'usage des aides publiques, masse critique de salariés et de femmes dans le Conseil d'administration, l'embauche de chômeurs longue durée, usage du profit au service de l'investissement ou des salariés, échelle des salaires, conclusion de négociations salariales, réalisation d'un bilan carbone, etc.

Les clauses sociales et écologiques constituent également un levier important pour favoriser et développer les bonnes pratiques des entreprises (voir *Propositions « Pour un New Deal sur les politiques d'intérêt général (activités et emplois) »*).

³⁷ Par ailleurs, il peut-être réducteur d'évaluer la RSE d'une PME sans évaluer la RSE du grand compte pour lequel elle travaille souvent : par exemple, le fait que le grand compte paie à 30 ou 90 jours ne donne pas la même marge de manœuvre à la PME... Même constat avec le banquier de la PME, dont les pratiques ont des conséquences directes sur ses marges de manœuvre RSE.

4.7 DEVELOPPER UNE FINANCE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

L'ESS demeure un secteur méconnu des financiers classiques.

L'absence d'objectif lucratif (ou le caractère secondaire et limité de celui-ci) et le caractère « mixte » des entreprises ESS en terme d'objet (social, écologique et économique) et/ou de ressources (marchandes, non marchandes, publiques, privées, monétaires, non monétaires) expliquent les difficultés rencontrées par ces entreprises pour financer leur développement :

- Le modèle « classique » du capital investissement est inopérant pour les financements de haut de bilan, du fait de l'absence ou de la faiblesse des perspectives de plus-values.
- Les banques sont elles-mêmes parfois réticentes à prêter à ces structures, du fait d'une difficulté à analyser le risque encouru face à des modèles économiques novateurs, aux ressources souvent hybrides.

Qui plus est, l'ESS ne bénéficie d'aucun des dispositifs d'investissement créés ces dernières années par l'Etat pour soutenir le développement de l'économie.

OSEO (qui regroupe les activités de financement des PME auparavant portées par la BDPME et les activités de soutien à l'innovation auparavant portées par l'ANVAR), France Investissement (lancé en 2006, doté de 2 milliards d'€) ou encore le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI, récemment lancé, doté de 20 milliards d'€) investissent en général peu dans les entreprises de l'ESS, tout comme les fonds d'investissement classiques, faute d'une perspective de « Taux de Retour sur Investissement » satisfaisante selon les critères définis par leurs actionnaires. Faute peut-être aussi d'une connaissance réelle du secteur, de ses réalités et de ses opportunités.

L'ESS mérite pourtant d'être appuyée par des opérateurs financiers soucieux de contribuer à l'intérêt général.

D'une part, car elle génère une forte plus-value en termes de cohésion sociale et de développement durable et constitue, dans des secteurs tels que l'insertion des personnes en difficulté et des personnes handicapées, la culture, le sport ou l'accompagnement des personnes âgées, l'ossature même des dispositifs publics en France. Elle apporte également une contribution nette largement positive à la richesse de la Nation (cf. partie « *une force économique et sociale* »).

D'autre part, si elle ne vise pas du fait de son objet social à dégager des plus-values financières importantes, elle est néanmoins solvable, en capacité de rembourser à moyen terme les apports financiers effectués.

Méconnue des financiers classiques, l'ESS peut néanmoins compter sur des investisseurs spécialisés comme la Sifa, Garrigue, l'Ides, Autonomie et Solidarité, etc.

Le montant investi annuellement par la finance solidaire (fonds propres, prêt, garantie...) dans les entreprises sociales et solidaires en France atteint environ 100 M€ (source : Finansol).

Il y a besoin d'aller plus loin, en l'augmentant significativement, et parallèlement en développant d'autres leviers d'investissement et en sécurisant et pérennisant les financements pluriannuels d'exploitation de l'ESS.

Voici un ensemble de propositions qui vont dans ce sens (celui d'un essor de cette finance solidaire) et qui, au-delà, contribuent à l'instauration d'une finance plus responsable.

ENJEU 1 : Optimiser l'existant, renforcer la culture financière

Un premier enjeu du financement consiste d'abord en un meilleur usage et mise en synergie des outils existants ainsi qu'au renforcement des compétences financières des entreprises de l'ESS.

Avant de réfléchir à de nouveaux outils, il est primordial d'aider les entreprises ESS à améliorer leur culture et compétences financières, afin d'optimiser l'usage des outils financiers existants et de renforcer leur capacité à poser des diagnostics financiers pertinents : faire que le bon outil soit utilisé au bon moment, pour le bon besoin.

L'approche sectorielle est ici essentielle, car les problématiques de financement et la structuration des acteurs varient en fonction des filières et appellent des réponses spécifiques. Les besoins de l'éducation populaire ne sont pas ceux des services à la personne, ceux de l'IAE (insertion par l'activité économique) différent de ceux de l'environnement. Une approche régionale permet aussi de mieux tenir compte du contexte.

Exemple d'optimisation de l'existant : l'action du CNAR Financement

Le C.N.A.R. Financement (présentation) mène une action en ce sens, dans le champ de l'IAE (insertion par l'activité économique), et demain sur l'ensemble des filières couvertes par le Dispositif DLA (sanitaire et social, environnement, culture, sport) (Présentation du Dispositif DLA).

Il a ainsi engagé un travail avec les têtes de réseaux locales de l'IAE et les DLA, en lien avec les fonds territoriaux France Active, pour accompagner les SIAE dans une montée en compétence sur le plan de la gestion financière. Un outil d'autodiagnostic économique et financier a été développé et est en cours d'expérimentation sur une trentaine d'entreprises. Objectif : Passer de la prévention des catastrophes à la prévention des risques.

Le portail Solfia (solutions de financement pour les associations www.solfia.org), initié également par le CNAR Financement, est un autre outil au service des entreprises ESS (notamment associatives). Ce portail propose de nombreuses informations techniques et méthodologiques (sur la forme de « fiches outils »), pour accompagner les entreprises dans leurs réflexion financière et recherche de fonds.

Il y a besoin d'accélérer ces démarches de « professionnalisation financière » des petites et moyennes entreprises ESS (notamment associatives), à l'échelle de territoires ou de secteurs d'activité.

Les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer pour accélérer cette montée en compétence. Ils ont aussi à intégrer davantage dans leur action et mode de financement l'idée qu'une « entreprise associative » se doit de dégager un résultat et se constituer des réserves et (quasi-)fonds propres, comme toute entreprise (ce qui paraît d'ailleurs une évidence dans le cadre d'une délégation de service public avec une entreprise à but lucratif). Même remarque pour les fondations soutenant des projets ESS associatifs et qui pourraient mobiliser par exemple 5 % de leurs apports sur des quasi-fonds propres associatifs.

Développer de nouveaux fonds de garantie sur des territoires ou filières d'activité

Par ailleurs, un des outils existants sous-utilisés et/ou mal utilisés est le crédit.

Une récente enquête CPCA³⁸ fournit des informations intéressantes et précises sur ce sujet : 74 % des associations déclarent ne pas avoir fait de demande de prêt au cours des trois dernières années, 83 % ne jamais avoir entendu parler de la garantie bancaire. 22,6 % utilisent (ou ont utilisé) des crédits court terme (découvert et Dailly), 12,5 % seulement, des crédits moyen terme (investissement matériel et équipement) et moins de 10 % des crédits long terme pour des investissements immobiliers. 4 associations sur 10 n'ont jamais recours au crédit. Et quand elles ont des problèmes de trésorerie, seules 8 % d'entre elles pensent à un emprunt bancaire et 2,5 % à solliciter une garantie bancaire sur cet emprunt.

Cette sous-utilisation du crédit révèle en creux une mauvaise allocation des ressources, notamment des fonds propres, (sur-)utilisés, à mauvais escient, pour la trésorerie ou l'investissement.

³⁸ Enquête CPCA sur les besoins de financements des associations (1150 personnes interrogées de sept 2007 à jan 2008).

Ce faible usage du crédit s'explique à la fois par une culture financière insuffisante dans les associations (l'endettement est mal vu) et par une frilosité des banques face aux petites et moyennes associations, alors que des outils existants (fonds de garantie par exemple) renforcent pourtant leur sécurité.

Cette double inhibition est peu à peu débloquée par des outils combinant la garantie apportée à la banque prêteuse et l'accompagnement de l'emprunteur pour le montage du crédit.

Des fonds territoriaux développés par France Active avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des collectivités territoriales ont mis en place, depuis le début des années 90, des milliers de crédits bancaires garantis au profit de l'IAE.

Le succès de la formule s'est étendu aux demandes de prêts garantis pour les entreprises adaptées, les Scop, etc. La plupart des fonds de garantie sont regroupés dans France Active Garantie (FAG), pour un encours de prêts dépassant 100 millions d'euros. Les ressources de FAG proviennent des collectivités locales et de l'Etat à travers le fonds de cohésion sociale. Leur effort financier est relativement faible grâce à un effet multiplicateur (60 millions d'euros de prêt n'appellent que 10 millions d'euros de ressources sur le fonds de garantie).¹³⁹

Ce système doit être développé, par exemple en créant de nouveaux fonds correspondant à des filières d'activités, à des territoires ou à des publics particuliers ; et en articulant mieux ces fonds avec les outils existant pour les PME ordinaires (Oséo, organismes de caution mutuelle...).

Améliorer l'accès aux financements européens par de la formation et des facilités de trésorerie

Optimiser l'existant passe enfin par améliorer l'accès aux financements européens, dont les crédits ne sont aujourd'hui pas entièrement consommés. S'il y a peu d'espoir à court terme sur la simplification des modalités d'attribution, l'assouplissement de la contrainte des cofinancements publics ou la réduction des délais de versements, de réelles marges de manœuvre existent en revanche, au niveau français concernant :

- Le renforcement de l'accompagnement des entreprises ESS (une vingtaine de sessions de formation CPCA/Avisé par an en moyenne, alors que la demande est probablement au moins 10 fois plus importante).
- La création d'outils financiers (prêt, avance sur subvention...) permettant aux entreprises ESS de toucher, dès accord du FSE, le financement attendu, au lieu d'attendre 12 à 18 mois pour le versement (comme c'est le cas aujourd'hui). Les banques coopératives pourraient être pionnières dans l'élaboration et la proposition de ce type d'outils.

Au-delà de cette optimisation de l'existant, l'autre grand enjeu à considérer est celui du renforcement des fonds propres et le financement de la croissance des entreprises ESS.

³⁹ L'effet multiplicateur provient à la fois du risque pris par la Banque (1/3) et d'une hypothèse de taux de sinistre de 25 % dans les 5 ans. Les fonds nécessaires à la garantie sont donc de 75 % de deux tiers.

Enjeu 2 : Renforcer les fonds propres, financer la croissance

La faiblesse des fonds propres de nombreuses entreprises de l'ESS constitue un véritable obstacle à leur essor.

Cela génère des problèmes récurrents de trésorerie, par insuffisance du fonds de roulement, alors même qu'une part importante de leurs ressources d'exploitation est versée avec des délais de paiement très longs (subventions de l'Etat et des collectivités, et surtout subventions européennes, souvent versées avec plus d'un an de délai). Ces difficultés à financer leurs investissements et leur croissance obèrent donc leur capacité à se développer à moyen terme.

Ce constat est particulièrement marqué pour les besoins de financements importants (> 1 million d'euros). Il est en effet aujourd'hui possible, pour une entreprise ESS, de trouver 100 K€ pour investir. Mais il lui est beaucoup plus difficile de trouver 1 M€⁴⁰. Qu'en serait il pour 5 M€ ?

Les capitaux disponibles pour de tels investissements restent ainsi rares et limités, alors que des besoins de financements importants existent, concernant notamment :

- la duplication à grande échelle d'entreprises ESS ayant fait leurs preuves sur des territoires et au potentiel de développement important (Envie 2^E, Habitat & Humanisme, Siel Bleu...).
- la reprise de PME⁴¹ sous forme d'entreprise ESS (par exemple en Scop), appelée à se développer
- le soutien d'entreprises ESS de taille importante, en phase de consolidation ou de développement, sur des filières « historiques » de l'économie sociale, à forte intensité capitalistique et au contexte difficile (désengagement de l'Etat, concurrence très vive du secteur à but lucratif...)⁴² : hébergement de personnes âgées, logement très social, tourisme social, etc.

La rénovation du parc du tourisme social, par exemple, construit majoritairement dans les années 1960-70, est estimée par l'UNAT à 400 millions d'euros (prise en compte des nouvelles attentes des clients, modernisation, confort, accès aux personnes handicapées...).

Les entreprises du tourisme social doivent également faire face à une diminution des financements publics disponibles (les plus touchées étant les structures de petite taille, plus fragiles). Elles sont dès lors obligées de réfléchir à de nouveaux moyens de financement. Certains concluent ainsi des partenariats avec des acteurs privés (comités d'entreprise, mutuelles...) pour investir dans des SCI. D'autres, au risque de remettre en cause « le droit aux vacances pour tous » et la mixité sociale, font évoluer leur offre, dans un sens les rapprochant du secteur à but lucratif : augmentation des tarifs, segmentation de l'offre...

Il faut donc créer les conditions d'un changement d'échelle de la capacité d'investissement en fonds propres dans les entreprises ESS.

L'épargne salariale solidaire est une voie pertinente, dont les montants sont significatifs et pourraient être fortement augmentés si diverses conditions sont remplacées. Mais il ne faut pas s'en tenir uniquement à celle-ci. L'histoire récente (chute importante de la bourse entraînant une baisse de l'encours des fonds salariaux solidaires, nouvelle réglementation remettant en cause le blocage de la participation...) montre en effet le danger à dépendre d'une source exclusive de financement.

D'autres pistes sont donc à explorer d'urgence. En voici quelques unes.

⁴⁰ La SIFA, l'IDES, la NEF et le FCP Insertion Emplois peuvent intervenir sur du « capital-développement » de taille importante supérieur à 1 million d'euros, mais (exemples récents : Val VVF, tourisme social, centre de vacances, Les Ateliers Fouesnantais, entreprise adaptée, tri de déchets)...).

⁴¹ Près de 60 000 entreprises font l'objet d'une transmission, la moitié d'entre elles à cause du départ à la retraite de leur dirigeant. Ce chiffre va augmenter : aujourd'hui, 1/3 des chefs d'entreprises ont plus de 50 ans. Dans 15 ans, près de 700 000 entreprises auront changé de main.

⁴² Pour ces filières historiques, l'autre enjeu est celui de la professionnalisation des structures, de leur management et de leur gestion financière, voir premier enjeu.

Drainer une part minimale de l'assurance-vie sur la finance solidaire.

L'assurance-vie, « placement préféré des Français », dont l'encours est plus de 10 fois supérieur à celui de l'épargne salariale (1147 milliards d'€ à fin novembre 2008) pourrait également être « solidaire ». Il est d'autant plus important d'agir sur ce nouveau levier, avec la chute des ressources sur l'épargne salariale (liée à la baisse de la bourse).

Les grandes entreprises d'économie sociale (Macif, Covéa, ACMN Vie...) actives sur l'assurance vie peuvent avoir un rôle pionnier et moteur sur ce champ. Elles commencent d'ailleurs à agir (exemple d'Entraid'épargne de la mutuelle d'épargne et de retraite Carac, dont 1% est reversée à des associations comme l'Association des Paralysés de France ou Solidarités Nouvelles face au Chômage).

Il ne s'agit pas ici de légiférer mais plutôt de susciter une démultiplication des initiatives et des engagements de la part de gestionnaires de fonds, pour qu'ils s'approprient véritablement la démarche.

Il y a en effet une dimension fondamentale de « choix » dans la finance solidaire : choisir de le faire et comprendre pourquoi on le fait. Ainsi, la loi sur l'épargne salariale n'oblige pas les salariés à épargner solidaire, elle oblige seulement à leur proposer des opportunités d'épargne solidaire. A eux, en dernier ressort, de choisir (ou non) d'investir solidaire.

Ce développement des initiatives doit néanmoins s'accompagner d'une démarche de labellisation.

Orienter sur la finance solidaire une part (1 à 10 %) des fonds d'investissement « souverains » ou de long terme.

Deux fonds récents sont particulièrement à considérer :

i) Le Fonds de Réserve des Retraites (FRR), créé en 2000 et doté d'environ 30 milliards d'€ d'actifs en 2008 (objectif de 150 milliards d'ici à 2020).

Son objectif est de prendre en charge une partie des dépenses des régimes de base du secteur privé à compter de 2020, au moment du plein impact du choc démographique. Le FRR accumule et place des réserves financières (essentiellement sur les marchés actions et obligations) tant que le contexte démographique demeure favorable, puis les utilisera donc pour financer une partie des retraites lorsque les besoins de financement des régimes s'accroîtront. Sous des hypothèses prudentes, les sommes accumulées devraient permettre de financer entre 20 % et 30 % des besoins supplémentaires qui apparaîtront entre 2020 et 2040.

Trois raisons peuvent justifier l'orientation d'une petite partie (entre un 1 et 10 %) du FRR sur le financement de l'ESS (ce qui n'affectera que très peu la performance globale du fonds et permettra même de la renforcer en temps de crise financière et de chute des bourses, comme c'est le cas avec les FCP 90/10 de l'épargne solidaire) :

- L'un des cinq engagements du FRR consiste à « *assumer la responsabilité qui incombe à un investisseur public de long terme : (...) responsabilité sociale vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens – ce qui suppose une stratégie de placement respectant certaines valeurs collectives en termes de développement économique, social et environnemental.* » Le FRR se positionne également comme un « *investisseur public de long terme* » qui « *peut prendre en compte dans sa stratégie les sources de création de richesse à long*

terme que les marchés ne savent pas toujours bien valoriser », avec une stratégie forte d'investisseur socialement responsable⁴³.

- Une gouvernance multi-parties prenantes, avec un Conseil de surveillance formé de représentants des partenaires sociaux, des ministères, de parlementaires, etc. Au total une vingtaine de membres chargés de fixer les orientations générales de placement du fonds. L'intérêt collectif qui en résulte peut être favorable à une ouverture à l'ESS (cf. exemple de l'épargne salariale solidaire).

- Enfin, l'ESS crée de l'emploi, notamment pour des personnes exclues du marché du travail. Elle permet d'augmenter le nombre de cotisants pour les retraites de demain. Il en va donc de l'intérêt direct du FRR que d'investir sur l'ESS.

Des réflexions de ce type sont également engagées à l'étranger (Norvège, Hollande...) avec des fonds similaires au FRR.

La mise en œuvre d'une telle proposition, qui provoquera un accroissement significatif de la capacité de la finance solidaire doit s'accompagner de la mise en place d'outils efficaces (site, événement « marketplace », campagne d'information, maillage renforcé des prescripteurs...) pour « fluidifier » les rencontres et mises en relation entre entrepreneurs sociaux et solidaires et financeurs solidaires et socialement responsables. Aujourd'hui, les uns méconnaissent les autres et inversement. De nombreuses opportunités d'investissement peinent ainsi à se concrétiser.

ii) Le Fonds Stratégique d'Investissement, lancé en 2008 sous forme de société anonyme, filiale de la Caisse des Dépôts. Il sera doté au départ de 20 milliards d'euros (14 milliards d'euros en titres et 6 milliards d'euros en numéraire), apportés à parité par la Caisse des Dépôts et par l'Etat.

Parfois qualifié de « *fonds souverain à la française* », ce FSI interviendra en fonds propres (toujours minoritaire) pour favoriser le développement des entreprises françaises à caractère stratégique ou à fort potentiel, ainsi que la sécurisation et la stabilité de leur capital.

Le FSI se positionne comme « *investisseur avisé au service de l'intérêt général, avec un horizon de long terme* », et avec des doctrines d'investissement adaptées à cet objectif.

De ce point de vue, tout comme pour le FFR ou l'épargne salariale, une part minime du FSI pourrait être fléchée sur le financement de la croissance d'entreprises de l'ESS, soit directement (sur des « tickets » de plusieurs millions d'euros, soit via le financement de fonds d'investissement dédiés à l'ESS).

Une variante de cette proposition consisterait à créer une sorte de « FSIS » (Fonds stratégique d'investissement solidaire) qui serait entièrement dédié au financement des entreprises sociales et solidaires, stratégiques, innovantes ou à fort potentiel de développement.

Créer un mécanisme « 1% économie sociale et solidaire »

Il s'agirait d'instaurer sur une base volontaire, un « 1 % économie sociale et solidaire » (sur le chiffre d'affaires), à l'image du « 1 % logement » ou du « 0,1 % UNAF »⁴⁴, pour répondre aux besoins de financement des entreprises de l'ESS (amorçage, innovation, développement). Une telle démarche peut contribuer à significativement augmenter les moyens et la visibilité de l'ESS.

Les premières entreprises à pouvoir s'engager dans une telle démarche sont les pionniers historiques de l'économie sociale : les grands réseaux bancaires coopératifs et les mutuelles d'assurance et de santé ont vocation à le faire.

⁴³ Source : rapport d'activité 2007 du FFR.

⁴⁴ Pour exercer sa mission, l'Union nationale des associations familiales reçoit une dotation de 0,1 % du montant des prestations familiales versées par la C.N.A.F., soit environ 25 millions d'euros en 2005.

Certaines de ces entreprises soutiennent déjà la nouvelle génération d'ESS, mais de façon très hétérogène. Certaines comme la Macif ou le Crédit Coopératif sont très actives, d'autres beaucoup moins. Mais dans tous les cas, leurs millions de sociétaires comprendraient assurément qu'elles réinvestissent une part mineure de leurs résultats au profit des initiatives ESS d'aujourd'hui, et donc du développement durable des territoires sur lesquels ils vivent, en cohérence avec l'esprit mutualiste et coopératif qui présida à leur création.

Le Groupe Caisse d'Épargne a d'ailleurs décidé de consacrer dès 2008, dans le cadre de son programme de développement durable « Bénéfices Futur », 1% du PNB agrégé (CA) à des actions dans le champ de la solidarité. La grande coopérative de consommateurs suisse Migros a mis en place un 1 % culturel).

A noter également qu'il existe une ONG « 1% for the Planet⁴⁵ » : qui regroupe plus de 1000 entreprises au niveau mondial. Ces entreprises s'engagent à verser 1 % de leur chiffre d'affaires à l'association qui utilise ces fonds pour financer des projets environnementaux.

Ce fonds « 1 % pour l'ESS » pourrait être géré par un consortium multi-parties prenantes et dédié aussi bien à des opérations de garantie, à de l'investissement en fonds propres ou à du soutien à l'innovation sociale.

Un facteur clé de succès : la capacité à créer un véritable lien entre les clients et salariés des entreprises adhérant à ce dispositif et les projets financés. Cette implication du citoyen dans les modalités d'usage de son argent est bien au cœur de la finance solidaire.

Attirer davantage les investisseurs de droit commun via la mise en place d'un label « entreprise sociale et solidaire » et/ou d'un référentiel de reporting social.

Mieux identifier et caractériser les entreprises ESS, leurs pratiques et impacts, est indispensable pour attirer des investisseurs classiques (publics ou privés) et mieux intégrer l'ESS dans les outils de financement de droit commun (crédit, fonds propres...).

Le renforcement de cette dimension informationnelle est aussi essentiel pour créer les conditions d'un changement d'échelle, en permettant de :

- compter et évaluer quantitativement le secteur (nombre d'entreprises, nombre de salariés, etc.), et développer une vraie capacité d'observation et d'analyse des entreprises ESS (modèles économiques, secteur, taille, évolution, impact d'intérêt général, etc.).
- fonder une politique publique favorisant des pratiques (mesurables) d'entreprises sociales et solidaires
- établir des conditions de concurrence avec les entreprises classiques à minima égales (égalité de traitement)
- éviter les récupérations et dérives
- communiquer et être audible et compris hors de l'ESS

Pour y parvenir, deux approches distinctes mais complémentaires peuvent être envisagées :

i) L'élaboration d'un label (issu des acteurs de l'ESS et plus largement de la société civile ; il est en ce sens différent d'un agrément public comme l'agrément « entreprise solidaire »).

Ce label qui devrait être construit et porté par l'ensemble du secteur pourrait se fonder sur un faisceau de critères portant à la fois sur les objectifs de l'entreprise et les moyens mis en œuvre. Voici quelques exemples potentiels de critères :

- sur les objectifs : finalité sociale, sociétale, environnementale ou territoriale, inscrite dans l'objet social de l'entreprise et dans le pacte d'actionnaires (s'il existe) ; création d'emplois.

⁴⁵ <http://www.onepercentfortheplanet.org/fr/>

- Sur les moyens : initiative privée et citoyenne, production et vente de biens et de services, recherche de l'implication d'une ou plusieurs parties prenantes dans la gouvernance, rémunération limitée des apports en fonds propres, excédents majoritairement réinvestis dans le projet, encadrement de l'échelle des salaires (facteur 3 à facteur 10, en fonction du nombre de salariés).

Ce faisceau de critères pourrait distinguer des critères indispensables comme ceux décrits ci-dessus et des critères recommandés, par exemple l'innovation sociale sur les objectifs ou l'appartenance à un réseau ESS sur les moyens.

ii) Mettre en place un référentiel partagé de l'utilité sociale

Les acteurs « classiques » du financement sont habitués à des démarches de reporting standardisé : les investisseurs ont besoin d'une rationalisation de l'information. L'exemple de la micro-finance est à ce titre intéressant : le champ des IMF (institutions de micro-finance) est allé progressivement vers un reporting standardisé et harmonisé (via l'organisation CGAP), ce qui a permis ensuite d'attirer des investisseurs.

Une clé du changement d'échelle réside ainsi dans la capacité à bâtir un référentiel partagé (probablement au niveau européen et avec de fortes spécificités sectorielles et nationales) sur les dimensions sociales et écologiques, pour permettre de mesurer l'impact d'intérêt général et de comparer les performances des entreprises sociales et solidaires, entre elles et avec les entreprises classiques.

Certains acteurs de la finance solidaire commencent d'ailleurs à pratiquer des notations du niveau d'utilité sociale des entreprises financées, sur la base d'approches sectorielles. (*Voir aussi la partie « évaluer les impacts sociaux et environnementaux des entreprises et favoriser leurs bonnes pratiques »*)

Une telle démarche d'harmonisation du reporting permettrait aussi de mieux intégrer le financement d'entreprises ESS dans les critères des investisseurs ISR (investissement socialement responsable) et de proposer un contre-référentiel à celui souvent imposé aux entreprises ESS par la puissance publique, via la loi LOLF (approche unilatérale de définition des indicateurs, qui ne tient pas compte des spécificités ESS⁴⁶).

⁴⁶ C'est le cas du ministère de la Culture, attitude dénoncée par la Cofac, coordination des fédérations et associations de culture et de communication.

Enjeu 3 : Pour une finance patiente, sobre et utile

Les besoins de financement de l'ESS appellent le développement d'une finance (plus) sobre, (plus) patiente et (plus) utile à la société.

Sobre parce que n'attendant pas des taux de retour sur investissement importants, mais visant plutôt une rentabilité comprise entre 0 (remboursement) et 5 % : sa finalité n'est pas de maximiser la plus value mais bien de permettre le développement d'entreprises plus respectueuses des hommes et de la Planète.

Patiente, parce que n'attendant pas un retour à court terme et comprenant que les cycles de développement de ces entreprises s'inscrivent forcément dans une durée longue (5 à 10 ans).

Enfin utile à la société, parce que finançant d'abord de l'économie réelle, et au sein de cette économie réelle, des entreprises d'utilité sociale et écologique.

Au-delà de l'essor de cette finance éthique, c'est le besoin d'une nouvelle éthique de la finance qui se fait sentir, la crise le soulignant avec force. Une éthique qui concerne et s'applique à l'ensemble du système, pas seulement aux finances solidaires, aux banques solidaires (La Nef en France, Banca Ethica en Italie, BAS en Suisse...) ou encore à l'investissement socialement responsable (ISR).

Des pratiques au cœur de la finance solidaire comme la traçabilité (savoir comment l'argent des citoyens est utilisé et investi) ou une approche différente du risque doivent quitter la marge pour devenir la norme en matière de pratiques financières. 2 illustrations à travers 2 propositions concrètes.

Mettre en place un CRA (Community Reinvestment Act) à la française.

Le CRA est un dispositif législatif américain mis en place en 1977 qui pousse les banques de dépôts à agir dans deux directions :

- Développer leur activité et leur capacité à prêter et investir de manière responsable et pérenne (rentable) sur des territoires défavorisés, au service de personnes souvent exclues du système bancaire, ou pire, soumises à des offres trompeuses et abusives (exemple des subprimes).
- Soutenir financièrement et développer l'activité des acteurs de l'ESS (associations, fondations, ONG, fonds solidaires, banques sociales...= acteurs du « community development ») actives sur ces territoires et favorisant l'inclusion sociale et économique des personnes qui y vivent.

Le CRA fonctionne bien : depuis sa création, des centaines de milliards de dollars ont été investis au service de ces deux objectifs.

La loi CRA a par exemple stimulé une production (1996-2005) d'une valeur de 513 milliards de dollars de crédits aux petites entreprises, et de 344 milliards de dollars en crédits immobiliers, soit environ 7.6% de la production de crédit immobilier de la période. Ce nouveau capital privé a eu pour effet de promouvoir les activités économiques dans les territoires défavorisés et plus largement de fournir des opportunités aux foyers à revenus modestes.

Il amène les banques à assumer leur responsabilité en matière d'exclusion financière, à rendre compte de manière transparente de leur investissement sur les territoires sensibles et à agir de manière volontariste pour le développer. Il contribue aussi à affirmer et conforter le rôle essentiel de l'ESS dans la lutte contre ces exclusions.

En France, il n'y a pas encore de lisibilité sur la réalité des actions des banques en faveur des territoires fragiles, des personnes qui y vivent et des entreprises qui s'y développent ; de la traçabilité de l'usage des dépôts qui y sont collectés (quelle part réinvestie sur place ?) et des discriminations qui sont pratiquées.

Des partenariats entre banques et acteurs ESS existent (notamment avec les banques coopératives, exemple de France Active sur les fonds de garantie), mais ils pourraient être aussi considérablement développés.

Ces constats plaident pour une réflexion sur un « CRA à la française »⁴⁷. (Une transposition du CRA est aussi à l'étude en Angleterre). Une mission d'étude pourrait être lancée pour travailler sur les modalités concrètes d'une transposition en France (dans un contexte culturel et institutionnel très différent des USA) et identifier de premières expérimentations ou banques pilotes (sachant que l'échelle européenne est essentielle).

Reconnaître et diffuser une autre approche du risque financier et bancaire.

Suite à la crise financière et alors que les anciennes habitudes reviennent vite (voir par exemple les 140 milliards \$ de bonus provisionnés par les banques américaines en 2009), il est essentiel d'affirmer la nécessité de mieux reconnaître les pratiques solidaires et au-delà d'imposer une autre approche du risque pour l'ensemble des acteurs.

i) Mieux reconnaître les pratiques et spécificités des financeurs solidaires :

Introduire des spécificités sur les banques solidaires dans Bâle III : les règlements bancaires actuels ne permettent pas de développer des pratiques de banque solidaire à grande échelle. Il y a besoin de faire reconnaître leurs spécificités au niveau international.

Des travaux allant dans ce sens ont été enclenchés par Banca Etica et La Nef.

Par ailleurs, un goulot d'étranglement majeur qui bloque la croissance des banques et financeurs solidaires est le surcoût lié à l'instruction et à la gestion de dossiers plus complexes, impliquant une analyse économique, mais aussi sociale et écologique.

Trois approches sont aujourd'hui utilisées pour couvrir ce surcoût : la pratique de taux d'intérêts élevés, la diversification de l'offre en direction de cibles plus classiques et le recours à la solidarité (sous forme de dons, de bénévolat, etc.).

Pour sortir de ces stratégies de contournement, on pourrait imaginer que l'Etat soutienne ces pratiques bancaires différentes, en finançant partiellement la part de l'activité qui relève de l'intérêt général.

ii) Imposer une autre approche du risque qui ne soit pas fondée uniquement sur des critères économiques et financiers à court terme, mais aussi sur des critères sociaux, écologiques et de long terme.

Remarque

Le développement d'une finance solidaire et responsable passe par la mise en œuvre de propositions telles que celles décrites précédemment. Mais il passe aussi par une plus forte responsabilisation individuelle des épargnants.

Les épargnants qui attendaient un retour maximal à deux chiffres sans se poser de questions sur la destination de leur argent sont aussi co-responsables de la crise. Mais ces mêmes épargnants, en modifiant leur manière de consommer et leur rapport à l'argent, ont aussi une capacité à peser pour changer la donne et sortir de la crise par le haut.

Les enjeux d'information et d'éducation à l'argent et à la finance sont de ce point de vue essentiel, pour permettre aux citoyens de poser un acte juste.

⁴⁷ La synthèse présentée ici sur le CRA se base sur le document : « La loi *Community Reinvestment Act* américaine et les associations : L'engagement responsable des banques dans les quartiers défavorisés », KHNET Conseils, février 2009, réalisé pour la CPCA.

4.8 FAIRE EMERGER UNE NOUVELLE GENERATION D'ENTREPRENEURS SOCIAUX ET SOLIDAIRES

Un des freins majeurs du développement de l'ESS, régulièrement souligné par l'ensemble des acteurs, est **le manque d'entrepreneurs ESS** qualifiés et compétents, pour :

- Développer des entreprises ESS déjà existantes, qui ont un potentiel de croissance
- Redresser des entreprises ESS en difficulté, sur des marchés très concurrentiels et au contexte difficile (désengagement Etat...) : maisons de retraite associatives, tourisme social, etc.
- Concrétiser des « projets dormants » d'entreprises ESS sur les territoires
- Dupliquer sur d'autres territoires des initiatives ESS innovantes, ayant fait leur preuve
- Assurer le renouvellement à la tête d'entreprises ESS dont les dirigeants historiques partent en retraite.

Pour combler ce déficit d'entrepreneurs, il faut agir simultanément sur quatre leviers : une meilleure connaissance et qualification du « métier » d'entrepreneur social et solidaire ; la sensibilisation pour susciter de nouvelles vocations ; la formation pour faire monter en compétence les entrepreneurs ESS potentiels et existants ; la fluidification de la rencontre entre projets d'entreprises ESS sans porteurs et entrepreneurs ESS potentiels sans idée précise.

Construire un « référentiel métier » de l'entrepreneur social et solidaire

Les notions « d'entrepreneuriat », « d'entreprise » et « d'entrepreneur » ont fortement progressé ces dernières années au sein de l'ESS⁴⁸.

En témoigne par exemple l'émergence récente du concept « d'entreprise associative » au sein des pouvoirs publics (rapport Langlais, rapport Morange) comme au sein du mouvement associatif (CPCA), pour des raisons à la fois défensives (se professionnaliser pour faire face au désengagement de l'Etat) et offensives (montrer qu'une autre entreprise est possible, être reconnu comme acteur économique à part entière).

La nouvelle définition de la Commission européenne (2003) : « *est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique* » recoupe d'ailleurs l'écrasante majorité des structures de l'ESS.

La vision de l'entrepreneur dans l'ESS n'est pas stabilisée, elle se caractérise par différentes tensions :

- Entrepreneur comme leader charismatique et visionnaire / Entrepreneur comme animateur d'un collectif
- Entrepreneur comme innovateur / Entrepreneur comme chef d'entreprise gestionnaire
- Entrepreneur comme développeur d'activité économique / Entrepreneur comme militant, focalisé sur le projet social et solidaire
- Entrepreneur focalisé sur l'impact externe / Entrepreneur focalisé sur la gouvernance interne de l'entreprise

Ces tensions dessinent un large spectre de points de vue et de pratiques, qu'il importe de formaliser et structurer davantage, dans le cadre d'un référentiel métier de l'entrepreneur social et solidaire.

⁴⁸ Pour autant, elles ne sont pas acceptées et revendiquées par toutes les organisations de l'ESS, notamment dans le champ associatif peu marchand (éducation populaire par exemple), où la qualification « d'entreprise » est perçue comme réductrice (par rapport au projet associatif) et comme une porte ouverte à la marchandisation de l'activité et à la dénaturation du projet associatif.

Un tel référentiel permettrait de mieux caractériser ses spécificités, dans sa relation aux administrateurs, aux salariés, aux autres parties prenantes ; sa pratique particulière du leadership et des fonctions managériales et commerciales ; sa gestion financière originale liée à l'hybridation des ressources.

Vers un référentiel de l'entrepreneur social et solidaire

Les travaux portant sur ces questions sont encore rares. Citons quelques initiatives existantes, en cours ou à venir.

Le référentiel européen de l'entrepreneur social (Université coopérative européenne)

Dans le cadre d'un programme européen Leonardo Da Vinci, le Groupement des Collèges Coopératifs et ses partenaires (universités, centres de recherche, centres de formation et fédérations de coopératives de Belgique, Italie, Espagne et Portugal) regroupées au sein de « l'Université coopérative européenne », ont analysé le métier d'entrepreneur social à partir des travaux du réseau EMES et d'enquêtes menées auprès d'entrepreneurs ESS de ces différents pays. Un référentiel métier a été élaboré en 2002, à partir de la méthode ETED du CEREQ.

Ecole d'entrepreneuriat en économie sociale (EEES) (CRES Languedoc-Roussillon)

Conçue à l'initiative d'acteurs de l'ESS de Languedoc-Roussillon, soutenue par la Région, par de grandes entreprises coopératives et mutualistes et par l'Europe (programme Equal), l'EEES s'adresse aux dirigeants, bénévoles et salariés d'entreprises de l'ESS, aux porteurs de projet de création ou reprise d'entreprises ESS (cadres en recherche d'emploi ou en mobilité professionnelle souhaitant intégrer le secteur). Elle se veut un lieu d'échange et de formation pour renforcer les compétences managériales dans l'ESS. Elle se donne pour objectifs secondaires de favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'ESS, de renforcer l'identité, l'attractivité du secteur et de contribuer à sa reconnaissance.

La fonction d'entrepreneur ESS y est caractérisée par trois grands champs de compétences, auxquels correspondent 3 grandes unités de formation et pour chacune d'elle différents modules : axe sociétal (développement stratégique de l'entreprise au cœur d'un système socio-économique), axe social (pilotage et management des ressources humaines), axe économique (pilotage et gestion des organisations de l'ESS). Ces différents axes et les modules détaillés correspondant dessinent, en creux, un véritable référentiel de l'entrepreneur ESS.

Projet VITA « Développeur de territoires solidaires » (Coorace)

Le projet VITA « Dynamiques territoriales & Insertion » (2005-2008), porté par le Coorace, avec le soutien de la DGEFP et du FSE, avait pour objet de renforcer le positionnement des SIAE comme forces motrices de nouvelles dynamiques territoriales pour un développement solidaire des territoires, en faveur de l'emploi. Il a mobilisé plus de 250 professionnels et partenaires de l'IAE. Les outils, études de cas, méthodes, pratiques, coproduits dans ce cadre sont accessibles sur www.vita-ressources.org.

Dans la lignée de cette initiative, un nouveau projet « VITA » a été lancé par le Coorace, consacré aux « développeurs de territoires solidaires ». Les objectifs : caractériser ce que sont les « développeurs de territoires solidaires », ce qu'ils font et comment ; construire des outils et méthodes permettant de renforcer leur action ; se donner les moyens de rendre visibles et lisibles leurs apports concrets aux territoires ; assurer une appropriation large de ces acquis.

Un appel à projets est en cours. Une vingtaine d'entreprises seront sélectionnées et s'engageront sur deux ans dans une double démarche de « recherche-action » et de « formation-action ».

A noter aussi l'existence (récente à l'initiative de la CFDT) d'un référentiel de l'APEC des métiers de dirigeant de structures d'insertion.

Développer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat social et solidaire

Ces dernières années, les actions, outils et initiatives de sensibilisation à l'entrepreneuriat social et solidaire se sont multipliés : conférences, ateliers, brochures, publications, sites web, vidéos, etc. sur l'ensemble des territoires.

Citons ici deux types d'actions à développer plus particulièrement, car ne s'adressant pas à un public déjà averti ou initié :

→ Participation à des salons et forums de la création d'entreprise, à travers des espaces dédiés, des ateliers et des conférences (par exemple, des initiatives d'Avise, de la Caisse des dépôts, des CRESS, etc. aux Salons des entrepreneurs de Paris, de Lyon, de Nantes, de Lille...). Objectif : toucher directement les candidats à la création d'entreprise, valoriser l'entrepreneuriat ESS comme un entrepreneuriat à part entière, faire mieux connaître et reconnaître l'ESS par les milieux économiques locaux.

La promotion de l'entrepreneuriat ESS s'y base notamment sur de la « pédagogie par l'exemple », sur la mise en avant de parcours et réussites d'entrepreneurs ESS, auxquels les « apprentis entrepreneurs » peuvent s'identifier.

→ Intégration de modules dédiés à « l'entreprendre autrement » dans les formations initiales et continues liées directement ou indirectement à l'entrepreneuriat, notamment au sein des écoles de commerce et universités de management. Toutes les initiatives de ce type, même pour des enseignements d'« ouverture » (modules de quelques heures) sont pertinentes, car elles sont aujourd'hui encore rares et difficiles à faire exister et à développer. Leur poursuite et leur amplification impliquent un lobbying soutenu auprès des chambres de commerce et la mobilisation des entrepreneurs ESS pour participer aux enseignements (témoignages, études de cas...).

Illustration : l'Université catholique de Lille mène, avec le soutien de la Caisse des dépôts, une action volontariste pour développer de façon pérenne l'esprit et l'envie d'entreprendre chez ses 20 000 étudiants (à travers l'Institut de l'Entrepreneuriat). Au cours de l'année universitaire 2007-2008, près de 3.300 étudiants ont été sensibilisés et formés à l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat social occupe une place particulière dans ce dispositif. Le 20 novembre dernier, l'Institut organisait par exemple la seconde journée de l'entrepreneuriat social, à destination des étudiants.

De manière complémentaire, il importe de favoriser l'intégration de modules sur l'entrepreneuriat dans les formations spécialisées sur l'action sociale, comme les IRTS (Institutions régionales du travail social).

Comme il est difficile de mesurer leur « retour sur investissement » direct, ces opérations de sensibilisation, qui s'inscrivent dans une optique de moyen/long terme, sont plus difficiles à faire financer, d'autant plus que leur budget peut être conséquent.

Pour ces raisons, il importe de bien les « cibler », en visant les « terreaux les plus fertiles » en futurs entrepreneurs ESS. De ce point de vue, on peut distinguer cinq grands types d'entrepreneurs ESS :

- Anciens travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés. Historiquement, la première génération d'entrepreneurs solidaires.
- Cadres issus du secteur privé lucratif qui ont acquis une expertise (commerciale, financière, entrepreneuriale...) dans le champ économique classique et souhaitent la mettre au service d'un projet d'entreprise ESS.
- Anciens salariés d'entreprises ESS.
- Anciens syndicalistes (notamment présents dans le champ de la reprise)
- Jeunes diplômés. Le taux de jeunes diplômés créant leur entreprise à l'issue de leurs études est faible en France (y compris pour ceux sortant d'écoles de commerce), largement inférieur par exemple à celui des pays anglo-saxons.

Chacun de ces « terreaux » nécessite des outils, des approches, des messages, des partenaires spécifiques.

En complément de ces actions qui impliquent un maillage territorial fort, au plus près des acteurs et des besoins, il est pertinent de mener des actions de communication de plus grande envergure, et de chercher à investir des médias de masse. 2 exemples de ce type d'actions :

- Campagne de communication dans le métro (affiches) autour du thème « profession entrepreneur social », menée par Ashoka en octobre 2007.

- Campagne « Oser maintenant : 100 entrepreneurs sociaux s'engagent » au Salon des Entrepreneurs de Paris 2009 (rassemblement le 4 février, livre blanc, campagne presse...) menée par le Codès (Collectif pour développer l'entrepreneuriat social).

Démultiplier les formations à l'entrepreneuriat social et solidaire

De nombreuses formations existent dans le champ de l'ESS. Mais elles restent centrées sur la formation de futurs « chargés de mission ESS » (dans les entreprises, les réseaux, les collectivités...), pas de futurs entrepreneurs ou développeurs d'activités, à l'exception notable des « masters pro ESS » comme celui du Collège coopératif de Bretagne (Master professionnel Management des organisations de l'ESS, Rennes).

Outre la chaire d'entrepreneuriat social à l'Essec et la majeure Alternative Management à HEC, voici quelques exceptions qui ont en commun d'avoir été montées récemment :

→ L'Ecole de l'entrepreneuriat en économie sociale (CRES Languedoc-Roussillon), destinée à former les cadres et dirigeants, actuels ou à venir, de l'ESS (*voir proposition sur référentiel de l'entrepreneur ESS*).

→ L'IRUP (Institut Régional Universitaire Polytechnique) en lien avec le master de l'université de Marne la Vallée « gestion des entreprises » propose une formation « *Entrepreneur de l'ESS : pour entreprendre autrement, donnez-vous les moyens de votre réussite !* » Cette formation continue s'adresse aux porteurs de projets ESS. Elle dure jusqu'à 8 mois en alternance (3 à 5 j./mois de formation théorique + accompagnement individualisé). Soutenue par l'Europe, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Loire, elle aboutit à une certification professionnelle de niveau I.

→ La CRES Limousin a mis en place, avec l'Université de Limoges, un parcours de formation (continue) à destination des futurs entrepreneurs ESS. La formation se déroule sur une année, comprend 160 h. de cours, réparties en 8 modules : connaissance de l'entreprise ESS, conception de projets d'entreprises ESS, gestion et comptabilité appliquées, mise en place de stratégies, droit et fiscalité d'une entreprise ESS, financement et accompagnement de projet, gestion des ressources humaines, évaluation et valorisation d'un projet ESS. La 1^{ère} édition s'est tenue sur l'année 2007-2008.

Il y a besoin, simultanément :

i) De mieux connaître le parcours professionnel des étudiants de ces formations : qui sont les publics, quels sont les débouchés, quelles créations d'entreprises et avec quels développements, quels emplois dans quels secteurs, etc. ?

ii) De démultiplier les formations entrepreneuriales (initiales et continues) autour de l'ESS, dans les universités et les écoles. Les grandes entreprises d'économie sociale peuvent jouer un rôle clé dans le soutien à de telles initiatives.

Les formations et recherche en ESS

Les lieux de formations

Bien qu'encore parcellaires, les enseignements et recherches en ESS se sont développés depuis plusieurs années sous différentes formes. Plusieurs licences et Masters en économie, sociologie, gestion ou droit se sont développés dans le cadre universitaire. Sans proposer une liste exhaustive, le Riuess, Réseau interuniversitaire d'économie sociale et solidaire qui regroupe aujourd'hui une quinzaine d'universités, en donne un premier aperçu.

Le Cnam et les *collèges coopératifs* délivrent également des formations professionnelles et continues sur l'ESS. Les CRES(S), URSCOP et regroupements d'économie solidaire sont également à l'initiative de modules de formation sur leur territoire comme par exemple l'Ecole de l'entrepreneuriat en économie sociale de la CRES Languedoc-Roussillon.

Les centres de recherche

En 2008, le Ceges (Conseil des entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale) a réalisé une cartographie d'une trentaine de laboratoires de recherche travaillant sur l'ESS en France. Au niveau européen, signalons

les travaux et rencontres organisées par le réseau EMES. Au niveau international, ceux du CIRIEC International (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) ainsi que de l'ISTR (International Society for Third Sector Research).

Sources :

- Réseau interuniversitaire d'économie sociale et solidaire, <http://www.riuess.org/>
- Formation Cnam, http://formation.cnam.fr/xpole.php?P_pole=P2
- Collèges coopératifs, <http://www.collcoop.org/cc/cc.htm>
- CRES Languedoc-Roussillon, <http://www.creslr.org/fr/rubrique.php?rub=7>
- Ceges, <http://www.ceges.org/images/pdf/ceges-recherche.pdf>
- EMES, <http://www.emes.net/> / CIRIEC, <http://www.ciriec.ulg.ac.be/> / ISTR, <http://www.istr.org>

Développer des dispositifs permettant de faire mieux rencontrer projets et entrepreneurs solidaires

D'un côté, des entreprises ESS ont des projets de développement « dormants » ou un potentiel de duplication sur d'autres territoires, mais hésitent à passer à l'acte (incertitude, manque de temps, coût d'investissement, pas de porteur de projet...).

De l'autre, de plus en plus de candidats à la création d'entreprises sont tentés par « entreprendre autrement » mais n'ont pas de projet précis. Ils sont à la recherche d'idées et sont intéressés par la possibilité d'entreprendre dans un cadre plus sécurisé (appui sur une structure existante, soutien d'entrepreneurs ESS plus expérimentés, modèles économiques validés...).

Il est nécessaire de mieux organiser la rencontre entre cette offre et cette demande et de créer les conditions d'une bonne réussite de la greffe « projet / entrepreneur ».

Plusieurs dispositifs ont été montés ces dernières années pour répondre à ces enjeux. Il faut tirer les enseignements de ces expériences, les renforcer et favoriser l'essaimage⁴⁹.

Exemples :

Fonds FIDESS (France Active - Caisse des dépôts, ancien « Fonds de confiance »)

Objectif : accompagner les entreprises ESS existantes dans leurs projets de développement en facilitant la phase de maturation avant lancement. L'entreprise ESS dite « entreprise porteuse » embauche un porteur de projet (ou détache un de ses salariés) pour mener à bien une étude-action pendant 6 à 9 mois. Le porteur de projet pourra, le cas échéant, créer et diriger la nouvelle structure. FIDESS finance la moitié du budget de l'étude (subvention) : frais d'études-actions, salaire du porteur de projet et charges, frais de déplacement, quote-part de frais généraux... Montant maximum : 20 K€. Un cofinancement de 50 % est nécessaire, et peut être autofinancé par l'entreprise porteuse du projet.

Le dispositif est territorialisé dans les régions Ile-de-France, Limousin, Bretagne, Nord Pas de Calais, Paca, Aquitaine. A juin 2008, 50 études-actions ont été financées, 25 entreprises ou activités créées (essentiellement dans le champ de l'IAE et des entreprises adaptées), 21 études-actions en cours, 4 études-actions non abouties.

Le programme Entreprendre Autrement du réseau Entreprendre

Depuis 2003, le réseau Entreprendre mène un programme spécifique de soutien aux entrepreneurs sociaux (avec notamment l'appui de la CDC et de la DGEFP), considérant qu'ils sont porteurs d'innovation pour faire progresser l'entreprise et enrichir la diversité de la communauté des entrepreneurs. C'est le 1^{er} réseau de chefs d'entreprises classiques et d'accompagnement à la création à s'engager concrètement dans le développement de l'ESS.

Sur la période 2003-2007, 70 entreprises ESS lauréates ont été accompagnées. Elles ont créé près de 1400 emplois, plus que la moyenne des lauréats « classiques » du réseau (les deux tiers des lauréats ESS Entreprendre créent plus de 6 emplois la première année, contre un tiers des entreprises lauréates habituelles).

Outre la proposition de « l'offre standard » du réseau Entreprendre aux entrepreneurs ESS (accompagnement à la création par un chef d'entreprise expérimenté pendant 2 ans minimum, prêt d'honneur de 15 à 50 K€, échanges avec d'autres entrepreneurs, réseau...), ce programme a travaillé plus particulièrement sur la duplication d'entreprises

⁴⁹ Quel est le terrain le plus efficace, le plus prometteur (nouveaux projets d'entreprises existantes, duplication d'entreprises, concrétisation de projets dormants sur les territoires) ? Y-a-t-il des territoires et filières à privilégier ? Quels sont les outils et dispositifs les plus performants ? etc.

solidaires (IAE et entreprises adaptées)⁵⁰, positionnées notamment sur des marchés en tension. Une vingtaine de duplications ont été réalisées ou sont en cours.

Expérimentation « Fabrique à initiatives » (Avisé)

A côté des leviers précédents (entreprises existantes qui développent de nouveaux projets ou qui se dupliquent sur d'autres territoires), un autre levier à considérer est celui des « marchés et besoins dormants » sur les territoires.

Les acteurs des territoires (acteurs de l'ESS, collectivités locales, entreprises classiques...) identifient en effet régulièrement des besoins socio-économiques, des opportunités de « marchés » ou des services nouveaux à initier. Le constat dressé par ces acteurs est souvent le même : s'il émerge régulièrement de tels besoins et opportunités pouvant constituer le socle d'initiatives ESS viables et pérennes (entreprises d'insertion, entreprises adaptées, services à la personne, initiatives coopératives ou associatives, etc.), ceux-ci se révèlent souvent des « occasions manquées », notamment faute d'entrepreneurs, qualifiés et motivés.

Pour donner vie à ces « projets dormants », l'Avisé, avec l'appui de nombreux partenaires nationaux et locaux, a lancé début 2009 une expérimentation « Fabrique à initiatives » sur plusieurs territoires, s'appuyant sur les ressources existantes (CRESS, Fonds territoriaux France Active, DLA, FIDESS, DR Caisse des Dépôts, collectivités territoriales, réseaux de l'ESS, réseau Entreprendre, etc.).

⁵⁰ Pour une présentation des différentes formes de duplication (de la plus formalisée à la plus souple), voir par exemple la publication *Changer d'échelle. Dupliquer les réussites sur de nouveaux territoires : une voie pour développer l'entrepreneuriat social*, Caisse des Dépôts, Avisé, Essec, 2006.

4.9 DEVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE

L'innovation est au cœur de l'ESS, hier comme aujourd'hui.

L'ESS a en effet une longue tradition d'innovation. Celle des mutuelles de santé et de prévoyance : création de la Sécurité Sociale via les sociétés de secours mutuels, la couverture maladie universelle, les indemnités journalières en cas d'accident... Celle des associations : l'aide à domicile, l'alternative à l'hospitalisation, la prise en charge des handicapés, le titre emploi service, les villages de vacances... Celle des mutuelles d'assurances : le constat amiable, les garages agréés, le tiers-payant en assurance automobile... Celle des coopératives : le contrôle qualité des produits, le prix du livre, les prêts bancaires à taux variable...

Ces vingt dernières années, cette « innovation sociale » a été au cœur de l'essor de l'économie solidaire, à travers de nouvelles formes de consommation, de production, d'épargne, de services, de mobilité. Elle est essentielle au sens où elle permet le renouvellement et la régénération constante de l'ESS.

L'innovation sociale, un concept dynamique, qui n'a pas de définition unique.

Décrivons ici plusieurs approches de cette notion.

i) L'approche de l'économiste Jean Gadrey, qui la définit comme l'une des cinq dimensions de l'utilité sociale de l'ESS : « *cette dimension concerne la découverte plus ou moins partenariale de besoins émergents et l'innovation dans une offre de services adaptée ; la réponse à des besoins existants, mais qui ne sont couverts ni par l'État ni par le secteur lucratif ; les innovations institutionnelles locales ou nationales (finances solidaires, SCIC, coopératives d'activités...) ; les innovations organisationnelles (Réseaux d'Echange de Savoirs, Systèmes d'Echanges Locaux...)* ».

Aspects problématiques : un "besoin émergent" peut n'être que le besoin de faire face à un retrait de l'État ou aux conséquences sociales négatives d'orientations publiques ou privées, dans des conditions qui ne sont pas socialement optimales. »

ii) Une vision schumpéterienne de l'innovation sociale, proposée par l'Université coopérative européenne. Cinq types d'innovation sont distingués et illustrés par des applications dans l'ESS :

- Innovation de procédés : éco construction, technique de construction d'habitat populaire, etc.
- Nouveaux biens destinés au client final : développement de services de proximité dans le troisième système, produits d'épargne solidaire, chèques services, chèques vacances, etc.
- Nouvelles sources de matières premières : mise en œuvre de certaines énergies renouvelables, développement d'activités de recyclage, etc.
- Nouveaux débouchés économiques (y compris nouveaux moyens de transport, nouvelles méthodes de distribution et règles régissant les relations économiques entre partenaires) : commerce équitable, coopératives de consommation, systèmes d'échanges locaux (SEL), réseaux d'échanges de savoirs, etc.
- Nouvelles formes de gestion et d'organisation des entreprises : coopératives sociales italiennes, entreprises à finalité sociale belges, sociétés coopératives d'Intérêt collectif (SCIC) françaises, « Community Interest Companies anglaises, etc.

iii) Une vision de la Commission européenne, proposée à l'issue de la réunion organisée sur le sujet, sous l'égide du président de la Commission européenne : « *Par innovation sociale, on entend la conception et la mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux. L'innovation sociale recouvre un large éventail de domaines, allant des nouveaux modèles de protection de l'enfance aux réseaux sociaux fondés sur la technologie web, et des soins de santé à domicile aux nouvelles formes de promotion des moyens de transports durables. Elle peut contribuer à l'amélioration des modèles de soins aux personnes âgées, à la réduction des émissions de carbone grâce à une adaptation des habitudes de travail et de voyages ou à un meilleur accompagnement et à un meilleur soutien des plus jeunes dans leur transition vers l'âge adulte.*

L'Europe a une grande tradition d'innovation sociale. Sa société civile est extrêmement développée et elle regorge d'entreprises sociales. »

iv) L'approche du RQIS, Réseau québécois en innovation sociale : « *toute approche, pratique, intervention ou encore tout produit ou service novateur ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations ou des communautés et dont la mise en oeuvre résout un problème, répond à un besoin ou à une aspiration*⁵¹. »

L'innovation sociale, une idée qui suscite de plus en plus d'intérêt, en France, en Europe, aux USA.

En France, le concept « d'innovation sociale » est de plus en plus utilisé par les acteurs d'économie solidaire (Ardes, Apeas...), les Régions (Manifeste des Régions en faveur de l'ESS, Fonds régional d'innovation sociale en Nord-Pas-de-Calais, utilisation du critère dans les appels à projets ou les aides régionales comme en Bourgogne...), par les pouvoirs publics (via la DIIESES par exemple), par des acteurs sociaux comme l'Unccas (prix de l'innovation sociale locale) ou encore par de nouveaux acteurs (Ashoka...).

Cette reconnaissance de l'innovation sociale dépasse la France. L'administration Obama par exemple a créé, au sein même de la Maison Blanche, un « Office of Social Innovation and Civic Participation », doté de 50 millions de dollars⁵².

L'Europe n'est pas en reste. En janvier 2009, s'est tenue une rencontre européenne sur l'innovation sociale, impliquant les Commissaires à l'emploi, aux affaires sociales et à la politique régionale et le Président de la Commission M. Barroso qui a indiqué que la « *la crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité.* »

Chantiers de travail retenus : mieux soutenir l'innovation sociale via les Fonds Structurels, encourager la création de réseaux de réflexion et d'échange de bonnes pratiques, etc. L'Europe porte également un intérêt croissant à « l'expérimentation sociale⁵³ », comme outil innovant de modernisation des politiques publiques.

Partout en Europe, l'innovation sociale progresse. En Italie, le Ministère de la Fonction publique est également celui de l'innovation. Dans le sud de l'Angleterre, le Comté du Kent s'est doté d'un laboratoire d'innovation sociale, tout comme le ministère danois des Finances. Le Pays Basque espagnol a lancé une « Silicon Valley de l'innovation sociale⁵⁴ », etc.

La crise, qui impose d'inventer de nouvelles réponses, ne fait que renforcer la pertinence de l'innovation sociale. Ce contexte international favorable ouvre une opportunité pour agir sur le sujet en France, au niveau national (notamment sur un plan financier), à la fois en intégrant l'innovation sociale dans les dispositifs existants de soutien à l'innovation et en créant des outils spécifiques.

⁵¹ Politique québécoise de la science et de l'innovation (Gouvernement du Québec, 2001). <http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/Activites.aspx>.

⁵² Pour des informations sur le fonds d'innovation social américain : <http://www.americaforward.org/2009/05/details-on-the-social-innovation-fund-from-the-serve-america-act/>

⁵³ Mis en avant entre autres par « Les premières Rencontres de l'expérimentation sociale en Europe », 21 et 22 novembre 2008 à Grenoble, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne ; par la 7ème table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale et la première réunion des ministres européens en charge de ces questions les 15 et 16 octobre dernier ; par l'agenda social renouvelé de la Commission européenne du 2 juillet dernier qui a souligné l'utilité de la technique expérimentale ; par le Comité Economique et Social Européen qui, dans le cadre d'un avis récent, s'est aussi positionné clairement en faveur de son développement.

⁵⁴ Source : *L'innovation sociale pour nous sortir de la crise !* Marjorie Jouen, Stéphane Vincent, février 2009.

Enjeu 1 : Ouvrir les outils de droit commun à l'innovation sociale

Le développement de ressources financières en faveur de l'ESS ne pourra évidemment être sans limites, surtout dans un contexte de crise économique et financière, de déficits publics élevés et de rationalisation des dépenses publiques. Et ce, d'autant plus que les outils financiers montés avec les collectivités sont déjà nombreux (fonds de garantie, fonds d'apport associatif, FRIS...). Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'étudier comment mobiliser pour l'ESS des ressources « de droit commun », allouées aux entreprises classiques dans le champ de la R&D et de l'innovation, champ très soutenu par la puissance publique.

En effet, depuis la fin des années 90, le soutien public à l'innovation a connu un véritable essor en France : création d'une trentaine d'incubateurs publics, de fonds d'amorçage, développement du crédit d'impôt recherche, appui aux formations dédiées à l'innovation, création de nouveaux instruments comme l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les Pôles de Compétitivité, dispositifs en faveur des « jeunes entreprises innovantes », etc.

Mais ces mesures bénéficient quasi-uniquement à l'innovation technologique (et un peu à l'innovation de services). L'innovation sociale pourrait être pleinement reconnue et intégrée dans l'ensemble de ces dispositifs de soutien à l'innovation.

Illustrations, en trois propositions.

Créer une avance remboursable Oséo Innovation sur de l'innovation sociale.

Oséo Innovation (regroupant l'ex-Anvar et l'ex-Agence de l'innovation industrielle) propose aux entreprises innovantes une large palette d'aides et d'outils financiers, pour les accompagner de l'idée au lancement opérationnel. En 2007, elle a octroyé 365 millions d'euros d'aides (dont 7,5 % est financé par les collectivités territoriales, premier financeur après l'Etat), soit 35 % de plus qu'en 2006.

Elle propose notamment des avances remboursables en cas de succès (et à taux zéro) pour financer les dépenses de R&D d'entreprises existantes (« aide au projet innovant ») ou en création (« aide à la création d'entreprise innovante »). Oséo Innovation propose aussi des outils et aides spécifiques à un secteur d'activité (« Biotech Garantie », « aide aux sous-traitants de la filière aéronautique »).

Une avance remboursable sur de l'innovation sociale pourrait être instaurée, soit par élargissement du périmètre des aides existantes, soit par la création d'une nouvelle aide dédiée. Une expérimentation pourrait être lancée sur une ou plusieurs Régions (partenaires clés d'Oséo Innovation), en lien avec les élus et programmes régionaux en faveur de l'ESS.

Le même raisonnement peut s'appliquer aux autres aides et outils financiers d'Oséo Innovation (« aide passerelle », « contrat de développement innovation »...).

Dans cette perspective, il faut néanmoins approfondir l'évaluation du « retour sur investissement » de l'innovation sociale en termes d'impact sur l'emploi, l'activité économique, le bien-être social, etc. pour justifier véritablement la mise sur pied d'avances remboursables, comme sur l'innovation technologique (dont il est démontré qu'elle peut créer (beaucoup) d'activité économique et d'emplois qualifiés).

Au-delà d'Oséo, l'ESS doit également réfléchir à développer ce type de financement intermédiaire, entre subvention et fonds propres (avance remboursable), pour mieux soutenir les projets innovants ou à fort potentiel de développement. Il existe déjà des premiers outils comme le Fonds FIDESS (CDC / France Active) qui finance des créations de nouvelles entreprises ESS à partir d'activités existantes ou encore le Contrat d'amorçage France Active qui finance environ 300 projets ESS par an en amont des interventions traditionnelles des financeurs. Dans les deux cas, il y a possibilité et même nécessité de changer d'échelle.

La philanthropie est une voie potentielle de financement de ces dispositifs public-privé, à développer. D'autant plus que l'ESS défend un modèle français et européen de philanthropie qui responsabilise les entreprises et les personnes sur le financement de causes d'intérêt général... sans pour autant déresponsabiliser les pouvoirs publics.

Ce modèle s'inscrit dans une logique de complémentarité et non de substitution (les fondations compensant le désengagement de l'Etat), dans le financement des missions d'intérêt général. Il s'applique donc particulièrement bien à des outils hybrides de financement de l'innovation sociale comme le Fonds de confiance ou le contrat d'amorçage France Active.

Adapter et promouvoir le Crédit d'Impôt Recherche sur les activités de R&D sociale.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) vise à soutenir les activités de R&D des entreprises. Son montant est passé de 1,4 milliards d'€ en 2006 à environ 3 milliards pour 2008. Réformé et simplifié en 2007, le CIR est désormais calculé sur le volume de R&D déclaré par les entreprises : 30 % pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses de R&D, 5% au-delà⁵⁵.

Il est imputé sur l'impôt à payer ; il est sinon remboursé au terme de la troisième année. Il est cependant immédiatement restitué aux entreprises nouvelles (l'année de création et les quatre années suivantes) ainsi qu'aux « jeunes entreprises innovantes » (label) et aux PME de croissance (« gazelles »).

Les entreprises ont la possibilité d'avoir recours à une procédure de « rescrit fiscal » (comme pour l'intérêt général), qui leur permet d'obtenir un avis du fisc et du Ministère de la recherche sur l'éligibilité de leurs travaux de R&D avant le démarrage des projets.

Toutes les entreprises, y compris les associations fiscalisées, peuvent bénéficier du CIR.

Les activités retenues dans l'assiette du CIR correspondent à la définition internationale des travaux de R&D établie par le « Manuel de Frascati » dans le cadre de l'OCDE⁵⁶, référentiel qui intègre le champ des sciences sociales et humaines et des services. Les critères d'éligibilité du CIR n'excluent d'ailleurs aucunement *a priori* l'innovation dans le champ de l'ESS.

Les entreprises ESS, notamment les plus grandes (par exemple, des mutuelles ayant un département « action sociale »), pourraient mobiliser et bénéficier de ce crédit d'impôt recherche, pour développer de nouvelles réponses innovantes aux besoins sociaux.

Une information officielle du Ministère de la Recherche indiquant l'éligibilité de la « R&D sociale » au CIR pourrait favoriser un tel usage.

Ouvrir les structures publiques d'accueil et d'accompagnement des entreprises innovantes à au moins 10 % d'entreprises ESS innovantes.

L'association Retis fédère les structures d'accueil et d'accompagnement des entreprises innovantes : 50 technopoles (liés aux territoires), 33 CEEI (centres européens d'entreprise et d'innovation) et 30 incubateurs publics (liés aux laboratoires de recherche publics), répartis sur l'ensemble du territoire national et qui suivent au total 12 000 entreprises innovantes.

Outre l'animation du réseau, Retis travaille également à développer des partenariats locaux entre recherche, enseignement supérieur, collectivités territoriales et entreprises innovantes. En juin 2008, Retis a publié un

⁵⁵ Pour les entreprises qui demandent à en bénéficier pour la première fois, le taux de la première tranche est majoré à 50 % l'année d'entrée dans le dispositif et à 40 % la deuxième année.

⁵⁶ Ce manuel, régulièrement mis à jour (dernière version : 2002). www.belspo.be/belspo/stat/pdf/Frascati2002_finalversion_f.pdf

« Livre blanc, 10 propositions pour favoriser l'innovation en France », autour du financement et développement de l'innovation, de l'augmentation du flux de projets innovants et de l'amélioration des relations entre grandes entreprises et « jeunes pousses » innovantes.

Jusqu'à maintenant, cette innovation était essentiellement vue comme technologique. Dans les incubateurs publics par exemple, 5 % des projets seulement sont « non technologique ».

Mais les choses évoluent. Exemple : Alter Incub, incubateur d'entreprises sociales, porté par l'URScop Languedoc-Roussillon (avec l'appui de la Région, du Feder, l'Avise et de la Caisse des Dépôts) a bénéficié d'un appui marqué de Languedoc-Roussillon Incubation, l'incubateur régional d'entreprises innovantes, dans l'ensemble de son parcours, tout autant par la mise à disposition d'outils et procédures que par le suivi rapproché de son évolution. Une véritable collaboration s'est instaurée entre les deux incubateurs, dans la recherche de complémentarités les plus effectives possibles.

D'avantage de **passerelles** doivent être créées entre l'innovation dans l'ESS et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation « classique » (essentiellement technologique). Le souci partagé du développement du territoire⁵⁷, de l'entrepreneuriat, du développement durable⁵⁸, crée en effet des opportunités de collaborations, financières ou non, entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'innovation.

Pour aller dans ce sens, les structures publiques d'accompagnement de projets innovants (notamment les incubateurs publics) pourraient s'engager à accueillir et suivre au moins 10 % de projets ESS innovants.

Il serait également pertinent d'explorer des possibilités de partenariat et d'expérimentation sur l'innovation sociale, avec le Pôle de Compétitivité Finance Innovation, fédéré par Paris Europlace.

⁵⁷ Le thème du dernier congrès RETIS (déc. 08) est : « Innovation : facteur de renforcement des performances de nos territoires ? Moyens et méthodes. »

⁵⁸ A travers par ex. l'émergence et prise en compte du thème de « l'innovation responsable » dans les travaux et actions d'Oséo Innovation.

Enjeu 2 : Développer des outils spécifiques sur l'innovation sociale

Trop souvent l'investissement immatériel inhérent au processus d'innovation sociale se finance principalement par engagements bénévoles et militant et compression des coûts salariaux, ce qui affecte à long terme leur diffusion. Si plusieurs dispositifs locaux de soutien à l'ESS distinguent dans leur financement les phases de formalisation d'une idée, d'aide au montage financier, de soutien au démarrage de l'activité et d'appui à son développement, ces démarches demeurent trop confidentielles pour avoir un impact à la hauteur des enjeux sociétaux lié à la crise. Aussi il convient de développer des outils spécifiques de soutien à l'innovation sociale en soutenant les dynamiques territoriales existantes et en créant un fonds public / privé d'innovation sociale.

Créer et soutenir des dynamiques territoriales de développement de l'innovation sociale

Sur certains territoires, une dynamique partenariale féconde entre acteurs public, privés (ESS et classiques) et académiques, y a enclenché un cercle vertueux (les nouveaux projets entraînant d'autres) et crée un « micro-climat » favorable à l'innovation sociale et au développement de l'ESS.

Voici quelques exemples de ces « territoires socialement innovants ».

Languedoc-Roussillon. La CRES, l'URScop, la Région, en lien avec l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux lancent des projets structurants et complémentaires : Alter Incub', incubateur d'entreprises sociales (liés à des laboratoires de recherche en sciences sociales); une pépinière d'entreprises coopératives et une école d'entrepreneuriat en économie sociale; Coventis, première convention d'affaires des entreprises de l'économie sociale.

Agglomération nantaise. Le succès des Ecosolies événement organisé sur trois jours au cœur de Nantes en 2006, symbolise la dynamique territoriale ESS de l'agglomération et sa volonté de se faire connaître d'un large public. Cette dynamique s'est construite progressivement à travers des diagnostics partagés et des événements, sous l'impulsion politique de Nantes Métropole (semaine de l'ESS en 2002, journée d'études en 2003-2004...). Capitalisant sur cette réussite et la mobilisation collective des acteurs de l'ESS, un Pôle d'innovation et de co-développement de l'ESS s'est créé en 2008.

Territoire du Segala-Limargue (Communauté de communes du Lot, Midi-Pyrénées). Consciente du lien étroit entre développement de l'agriculture et développement du territoire, et soucieuse de faire face à la « pénurie » d'actifs chez les agriculteurs, mais aussi les artisans et PME (retraite, métiers en tension...), la coopérative agricole Sicaseli a impulsé, avec des acteurs locaux publics et privés, de nombreuses activités nouvelles pour traiter collectivement d'enjeux clés pour le territoire : emploi en milieu rural, renforcement de l'attractivité du territoire, installation de jeunes entrepreneurs, soutien aux entreprises et produits locaux, gestion prévisionnelle des compétences et des carrières, logement, garde d'enfants, environnement et même « comité d'entreprise » partagé par les entreprises locales.

Quelques premiers facteurs clés de réussite identifiés pour ces « territoires socialement innovants » :

- une volonté d'élus (JP. Magnen pour Nantes, C. Bouchart pour Lille...),
- l'appui sur un programme européen (Equal Est pour Languedoc-Roussillon...),
- une ou plusieurs entreprises/entrepreneurs moteurs (Groupe Archer dans la Drôme, Sicaseli sur Segala-Limargue...),
- une masse critique d'acteurs sur le territoire,
- l'ouverture et l'intérêt des milieux économiques classiques,
- la mise en place d'outils structurants (incubateur, fabrique à initiatives, pépinière, fonds d'investissement, appels à projets, etc.) favorisant le travail en réseau et la convergence des acteurs.

Il faut favoriser les transferts d'expérience et l'essaimage des expériences réussies.

Créer un fonds public / privé d'innovation sociale pour financer la R&D de l'ESS

L'innovation sociale souffre d'un cloisonnement et d'une irrégularité de ses financements qui nuisent à sa reconnaissance publique. Entre programmes européens type Equal⁵⁹, appels à projets des collectivités territoriales et soutiens des fondations, les acteurs et entreprises de l'ESS bricolent un équilibre fragile sans que l'innovation sociale fasse l'objet d'une véritable politique publique.

Aussi la création d'un fonds public / privé d'investissement de 100 millions d'euros en appui aux initiatives locales innovantes et à leur diffusion constituerait un signal fort des pouvoirs publics. A l'instar du fonds d'investissement social mis en place en 2009 à la demande des syndicats pour la formation et la reconversion professionnelle des salariés⁶⁰, une incitation nationale est rendue nécessaire pour soutenir de nouvelles formes de solidarités et de coopérations à même de prévenir les causes et de répondre aux conséquences de la crise.

Cette contribution gouvernementale, qui fait aujourd'hui défaut, viserait non seulement à faciliter la constitution de fonds territorialisés d'innovation sociale (cf. la proposition de la partie 3.4 sur ESS et territoires) par la mutualisation des multiples financements publics et privés, mais elle servirait aussi de laboratoire à même de créer un référentiel commun sur l'innovation sociale de façon à capitaliser et diffuser les connaissances et les savoir-faire en matière de repérage, accompagnement et diffusion des initiatives innovantes. Il s'agit de sortir de la juxtaposition des initiatives institutionnelles et de viser la cohérence par la mise en place d'outils communs au service de l'innovation sociale.

C'est pourquoi le pilotage d'un tel fonds invite à des formes renouvelées de négociation collective impliquant sur les territoires, partenaires sociaux, élus, représentants de l'ESS ainsi que des institutions telles que la caisse des dépôts et consignations et des fondations, de manière à légitimer les critères et modalités de financements. L'existence d'une instance de dialogue social de ce type peut matérialiser l'instauration d'un droit à l'innovation sociale.

⁵⁹ Pour plus de détails sur le programme Equal : http://www.equal-france.com/frontblocks_racine/default.asp

⁶⁰ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/installation-du-fonds-d-investissement-social>

4.10 DEVELOPPER ET DEMOCRATISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

S'il n'y a pas de définition unique de la consommation responsable, on peut néanmoins la caractériser par différents critères :

- Orienter ses choix de consommation en fonction de critères sociaux et écologiques
- Consommer en favorisant l'équité sur les filières d'activité (entre producteurs, distributeurs et consommateurs).
- Consommer en favorisant une diversité d'offres et en cherchant à préserver une biodiversité économique (par exemple, préserver les librairies de proximité face aux grandes surfaces).
- Consommer en étant dans une position active d'analyse du produit (composition, origine, filière...)
- Consommer mieux plutôt que consommer plus.

Pour certains, ces critères doivent être cumulatifs, pour d'autres, il s'agit davantage d'un faisceau de critères.

La consommation responsable concerne tous les secteurs d'activité, alimentaires et non alimentaires (voyages et tourisme, artisanat, cosmétiques, mobilier, textile, électricité...); matériels et non matériels (services culturels, de proximité...). En Angleterre, ce secteur (dans une vision élargie de « consommation éthique ») est estimé à 30 milliards £ / an.

L'ESS s'inscrit dans une vision de la consommation responsable qui vise à en faire plus qu'un acte de consommation; qui vise à sortir le citoyen d'un simple rôle de consommateur. « L'éducation du consommateur » n'a de sens que dans cette perspective.

Pour développer cette consommation responsable, les propositions présentées ici visent à **agir à la fois sur la demande (le consommateur) et sur l'offre (le producteur). Elles convergent vers une exigence portée par l'ESS : la volonté de démocratisation de la consommation responsable.**

ENJEU 1 : AGIR SUR LA DEMANDE

4 leviers sont à considérer :

- **Mieux informer le consommateur : développer la transparence et la traçabilité**
- **Mieux orienter le consommateur et lui donner un meilleur accès à l'offre responsable**
- **Mieux attirer et convaincre le consommateur en rendant les prix attractifs et compétitifs**
- **Eduquer et former le citoyen consommateur**

a) Mieux informer le consommateur : développer la transparence et la traçabilité

« 95 % des Français souhaitent être mieux informés de l'impact des produits de grande consommation sur la planète, tandis que 79 % d'entre eux veulent acheter davantage de produits élaborés dans le respect de l'environnement. » « ¾ des français considèrent que les entreprises ne leur donnent pas assez d'informations sur les conditions de fabrication des produits⁶¹. »

Or aujourd'hui, l'écrasante majorité des produits constituent de véritables « boîtes noires » pour les consommateurs, au regard des conditions sociales et environnementales de leur fabrication ainsi que de la répartition de la valeur ajoutée sur leur filière de production et de distribution. Cette opacité était d'ailleurs au cœur des dérives des « subprimes », qui ont provoqué la crise financière.

⁶¹ Ethicity, enquête 2008 en partenariat avec l'ADEME, les français et le développement durable.

Le commerce équitable, l'épargne solidaire, le bio montrent la voie à suivre : des labels garantissent le respect de principes éthiques, sociaux ou écologiques dans la conception, fabrication ou distribution des produits. Comment passer à l'échelle supérieure et fournir une information sur la qualité sociale et environnementale de l'ensemble des produits ?

C'est la base de toute accélération du développement de la consom'action.

Pour un étiquetage social et environnemental des produits de consommation.

Le Grenelle de l'environnement⁶² s'est prononcé en faveur de cette proposition, à travers deux de ses engagements⁶³.

Un groupe de travail a été créé sous l'égide de l'Afnor. Une réflexion et de premières expérimentations (étiquetage carbone) sont en cours dans la grande distribution en France (et en Angleterre). C'est surtout le chantier étiquette carbone qui a avancé : ainsi à partir de 2011, le consommateur devra être informé, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, du contenu en équivalent carbone des produits et de leur emballage.

Il s'agit d'un premier pas utile mais il faut aller plus loin. Nous pensons ainsi qu'il est nécessaire de réaffirmer avec force une vision politique claire et ambitieuse sur le sujet, autour de 3 axes :

i) Il y a besoin d'un étiquetage environnemental ET social, pas strictement environnemental (et pas limité à la mesure du bilan carbone) ou social à la marge.

Ce découplage entre le social et l'écologie, entre l'Homme et la Planète, est contraire à la vision originelle du développement durable, celle que porte l'ESS, qui plaide justement pour une interdépendance des deux dimensions et pour un réencastrement de l'économie dans la société. Or, si le volet environnemental du groupe Afnor avance, le volet social lui stagne et ne débouche pas encore sur des résultats et orientations concrètes.

ii) Il y a besoin d'un cadre réglementaire public, normatif et régulateur.

Dans une vision « idéale » à terme, le citoyen devient totalement acteur de son acte d'achat, grâce à une lisibilité complète du produit (décomposition des prix, répartition de la valeur ajoutée, empreinte carbone...), aujourd'hui très limitée.

Les labels sont une première étape, un premier éclairage pour sortir de l'obscurité informationnelle des produits. Ils conviennent bien à la réalité de beaucoup de consommateurs d'aujourd'hui qui ont besoin d'identifier vite et bien les produits qu'ils souhaitent acheter.

Néanmoins, les labels et « certifications » de consommation responsable foisonnent, et leur multiplication est source de confusion et de méfiance pour le consommateur (et même pour les entreprises).

Ce foisonnement s'explique par de bonnes raisons : les différents labels rendent compte et évaluent des caractéristiques différentes (certains seulement la matière première, d'autres l'ensemble du produit, certains le volet social, d'autres le volet écologique, etc.). Mais il s'explique aussi pour de mauvaises raisons : certains labels sont de simples outils marketing, utilisés pour exploiter la mode du développement durable. Leur qualité est inégale. Il n'y a par exemple (encore) aucune restriction à l'utilisation du terme « commerce équitable »... Alors comment trier le bon grain de l'ivraie ?

⁶² Explication du Grenelle de l'environnement (à compléter).

⁶³ L'engagement 217 : Généraliser les informations environnementales présentes sur les produits et services (...) et L'engagement 201 : Développer l'étiquetage environnemental et social des produits, secteur par secteur, à partir de référentiels rigoureux et transparents, établis en associant une expertise pluraliste et accréditée, (dont expertise des partenaires environnementaux et sociaux, et des associations de consommateurs), en cohérence avec le cadre communautaire.

Une régulation publique, co-construite avec les différentes parties prenantes, est donc nécessaire, pour sortir de la confusion et établir des règles du jeu claires, équitables et exigeantes, d'autant plus que les labels concernent surtout des produits relativement simples ou clairement structurés (Max Havelar par exemple ne porte que sur les matières premières).

Cette régulation pourrait aboutir à un système simple et lisible pour le consommateur, qui ne tire pas vers le bas (socle minimal d'exigences sociales et environnementales), mais qui tire vers le haut et répond véritablement à la forte attente de lisibilité et de garanties des consommateurs. Une approche simple pourrait consister à avoir 3 ou 5 niveaux de qualité (A, B, C, D, E), comme il en existe pour les émissions CO₂ des automobiles ou de l'électroménager.

Des ONG comme WWF ou Greenpeace élaborent déjà des classements de ce type dans le champ de l'high-tech et de l'électroménager, et leurs évaluations ont un impact sur les producteurs.

iii) Viser à terme, l'ensemble des produits de consommation. Pour prévenir et informer sérieusement le citoyen des conséquences de son acte d'achat, la traçabilité doit concerner l'ensemble des produits, ceux qui respectent le développement durable (et sont souvent labellisés) comme ceux qui ne le font pas.

Ces trois principes étant actés (étiquetage social et environnemental, régulation publique, périmètre étendu à terme à tous les produits de consommation), la mise en œuvre d'une telle proposition est forcément progressive, sur la durée et doit résulter d'un débat pluraliste avec l'ensemble des parties prenantes. Qui plus est, le cadre informationnel ne peut être strictement français et doit aussi s'appuyer sur des référentiels internationaux. Il pourrait être envisagé de commencer avec un jeu limité de quelques indicateurs sociaux et environnementaux, qui s'élargirait par la suite, en fonction de spécificités sectorielles, territoriales, etc.

b) Mieux orienter le consommateur et lui donner un meilleur accès à l'offre responsable

Quatre voies peuvent permettre de développer l'accès à l'offre de consommation responsable :

i) La première voie à développer est celle des circuits courts solidaires.

Développer les circuits courts solidaires

Les circuits courts solidaires permettent de mettre en lien direct producteurs et consom'acteurs à travers une véritable approche de développement durable :

- gain environnemental : faible transport et limitation des émissions de CO₂, faible gaspillage par le pré-achat des productions, moins de conditionnements et emballages, productions locales de saison, etc.
- lien social : relations de proximité entre producteurs et consommateurs, dynamisation du territoire, engagement citoyen et solidaire (emploi de personnes en difficulté par une partie des maraîchers).
- Efficacité économique : coût abordable pour le consommateur, réduction du nombre d'intermédiaires, meilleur partage de la valeur, meilleure rémunération de l'acte de production pour l'agriculteur, etc.

Les dernières Assises de l'Agriculture comme le Grenelle de l'environnement ont pris position en faveur de leur développement.

Ils répondent en effet à une véritable attente des citoyens, en quête de lien, de solidarité, de proximité et de qualité écologique et sociale. En quelques années, les Amap ou les Jardins de Cocagne se sont considérablement développés pour toucher aujourd'hui des dizaines (voire des centaines) de milliers de personnes.

Dans les villes, la demande est déjà largement supérieure à l'offre. Mais le développement d'une offre de circuits courts solidaires à la hauteur de la demande doit se faire dans des conditions écologiques (bio, proximité, production de saison...) et sociales satisfaisantes pour le producteur maraîcher. Si les premières sont souvent remplies, les secondes ne le sont pas forcément (salaire proche du Smic, peu de vacances, pénibilité physique...).

Il faut développer de nouveaux outils pour améliorer ces conditions sociales : mise à disposition de foncier péri-urbain pour l'agriculture biologique, regroupement de maraîchers en coopératives, mise sur pied de plateformes de distribution, aides accrues à l'installation et à la production de bio, etc.

Quels liens, quelles tensions entre consommation responsable, ESS et grande distribution ?

i) D'abord, il faut élaborer une analyse critique des problèmes posés par la grande distribution : concentration des achats, rapport de force déséquilibré avec les producteurs, prix inéquitables sur la filière, urbanisation sauvage, manque de convivialité, surabondance de l'offre, etc. N'analysons pas simplement les symptômes mais aussi les causes profondes. Face à ces dérives, quelles nouvelles régulations ? Il faut mettre en avant des réponses de l'ESS à travers par exemple les coopératives de consommateurs, qui peuvent devenir des contrepoids économiques. Exemples de coopératives de consommateurs étrangères (ex. : Migros, Suisse, 2 millions de sociétaires), qui ne sont pas pour autant à l'abri des dérives du gigantisme.

ii) Pour autant, faut-il rejeter totalement un circuit comme la grande distribution qui touche une forte majorité des citoyens ? Si l'ESS est un laboratoire de ce que tout le monde devra faire demain et si on veut que ce changement se fasse dans les 15 ou 20 prochaines années, n'est-on pas forcément amené à réfléchir à ce qu'on peut faire avec la grande distribution (et d'autres acteurs à leur périphérie comme leurs fondations par exemple), à ses effets de levier et aux conditions d'un partenariat ? Comment collaborer sans se compromettre ? Quelles nouvelles alliances ?

iii) Ceci étant, si alliances il y a, elles doivent être très vigilantes, comme en témoigne l'arrivée des marques distributeurs sur de l'équitable et bio, en concurrence frontale et déloyale avec les marques « historiques » de l'ESS déjà distribuées en grande surface. Ces marques ont finalement réalisé une sorte de « R&D gratuite » de la grande distribution qui se met à développer ses propres marques, souvent moins exigeantes sur le plan social et environnemental. Il faut inverser la tendance et rendre incontournable la collaboration avec l'ESS pour un acteur économique désireux de développer des produits responsables ou solidaires.

iv) Plus l'ESS sera forte, plus elle pourra nouer des alliances équilibrées et qui ont du sens. Pour cela, il faut renforcer considérablement l'existant et le rendre plus fort, plus attractif : développer des stratégies fortes de marque ESS, communiquer, mettre en avant les spécificités (non lucrativité, sensibilisation, etc.), développer les circuits de distribution ESS, dénoncer les labels « marketing », changer d'échelle sans changer de valeurs, etc.

ii) Développer des réseaux de distribution territoriale des produits responsables. Au-delà des échanges directs entre producteurs et consommateurs (circuits courts, voir ci-dessous), l'enjeu est aujourd'hui de changer d'échelle par la multiplication de lieux et circuits de distribution sur les territoires (boutiques spécialisées, plateformes partagées...). Exemples *Paysan Bio Distribution*, *Cap 44*.

iii) Développer les circuits de distribution sur le web. L'accès à l'information est une contrainte au moins aussi importante que l'argent. Plus de 50 % des français ne savent pas où acheter des produits ou services responsables.

L'explosion du commerce électronique invite à investir sur des sites grand public pour diffuser une offre responsable, équitable et solidaire : soit en vendant directement (*Exemples Ofretic, vitrine.commerceequitable.org, présente l'offre des adhérents de la PFCE*) ; soit en orientant l'internaute vers des vendeurs « off-line » (*Exemples Le marché citoyen, Eco-Sapiens*). Ces initiatives sont souvent issues d'acteurs de l'ESS.

Encadré sur la visibilité et le positionnement ESS sur la consommation responsable

L'ESS, pionnière de la consommation responsable, est pourtant encore peu visible et reconnue sur ce sujet.

Il faut développer la visibilité et la lisibilité du secteur à travers une collaboration renforcée de l'ensemble des acteurs et réseaux ESS de consommation responsable, et leur mise en mouvement autour de projets structurants comme le Projet SOL ou les démarches web du Marché Citoyen, du Mouvement Colibris et d'Eco-Sapiens.

LeMarcheCitoyen.net (3000 commerces de proximité), Colibris-lemouvement.org (2000 producteurs) et Eco-SAPIENS.com (30 000 produits) dessinent ensemble le plus grand réseau de distribution bio, équitable et solidaire de France, alternatif à la grande distribution. Plus de 200 000 personnes viennent chaque mois y « faire leurs courses ».

Ces collaborations renforcées permettraient également de davantage réfléchir et harmoniser les critères de sélection des entreprises ESS / consommation responsable (aujourd'hui pratiques multiples et parfois au cas par cas), d'approfondir les débats en interne (sur le bio, l'équitable, etc.) sans troubler les consommateurs, de mutualiser des moyens, de mobiliser plus facilement des financements pour communiquer ou investir sur de la R&D, de croître et de développer l'offre et surtout se faire davantage connaître et reconnaître par les consommateurs.

Si les acteurs de l'ESS ne s'engagent pas dans cette direction avec force, ils laisseront aux acteurs économiques traditionnels le soin de dominer l'offre « durable », dans laquelle ils ne voient que de nouveaux moteurs de croissance « verte », sans pour autant remettre en question le modèle économique global. Pour ce faire, ils s'appuieront, comme souvent, sur les innovations économiques, sociales et environnementales imaginées dans des laboratoires de la société civile et de l'ESS.

iv) L'autoproduction.

On pourrait tout aussi bien parler d'autoconsommation que d'autoproduction lorsqu'un ménage produit des biens et des services pour lui-même ou ses proches, au lieu de les acheter sur le marché. L'autoproduction continue d'avoir une importance considérable dans nos économies modernes comme le prouvent toutes les estimations de la production domestique.

Paradoxalement, ce sont les plus défavorisés qui sont le moins à même de produire par eux-mêmes, faute de moyens ou de savoir-faire. Un secteur d'activité appelé autoproduction accompagnée se met en place un peu partout pour remédier à cette forme d'inégalité. En effet, les besoins sociaux non satisfaits sont considérables. Voici deux exemples : quinze à vingt pour cent des habitants en logements sociaux auraient envie de jardiner et des millions de logements pourraient être réhabilités par leurs occupants s'ils y étaient aidés. Pour les jardins, les avantages individuels et collectifs sont multiples : meilleure alimentation, contribution à la lutte contre l'obésité, possibilité de donner une partie de la production et d'échanger à cette occasion. Pour l'autoréhabilitation des logements : lutte contre l'habitat insalubre, préservation du patrimoine immobilier, économie d'énergie etc. Quel que soit le domaine de l'autoproduction accompagnée (couture, ameublement, entretien des véhicules...), on constate toujours le plaisir de faire soi-même (« ça, c'est moi qui l'ai fait »), une plus grande autonomie, une moindre dépendance à l'égard de l'assistance et une meilleure responsabilisation.

Le PADES (Programme Autoproduction et Développement Social) plaide pour que l'accompagnement à l'autoproduction devienne un outil des politiques publiques et des acteurs de l'ESS. Le Conseil d'Etat dans son rapport « Droit au logement, droit du logement » (Documentation Française 2009) reprend en le citant les arguments du PADES pour promouvoir l'autoréhabilitation par les habitants.

Le développement de l'autoproduction accompagnée est un enjeu important pour l'avenir. Il rejoint les objectifs de l'ESS qui refuse de limiter l'économie à l'économie monétaire marchande et non marchande, ou de considérer l'emploi rémunéré comme la seule activité productive de biens et de services. L'autoproduction

accompagnée contribue également à une reterritorialisation des économies et à une meilleure utilisation des ressources naturelles⁶⁴.

c) Attirer et convaincre le consommateur en rendant les prix attractifs et compétitifs

L'enjeu pour l'offre de consommation responsable n'est pas de proposer le prix le plus bas possible, mais le prix le plus juste pour la Planète et pour la filière, du producteur au consommateur. Le « fair-cost » plutôt que le « low-cost ».

Ainsi, il serait absurde et même dangereux de chercher à aligner le bio ou l'équitable sur les prix classiques ou de rechercher les prix les plus bas.

Les prix « conventionnels » n'intègrent pas les externalités négatives (coûts écologiques et sociaux supportés par la collectivité) et, concernant le bio, sont beaucoup plus subventionnés.

Pour autant, des efforts peuvent être faits pour rendre ces prix plus attractifs et accessibles à une majorité de citoyens :

- Des économies d'échelle par une croissance des volumes. L'effet volume peut contribuer à diminuer les prix comme en Italie ou en Allemagne pour le bio.
- le développement des circuits courts, permettant de réduire les intermédiaires et donc de diminuer les prix. Les produits de maraîchage y reviennent généralement moins chers pour le consommateur qu'en supermarché.
- Une autre approche des coûts : dans les entreprises de l'ESS, la rémunération du capital est nulle ou limitée et il n'y a pas de dépenses excessives de marketing ou de publicité. *Exemple de la basket bio équitable Veja (compétitive face à ses concurrentes « conventionnelles » pour lesquelles 70 % du prix passe dans le marketing et la communication).*
- Le soutien public à la production. Le bio est plus compétitif en Espagne, en Allemagne ou en Italie car le bio y est favorisé par des subventions publiques. A l'inverse en France, les producteurs conventionnels sont beaucoup plus soutenus par l'Etat.
- Le soutien public à la consommation responsable des ménages plus modestes.

Mettre en place des dispositifs de soutien à la consommation responsable des ménages modestes.

Il s'agit donc de permettre aux personnes à faible revenu (bénéficiaires des minimas sociaux, chômeurs de longue durée...) d'accéder à une consommation responsable et solidaire, notamment une alimentation de qualité, équilibrée et bio. Différentes méthodes sont envisageables :

→ Une modulation des prix en fonction des revenus, sans stigmatisation, dans un souci de mixité sociale (logique de péréquation).

Exemples Solid'Arles (épicerie solidaire), Solidarité (Auvergne, circuits courts), réseau d'épiceries solidaires en Dordogne (initiative impulsée par le Conseil général).

→ Un système de chèques ou bons d'achats « consommation responsable » abondés par les collectivités ou les entreprises, à l'image des tickets restaurant ou des chèques culture / vacances.

→ Un système de carte électronique, de type carte « s'miles » ou « carte vitale » qui permette de cumuler des points, par et pour l'achat de produits responsables ; ces points pouvant également donner droit à un crédit d'impôt, lors de la déclaration de revenus.

⁶⁴ Voir www.padesautoproduction.net + Livre à paraître : Daniel Cérézuelle, Guy Roustang : Faire, et en faisant, se faire. Autoproduction et changement social.

Exemple du Food Stamp Program (USA) : « programme américain d'aide alimentaire en direction de populations vulnérables afin de les aider à accéder à une alimentation plus saine, mis en place en 1964. Objectif : accroître le pouvoir d'achat de famille à bas revenu en leur octroyant par le biais d'une carte électronique des bons d'achat chez certains distributeurs. Le programme comporte également un volet formation à la nutrition pour conseiller les personnes sur leur mode d'alimentation.

L'Etat fédéral définit le cadre d'éligibilité des produits et des bénéficiaires, supporte le financement des surcroûts de dépense et contrôle la mise en oeuvre du programme. Des agences (types caisses d'allocation familiale) sont chargées de délivrer les cartes au public cible. Le coût moyen du programme FSP est de 93 \$ par mois et par bénéficiaire et concerne 10% de la population. » (Source : Grenelle de l'environnement).

d) Eduquer et former le citoyen consommateur

Les actions précédentes en faveur d'un développement des achats responsables n'ont de sens et de pertinence que s'ils sont accompagnés d'une démarche de sensibilisation et de formation des citoyens (notamment les plus jeunes) aux enjeux de la consommation responsable.

Au-delà des mécanismes économiques incitatifs à la consommation responsable, influencer sur les comportements suppose ainsi d'éduquer le citoyen-consommateur, pour qu'il ait à la fois le désir et la capacité d'y adhérer.

Généraliser dans l'ensemble du système éducatif la présence de modules sur la consommation responsable et ses enjeux.

L'engagement 205 du Grenelle de l'environnement va dans ce sens : développer et renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable, incluant santé-environnement. Généraliser des enseignements sur l'écologie et le développement durable dans l'ensemble des cursus (école, lycée, puis CAP, BEP, BTS, DUT, apprentissage, universités, écoles d'ingénieurs, de design, mastères, IUFM...) quelle que soit la spécialité.

Cet engagement ouvre la voie, mais nous insistons sur trois conditions supplémentaires à intégrer lors de sa mise en œuvre :

i) Ne pas focaliser les enjeux de consommation responsable uniquement sur les enjeux écologiques mais valoriser également au même niveau les enjeux sociaux. Le découplage des deux est contraire à la vision du développement durable.

ii) Insister sur la dimension « philosophique » qui accompagne la consommation responsable. La consommation responsable ne peut se limiter à acheter des produits labellisés sans rien changer d'autre.

Toute démarche d'éducation à cette consommation responsable doit amener aussi à interroger notre vision du monde, notre rapport à la société ; à réfléchir à ce que l'on consomme et pourquoi on le consomme, à l'heure de la rareté des énergies fossiles et des ressources naturelles et alors qu'une minorité surconsomme au détriment d'une majorité qui survit ; à prendre en compte le cycle de vie des produits, de leur conception au recyclage ; à se questionner sur les démarches de simplicité volontaire, de sobriété heureuse, de décroissance.

Valoriser l'Être plutôt que l'Avoir. Faire du « vouloir d'achat » un enjeu aussi important que le pouvoir d'achat. Consommer moins mais mieux, pour être aussi en meilleure santé et plus heureux. 75 % des français associent d'ailleurs la consommation responsable à la réduction de leur consommation (+ 19 % par rapport à 2006⁶⁵).

⁶⁵ Ethicity, enquête 2008 en partenariat avec l'ADEME, les français et le développement durable.

Acheter bio par exemple doit s'accompagner du questionnement de notre régime alimentaire qui a besoin d'évoluer (moins de viandes, plus de produits de saison...) et de notre hiérarchie des besoins (dépenser un peu plus pour une alimentation de qualité, dépenser un peu moins par exemple sur le poste « *High techs et télécommunications* » qui a explosé ces dernières années).

iii) Le soutien accru à des associations de promotion et de sensibilisation à la consommation responsable.

Exemples Bioconsommateurs, Artisans du Monde, Eki-Tables (sensibilisation au commerce équitable dans les quartiers sensibles), etc.

Développer une mission « consommation responsable » au sein de l'INC (Institut National de la Consommation) orientée notamment sur les enjeux éducatifs.

L'INC est un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) (15 M€ de budget) en charge notamment d'informer et former les citoyens et les associations de consommateurs. Il édite notamment la revue 60 millions de consommateurs.

La consommation responsable est un thème de plus en plus traité par l'INC qui consacre régulièrement des dossiers à cette thématique. L'INC intègre également de plus en plus dans ses tests produits un volet environnemental et/ou sociétal. Enfin, l'INC participe à un projet européen « Consumer Citizenship » qui associe des équivalents INC et universités européens, en vue de produire des outils pédagogiques pour la consommation responsable.

Une mission « consommation responsable » au sein de l'INC capitaliserait ces premières initiatives et irait plus loin en termes d'outillage et de sensibilisation, notamment au niveau du système éducatif et au sein des administrations publiques (consommation, PME, industrie, développement durable, etc.).

Cette mission associerait les acteurs de la consommation responsable (notamment ESS) et les associations de consommateurs les plus engagées sur le sujet comme CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) ou ALLDC (Association Léo Langrange pour la défense des consommateurs).

ENJEU 2 : AGIR SUR L'OFFRE

a) Développer quantitativement et qualitativement l'offre et les filières responsables

Mettre en place un plan de développement des filières d'activités de consommation responsable, au niveau national et territorial.

Il s'agit d'accompagner le développement de filières d'activités de consommation responsable comme l'agriculture biologique, le commerce équitable mais aussi les transports doux, les énergies renouvelables à destination des particuliers, l'épargne solidaire, le tourisme solidaire, l'écoconstruction, etc.

Ce plan de développement peut s'articuler autour de différents axes :

- Elaboration de guides à destination des entrepreneurs potentiels motivés pour développer ce type d'activités, pour les appuyer méthodologiquement (conseils, bons contacts...) et les aider à identifier des opportunités de création d'entreprise.
- Développement de financements dédiés (prêts, fonds propres, aides remboursables) pour soutenir la création, l'innovation et la croissance des entreprises positionnées sur ces filières.
- Création et soutien de pôles territoriaux d'offre de consommation responsable, pour permettre des mutualisations, des économies d'échelle et une promotion commune (plateforme d'approvisionnement et de distribution, inter-réseaux ESS pour une consommation responsable...).

Il y a en effet besoin de structurer des filières durables sur les territoires. Les acteurs ont le savoir-faire mais un appui renforcé des collectivités permettrait d'accélérer la constitution de ces filières.

- Développement de l'utilisation des clauses sociales et écologiques dans les marchés publics pour augmenter significativement les débouchés commerciaux des entreprises se positionnant sur la consommation responsable.

L'utilisation effective de ces clauses implique la mise en œuvre d'un ensemble d'actions complémentaires : une sécurisation juridique, une sensibilisation et formation des acheteurs (guides, boîte à outils...), une co-construction des appels d'offre avec les fournisseurs (notamment ESS), une meilleure visibilité et lisibilité des appels d'offres (par exemple en centralisant tous les appels d'offres responsables des collectivités locales sur un même site Internet public) ainsi qu'un développement des lotissements, plus adaptés à la réalité de l'offre.

Nombre de Régions (IDF, Rhône-Alpes...) et de villes (Lille, Grenoble...) ont déjà mis en place des approches de ce type. (Voir partie « *développer les coopérations sur les territoires* »).

La question du développement de l'offre concerne l'ensemble des filières de produits et services responsables. Mais il est particulièrement important pour le bio, que nous traitons spécifiquement dans la proposition suivante.

Mettre en place un plan d'appui à l'installation et l'exploitation des agriculteurs bio (aides financières et techniques, sensibilisation, formation...) à la hauteur des objectifs du Grenelle.

La moitié environ des produits bio consommés en France est importée, souvent de l'Allemagne et par transport routier : il s'agit d'une véritable aberration environnementale. Seulement 2 % de la surface utile agricole (SUA) française est dédiée au bio, contre 13 % en Autriche ou 9 % en Italie...

Le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif de passer à 6 % de SUA en bio en 2010 et 20 % en 2012. Autre objectif : atteindre 20 % de produits bio en restauration collective (qui touche 15 millions de français chaque jour) en 2012.

Sauf à vouloir favoriser encore plus l'importation absurde de produits bio, ces objectifs ambitieux doivent s'accompagner d'un plan tout aussi ambitieux de sensibilisation, formation et accompagnement des agriculteurs conventionnels souhaitant s'installer en bio, dans des conditions économiquement décentes.

Il faut sortir d'une certaine schizophrénie des pouvoirs publics sur le bio qui prône un modèle et en finance un autre... et faire en sorte que les agriculteurs qui s'installent en bio ne soient pas uniquement des militants engagés, prêts à de nombreux sacrifices.

Les règles du jeu doivent être telles qu'il soit économiquement intéressant pour un agriculteur lambda intéressé de s'installer en bio ; c'est-à-dire permettre que son niveau de revenu et son volume de travail restent similaires quand il passera en bio (ce n'est pas le cas aujourd'hui).

Exemple Franche-Comté. Exemple politique allemande.

Il y a pour cela besoin d'œuvrer dans deux directions complémentaires :

i) Développer significativement le soutien financier et technique à l'installation, à l'exploitation, à la reconversion (qui va constituer l'essentiel de la croissance de l'offre bio).

Il y a notamment besoin d'une aide financière à l'installation plus importante et proportionnelle au volume d'activité (10 % par exemple). Des incitations et aides (crédit d'impôt, aides à la reconversion, au maintien...) existent mais elles sont limitées (34 millions d'euros sur 2008, soit de l'aide à moins de 150 exploitants) et pas à la hauteur des enjeux et des objectifs fixés par le Grenelle.

Il doit aussi y avoir une équité de traitement entre les agriculteurs conventionnels et les agriculteurs biologiques, au niveau des subventions. On en est encore loin, d'autant plus que le bio intègre le coût des externalités écologiques négatives (pollutions, dégradation de la biodiversité...), coût que ne prend pas en compte l'agriculture conventionnelle.

Il faut enfin agir sur le prix du foncier (notamment en zone péri-urbaine) qui reste peu accessible au prix de marché à un modèle économique d'agriculture bio. Les collectivités territoriales doivent ainsi s'investir davantage pour racheter du foncier en vue d'y installer des agriculteurs bio, et développer de véritables « ceintures vertes » péri-urbaines. *Exemple Foncière Terre de Liens.*

ii) Renforcer la formation et la sensibilisation des agriculteurs, notamment au niveau des lycées agricoles, que ce soit en formation initiale ou continue, et que ce soit pour apprendre le métier de la production, de la transformation ou de la vente (y compris en ce qui concerne les formes collectives souvent méconnues des producteurs).

Le métier de paysan, exigeant mais aussi passionnant, doit être revalorisé. Et l'expertise bio doit être renforcée dans les chambres d'agriculture et les lieux de recherche comme l'INRA, où elle est encore marginale.

Il est également nécessaire d'accompagner les cantines des écoles car peu d'entre elles disposent de légumeries pour entreposer et préparer les légumes frais (jusque là, recours classique aux produits transformés).

Lever l'insécurité juridique de certaines formes de consommation responsable

L'offre de consommation responsable défriche souvent de nouveaux besoins sociaux ou environnementaux. Il arrive dès lors souvent qu'elle bouscule le cadre législatif existant qui doit évoluer. Un flou juridique peut dès lors constituer un frein à son développement. Voici deux exemples.

i) Le cas du commerce équitable dans les marchés publics. Des collectivités territoriales hésitent à intégrer des clauses en faveur du commerce équitable dans leurs achats car elles ne savent pas ensuite quels critères utiliser pour évaluer les réponses à leurs appels d'offre.

Le nouveau code des marchés publics offre un cadre juridique explicitement favorable au développement durable. Ses articles 5,6, 14, 45, 50 et 53 permettent en effet au pouvoir adjudicateur de privilégier des critères de développement durable dans ses appels d'offre. Mais, le code des marchés publics ne mentionne pas explicitement le commerce équitable.

Les collectivités locales peuvent toutefois s'appuyer sur la problématique du développement durable, dont le commerce équitable décline les trois dimensions fondamentales (développement social, développement économique, et protection de l'environnement) pour justifier leur engagement. Cependant le manque de définition reconnue par l'Etat du terme « commerce « équitable » et de ses contours ne favorise pas l'inclusion de clause en sa faveur dans les appels d'offre des collectivités et le risque juridique existe. Le contexte national et européen n'est pas très favorable à la prise de risque des élus.

La levée de cette incertitude juridique passe par la réelle mise en place de la CNCE « Commission Nationale du Commerce Equitable » prévue par la loi du 02/08/05 et le décret du 15/05/07.

Cette Commission, à la gouvernance multi-parties prenantes (ministères, acteurs du commerce équitable, associations de consommateurs, organisations de solidarité internationale...), a justement pour but de clarifier le paysage en reconnaissant les labels et garanties de commerce équitable qui répondent à la définition donnée par la loi de 2005. Cet encadrement de l'usage du terme « commerce équitable » apportera des garanties aux consommateurs, aux producteurs des pays en développement et aux associations de consommateurs⁶⁶.

2) Autre exemple : celui des coopératives d'habitants.

La forme coopérative dans l'habitat a pour objectif de proposer un nouveau type de rapport au patrimoine, les coopérateurs étant sociétaires de leur coopérative, locataires et/ou propriétaires de parts sociales, la spéculation immobilière est bloquée ; d'encourager une réelle mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle et de favoriser la convivialité ; d'impliquer les habitants dans la conception et la gestion de leur habitat ; de permettre l'accès au plus grand nombre à des habitats sains, économes en énergie, respectueux de l'environnement.

Ces formes se développent beaucoup à l'étranger (Suisse : 8 % du parc immobilier, 130 000 logements ; Norvège : 15 % du parc immobilier, 650 000 habitants ; Québec : 50 000 habitants, etc).

En France, il y a un mouvement dynamique autour de cette forme d'habitation, mais son essor est limité par l'absence d'un cadre juridique spécifique et sécurisant. En effet, dans le cadre législatif actuel, il n'y a aucun statut intermédiaire entre propriété individuelle classique et location. Sous la pression des acteurs, une réflexion a été lancée au sein du Ministère du Logement.

⁶⁶ Les associations de consommateurs, préférant généralement les labellisations de l'Etat, poussent à une régulation publique du commerce équitable. Les acteurs du commerce équitable, commerce d'initiative citoyenne, souhaitent conserver la dimension « société civile » des labellisations (les parties prenantes paysans du Sud doivent par exemple être associées au cahier des charges et à la construction des certifications). La CNCE est un compromis juridique innovant, voie de consensus entre ces deux attentes.

b) Assurer des prix équitables pour l'ensemble des acteurs de la filière

A compléter à partir Guide de l'économie équitable, Action Consommation.

On peut former des prix hors loi du marché, y compris sur le foncier. Exemple des Amap, de Terre de Liens... Il faut faire du profit une contrainte, pas une finalité, et rechercher l'équité sur l'ensemble de la filière.

Sur les circuits courts, l'équité existe car le produit et la filière sont simples et directs. Sur des produits complexes impliquant des producteurs, transformateurs, distributeurs, etc. il y a en souvent un qui « prend le pouvoir » sur les 3 autres, qui « rackette » le reste de la chaîne.

L'enjeu est donc de parvenir à construire un prix d'équilibre, un prix juste pour chacun des acteurs. Cela va au-delà de la bonne volonté de chacun. Cela implique une gouvernance partagée de la filière, par exemple sous forme coopérative (mais pas nécessairement).

L'ESS est pionnière sur ce sujet.

Exemples Biocoop « Ensemble pour plus de sens ». Exemples Minga.

Exemple : Construire une filière bio socialement et écologiquement responsable

Une étude de faisabilité en cours des Jardins de Cocagne montre, en première approche, que pour monter des productions bio capables de réaliser 2000 à 3000 paniers par semaine à 10-15 euros, en périphérie des villes (soit 30 à 35 ha, 10 maraîchers bio) et dans des conditions sociales décentes, il manque 10 à 15 % de ressources... qui pourraient être fournies par la puissance publique (qui subventionne par ailleurs à 50 % et plus des céréaliers...), par exemple dans le cadre d'une réorientation de la PAC (utiliser le 1^{er} pilier de la PAC pour subventionner le 2nd pilier ?).

Les deux axes décrits précédemment (agir sur la demande, agir sur l'offre) convergent sur une ambition portée par l'ESS : démocratiser la consommation responsable.

Conclusion : Démocratiser la consommation responsable

Les deux enjeux décrits précédemment (agir sur l'offre et la demande) convergent vers un impératif : démocratiser la consommation responsable, c'est-à-dire la rendre accessible et attractive au plus grand nombre, sans rien perdre en qualité et en exigences sociale et écologique de développement durable.

Car aujourd'hui, cette consommation responsable reste encore l'apanage des catégories sociales aisées, éduquées et/ou militantes. Ainsi, les consom'acteurs ne dépassent pas 20 % de la population (enquête Ethicity / Ademe, 2008).

Or, pas de changement profond dans la société, sans changement d'une majorité.

Schématiquement, deux voies sont possibles :

- Une démocratisation « par le bas », où le « vert » prime sur le reste (social, équité de filière...), où la compétitivité du prix se ferait au détriment du social, où l'acte d'achat se limiterait à acheter « responsable » les mêmes produits dans les mêmes quantités, sans aucune interrogation sur le sens de sa consommation.
- Une démocratisation « par le haut », où seraient mis en place des mécanismes et dispositifs permettant d'élargir la base des consom'acteurs et de développer l'offre disponible, sans affecter en rien la qualité des produits et l'équité sur l'ensemble de la filière de production ; où l'on accompagnerait cette politique économique par une politique éducative ambitieuse, sur un autre rapport à la consommation pour l'ensemble des citoyens, un rapport à la fois plus sobre, plus créatif et plus solidaire.

L'ESS se place résolument dans la seconde voie. Le projet SOL est un levier pour accélérer et soutenir sa mise en œuvre.

Développer à grande échelle la monnaie solidaire SOL

Sol est une abréviation de solidaire. Il s'agit d'une monnaie complémentaire qui vise à replacer l'argent comme moyen et non comme une fin. C'est aussi une monnaie fondante (pour éviter les phénomènes d'accumulation) qui, lorsqu'elle n'est pas utilisée est réaffectée collectivement à des projets d'utilité sociale et écologique. Elle s'appuie sur le réseau Sol, ensemble des entreprises et partenaires qui adhèrent à cette monnaie.

Le projet SOL est expérimenté dans cinq régions françaises : Alsace, Bretagne, Ile de France, Nord Pas de Calais et Rhône Alpes. Il bénéficie de l'appui des Conseils Régionaux de ces trois régions, de la MACIF, de la MAIF, du Crédit Coopératif de la SCOP et Chèque Déjeuner, ainsi que du Fonds Social Européen (Programme Equal). Il regroupe actuellement une centaine d'entreprises adhérentes et plus de 4000 porteurs de carte, mais son potentiel de développement est très important.

Cette monnaie est complètement dématérialisée ; pas de pièces ni de billets, mais des supports électroniques : une carte à puces, un système de suivi et de gestion par Internet, des échanges par l'intermédiaire d'un terminal bancaire ou directement par Internet sur le site de gestion.

Elle développe trois volets d'échange :

i) La coopération entre entreprises de l'ESS et citoyens : le « Sol Coopération » qui fonctionne comme une carte de fidélité « multi-enseigne ». Plus l'on consomme en euros dans le réseau d'entreprises SOL, qui partagent des valeurs écologiques et sociales, plus on engrange des Sols qui pourront être dépensés dans ces structures du réseau Sol.

Le Sol Coopération vise ainsi à soutenir les entreprises solidaires et équitables et la consommation responsable. C'est un moyen d'achat et d'échange au sein d'un circuit d'entreprises et de personnes qui partagent des valeurs communes. Il contribue à « faire système ».

ii) L'engagement dans des activités d'entraide : le Sol Engagement, outil « d'échange entre personnes ». Il vise à rendre visible et à valoriser l'engagement des Solistes dans des associations qui participent au programme Sol. Les bénévoles en contrepartie de leur engagement reçoivent des Sols qui pourront leur permettre "d'acheter" des services, dans l'esprit des Systèmes d'échanges locaux (SEL).

→ Les politiques sociales à travers une monnaie affectée : le Sol Affecté, outil d'action sociale émis par les collectivités territoriales, les mutuelles, les comités d'entreprise, etc vers des "publics cibles" (par exemple les salariés en insertion) pour leur permettre d'accéder à certains biens et services et contribuer à augmenter leur pouvoir d'achat dans une perspective de développement durable.

Les collectivités locales devraient se saisir davantage de ce projet SOL pour le mettre en œuvre à l'échelle de leur territoire

Exemple du territoire de Carhaix :

« Donner du sens aux échanges », tel est l'objectif général fixé par la monnaie SOL. La ville de Carhaix, commune de 8000 habitants située en centre Bretagne, s'est lancée dans l'aventure...

Suite à une phase de mise en place du projet et de mobilisation des acteurs locaux (2005 – 2008), deux types de circuits SOL ont été mis en place :

A) Le premier circuit s'appuie sur la partie SOL Coopération du projet. Huit commerces (bio, équitable, santé, énergies renouvelables...) se sont mobilisés, et près de 250 cartes SOL ont été distribués.

L'utilisation à Carhaix du SOL coopération va bien au-delà d'un simple système de fidélisation mutualisé entre commerces responsable : Le SOL participe à rendre visible les commerces qui s'engagent pour une consommation responsable, mais au-delà de cet aspect, le SOL a surtout permis de renforcer les liens entre ces huit commerces.

Autour de l'outil SOL les commerces discutent, organisent leurs offres, proposent des animations SOL, éditent des documents publicitaires en commun... Un réseau se met en place !

Le plan de développement 2009 / 2010 prévoit :

1. Le renforcement de la dynamique SOL chez ces commerçants : accroître le nombre de carte SOL, et le nombre de transactions SOL
2. L'élargissement du réseau. Il est notamment prévu sur ce point d'élargir le projet à des prestataires situés en périphérie de Carhaix – Centre ouest Bretagne

B) Le second circuit SOL en place s'appuie sur la partie « monnaie affectée en SOL ». Dès le début de l'expérimentation, la mairie de Carhaix a considéré que l'un des apports fondamentaux du SOL était la possibilité de pouvoir croiser différents publics et différentes pratiques autour d'un même outil. Ainsi, un particulier ayant obtenu une aide sociale en SOL Affecté pourra également bénéficier du réseau dans son ensemble, notamment en ce qui concerne les pratiques de consommation responsable (SOL Coopération), et de lien social (monde associatif – SOL Engagement).

L'Action monnaie affectée en SOL proposée par le CCAS :

Objet : Sur la commune de Carhaix, il existe un nombre non négligeable de familles qui n'ont pas les moyens financiers d'inscrire leurs enfants aux activités culturelles et de loisirs proposés par les associations de la ville.

Cette action consiste à accorder aux familles concernées une carte SOL créditée de points utilisables lors de l'inscription des enfants aux activités culturelles et de loisirs (Hand, tennis, ULAMIR, CLAJ, Judo, Basket, école de musique, bagad, et Karaté)

Comment fonctionne cette aide ?

L'unité de compte utilisée pour créditer les cartes est le SOL. 1€ = 10 SOL

L'aide accordée varie en fonction du coefficient familial, de 70 SOL (7€) à 500 SOL (50€) par famille. Elle peut financer jusqu'à un maximum de 50% du coût des inscriptions culture – loisirs, dans la limite du montant de SOL accordé à chaque famille.

Sur l'année 2008, 30 familles ont ainsi été accompagnées sur la ville. Ces familles ont été créditées en moyenne de 300 SOL par carte.

Action à mener sur 2009 / 2010 :

1. Il a été décidé de reconduire le programme SOL affecté sur 2009, et de passer à 100 familles accompagnées.
2. Une étude sur l'élargissement du dispositif est en cours, en particulier sur la communauté de commune du Poher et sur le Pays Centre Ouest Bretagne.

4.11 FAVORISER LA VIGILANCE ET LA PARTICIPATION CITOYENNES DANS LE DEBAT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le retour du balancier entre marché et Etat se fait sans prise en compte de l'expertise citoyenne et des initiatives économiques de la société civile. D'où l'appel à une vigilance citoyenne sur les décisions économiques des pouvoirs publics et des entreprises plus que jamais légitime et nécessaire, en cette période de crise historique et systémique.

Les sommes massives d'argent public actuellement investies étant gagées sur la capacité à payer de contribuables et des générations futures, elles appellent à une exigence de démocratie économique renouvelée dont l'ESS peut-être un véhicule important. A dépenses publiques exceptionnelles, débat démocratique exceptionnel sur les montants, l'affectation et les contreparties sociales, écologiques et démocratiques aux aides et investissements mis en œuvre.

Une vigilance citoyenne est également nécessaire pour s'assurer d'un réel changement de paradigme, au-delà de la relance économique. L'injection massive d'argent public ne saurait se faire sans une remise en cause des dogmes qui ont conduit à la crise.

La nécessaire réorientation de notre modèle de développement ne peut se réduire à une meilleure coopération entre les gouvernements, à de nouveaux garde-fous sur les marchés financiers, à quelques sanctions exemplaires, etc... Elle implique également une réelle démocratisation de l'économie, face aux défaillances de l'expertise des principaux décideurs financiers et économiques, par la mise en place de véritables contre-pouvoirs accrus et publiquement garantis des salariés, épargnants et autres parties prenantes.

Créer un Forum citoyen pour une autre relance, socialement juste et écologiquement sobre

Les acteurs de l'ESS pourraient participer à la constitution avec d'autres réseaux d'un Forum citoyen pour une autre relance alliant à la fois un travail d'information et de veille sur l'utilisation des dépenses du plan de relance ainsi qu'un travail de propositions dans la perspective d'un second plan.

Le grand emprunt qui s'appuie sur l'épargne populaire est une occasion de mettre à l'épreuve la compétence citoyenne en éprouvant à grande échelle les expériences de la démocratie participative sur les enjeux économiques à venir. Conférences de consensus, jurys citoyens, audiences publiques (Blondiaux, 2008) sont autant de méthodes possibles pour contribuer à l'élaboration de scénarios de sortie de crise et à hiérarchiser les priorités d'investissement identifiées par les experts.

De manière plus sectorielle, il s'agit aussi de mettre en place des instances provisoires de veille sur l'utilisation des aides publiques exceptionnelles accordées aux établissements bancaires et aux grands groupes et sur les contreparties réelles en termes pour les épargnants, salariés ou les consommateurs. Une autre possibilité est celui d'une démocratisation de la gouvernance des entreprises par la présence a minima de représentants des parties prenantes (salariés, épargnants, consommateurs, collectivités locales...) dans les instances de décision (cf. partie 2.5).

Capitaliser les expériences de démocratie économique au niveau local

Les expériences de démocratie participative achoppent souvent sur les questions budgétaires limitant trop souvent à un exercice de consultation sans réelle prise sur les décisions et leur suivi. Pourtant, les expériences telles que le budget participatif (Sintomer, 1998) et plus largement toutes tentatives de consultation des habitants sur les orientations budgétaires des collectivités locales méritent d'être encouragées.

A commencer par les politiques territoriales de l'ESS qui, malgré leur jeunesse et la modestie de leurs moyens, n'en constituent pas moins des laboratoires intéressants de co-construction de politique publique sur les territoires. A travers des diagnostics participatifs, assemblées permanentes, commissions mixte de suivi, centres ressources, etc., plusieurs collectivités ont mis en place des instances de délibération sur tout ou partie des politiques mises en place. Une évaluation des bonnes pratiques et de leur impact sur les politiques de développement économique des territoires permettrait d'identifier les conditions de leur diffusion à grande échelle.

Favoriser les lieux d'éducation populaire et de savoirs citoyens : université populaires, recherche en partenariat, sites de partage.

Les lieux d'éducation populaire aux enjeux économiques font défaut. Pourtant la société civile a su développer une expertise économique remettant progressivement en cause le monopole de l'expertise économique. Il existe une soif de savoirs que ni les médias, ni les formations supérieures ne parviennent à combler.

La multiplication et le succès des universités populaires et citoyennes ces dernières années ont attiré non seulement un public nouveau au sein des universités mais ont su renouveler les méthodes de transmission des savoirs. Issue d'une volonté de démocratiser l'accès aux savoirs non soumise à des conditions de revenus, d'âge, de diplômes ou d'examen, les universités populaires assurent une participation renouvelée aux débats y compris sur les enjeux socio-économiques locaux.

Les universités populaires et citoyennes du Cnam ou celle de Roubaix organisent ainsi régulièrement des séminaires sur le travail et l'emploi, l'insertion, le développement local, l'économie sociale et solidaire en confrontant les savoirs universitaires à l'expertise professionnelle et aux questionnements des acteurs locaux.

Autre initiative, les différentes manifestations et démarches de sensibilisation grand public organisées par la société civile sous forme de journée, semaine ou mois dédiés à une cause. Semaine de la finance solidaire, quinzaine du commerce équitable, mois de l'économie sociale et solidaire, les événements grand public n'ont cessé de se démultiplier assurant une information et formation militante et citoyenne continue qui font intervenir entrepreneurs, élus ou chercheurs.

Autre innovation, celui de la recherche action comme mode de production de savoirs. Il existe dans ce domaine un renouveau qui concerne en partie l'économie sociale et solidaire. Plusieurs partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation du Conseil régional Ile-de-France ont porté sur la vie associative, le commerce équitable ou l'économie solidaire. Bien que pratiquée de fait par nombre de chercheurs et d'universitaires, la co-construction des savoirs entre chercheurs et acteurs manque encore d'une assise institutionnelle et de financements pour se diffuser largement.

A ce niveau, il convient sans doute de s'inspirer des dispositifs de recherche en partenariat mis en place au Québec en économie sociale. L'ARUC (Alliance Recherche-Université-Communauté) permet une co-définition et une co-réalisation de projets recherche entre universitaires et praticiens sur des thèmes tels que le développement local, les finances solidaires, le tourisme social ou les services à la personne. Pourquoi ne pas expérimenter un tel dispositif en France en s'appuyant par exemple sur la dizaine de masters en économie sociale et solidaire qui s'appuient déjà largement sur les réseaux locaux de l'ESS dans leurs cursus.

Rendre plus efficace les dépenses publiques par la participation citoyenne.

Le dilemme n'est pas entre le tout marché et l'intervention de l'Etat puisque « L'Etat prédateur » (James K. Galbraith, Paris 2009) s'appuie parfois sur les pouvoirs publics pour favoriser les intérêts privés. Dans bien des domaines, on pourrait réduire les dépenses publiques en faisant de la prévention et en intervenant en amont. L'obésité par exemple devient une plaie qui entraîne des dépenses croissantes de santé publique. Les industries agricoles et alimentaires en sont partiellement responsables en résistant, grâce à leur lobbying, à un certain nombre de mesures souhaitables.

La politique du logement est un autre exemple. Des dépenses considérables ont été engagées dans la rénovation urbaine, mais faute d'une gestion urbaine qui associe les habitants, des cités à peine réhabilitées connaissent les mêmes dégradations qu'auparavant avec l'engrenage des tensions sociales, du vandalisme et de la délinquance. Le comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU ainsi que le Conseil général des Ponts et Chaussées ont mis en garde contre les risques d'échec qui proviennent d'un souci trop exclusif pour des opérations physiques sur le bâti, dont se satisfont les entreprises, en négligeant le volet social.

On commet les mêmes erreurs extrêmement coûteuses du passé. Pourtant la preuve est faite qu'il est possible de rompre le cercle vicieux par des politiques appropriées de gestion urbaine. Dans bien des cas on aurait pu éviter de détruire et de reconstruire à tout va.

Pour ne prendre que le cas de l'autoréhabilitation accompagnée, on a pu vérifier qu'une démarche d'amélioration du logement qui vise à mettre les ménages occupants au cœur de l'action a des effets patrimoniaux durables. Le fait de donner à des habitants la possibilité de définir un projet d'amélioration et de réaliser eux-mêmes tout ou partie des travaux a des effets techniques et sociaux très intéressants. Les maires de quatre villes (Bordeaux, Perpignan, Le Havre, Les Mureaux) ayant mis en place des opérations d'autoréhabilitation accompagnée ont écrit à M. Borloo alors Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : « *Nous pouvons à présent affirmer qu'aucune autre démarche d'amélioration du logement ou de rénovation de l'habitat urbain ne permet d'obtenir ces résultats avec des publics souvent difficiles* ».

Des évaluations réalisées auprès des familles ayant réhabilité leur logement ont montré les économies qui pouvaient en résulter notamment du point de vue des politiques de la famille et de l'enfance, des dépenses sanitaires, de la préservation du patrimoine immobilier, des politiques d'insertion et de cohésion sociale. Il serait rationnel d'un point de vue strictement économique de transférer une petite partie des sommes consacrées aux investissements dans le bâti vers l'autoréhabilitation accompagnée.

4.12 METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE AU NIVEAU TERRITORIAL, NATIONAL ET EUROPEEN

Les scénarios de sortie de crise évoqués dans la première partie soulignent les risques de réduire celle-ci à ses seules dimensions financière et économique. L'urgence se résume parfois à une relance de la croissance à tout prix dont les experts scrutent les moindre signes de reprise reléguant au second plan le nécessaire changement de paradigme qu'implique une politique de civilisation (Morin).

D'où un scénario invitant à une autre conception de la richesse pour un autre développement. Dans des registres différents, les appels à « une prospérité sans croissance » (Sustainable Development Commission, 2009), à reconsidérer la richesse et sortir de la démesure (Viveret, 2009), à un monde solidaire et écologique (Attac, 2009), à une autre relance (Gadrey, 2009), à une soutenabilité forte et démocratique (Laville, 2009) abordent chacun à leur manière, ce que les autres scénarios taisent, c'est-à-dire la remise en cause de la croissance matérielle et monétaire comme principale solution à l'issue de la crise. Partant des constats qu'au Nord l'augmentation des revenus par habitant n'entraîne plus mécaniquement une amélioration du bien-être et que la dette écologique accumulée vis-à-vis des pays du Sud n'est pas soutenable, la crise exige de reconsidérer notre conception du progrès et du bien-être.

C'est bien dans une telle perspective que se situe une possible contribution de l'ESS. Relativiser la sphère de l'économie qui a pris une place démesurée dans nos vies, au détriment des autres dimensions humaines (sociale, familiale, politique, culturelle, artistique, sportive, spirituelle...) invite à viser la croissance de la qualité de vie de tous plutôt qu'à augmenter la quantité de biens de quelques uns.

Se démarquer de la quête de la croissance à tout prix n'est pas sans incidences sur le développement de certains services sociaux d'intérêt général sur lesquels les acteurs de l'ESS sont fortement positionnés. C'est par exemple contester les conceptions qui font de l'industrialisation et de la marchandisation des services à la personne ou des activités culturelles les principales sources de la prospérité de demain et de qualité de vie.

Ce n'est pas un hasard si plusieurs auteurs (Gadrey, Morin, Viveret, Jany-Catrice, Kempf, Coutrot, Perret...) qui ont travaillé sur une autre conception de la richesse mentionnent explicitement ou s'intéressent à l'ESS comme un des éléments possibles de réponse à la crise. La perspective d'une économie plurielle revendiquée ici ne se résume pas seulement à l'affirmation d'autres motivations d'entreprendre que la recherche du profit ou d'autres modes d'allocation des ressources que le marché. Elle appelle aussi à une pluralité des indicateurs de richesse qui est une thématique largement partagée et promue par le milieu de l'ESS.

Adopter de nouveaux indicateurs de richesse et de progrès social

La situation n'a sans doute jamais été aussi favorable à l'adoption d'autres indicateurs de richesse et de progrès. Le rapport sur la mesure de la performance économique et du progrès social de la Commission Stiglitz⁶⁷, composée de plusieurs prix Nobel, apporte une forte légitimité scientifique aux critiques anciennes faites au PIB comme indicateur de progrès humain. Après les travaux pionniers des années 70, la recherche d'indicateurs alternatifs de richesse, de développement durable ou de bien être fait de nouveau débat, non seulement au sein de la communauté académique et de la société civile organisée mais aussi d'institutions nationales (Conseil économique, social et environnemental) et multilatérales (ONU, PNUD, OCDE, Commission Européenne, Conseil de l'Europe).

⁶⁷ <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/index.htm>

Ce renouveau tient à la fois à la prise de conscience des limites de la croissance économique tant pour mesurer et contribuer au bien-être social des populations et des territoires que pour faire face à une crise écologique à l'échelle de la planète.

Il existe désormais un diagnostic largement partagé sur les limites du Produit Intérieur Brut (PIB) et son usage abusif dans les comparaisons internationales (par le biais de l'indicateur PIB par habitant) pour mesurer les niveaux de développement économique des pays. Pour rappel, le PIB intègre mal ou pas les activités non marchandes et non monétaires, notamment en matière d'éducation et de santé. Il est indifférent aux inégalités des revenus qui peuvent accompagner l'expansion économique ainsi qu'à une plus juste répartition des fruits de la croissance. Il ne retranche pas les dépenses dites « défensives ». Celles liées à l'augmentation des accidents et des maladies ou aux dégradations de l'environnement sont ainsi comptabilisés positivement. Il ne mesure ni la soutenabilité économique à long terme en sous-estimant les investissements immatériels, ni les irréversibilités écologiques dues à la destruction du patrimoine naturel (biodiversité, énergies non renouvelables).

Ces critiques ne sont pas nouvelles, mais elles sont désormais bien établies dans la communauté scientifique et politique. Tout le débat se situe désormais dans la construction et le choix d'indicateurs alternatifs ou complémentaires. Les réticences philosophiques et méthodologiques à intégrer les dépenses non marchandes dans le PIB, l'insuffisante fiabilité de certains indicateurs synthétiques, la complexité des tableaux de bord aux multiples entrées demeurent souvent des prétextes au statu quo. L'absence d'indicateur parfait ne doit pas conduire à l'immobilisme. L'indice de développement humain du PNUD⁶⁸ ou l'empreinte écologique sont, malgré leurs imperfections, des signaux efficaces pour alerter les décideurs et l'opinion du découplage entre croissance économique, bien-être social et soutenabilité écologique. En reprenant les propositions de Patrick Viveret, Dominique Méda et du collectif FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse), il est donc urgent d'élargir les indicateurs de richesse, condition d'un possible débat démocratique sur une autre vision du progrès.

Plusieurs pistes déjà évoquées sont rendues plus urgentes avec la crise :

- Améliorer et intégrer dans la comptabilité nationale des indicateurs non monétaires de bien-être, de santé sociale et de développement durable. Malgré leurs insuffisances, les marges d'amélioration de nombreux indicateurs complémentaires au PIB sont importantes et méritent un investissement soutenu de la collectivité. Comme le recommande le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans un récent rapport sur les indicateurs de développement durable⁶⁹, une première tâche est d'intensifier la production de données dans les domaines sociaux et environnementaux dont la fiabilité et la fréquence font défaut. Outre l'IDH ou l'empreinte écologique, les démarches telles que l'indicateur de bien-être économique d'Osberg et Sharpe, le baromètre sur les inégalités sociales et la pauvreté (BIP 40) ou les indicateurs de santé social (Jany-Catrice) sont à conforter. De même, les enquêtes budget-temps plus régulières et exhaustives permettraient une meilleure appréhension de l'importance du travail domestique, des soins à autrui, de l'engagement bénévole ou des activités de loisirs dans la production de richesse. Ces approches qui ne reposent pas sur la quantification monétaire systématique souffrent d'un manque de continuité dans la production et la consolidation statistiques pour s'imposer durablement dans le débat public.

- *Fonder une politique socio-économique sur quelques indicateurs clés articulés à un tableau de bord intégrant les dimensions sociales, écologiques, d'intérêt général.* Il s'agit d'institutionnaliser un nombre réduit d'indicateurs synthétiques à forte visibilité publique qui puissent être ensuite décomposés au travers un tableau de bord de notre richesse nationale. Cette approche permettrait de concilier deux exigences. D'une part, celle de l'impact politique et médiatique qui est peu compatible la multiplication sans fin des indicateurs. D'autre part, celle d'un minimum d'exhaustivité dans la connaissance de nos patrimoines naturel et social de manière à comprendre les raisons d'une amélioration ou d'une dégradation de la qualité de vie ou du bien-être d'une communauté.

⁶⁸ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), <http://hdr.undp.org/fr/devhumain>.

⁶⁹ *Les indicateurs du développement durable et l'emprunt écologique*, avis et rapport présenté du CESE présenté par M. Philippe Le Clézio, 2009, <http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/09060215.pdf>.

- Produire un rapport annuel sur le développement humain supervisé par une commission parlementaire et discuté à l'Assemblée nationale. Proposée en son temps par Patrick Viveret (2003), cette proposition vise à s'assurer une large appropriation politique des nouveaux indicateurs de richesse de manière à ce qu'ils contribuent à l'amélioration de la délibération démocratique et orientent la décision publique. Une autre piste est celle de la création d'une commission nationale ouverte aux partenaires sociaux et à la société civile. Le CESE propose ainsi d'animer, de concert avec le CNIS, en charge de l'interface entre producteurs et utilisateurs des statistiques publiques, la concertation nécessaire entre les statisticiens publics, les représentants de la société civile et, plus généralement, les citoyens sur la définition des indicateurs du développement durable.

Associer les citoyens et la société civile aux choix des indicateurs

Si le débat sur les indicateurs de richesse est souvent animé, c'est que derrière les considérations comptables et techniques, ce sont nos représentations de la richesse et plus généralement nos conceptions de bien-être qui sont en jeu. La sélection des domaines que l'on souhaite mesurer (le bien-être, la qualité de vie, le capital naturel, la santé sociale, etc.) autant que le nombre et la hiérarchie des critères à retenir renvoient à des choix de nature sociétale qui ne sauraient être laissés au seul débat entre économistes et comptables nationaux.

Reconsidérer la richesse offre ainsi une formidable opportunité d'exercice de démocratie économique si chère à l'ESS. Faire de la réflexion sur les indicateurs un outil de débat public sur notre modèle de développement suppose d'y associer largement les citoyens et organisations de la société civile. C'est la démarche initiée par le Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) dans le suivi d'une Commission Stiglitz dont les méthodes sont jugées insuffisamment ouvertes à la consultation de la société civile (Gadrey, 2009). L'appropriation des indicateurs par les citoyens est aussi une des principales recommandations de l'avis du CESE⁷⁰. Il est d'ailleurs intéressant de noter que certains indicateurs comme l'empreinte écologique ou le BIP 40 sont issus de la collaboration entre chercheurs, syndicats et ONG.

Cet exercice de démocratie économique peut prendre la forme de conférence citoyenne où les experts viendraient exposer leurs connaissances et leurs propositions auprès de citoyens tirés au sort (Meda, 2009). Ces derniers arbitreraient, sur la base d'une opinion éclairée par l'expertise, entre les différentes dimensions du progrès social et les valeurs sous-tendant leur pondération (Meda, 2009). Il peut aussi s'inspirer des expériences et bonnes pratiques d'indicateurs territorialisés de richesse dont plusieurs sont en cours d'expérimentation.

Mutualiser les expériences et bonnes pratiques d'indicateurs territorialisés de richesse et sociaux impliquant les acteurs de l'ESS

Les territoires s'intéressent aussi aux indicateurs à même de mieux analyser leur santé économique, sociale et écologique. La Région Nord Pas de Calais, par exemple, expérimente des outils comme l'IDH (indice de développement humain), l'empreinte écologique, l'indicateur de santé sociale ou encore le BIP 40 (sur les inégalités et la pauvreté)⁷¹. La Région Ile-de-France travaille un baromètre de qualité de vie et de bien-être, le Grand Lyon sur un indice de développement humain adapté, etc.

⁷⁰ Pour l'heure, les travaux du CESE ont trouvé un débouché concret dans la mise en place d'une commission de préparation de la conférence nationale des indicateurs du développement durable qui se tiendra en janvier 2010. Cette commission est chargée d'arrêter une proposition de tableau de bord d'une quinzaine d'indicateurs phares économiques, sociaux et environnementaux. Elle doit arrêter également une liste d'indicateurs de second niveau (une cinquantaine).

⁷¹ Voir rapport "Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et en Wallonie" - Etudes prospectives régionales - n°10 - juin 2006

De fait, les acteurs de l'ESS participent lorsqu'ils ne sont pas partie prenante active à l'élaboration et à la mise en place d'indicateurs sociétaux de bien-être territorialisés (PEKEA) en Bretagne ou d'indicateurs de cohésion sociale (Conseil de l'Europe).

Construits avec les citoyens et différentes parties prenantes des territoires, les indicateurs locaux de bien-être et de cohésion sociale deviennent un outil de construction de territoires responsable, pluriel et solidaire. Tout l'intérêt de ces expérimentations est qu'elles visent à expérimenter la construction collective du progrès social à partir de processus participatifs plutôt que d'une agrégation de préférences individuelles révélées par sondages.

ESS et indicateurs territoriaux de bien-être

Dans le débat sur les indicateurs de richesse, l'ESS se distingue par la mise en place de démarches de co-construction d'indicateurs de bien-être avec les habitants sur les territoires. Signalons deux initiatives en cours.

Le projet *ISBET*, *Indicateurs sociétaux de bien-être territorialisés*, piloté par l'ONG internationale PEKEA, a pour but de construire des indicateurs de bien-être des citoyens et de progrès social en Bretagne. L'idée n'est pas seulement de décliner l'indicateur de développement humain (IDH) pour la région Bretagne ainsi qu'à des niveaux infra-régionaux et de suivre leur mise en œuvre sur des politiques sectorielles. L'ambition est aussi d'associer à leur élaboration : élus des différentes collectivités, cadres et employés des services administratifs, citoyens.

La méthodologie consiste notamment à identifier collectivement les dimensions du bien-être (santé, environnement, solidarité-entraide, relations sociales, modes/conditions de vie, etc.) sur la base de plusieurs réunions publiques avec les habitants, puis de les pondérer avec des indicateurs de situation, de la moins bonne à l'idéale. Complétée par un questionnaire auprès d'un large échantillon, la démarche ISBET doit aboutir à une image représentative de la perception locale du bien-être qui sera confrontée ensuite aux priorités de développement territorial des collectivités locales.

Source : PEKEA, <http://fr.pekea-fr.org/pages/Isbet-1.pdf>

Les *indicateurs de cohésion sociale* impulsés par le département cohésion sociale du Conseil de l'Europe ont été également expérimentés dans plusieurs collectivités (Mulhouse, Trento, la région Wallonne...). Définissant la cohésion sociale comme *la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres*, le Conseil de l'Europe met l'accent sur la coresponsabilité de l'Etat et de la société dans la production de celle-ci et donc la nécessaire participation des populations. D'où une méthodologie que privilégie l'élaboration concertée d'indicateurs qui se veulent l'expression d'objectifs partagés sur le bien-être entre une pluralité d'acteurs territoriaux. Ce repérage permet d'abord de déterminer les principaux domaines et critères du bien-être, ensuite de dégager plusieurs indicateurs qualitatifs qui peuvent être opérationnalisés dans un plan d'action dans des « territoires de coresponsabilités ».

Source : Conseil de l'Europe, http://www.coe.int/t/dg3/default_FR.asp

L'implication des acteurs de l'ESS dans ces démarches est loin d'être anodine bien qu'elle soit à amplifier pour plusieurs raisons.

D'abord parce que les conceptions globales du progrès ne sont pas sans incidence sur l'évaluation locale des performances des entreprises à un moment où l'ESS est de plus en plus sommée de faire la démonstration de l'utilité sociale de son activité.

Ensuite parce qu'intégrant une part importante de travail militant et bénévole dans la production de biens et services, l'ESS est un lieu d'expérimentation d'autres conceptions de la richesse et d'exploration des possibilités et des limites d'une comptabilisation des ressources non monétaires.

Enfin, l'ESS, ne se fondant pas son activité sur la rémunération du capital, mais sur l'élaboration et la perpétuation de patrimoines collectifs, elle est vecteur de nouvelles mutualisations des richesses immatérielles et de production de bien commun non dérivé d'une simple poursuite des intérêts individuels.

5 Conclusion : Faire Mouvement

Cette conclusion est volontairement schématique. Elle devra trouver sa rédaction finale en septembre au vu des modifications et des compléments apportés d'ici là la première version de cette publication.

Voici ce que pourraient être ses principaux éléments :

La crise révèle et amplifie des déséquilibres économiques dont les effets écologiques et sociaux mettent en danger la société.

Les réformes en cours ne sont pas à la mesure de périls qui appellent des transformations d'une bien plus grande ampleur, la recherche d'un autre mode de développement.

Nous avons essayé de montrer comment l'ESS pouvait être une réponse partielle mais réelle, perfectible mais concrète à cette recherche, et comment elle pourrait aller plus loin.

Nous pensons qu'elle doit à la fois faire un travail sur elle-même et faire mouvement vers les autres acteurs de l'économie.

→ Savoir se mettre en cause, reconsidérer certains de ses comportements pour gérer, surmonter les tensions résultant de ses contradictions internes (entre ses exigences sociales et ses contraintes économiques, entre un approfondissement de ses pratiques démocratiques, du dialogue social et la fermeté, l'autorité d'une bonne direction).

→ Aussi sa diversité ; s'affirmer comme une chaîne de valeurs, de pratiques constituant une force commune, une forme spécifique de développement. Etablir des lieux d'échanges, de coopération, de mutualisation. Trouver les outils d'entraide adéquats.

→ Ne pas rester en vase clos, jouer pleinement son rôle, trouver toute sa place dans une économie plurielle en approfondissant ses relations avec les autres acteurs, faire bouger la société.

→ Remuer les citoyens imprégnés par le marketing, fascinés par l'abondance, mais inquiets des risques encourus, choqués par les inégalités, pessimistes sur les perspectives de progrès individuel et social. Les convaincre que chaque difficulté est l'élément d'une chaîne que toute action efficace s'inscrit dans un autre développement.

→ Faire connaître aux collectivités locales préoccupées par l'emploi, le logement social, le développement de leur territoire et de leurs populations qu'elles peuvent trouver dans l'ESS la capacité de créer des activités innovantes, des modes de coopération, des pôles d'activité.

→ Inciter les entreprises classiques (notamment TPE/PME) qui cherchent à réellement assumer leur responsabilité sociale et environnementale, à coopérer avec l'ESS et à s'inspirer de ses valeurs et de ses pratiques.

→ Nouer des relations plus constructives avec l'Etat qui considère encore l'ESS comme un outil de réparation sociale. L'amener à la considérer comme un investissement social, et à adopter, à son contact, un autre regard sur la richesse, une autre approche de la démocratie.

Dans les 15 prochaines années, l'économie doit profondément changer de cap, de repères, de valeurs. L'ESS peut être un vecteur de ces transformations, préfigurer ce que sera le monde de demain. Elle doit remettre l'homme au cœur du système, respecter et préserver l'environnement, s'ancrer sur les territoires.

Elle est un laboratoire pour un autre projet de société.

6 Références

Partie l'ESS, pour un autre mode de développement

Bazin C., Malin J., *Economie sociale, le bilan emploi et conjoncture*, Recherches & Solidarités, juin 2009

Calame P., *Essai sur l'oeconomie*, Editions Fondations Charles Léopold Mayer, 2009.

Clerc D., *La France des travailleurs pauvres*, Grasset, 2008.

Codès, *Livre blanc pour développer l'entrepreneuriat social*, février 2009

Colin B., Gauthier A., *Pour une autre économie de la culture*, Erès, 2008.

Collège coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Une comparaison interrégionale et intersectorielle des guides ou démarches d'évaluation*, dir. Parodi M., rapport pour la DIISES, 2007.

de l'utilité sociale générée par les entreprises et les organisations de l'ESS

CnCRE, *Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions*, décembre 2008.

Davezies L., *La république et ses territoires*, La république des idées, Seuil, 2008.

Defourny J., « Economie sociale », in Laville, J-L., Cattani A-D, Dictionnaire

de l'autre économie, Gallimard, 2006, pp.279-289.

Defourny J., « Entreprise sociale », in Laville, J-L., Cattani A-D, Dictionnaire de l'autre économie, Gallimard, 2006, pp.336-344.

Demoustier D., Vallat D., *Economie sociale et solidaire et politique de la ville*, Recma, n° 296, 2005

Devetter F-X., Fraisse L., Gardin L. Jany-Catrice F. Gounouf M-F, Ribault T., *L'aide à domicile face aux services à la personne*, rapport CLERSE-CRIDA-Réseau 21 pour la DIISES, mars 2008.

Eme B., Laville J-L., « Economie solidaire », in Laville, J-L., Cattani A-D, Dictionnaire de l'autre économie, Gallimard, 2006, pp.303-312.

Evers A., Laville J-L., *The third sector in Europe*, Edward Elgar, 2004.

Fraisse, L. et al., « Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu pour les initiatives locales », RTES/CRIDA, Toulouse, octobre 2007.

Laville J-L., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Hachette Littérature, 2007.

Gadrey (Alter-éco - la crise avril 2009)

Gadrey J., *L'utilité sociale en question*, in Chopart J-N., Neyret G., Rault D., Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, La Découverte, 2006, p.237-279.

Gaudron G., *L'économie sociale emploie un salarié sur dix en 2006*, pôle Études économiques régionales, Insee Première, n° 1224 – février 2009

Jouen M. (2000), *Diversité européenne mode d'emploi*, Descartes & Cie, Editions Charles Léopold Mayer.

Kempf H., *Comment les riches détruisent le monde*, Seuil, Paris, 2007

Landais C., (2007), *Les hauts revenus en France (1998-2006) : Une explosion des inégalités ?* Paris School of Economics.

Opale-CNAR Culture, *Les associations culturelles employeurs en France*, novembre 2008.

Organisation Internationale du Travail, "Emplois verts: Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone", septembre 2008.

Piketty T., *Les hauts-revenus en France au XXème siècle*, Grasset, 2001.

UNIOPSS/CNAR médico-social, *Les chiffres clés des services à la personne*, décembre 2008.

Tchernonog V., Tabariès M. et al., *Le paysage associatif français*, Stat-Info, novembre 2007.

Partie 50 propositions pour changer de cap

Attac (2009), *Sortir de la crise globale. Vers un monde solidaire et écologique*, La Découverte.

Alternatives économiques L'utilité sociale, hors-série pratique n° 11, septembre 2003.

Afnor Certification, Guide d'évaluation AFAQ 1000NR Développement durable, juillet 2008.

Archer, l'énergie solidaire, compte-rendu d'activité 2007, juin 2008.

Avisé, *L'évaluation de l'utilité sociale, bibliographie raisonnée*, avril 2003. [Accès](#)

Avisé, Fonds structurels européens et acteurs de l'ESS, l'essentiel de la programmation, Repère de l'Avisé, décembre 2007. [Accès](#)

Avisé, *Evaluer l'utilité sociale de son activité, conduire une démarche d'auto-évaluation*, Cahier n°5, 2007. [Accès](#)

Annuaire DEEE 2007 : choisir les entreprises de l'ESS, Avisé, CNEI, Emmaus, Envie, Recycleries et Ressourceries, UNEA. [Accès](#)

Blondiaux L. (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie*, La République des idées, Seuil,

Bellaredj F., *l'incubateur d'entreprises sociales Alter' Incub : l'innovation sociale au service des territoires. 6^{ème} congrès du réseau international « développement régional & local du travail »*, UQAM Montréal, juin 2008.

Bodet C. et Hache A., *Collectivités locales et responsabilité sociale des organisations : quelle impulsion ?* Développement durable et territoire, 24 novembre 2006. [Accès](#)

Bodet C., Lamarche T., Leseul G. et Picard D., *Évaluation participative dans une économie plurielle. Bilan Sociétal, responsabilité et utilité sociale*. Communication aux VI^{ème} Rencontres internationales du Réseau Interuniversitaire de l'ESS, juin 2006. [Accès](#)

Conseil de l'Europe (2005), *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale, Guide méthodologique*.

Clerc D. (2008), *La France des travailleurs pauvres*, Grasset, Paris

CPCA, « Financement associatif : état des lieux » Enquête CPCA : quels constats ? - les apports de l'enquête Matisse CNRS - Quand l'Etat se désengage - Financement privé, <http://cpc.a.asso.fr>.

CPCA, *Contribution du mouvement associatif organisé au diagnostic stratégique « France 2005 »*, 2008.

CPCA (2007), *Les contrats aidés dans l'économie sociale*, Décembre.

Caisse des Dépôts, note de synthèse, réunion de travail (21/05/08) : « *Quelles alternatives face à une stagnation des financements publics pour les entreprises sociales* ».

Collège coopératif PACA L'utilité sociale dans dix champs d'activité de l'économie solidaire en région Provence- Alpes-Côte d'Azur, décembre 2002.

Commission sur la Mesure des Performances Economiques et du Progrès Social (Stiglitz/Sen/Fitoussi), Note

problématique, 25 juillet 2008. [Accès](#)

Changer d'échelle. Dupliquer les réussites sur de nouveaux territoires : une voie pour développer l'entrepreneuriat social, Caisse des Dépôts, Avise, Essec, 2006.

CPCA, *Le financement des associations*, La Vie Associative, n°11, sept. 2008. [Accès](#)

CRES Languedoc-Roussillon, Culture & Promotion, Référentiel d'identification et de mesure de l'utilité sociale générée par les structures de l'ESS, 2006/2007. [Accès](#)

Crédit Coopératif, *Associations, entreprises... L'enjeu de l'adaptation et de la transmission*, Proches, magazine du Crédit Coopératif, n°16, avril 2008.

Ceges, *Economie sociale : quelles stratégies de développement ?*, 27 janvier 2009, Ceges, les Echos Conférences.

Community Interest Company, un nouveau statut d'entreprise sociale au Royaume-Uni, note séminaire Codès 2, juillet 2008.

CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) sur l'économie sociale et solidaire : « *En quoi, nous, jeunes dirigeants, sommes-nous concernés ?* » janvier 2008. [Accès](#)

Dares (2005), « Les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom », Premières Informations et Synthèses, n°50.1, Décembre.

Delors J., Dollé M. (2009), *Investir dans le social*, Odile Jacob, Paris.

Duval G. (2009), « L'emploi, une urgence mal traitée », Note Terra Nova, Avril 2009.

Dispositif FIDESS, « multiplions les initiatives solidaires », France Active, Caisse des dépôts, été 2008.

DEVUSE (Dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale en environnement), Manuel d'utilisation, Cnar Environnement, 2008

Deloitte, Matisse/CNRS, *Trajectoires associatives : enquête sur les facteurs de fragilité des associations employeurs*, mars 2006. [Accès](#)

Ecosolies, *Des coopérations qui dynamisent le territoire*, 10 et 11 décembre 2008, journées d'études et de mobilisation de l'économie sociale et solidaire, Nantes.

Entreprise et insertion. Collaborer et coproduire sur le territoire. CNEI, CNCE-GEIQ, Medef, mai 2008. [Accès](#)

Entrepreneuriat en ESS, rapport final (CARE, CEDES, CENS, GAINS, LEM-CRGN, IERF, LEM-LEN, LARES), rapport à la préfecture de la région Pays de Loire, dans le cadre de l'appel à propositions de recherches 2006 de la DIISES, décembre 2007

FAIR, Forum pour d'autres indicateurs de richesses, Cahier des initiatives, Colloque du 22 avril 2008. [Accès](#)

FAIR, De la société du « beaucoup avoir » pour quelques uns à une société de bien-être durable pour tous, Manifeste du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR)

Fabrique à initiatives, présentation de l'expérimentation, Avise, 2008.

France Bénévolat, Bénévolat de compétences, une nouvelle forme de mécénat, juin 06. [Accès](#)

France Active, Note sectorielle Tourisme Social, Pôle Entreprises Solidaires, 2008.

Gadrey J. (2009) « Une autre relance est possible ! », Blog Alternatives économiques, <http://alternatives-economiques.fr/>

Gadrey J. et Collectif FAIR (2009), *Les avancées et les limites du Rapport Stiglitz*, in Esprit, n°6, juin, p.227-231.

Galtbraith J.K. (2009), *L'Etat prédateur comment la droite a renoncé au marché libre et pourquoi la gauche devrait en faire autant*, Seuil.

Gardin L. (2006), *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*. Editions Erès, Ramonville.

Guide 2008 du crédit d'impôt recherche, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. [Accès](#)

Hély M., Peyrin A., Trouvé H., *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, sous la direction de X. Engels, L'Harmattan, 2006.

IMS Entreprendre, Les partenariats entreprises / ONG dans le cadre de démarches sociétales. juin 2004. [Accès](#)

IDIES, Quelle place pour les différentes parties prenantes dans l'entreprise ? Premières rencontres annuelles de l'IDIES, 20 novembre 2008.

Kempf H., Canfin P. (2009), « Le capitalisme vert, ça n'existe pas ! », <http://ecolosphere.net>

Jany-Catrice F. (2009), « Des indicateurs alternatifs de « richesse » : lesquels ? et pour quels usages ? » <http://www.idies.org/index.php?post/Des-indicateurs-alternatifs-de-richeesse-%3A-lesquels-et-pour-quels-usages>

Jouen M., Vincent S. « L'innovation sociale pour nous sortir de la crise » <http://www.internetactu.net/2009/02/13/linnovation-sociale-pour-nous-sortir-de-la-crise/>

Les coopératives sociales italiennes, insertion et développement local Danièle Demoustier, Françoise Malbosc, Les cahiers du DSU, n° 28, septembre 2000

Le mouvement coopératif en France, Rapport 2007 du Conseil supérieur de la coopération.

Le Rameau, Les partenariats associations / entreprises, un levier de performance réciproque, novembre 2007. [Accès](#).

La Vie Associative, le financement des associations, n°11, sept 2008. [Accès](#)

Le mécénat d'entreprise en France 2008, enquête Admical – CSA (+ enquêtes spécifiques en Nord Pas de Calais et en Rhône-Alpes). [Accès](#)

Les entreprises coopératives en France, édition 2007. [Accès](#)

Livio D., *Réconcilier l'entreprise avec la société, l'entreprise a-t-elle une vocation politique ?* Didier Livio, 2002

Méda D. (2009), *L'Etat prévoyant. Quelles origines, quelles significations ?*, Fondation Jean Jaurès.

Méda D. (2009), *Quel progrès faut-il mesurer ?*, in Esprit, n°6, Juin 2009.

Laville J-L. (2006), *Economie plurielle*, Dictionnaire de l'autre économie, Gallimard, Folio actuel, pp.250-257.

Laville J-L. (2007), « Economie et solidarité : esquisse d'une problématique », in Laville J-L, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Hachette, Plurielle.

Laville J-L. (2009), « Soutenabilité forte et solidarité démocratique », *La Revue Durable*, n°33, Mars-Avril, p.20.

Le Clézio P. (2009) *Les indicateurs du développement durable et l'emprunt écologique*, avis et rapport présenté du CESE, <http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/09060215.pdf>.

Massiah Gus (2009), « Les dangers et les opportunités de la crise globale », note pour le CRID, janvier.

Match winners, a guide to commercial collaborations between social enterprise and private sector business, Department of trade & industry, UK, 2006. [Accès](#)

Manoury L., *L'entrepreneur social et l'enjeu de sa professionnalisation*, Université Coopérative européenne, 2002. [Accès](#)

New Economics Foundation, *Measuring Value : a guide to social return on investment (SROI)*, 2nd édition, 2008.

Notre Europe, *Les expérimentations sociales en Europe, vers une palette plus complète et efficace de l'action communautaire en faveur de l'innovation sociale*, Etude du think tank Notre Europe pour les Rencontres de l'expérimentation sociale en Europe, novembre 2008. [Accès](#)

Oséo Innovation, Rapport 2007. [Accès](#)

ORSE, Exemples de partenariats ONG – Entreprises, 2005. [Accès](#)

PFCE – ARF, Le guide de l'achat public équitable, novembre 2007. [Accès](#)

Pfeiffer L. *La fin du capitalisme... et après ?*, préface de Patrick Viveret, éditions Yves Michel, avril 2006

Private Banking *Une nouvelle ère pour la philanthropie*, n°6, janvier 2007. [Accès](#)

Prades J., L'énigme de Mondragón ou l'entrepreneuriat collectif, chapitre IV de l'ouvrage *Compter sur ses propres forces Mondragón, les Coopératives sociales italiennes et les CDEC Québécois*, éditions de l'Aube, 2006.

Perret B. (2008), *La capitalisme est-il durable ?*, Carnetsnord.

Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, www.stiglitz-sen-fitoussi.fr

Thierry M. (2009), « *Mission relative à la prise en compte des spécificités des services d'intérêt général dans la transposition de la directive « services » et dans l'application du droit communautaire des aides d'Etat* », Rapport IGAS.

Rencontres de l'expérimentation sociale en Europe, 21-22 novembre 2008, Dossier participant, Grenoble. [Accès](#)

Réseau Entreprendre, Note de synthèse, Groupe de travail sur les nouveaux modèles économiques, réseau Entreprendre, programme Entreprendre Autrement, octobre 2008.

Retis, Livre blanc : 10 propositions pour favoriser l'innovation en France, juin 2008. [Accès](#)

Revue Associations, *Regroupements, transmissions, les associations aussi sont concernées*, octobre 2007, n°26. [Accès](#)

Rencontres de l'Observatoire de la gouvernance du CJDES, 2007-2008.

Référentiel européen de l'entrepreneur social, Université Coopérative européenne, Programme Leonardo da Vinci, février 2003.

Région Nord Pas de Calais, *Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et en Wallonie*, Etudes prospectives régionales, n°10 - juin 2006. [Accès](#)

Réseau Cocagne, *Démarche qualité et développement durable, pour une approche développement durable d'un Jardin de Cocagne*, 2007.

Réseau Entreprendre, Panorama 2007, synthèse Programme Entreprendre Autrement.

Rousseau F., *L'utilité sociale : « terrain de jeu » entre associations et pouvoirs publics*, Juris Associations, 1er avril 2008, n° 376.

Richez-Battesti N., *Les collectivités territoriales face à l'évaluation de l'utilité sociale*, Juris Associations, 1er avril 2008, n° 376.

Rousselière D., *Problèmes et pratiques de la démocratie économique, évolution historique des règles « démocratiques » au sein des organisations d'économie sociale et solidaire*, 4^{ème} Rencontres Interuniversitaires d'ESS, LEPII, CNRS-Grenoble II, avril 2004.

Office of the Press Secretary (May,2009), "President Obama to Request \$50 Million to Identify and Expand Effective, Innovative Non-Profits", http://www.whitehouse.gov/the_press_office/President-Obama-to-Request-50-Million-to-Identify-and-Expand-Effective-Innovative-Non-Profits/

USGERES (2007), « Déclaration de l'USGERES. Promouvoir la qualité de l'emploi et développer la responsabilité sociale des entreprises de l'économie sociale », novembre

Sustainable Development Commission (2009), *Prosperity without growth, the transition toward sustainable economy*, <http://www.sd-commission.org.uk/publications.php?id=914>

Société coopérative d'intérêt collectif, les Scic en 2007, Observatoire des Scic, Inter-réseaux Scic.

Sibille H. *Démocratie économique et nouvelles régulations*, Alternatives économiques, novembre 2008, n°274.

Uniopss-Uriopss, *Les groupements de coopération sociale et médico-sociale*, présentation des principales caractéristiques, 4 décembre 2006.

UNEA, Avoir recours à une entreprise adaptée, le guide. août 2008. [Accès](#)

UNA, Programme de Modernisation (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles). [Accès](#)

Viveret P. (2009), « Couplées, démesure et injustice sont explosives », Libération, 25 mars, <http://www.liberation.fr/economie/0101557755-couplees-demesure-et-injustice-sont-explosives>.

Viveret P. (2003), *Reconsidérer la richesse*, Editions de l'Aube.

Verollet Y., Les services à la personne, rapport et avis pour le Conseil économique, social et environnemental, <http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/docton/08112734.pdf>

VOTRE AVIS COMPTE !

Réagissez, commentez, proposez sur



www.lelabo-ess.org



CONTACTS

Laurent **FRAISSE**
laurent.fraisse@lise.cnrs.fr

Tarik **GHEZALI**
tghezali@yahoo.fr